

# CHAP. 16 : LE PREMIER MOYEN ÂGE.

## 16.1. AU TEMPS DES MAIRES DU PALAIS, LA CONFRONTATION AVEC L'ISLAM.

En 614 Clotaire II - que l'on appelle Chlothacharius dans les textes d'époque - est devenu roi des Francs avec l'aide des nobles d'Austrasie et de Bourgondie. Pour les remercier il a choisi un noble austrasien pour occuper les fonctions de *Major Domus*, Maire du Palais. Ce personnage, que l'on appellera plus tard Pépin de Landen, ou Pépin I le Vieux, est nommé *Pippinus* (Pippin) dans les textes : la langue parlée est germanique, mais les noms s'habillent de latin et les titres sont latins - parce que c'est la langue qui s'écrit, celle des actes officiels. Et ceux-ci deviennent très rares. Tandis qu'à l'autre bout du monde, en Chine, on dresse des listes généalogiques des clans et des familles dont le pouvoir maille le pays<sup>1</sup>, en Europe l'écrit recule, et presque disparaît. Le pouvoir qui se maintient au fil de l'épée ou de la hache d'armes n'a pas vraiment besoin d'actes officiels pour affirmer et justifier son autorité, et par nature il est trop fluctuant pour que l'on songe à en dresser la carte détaillée.

A l'origine surintendants de la maison royale et des domaines royaux, les Maires du Palais ont étendu leur pouvoir au fur et à mesure que l'autorité des rois mérovingiens déclinait, notamment avec les fameux rois fainéants, successeurs de Dagobert Ier mort en 639. En même temps leur charge est devenue héréditaire.

Pippin (Pépin) II d'Hersthal, le petit-fils de Pippin I de Landen, qui a régné entre 679 et 714 sur toute la Gaule à l'exception de l'Aquitaine, s'intitulait lui-même *dux et princeps francorum*, chef et premier d'entre les Francs.

A l'aube du VIII<sup>e</sup> siècle cependant, la barbarie mérovingienne allait se trouver confrontée à une civilisation brillante - et conquérante - qui s'était mise en marche près de deux siècles auparavant, en Arabie.

En 630 en effet, Mahomet était entré en maître dans La Mecque. En 641 les Arabes étaient à Alexandrie. En 670 ils ont fondé Kairouan en Tunisie, et en 698 Carthage s'est soumise. En

---

<sup>1</sup> La généalogie officielle nationale de l'an 659 (de notre ère) comptait 200 chapitres et recensait 2287 familles appartenant à 235 clans : J. K. Fairbank, M. Goldman, Histoire de la Chine, Paris, Tallandier (Texto, poche), 2013, pp. 133-134.

711, les Berbères du chef Tarik, récemment converti à l'islam, ont pris pied en Espagne sur l'antique Kalpé, la Colonne d'Hercule qu'ils ont rebaptisée *Gebel al Tarik* - Gibraltar... En 720, ils ont atteint le Roussillon, avant de s'attaquer en vain l'année suivante à Toulouse. En 724 et 725, ils étaient dans la vallée du Rhône.

En ce début du VIII<sup>e</sup> siècle, la Provence conservait encore une assez grande indépendance : son maître, le patrice Mauronte ou Mauront, se donnait comme Pippin II d'Héristal le titre de *dux*. Or en Espagne, les Arabes s'étaient montrés assez généreux : ils avaient seulement confisqué les terres de leurs plus farouches ennemis, et ils avaient laissé une grande liberté aux cultes monothéistes, chrétien et judaïque - moyennant une taxe qui constituait le seul véritable alourdissement des impôts. Peut-être parce que cette générosité les a tentés, peut-être encore parce qu'ils se sont trouvés plus d'affinités avec ces Maures cultivés qu'avec la barbarie des Francs, les nobles provençaux ne semblent pas avoir fait mauvais accueil aux nouveaux venus. Il est vrai que les maîtres de l'islam du début du VIII<sup>e</sup> siècle, les califes omeyyades Abd-el-Malik, Walid I<sup>er</sup>, Omar II, Yezid II ou Hisham, pour être proches des sources de leur foi, étaient pourtant fort éloignés du fanatisme religieux. Préoccupés de conquêtes, ils l'étaient également de gestion et d'administration, de poésie et de savoir : si l'étude du Coran constituait naturellement la base de l'enseignement (et rendait celui-ci obligatoire à partir de 6 ans pour tous les garçons libres, de même que quelques filles et quelques esclaves) on ne négligeait pas pour autant les chiffres<sup>1</sup>, ni les subtiles beautés de la langue.

En octobre 732, les Arabes qui avaient pris Bordeaux et Poitiers se sont heurtés aux forces franques à Moussais-la-Bataille dans la Vienne. La cavalerie légère d'Abd-el-Rahman a été écrasée comme avec une masse par la cavalerie lourde de Karl, le fils de Pippin II d'Héristal, qui est devenu là *Karolus*<sup>2</sup> *Martellus*, le Charles Martel des Français. Un siècle après la mort de Mahomet, et des milliers de kilomètres plus à l'ouest, le vent du désert a donc fini par s'essouffler.

Une fois le péril écarté, et l'Aquitaine conquise dans la foulée, Charles Martel a décidé en 736 de mettre au pas la province qui avait pactisé avec l'ennemi - ou tout au moins ne lui avait pas opposé la résistance qu'on était en droit d'attendre d'elle. En 739, la Provence a donc réintégré le royaume franc, mais c'est un pays au tissu urbain totalement dévasté par ses troupes que le Maire du Palais a rattaché à la couronne.

La période qui s'est ouverte au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle a débuté ainsi sous des auspices particulièrement sombres pour les populations provençales - et nous verrons que le temps (là non plus) n'a rien arrangé à l'affaire.

## 16.2. L'AVÈNEMENT DES CAROLINGIENS.

Cette période d'obscurité est d'autant plus sensible que les royaumes francs, enfin regroupés, allaient connaître une embellie à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle.

En 741 en effet, à la mort de Charles Martel, son fils Pippin (Pépin) III le Bref lui a succédé à la dignité de Maire du Palais, poursuivant la dynastie parallèle qui régnait effectivement sur le pays. Dix ans plus tard, en 751, Pippin III a envoyé une ambassade au pape Zaccharie pour lui demander s'il serait criminel de déposer le roi en titre, Childéric ou plutôt Hildric<sup>3</sup> III, pour s'emparer du trône.

En Italie, la papauté était alors aux abois. La perspective du soutien d'un nouveau maître du royaume franc, puissant et incontesté, l'a comblée. Le pape a donc répondu favorablement :

---

<sup>1</sup> Le zéro toutefois n'a pas été importé d'Inde avant le troisième quart du VIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> *Karolus* est la forme latinisée de Karl (homme, viril) que certains linguistes ont par ailleurs lié au grec *Karios* (un avatar de Zeus) ou au latin *Caesar*.

<sup>3</sup> *Hildricus* dans les textes.

Pippin III a réuni à Soissons une assemblée de nobles et de prélats qui l'ont élu roi des Francs. Et Hildric-Childéric III, tonsuré, a été envoyé dans un couvent.

En avril 754, Pippin (Pépin) III le Bref a été sacré roi à l'abbaye de Saint-Denis par le pape Etienne II qui avait succédé à Zaccharie.

Ces deux dates, 751 et 754, scandent les débuts de l'ère carolingienne.

Sous l'influence de Pippin III puis de son fils Karl ou Karol - que l'on n'a plus appelé bientôt que *Karolus Magnus*, Charles le Grand, Charlemagne - le royaume franc (pour lequel le pape allait fait revivre le vieux terme d'Empire romain d'Occident en 800) a connu beaucoup de réformes. Des domaines aussi divers que l'administration, les finances, l'artisanat et même - timidement - l'instruction ont été organisés ou réorganisés.

Durant les 63 ans des règnes successifs de Pippin/Pépin le Bref et de Karol/Charlemagne, le royaume franc puis l'empire ont donc connu une véritable Renaissance - à l'exception toutefois de quelques régions, comme la Provence, qui n'ont pu émerger du marasme.

Après la mort de Karol/Charlemagne, survenue en 814, l'empire franc a connu une certaine unité sous le règne de Ludwig (Ludovic ou Hludovic dans les textes)<sup>1</sup>, que l'on appelle en France Louis le Débonnaire ou le Pieux. On a retrouvé une des ses monnaies, un rare denier d'argent, sur le site dit de Saint-Germain au pied du Fort de Buoux<sup>2</sup>. Mais dès avant la disparition de Ludovic/Louis le Pieux en 840, ses trois fils ont commencé la lutte pour se partager l'empire.

En 824, Leuthar ou Lothar (Lothaire)<sup>3</sup> s'était fait couronner régent à Rome. En 841, ses frères Ludovic et Karl l'ont vaincu à Fontenoy. Deux ans plus tard l'empire a été démembré. A Ludovic (Louis le Germanique) est revenu le territoire compris entre le Rhin et l'Elbe, à Karl (Charles II le Chauve) la plus grande partie de la future France, à Lothar enfin (Lothaire) le titre impérial, les deux capitales d'Aachen (Aix-la-Chapelle) et de Rome, l'Italie et toutes les terres limitées à l'est par le Rhin et à l'ouest par l'Escaut, la Saône et le Rhône.

La Provence, trop ravagée pour pouvoir constituer un enjeu pour quiconque, faisait donc partie de la part de Lothar-Lothaire : le *Lothari regnum*, ou Lotharingie, dont la Lorraine tire son nom. Très vite cependant, la faiblesse du pouvoir impérial a excité les convoitises et fait renaître l'esprit d'indépendance. En 845, un comte provençal, Fulcrad, s'est soulevé avec ses pairs. Et l'accord qui a mis fin à leur rébellion a dû être à leur avantage, car Fulcrad s'est vu élever au rang de duc.

On peut trouver pénible, voire agaçante, l'alternance de noms germaniques et latins, ou l'usage de doublets, quand le français pourrait suffire. Mais il y a les noms germaniques latinisés des textes originaux d'une part, et les noms francisés de nos livres d'histoire d'autre part. Depuis le XVIIe s. et la guerre de Trente Ans, et plus encore le XIXe s. où s'est écrite l'Histoire de France<sup>4</sup>, on a privilégié ces derniers de ce côté-ci du Rhin. Ils ont flatté le sentiment national ou le nationalisme, selon les cas... ou les besoins. Ils contribuent toutefois à donner et à accréditer en France une image faussée des Carolingiens, bien trop française, bien trop proche de l'imagerie de Roland de Roncevaux<sup>5</sup> et... bien peu exacte.

A la mort de Lothar-Lothaire en 855, son royaume a été morcelé. Le duché de Lyon, la Maurienne, la Provence et le Viennois ont constitué un premier royaume de Bourgogne-

---

<sup>1</sup> La latinisation de Ludwig dans les textes (souvent *Ludovicus*) fait un peu oublier que ce nom descend sans doute de Chlodwig (Clovis). La forme *Lodovicus*, parfois employée, en est un peu plus proche.

<sup>2</sup> Voir notamment à ce sujet L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 142 n. 1.

En ligne (MAV 1894) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57460472/f3.image>

<sup>3</sup> *Leutharus* ou *Lotharus* dans les textes.

<sup>4</sup> Même s'il ajoutait aussitôt que l'élément fatal de race lui semblait secondaire, dans la préface de 1869 à son Histoire de France, Jules Michelet affirmait de manière définitive : « *la France a fait la France* ».

<sup>5</sup> A l'origine Hrodland, puis Rotlan et Rollant.

Provence sous le règne de Karol/Karl (Charles de *Provincia*/Provence), le troisième fils de Lothaire.

En 863, ce Karl est mort à son tour, et sa mort a entraîné seize années de luttes.

En 879, une assemblée de nobles et de prélats a élu Boso ou Boson, comte d'Autun, duc du Lyonnais, du Viennois et de Provence, comme roi de Provence et de Bourgogne Cisjurane. Comme son nom l'indique, celle-ci occupait la partie de l'antique Bourgogne située de ce côté-ci du Jura, par opposition à une Bourgogne Transjurane située au-delà, en Helvétie. L'élection de Boson I, considéré comme un séditieux et un usurpateur, a suscité une vive réaction du pouvoir carolingien, tant chez Carloman II, roi du sud de la Francie occidentale (et par ailleurs fiancé en 878 à la fille de Boson...) que chez le propre frère de Boson, Ricard/Richard le Justicier. Dès 880 ce dernier lui a repris Mâcon (aussitôt rattaché à la Francie de Carloman) et en 883 Autun. C'était l'ébauche d'un futur duché de Bourgogne, dépendant du royaume de Francie, qui verrait le jour en 918.

Outre les comtés de Mâcon et d'Autun, la Cisjurane a également perdu, après la mort de Boson survenue en 887, les terres du diocèse et futur comté de Besançon, annexées par la Transjurane. Celle-ci ne méritait donc plus guère son nom. On l'appelle alors aussi, plus simplement, Jurane. Quant au royaume de Boson, on ne le nomme pas Cisjurane mais plutôt royaume de Provence, de Bourgogne-Provence ou de Provence-Viennois. On l'appelle aussi parfois royaume d'Arles. Les termes les plus justes pour le qualifier restent cependant sans doute ceux de royaume de Provence-Viennois (ou royaume de Vienne), car c'est du Viennois qu'étaient majoritairement issus ceux qui l'ont dirigé jusqu'en 947.

Avec ce qui restait à Boson de la vieille Cisjurane, la Transjurane (ou Jurane) et les prémisses du futur duché en Francie, cela faisait donc trois "Bourgogne". A cette époque, pour qualifier leurs habitants, on parle de *Burgundiones*, que l'on a l'habitude de traduire par "Bourguignons". Pour autant ces diverses "Bourgogne" ont très peu à voir avec la Bourgogne moderne. Elles seraient plus proches de la Bourgogne de l'Antiquité tardive mais sans pour autant coïncider exactement avec elle. Pour rester fidèle aux textes (*Burgundia*) et éviter de tout mélanger, chronologiquement et géographiquement, il semblerait donc plus judicieux de les appeler Burgundie - comme on appelle Francie occidentale le territoire correspondant alors très vaguement à l'ouest de la France actuelle (moins la Bretagne). Leurs habitants seraient donc, pour essayer là aussi de coller aux textes, des Burgundiens.

Les trois Burgundie étaient en tout cas politiquement bien distinctes. Et la Transjurane devenue Jurane, comme la Burgundie franque, allaient offrir au début du Xe s. des refuges à certains nobles de Provence et du Languedoc menacés par le pouvoir viennois.

Boson a réussi tant bien que mal à conserver le reste de son royaume jusqu'à sa mort survenue en 887. A cette époque, et très brièvement, Karl (Charles) III le Gros avait réussi à réunifier la Francie et il était en outre empereur d'Occident. Il a adopté le fils de Boson, Ludovic/Hludovic (Louis). Celui-ci a donc succédé à son père avec le titre de roi de Provence... et l'ambition démesurée de devenir roi d'Italie et empereur. C'est dire que la Provence n'était pas au cœur de ses préoccupations. En 896, il a cependant vaguement tenté de combattre les Sarrasins qui avaient installé une base sur la côte au Fraxinet. Il a également nommé pour administrer la région un comte, Teutbert, que nous retrouverons à Apt, et qui selon J.-P. Poly s'est signalé par sa rapacité<sup>1</sup>. Dans un premier temps Ludovic a pu satisfaire ses ambitions. Il est devenu roi d'Italie en 900, empereur d'Occident en 901. Mais cela n'a pas duré. Battu par son rival Berengar/Berenger, duc du Frioul, celui-ci lui a fait crever les yeux en 905. On le connaît donc sous le nom de Ludovic (ou Louis) l'Aveugle. Rentré de ce côté-ci des Alpes après sa mutilation, il s'est retiré à Vienne, laissant le gouvernement de la Provence

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 45.

à un proche : Hugo (ou Hugues) d'Arles, fils du comte du Viennois Theobald, un cousin germain de Boson I.

Celui-ci n'a jamais pris le titre de roi de Provence-Viennois, mais il a réussi à confisquer tout le pouvoir - et ce pour quatre décennies. On peut considérer qu'il s'agit d'un véritable coup d'état. Il s'est certes déroulé en plusieurs étapes à partir de 905, mais rien n'y manque, pas même le bain de sang. Dans un premier temps, Hugo d'Arles a travaillé à évincer Teutbert (905-908). Après quoi, investi en 911 du titre de marquis, il a épousé en 912 Willa de Provence, fille de Boson I et donc sœur ou demi-sœur de Ludovic l'Aveugle. Elle était alors veuve de Rodulf (ou Rodolphe) I de Haute-Bourgogne (Jurane). Sa position étant désormais bien assurée, il a lancé la même année, avec le concours des Sarrasins (qu'il n'hésitait pas à enrôler ou à instrumentaliser) une véritable chasse à l'homme et aux biens en Provence. En même temps il suscitait des troubles dans les régions avoisinantes. Les premiers visés ont été les prélats parce que les biens de l'Eglise étaient plus faciles à accaparer et à contrôler une fois ceux-ci éliminés. En Provence, pour bien encadrer l'opération, un proche d'Hugo, son neveu Manassès, a été nommé archevêque d'Arles. En Languedoc c'est l'époque où des proto-Sabran<sup>1</sup> alliés d'Hugo d'Arles, après l'assassinat de l'archevêque de Narbonne Arnuste, sont parvenus à évincer les descendants d'Alberic I (vicomte à Narbonne dès 885-886) qui ont dû se réfugier en Mâconnais. Cette véritable Terreur semble avoir duré plus de quatre ans, et avoir provoqué vers 916 une fuite générale des survivants<sup>2</sup>. Plus encore que les diverses spoliations opérées par Teutbert, c'est elle qui a inspiré la défiance et la haine dans lesquelles une partie des nobles indigènes, comme les Italiens, tenaient les *Burgundiones* ou Burgundiens<sup>3</sup>. Mais ici les termes peuvent être trompeurs. Car il y avait, comme on l'a vu plus haut, plusieurs Burgundie.

Considérons le cas des vicomtes de Narbonne. Pour échapper aux attaques des proto-Sabran, alliés d'Hugo, maître de la Burgundie viennoise, ils se sont réfugiés en Mâconnais, c'est à dire dans la Burgundie franque. Par la suite ils sont devenus vicomtes de Mâcon en 930. Mais ils sont aussi devenus sires de Salins en 942 et de Besançon dix ans plus tard, ce qui faisait d'eux des nobles de la Burgundie Jurane. Fût-ce d'adoption, ils étaient donc, eux aussi, des Burgundiens. Et même à double titre. Cela leur garantissait une certaine autonomie vis-à-vis de leurs deux souverains, de Francie et de Jurane. Et c'est peut-être en partie grâce à ce statut particulier qu'ils ont pu jouer ultérieurement un rôle en Provence. L'importance de l'abbaye de

---

<sup>1</sup> Je qualifie de proto-Sabran, proto-Agoult, proto Reillanne, proto-Mévouillon, etc... les ancêtres probables de ces familles à une époque où ils ne portaient pas encore le nom de lieu qu'ils se sont attaché par la suite, parce que les fiefs n'étaient pas constitués. Pour mémoire la première mention d'un Boniface de Reillanne date de 1045 (M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 657, p. 650, *Ego Adalaxis, filia condam Bonifatii de Reilana*) : il s'agirait de Boniface I, mais c'est sa fille Adalaicis/Adalaxis, sans doute déjà âgée, épouse du proto-Agoult Wilelm, qui lui a attribué ce nom : je l'appelle donc encore Boniface dit de Reillanne. On ne peut d'ailleurs écarter l'hypothèse qu'il s'agisse d'un autre Boniface et d'une autre Adalaxis, une génération après : avec les Reillanne on ne sait jamais... Le premier Agoult à porter ce nom entre 1080 et 1100 serait Rostagn ou Rostan fils de Wilelm et d'Adalaicis/Adalaxis (N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte CI ou 101, pp. 255) : *Rostan d'Agolt*, évolution probable du nom, *Agold*, que le *castrum/castellum* portait en 1031, vers 1035 et encore vers 1055 : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 425 (novembre 1031) pp. 428-429 (*sub castro Agoldi ... in alio loco ipsius castelli*), charte 428 pp. 432-433 (*subtus castro Agoldo, in castro Agoldo* vers 1035) et charte 427 pp. 431-432 (*in territorio castri qui dicitur Agold*, vers 1055). A noter que Rostagn ne portait pas ce nom dans un acte de 1076 (cartulaire d'Apt, charte XCIV ou 94, p. 245). Je qualifie par ailleurs de consensus le choix, l'opinion ou l'intuition d'un historien reprise à sa suite par les autres auteurs sans qu'il y ait eu explication ou démonstration des données ou des faits affirmés.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, pp. 21-23, spécialement p. 22 pour le rôle de l'archevêque Manassès et les stratégies développées par les opposants, notamment par l'évêque de Gérone pour protéger son neveu (bien loin de la simonie qui leur a parfois été reprochée).

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 15.

Cluny fondée en 910 d'une part, mais aussi l'implication de ces Narbonne-Mâcon<sup>1</sup> dans la dévolution d'un immense domaine provençal (suite à un mariage célébré en 909, un an avant la fondation de Cluny, et trois ans avant le début de la Terreur d'Hugo d'Arles) ont fait le reste...

En attendant, Hugo d'Arles a continué son ascension. La disparition de Ludovic l'Aveugle en 928 n'a rien changé. Hugo a conservé la mainmise sur le royaume - sans prendre toutefois le titre de roi qui aurait dû revenir à Karol-Constantin, fils de Ludovic et d'Anne de Macédoine (fille de l'empereur Léon VI de Constantinople). Comte du Viennois, Karol-Constantin cependant s'est même vu disputer ce titre par Hugo qui semble l'avoir proposé en 928 à Herbert, comte de Vermandois, pour son fils Eudes. Karol-Constantin a finalement conservé son titre et son comté, mais au prix d'une allégeance au roi Rodulf (ou Raoul) de Francie en 931 et en 943 à Chonrad (ou Conrad) le Pacifique - fils de Rodulf II de Jurane qui lui avait succédé en 937. Mais Hugo d'Arles regardait plus loin que le royaume de Provence-Viennois. Bien qu'il eût été le témoin (très privilégié) des déboires de Ludovic l'Aveugle, il a voulu suivre les traces de celui-ci. Victime à son tour d'ambitions italiennes et impériales, il a délégué le gouvernement de la région à son frère cadet Boson - que l'on peut qualifier ici, pour essayer de s'y retrouver, de Boson II, bien qu'il ne descendît pas de Boson I. Ce Boson s'était marié avant 912 à Willa, fille de Willa de Provence et de son premier époux Rodulf/Rodolphe I de Jurane<sup>2</sup>. Comte d'Avignon dès 911, comte d'Arles en 926, Boson II a été appelé par Hugo en Toscane en 931. Le comté d'Arles semble alors avoir échu à sa fille, Berta ou Berte (Berthe), qui n'avait rien trouvé de mieux à faire que se marier (vers 924) à un autre Boson. Fils de Richard II, duc de Burgundie franque, ce Boson (III) était le neveu de Boson I ainsi que du roi Rodulf/Rodolphe I de Jurane, mais également le frère de Rodulf/Raoul, roi de Francie occidentale entre 923 et 936, et de Hugues le Noir, duc de Burgundie franque (après leur père et son frère Rodulf devenu roi de Francie). Las, Boson III est mort en 935. A la même époque, tout à ses affaires italiennes, Hugo a négocié un traité avec Rodulf II, fils de Rodulf I et de son épouse Willa de Provence morte entre temps (sans doute avant 924). L'Italie ne voulait pas de Rodulf II, qui avait la sagesse de l'accepter. En échange de son renoncement à toute prétention dans la péninsule, Hugo lui a cédé ses droits sur le royaume de Provence-Viennois. Même si ces droits étaient très contestables, le pouvoir lui appartenait donc clairement. Peut-être Hugo a-t-il rêvé alors de s'emparer de la Jurane : en 937, à la mort de Rodulf II, il a forcé sa veuve, Berta de Souabe, à l'épouser. Dans le même temps il a marié son fils Lothaire à Adélaïde de Bourgogne (Adalaxis de Burgundie Jurane) fille de Rodulf II et de Berta. Mais l'intervention du roi de Germanie Otto (ou Otton) Ier, qui a en outre recueilli Chonrad/Conrad, l'héritier de Rodulf II, a mis un terme à l'entreprise...

A la mort d'Hugo d'Arles, en avril 947, Provence et Viennois ont en tout cas été rattachés à la Jurane pour former un second royaume de Burgundie-Provence, ou royaume d'Arles, ou des deux Burgundie (deux Bourgogne), qui devait conserver son indépendance jusqu'en 1032.

En 947, c'est donc Conrad (Chonrad ou Chuonrad, parfois Gondrad ou déjà Conrad dans les textes), dit le Pacifique, sauvé par Otto Ier, qui est devenu roi. On comprend qu'il ait voulu s'émanciper du pouvoir viennois. Et de fait sa prise de pouvoir constitue une véritable révolution, mais une révolution pacifique cette fois, dans la manière de gouverner. A la prédation a succédé la gestion, à la loi du plus fort une tentative de renaissance du droit appuyée sur le code théodosien, tandis que les victimes survivantes d'Hugo d'Arles rentraient

---

<sup>1</sup> Je me permets d'appeler cette famille Narbonne-Mâcon (alors qu'eux-mêmes bien sûr ne se sont jamais désignés ainsi) parce qu'il n'existe là aucune confusion possible, les deux lieux ne se trouvant associés nulle part sinon à travers elle.

Parce que dans leur cas une confusion est possible, je nomme par contre pseudo-Lacoste la famille que le consensus appelle Lacoste (bien qu'eux-mêmes ne se soient jamais attribué ce nom).

<sup>2</sup> Belle-mère de Boson, Willa de Provence est encore devenue sa belle-sœur en 912 quand Hugo l'a épousée.

en grâce et se trouvaient appelées au pouvoir. Très rapidement il a voulu quadriller plus strictement le territoire. Il a créé des comtes et des vicomtes, mais aussi des juges.

Parmi les premiers, on trouve les deux fils d'un Rothbald - Rot(h)bald ou Rod(h)bald, Roubaud pour les classiques - époux d'une Otelia (Odile), et très vraisemblablement issu de Septimanie en passant par le Mâconnais<sup>1</sup> : Boson (IV) d'abord, époux d'une Constantia, comte d'Arles et de Provence, et aussi son frère Willelm (Ier), comte d'Avignon. On ne sait pas vraiment pourquoi cette famille a été distinguée de la sorte, mais elle semble avoir été proche des comtes de Mâcon. Peut-être les avait-elle suivis depuis Narbonne. En tout cas les Narbonne-Mâcon, ses vassaux de Salins et de Besançon, semblent avoir joué un rôle dans les affaires provençales du roi de Jurane. Il y a eu sans doute un troisième promu en 947 : c'était un Grifo ou Crifo, qui portait le titre de comte en 955, sans que l'on sache exactement d'où il venait, ni de quelle cité il avait été investi. Nous y reviendrons. En tout cas, nous voici avec un nouveau Boson - que l'on est bien forcé d'appeler Boson IV de Provence, bien qu'il n'eût aucun lien avec les précédents. Devenus comtes en titre à sa mort, survenue en 968, ses fils, Rothbald et Willelm (II), le second surtout, allaient faire beaucoup parler d'eux.

## 16.3. LE TEMPS D'UNE RENAISSANCE.

On en est loin, encore... et avant d'en arriver là, il nous faut nous pencher un peu sur les ténèbres des VIIIe-IXe siècles en Provence.

A la différence de ce qui s'était passé au Ve siècle, le recul de l'habitat paraît avoir été général. Il a touché aussi bien les villes que les campagnes, aussi bien les sites de plaine que les sites perchés - à partir du courant du VIIe siècle pour ces derniers. C'est en fait un véritable recul du peuplement qui s'est produit là.

### 16.3.1. La base.

Au Ve siècle, on s'en souvient, l'essor de l'habitat perché en basse Provence avait pu être associé à une recrudescence de précipitations violentes<sup>2</sup>, à caractère orageux, bien plus qu'à l'insécurité. Toutefois ce phénomène de perchement n'avait que peu touché le Luberon, parce que face aux orages les reliefs sur lesquels se situaient les vieux *oppida* n'offraient pas de conditions de sécurité supérieures à celles des habitats de pentes situées en piémonts. Pendant l'Antiquité tardive elle-même (ou pendant le haut Moyen Age) à Villevieille à Rustrel, qui a abrité un habitat perché, tout le matériel a glissé vers le bas, emporté par des précipitations violentes<sup>3</sup>.

Aux VIe et VIIe siècles cette péjoration des conditions a été compliquée et probablement amplifiée par un nouvel abaissement sensible des températures. A partir de 536, celui-ci a été provoqué - ou, plus vraisemblablement, aggravé - par un épisode volcano-climatique de grande ampleur impliquant peut-être plusieurs éruptions ou explosions différentes<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir notamment G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 208 et s., spécialement p. 209 (notamment n. 1, p. 210 et p. 216, p. 350. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 33.

<sup>2</sup> M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, *Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age*, ds *Gallia*, 56, 1999, pp. 13-32, ici p. 30. [http://www.persee.fr/doc/galia\\_0016-4119\\_1999\\_num\\_56\\_1\\_3241](http://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1999_num_56_1_3241)

<sup>3</sup> L. Tallah, *Carte archéologique de la Gaule (CAG) 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 311 (103, 8).

<sup>4</sup> L.B. Larsen, B.M. Vinther, K.R. Briffa, T.M. Melvin, H.B. Clausen, P.D. Jones, M.L. Siggaard-Andersen, C.U. Hammer, M. Eronen, H. Grudd, B.E. Gunnarson, R.M. Hantemirov, M.M. Naurzbaev, K. Nicollussi, *New ice core evidence for a volcanic cause of the A.D. 536 dust veil*, ds *Geophysical Research Letters*, vol. 35, L04708, 29 Février 2008 (5 pages).

En ligne : <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2007GL032450>

Il ne semble pas que la situation se soit rétablie au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle - mais elle s'est, encore une fois, modifiée. De fait aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. le climat occupe sans doute une place prépondérante dans le nouveau recul de l'habitat qui s'est fait jour. Il existe alors des données qui plaident pour une poursuite des dérèglements climatiques, dans une perspective géographique plus large cette fois-ci. Ainsi, pendant le règne de Charlemagne (768-814), puis celui de Louis le Débonnaire (ou le Pieux, 814-840), la Sarthe se serait trouvée à sec deux fois. Entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle encore des nuées de criquets migrants ont dévasté jusqu'à l'Allemagne et l'Autriche<sup>1</sup>. Et les chroniqueurs ont fait état de rivières ou de pluies de sang (sans doute chargées de sable saharien) jusqu'en Flandre. On sait que l'assèchement de certaines rivières a pu être causé par des mouvements de terrains<sup>2</sup>. Mais cela n'explique pas le reste, et on a sans doute été un peu prompt à mettre parfois certains des phénomènes rapportés sur le compte de la crédulité des populations médiévales et de leur soif de fantastique. Pour essayer d'aller un peu plus loin, de comprendre ce qui a pu se passer, il nous faut retourner aux sources, c'est à dire encore une fois aux mécanismes du climat et aux variations de l'oscillation nord-atlantique.

### 16.3.2. Les mécanismes du climat.

A partir du Ve s. l'indice de celle-ci semble avoir été majoritairement négatif. Cela correspond dans le passé aux péjorations de Lobben et Göschenen, ou encore - au moins depuis le Néolithique ancien - aux phénomènes que l'on a rassemblés sous le nom de changements climatiques rapides. Dans ce contexte, le flux dépressionnaire passe largement sur l'Europe moyenne et méridionale qui sont donc bien arrosées. Les dépressions sont assez puissantes mais aussi assez irrégulières. Cela laisse place à des retours d'est relayés par des vents méridiens, Bora ou Mistral. Et lorsque les coulées polaires viennent coiffer de l'air tiède et humide cela peut engendrer des orages extrêmement violents, voire en Méditerranée des médicanes - comme cela a été le cas au Néolithique final, au Chalcolithique ou pendant certaines séquences de l'âge du bronze. On comprend donc que les hommes de l'Antiquité tardive aient privilégié les habitats perchés et remis à l'honneur les vieux *oppida*.

La situation paraît avoir changé au tournant du VIII<sup>e</sup> siècle. Les indices annuels de l'oscillation nord-atlantique semblent être alors devenus majoritairement positifs, sans doute à la faveur de l'amorce d'un réchauffement général. Les flux dépressionnaires sont souvent passés bien plus au nord - et l'Europe méditerranéenne s'est mise au régime sec. C'est dans ce contexte, on s'en souvient, que se sont placés les *Dark Ages* de la Grèce et l'effondrement de l'empire hittite. Au nord de la Méditerranée occidentale toutefois, la sécheresse avait alors été moins sévère. De fait cette zone est plus apte à profiter des rares entrées océaniques, mais aussi des remontées d'air tropical susceptibles de se charger d'humidité au-dessus de la mer - notamment parce que le sud le Maghreb est moins aride que le sud de la Méditerranée orientale : il s'y trouve des reliefs et une bande côtière plus large. La sécheresse est donc moins importante sur l'arc côtier méditerranéen nord-occidental et dans son arrière-pays

---

U. Büntgen, V.S. Myglan, F. Charpentier Ljungqvist, M. McCormick, N. di Cosimo, M. Sigl, J. Jungclauss, S. Wagner, P.J. Krusic J. Esper, J.O. Kaplan, M.A.C. de Vaan, J. Luterbacher, L. Wacker, W. Tegel, A.V. Kirilyanov, Cooling and societal change during the Late Antique Little Ice Age from 536 to around 660 AD, ds Nature Geoscience, 9, 2016, pp. 231-236.

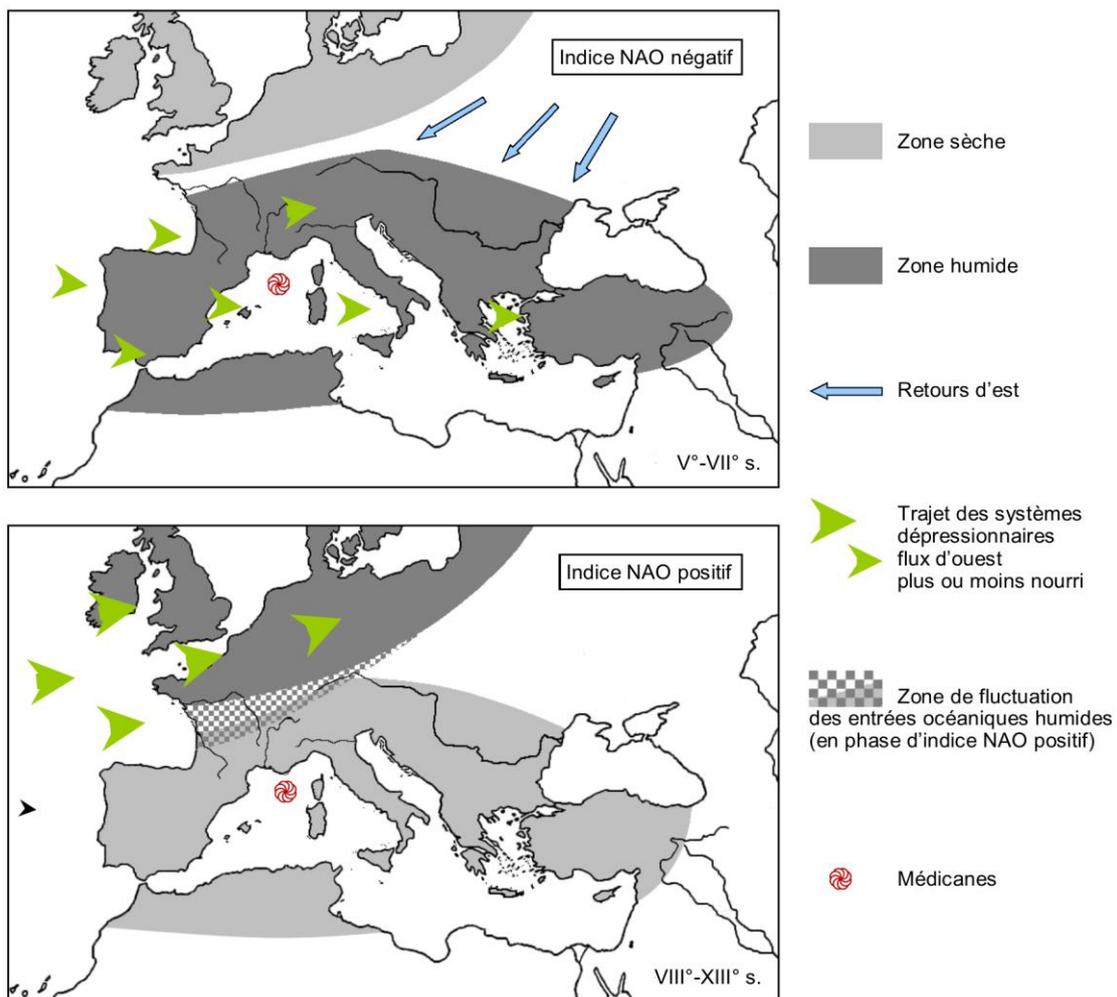
En ligne : <https://www.nature.com/articles/ngeo2652>

<sup>1</sup> Sur ce sujet, E. Le Roy Ladurie, Histoire du climat depuis l'an Mil (Paris, Flammarion, 1983) Tome 2, pp. 42-43.

<sup>2</sup> P. Alexandre, Les séismes en Europe occidentale de 394 à 1259, Nouveau catalogue critique, Observatoire Royal de Belgique, Série Géophysique, N° Hors-Série, Bruxelles 1990, spécialement pp. 126, 135, 138, 156 (pluies et rivières de sang), et 147, 148, 149 (mouvements de terrain affectant le cours des rivières).

## PI. 81 : LE CLIMAT DU HAUT MOYEN ÂGE : ENCORE L'OSCILLATION NORD-ATLANTIQUE ET LES TEMPÉRATURES GLOBALES.

Pendant les V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, l'indice de l'oscillation nord-atlantique paraît avoir été majoritairement négatif. Toutefois les températures, bien que fraîches, n'étaient pas très froides. A la différence de ce qui avait pu se passer pendant les séquences glaciaires de Lobben ou de Goschenen I, des remontées d'air tropical atteignaient la Méditerranée nord-occidentale où elles alimentaient de puissants systèmes dépressionnaires liguriens en hiver ainsi que de violentes tempêtes (médicanes) - spécialement, mais pas seulement, en automne. Ces tempêtes balayaient notre arc côtier qui était de surcroît soumis à de forts orages locaux à caractère méditerranéen. On assiste donc dans le Midi méditerranéen à l'abandon de certains habitats de plaine, trop exposés, au profit d'un renouveau des vieux habitats perchés (*oppida*).



A partir du VIII<sup>e</sup> siècle, l'indice de l'oscillation nord-atlantique paraît avoir été majoritairement positif. Entre le VIII<sup>e</sup> et le début du X<sup>e</sup> s. les températures, quoiqu'en hausse, sont restées longtemps assez fraîches pour que les heurts entre masses d'air polaire et tropical continuent à provoquer médicanes et violents orages locaux - peut-être même avec une intensité accrue. En Provence les habitats perchés ont régressé mais ce n'était pas au profit des habitats de plaine : c'est le peuplement qui s'est effondré, le facteur climatique étant renforcé par les troubles politiques (invasion franque, plus tard raids sarrasins). A partir du X<sup>e</sup> s., les températures étant fortement remontées, le front polaire s'est établi bien au nord de la Méditerranée. Pour trois siècles, médicanes et violents orages ont quasiment disparu.



montagneux. Mais les risques orageux demeurent bien réels - tout au moins tant qu'une hausse assez forte des températures n'en a pas écarté le risque. Celle-ci repousse en effet le front polaire (la zone de contact entre l'air polaire et l'air tropical) vers le nord, bien au-delà des côtes qui, en fonction de l'activité méridienne, peuvent alors recevoir des précipitations moins violentes entre l'automne et le printemps. La hausse des températures initiée au début du VIIIe siècle, et peut-être même dès le troisième quart du VIIe siècle, n'a donc pas immédiatement changé la donne. Il a fallu attendre - presque deux siècles et demi - pour que celles-ci agissent sur le front polaire. De la même façon qu'un indice de l'oscillation nord-atlantique majoritairement positif n'exclut pas certaines années un indice négatif (celui de l'Antiquité tardive), une remontée progressive des températures n'exclut pas en effet des années encore très froides - et cela semble avoir été le cas durant la majeure partie du haut Moyen Age. Le changement de l'indice de l'oscillation nord-atlantique à la fin du VIIe ou au début du VIIIe siècle s'inscrit certes dans le cadre d'un changement climatique rapide, mais malgré son nom cela n'implique ni une grande rapidité ni une parfaite homogénéité. Les données qui définissent ces épisodes sont issues, en Méditerranée<sup>1</sup>, de carottages des fonds marins qui reflètent la température des eaux de surface. Or une fois de plus ces données ne coïncident pas avec celles que l'on peut relever sur le continent. C'était déjà le cas entre 1.250 et 850 avant notre ère, au moment des *Dark Ages*. Ici, par référence aux périodes glaciaires de Lobben ou Göschenen on s'attendrait plutôt à trouver les signes du changement climatique rapide entre le Ve et le VIIe siècles, froids, associés aux périodes où l'indice d'oscillation nord-atlantique est majoritairement négatif. Cela semblerait assez cohérent. Le contexte est favorable à des coulées polaires nombreuses en hiver et au printemps, susceptibles de refroidir de manière conséquente les eaux de surface des mers Adriatique, Egée et Ionienne<sup>2</sup>. Les anticyclones inhibent une partie des flux dépressionnaires et permettent les retours d'Est relayés par le Vardar, la Bora et le Mistral<sup>3</sup>. Toutefois, les signes du changement climatique rapide ne se manifestent qu'entre le VIIIe et le Xe siècles<sup>4</sup>. On peut envisager un décalage lié à la nature des sources. Mais il apparaît en outre que dans un contexte d'indice d'oscillation nord-atlantique majoritairement positif, il y a place pour une activité orageuse intense, et même des médicanes, si l'on a des températures générales relativement fraîches. Cela peut sembler contradictoire. En principe ce contexte correspond à des séquences plus chaudes. On pourrait donc en déduire que pendant les VIIIe-IXe s. les températures, tout en remontant en direction du petit optimum médiéval (atteint vers le milieu du Xe siècle) n'étaient encore pas très élevées. Il s'agirait d'une période de transition. Peut-être trouve-t-on, dans ces moments-là, concurremment à des années où l'indice NAO est fortement positif, des successions assez rapprochées d'années d'indice négatif susceptibles de favoriser des coulées polaires. Ces dernières sont à même de refroidir le nord de la Méditerranée, ce qui active le signal de changement climatique rapide - ou le rend peut-être plus apparent, par contraste. Concrètement, on aurait donc eu une succession de coups de froid - dans un contexte globalement frais pour les *Dark Ages*, et sans doute plus doux pour la séquence du haut Moyen Age qui nous occupe ici (ce qui justifierait que dans ce dernier cas la crise a été moins sévère). Du fait des caractéristiques très différentes des deux bassins, ces coups de froid auraient rencontré moins d'obstacles et leur impact sur le refroidissement de la mer aurait été

---

<sup>1</sup> Essentiellement nord-orientale.

<sup>2</sup> En ce sens E. J. Rohling, P. A. Mayewski, R.H. Abu-Zied, J.S.L. Casford, A. Hayes, Holocene atmosphere-ocean interactions: records from Greenland and the Aegean Sea, ds *Climate Dynamics* 18, 2002, pp. 587-593.

<sup>3</sup> V. Trouet, J.D. Scourse, C.C. Raible, North Atlantic storminess and Atlantic Meridional Overturning Circulation during the last Millennium: Reconciling contradictory proxy records of NAO variability, ds *Global and Planetary Change* 84-85, 2012, pp. 48-55, ici p. 53 : « ... an increase of mid-latitude blocking anticyclones and a decrease of mid-latitude cyclones during the LIA consistent with a NAO negative phase ».

<sup>4</sup> B. Weninger, Réponse culturelle aux changements climatiques rapides de l'Holocène en Méditerranée orientale, ds J.-F. Berger, *Des climats et des hommes*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 171-84, ici p. 173.

plus marqué en Méditerranée orientale qu'en Méditerranée nord-occidentale, où ils auraient en revanche généré de fortes tempêtes.

Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement que pendant le haut Moyen Age les courants atmosphériques méridiens sont demeurés puissants. Ils permettent d'expliquer les phénomènes extraordinaires relevés dans les textes, en particulier les nuages de criquets migrateurs à Vienne ou les "pluies de sang" dans les Flandres. Dans notre région, ils se traduiraient par des orages fréquents et parfois très violents, susceptibles de finir d'ensevelir sous les sédiments (alluvions ou colluvions) des quartiers entiers. De fait on peut sans doute rattacher aux Ve-VIIe siècles une partie des colluvions accumulées contre l'enceinte d'Apt (qui pour sa part remontait probablement au Ve siècle)<sup>1</sup> de même que l'enfouissement des vestiges, *extra muros* cette fois, sous 12 à 15 mètres de celles-ci<sup>2</sup>.

### 16.3.3. Les données historiques et leur interprétation.

#### 16.3.3.1. La question des rendements agricoles.

Il semble donc possible d'aller plus loin. Aux VIIIe-Xe s. on pourrait mettre ces dérèglements en relation avec la faiblesse des rendements agricoles observée sur certains sites. Celle-ci a fait couler beaucoup d'encre depuis que G. Fourquin l'a soulignée en 1969. Un document daté de 812-820 a permis d'établir que dans le fisc (propriété agricole appartenant au domaine royal) d'Annappes à Villeneuve-d'Ascq, près de Lille, dans le Nord, le rendement moyen des céréales s'est établi en moyenne autour de 1,6 mesure récoltée pour 1 mesure semée. Même chose, à la même époque, dans une dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en Ile-de-France. Ou encore à l'abbaye Santa Giulia à Brescia, entre Vérone et Milan, un siècle plus tard (905-906), 1,7 mesure récoltée pour une mesure semée cette fois<sup>3</sup>. Ces chiffres dérisoires ont bien sûr soulevé de nombreuses questions. S'agissait-il d'une mauvaise année ou de rendements ordinaires ? Et dans ce dernier cas, de rendements bruts ou de rendements nets, une fois soustraite la semence de l'année suivante - et celle des prébendiers lorsqu'il s'agissait d'une abbaye ? Ne pouvait-on estimer qu'il y avait là négligence des maîtres comme des paysans, les uns parce qu'ils se souciaient peu de leur domaine, les autres parce qu'ils étaient requis pour le travail de cette terre, et donc plus ou moins rétifs ? Tenants et opposants d'une vision plus ou moins misérabiliste se sont affrontés. Il semble que ce sont ses opposants qui l'ont emporté et que l'on a tendance aujourd'hui à considérer ces données comme un peu excentriques, voire catastrophistes. En 1992 pourtant, G. Comet avait reconnu la possibilité que des chiffres de l'ordre de 2/1 pussent ne pas être aberrants dans le contexte.

---

<sup>1</sup> Datée par référence à l'aménagement du théâtre antique en bastion : P. De Michèle, Apt, caves du centre ancien, ds BSR 2003 p. 202 (réaménagement en bastion).

Selon les éditeurs du cartulaire de l'Eglise d'Apt, les murs de la ville auraient été encore partiellement debout en 906, ce qui aurait permis l'accumulation des sédiments : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, p. 102.

<sup>2</sup> G. Barraol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds Revue Archéologique de Narbonnaise, Tome I, 1968, pp. 101-158, ici pp. 110, 112.

<sup>3</sup> G. Fourquin, Histoire économique de l'Occident médiéval, Paris, Armand Colin, 1969, p. 32 (de l'édition de 1979).

Voir aussi les contributions de G. Fourquin ds G. Duby, A. Wallon (dir.), Histoire de la France rurale, Paris, Seuil, 1976, Tome 1, pp. 330 et 452 (rendement "carolingien" soit au plus 2,5 pour une graine).

Il est toujours intéressant, quand c'est possible, de mettre en perspective l'investissement réalisé dans une ressource avec son rendement. Ainsi au début du XXe siècle, 1 barril de pétrole investi dans l'extraction de cette matière première permettait d'obtenir 100 barrils. Au début du XXIe siècle, malgré les progrès techniques réalisés, du fait de l'épuisement de bon nombre des gisements les plus accessibles, 1 barril investi ne rapporte plus que 35 barrils dans certaines zones - et 5 barrils pour les schistes ou les sables bitumineux : G. Pitron, La guerre des métaux rares, 2018, Paris, éd. Les Liens qui Libèrent, 2018, p. 220-221.

Mais selon son propre aveu il manquait de raisons structurelles pour les expliquer<sup>1</sup>. C'est qu'à la différence de l'insécurité, le facteur climatique, multiséculaire, a presque toujours été négligé. Pour autant la récurrence d'aléas climatiques ne peut être considérée comme anodine - qu'il s'agisse de pluies trop abondantes, de gelées précoces ou tardives, de chutes de neige collante, ou encore de sécheresses et d'orages violents, sans oublier les phénomènes connexes que sont les nuées de criquets. Simplement cette hypothèse n'a pas, ou pas assez, été prise en compte. Loin d'être aberrants, les rendements que G. Fourquin et G. Duby avait mis en avant pourraient donc trouver la justification qui leur a longtemps manqué dans les coups de froid survenus entre le VIIIe et le début du Xe s. au sein d'un ensemble en plein réchauffement, marqué par un indice de l'oscillation nord-atlantique majoritairement positif. Au demeurant ils n'auraient pas été meilleurs pendant l'Antiquité tardive. Notamment à cause de l'épisode volcano-climatologiques de 536 (qui s'est peut-être poursuivi pendant la décennie suivante) on sait que la famine a régné au milieu du VIe siècle et rien n'indique que la situation s'est améliorée avant le dernier tiers du VIIe siècle<sup>2</sup>.

Dans le Midi méditerranéen, tombé si bas que les documents font défaut, c'est vrai que l'insécurité politique prévaut. Nourrie par l'avancée des conquérants arabes dans les deux premiers quarts du VIIIe siècle, par la réaction des Francs dans le deuxième et le troisième quart de ce siècle, par l'apparition et le développement rapide de la piraterie sarrasine à son terme et au début du IXe siècle<sup>3</sup>, cette insécurité ne doit pourtant pas nous faire oublier que le climat aussi a pu se mettre de la partie.

### 16.3.3.2. Petit optimum climatique médiéval, du Groenland aux vignobles anglais en passant par le changement climatique actuel.

Pour autant celui-ci n'a pas été entièrement négligé pour la période du haut et du premier Moyen Age. On a depuis longtemps pris en compte l'existence d'un petit optimum médiéval que l'on pouvait situer entre les VIIIe-Xe siècles et le XIIIe siècle. Mais, au vu des dernières données réunies, celui-ci en est venu assez récemment à faire question, et on a préféré employer bien souvent le terme "d'anomalie climatique médiévale". Des publications ont fleuri, qui tendaient à le reléguer aux oubliettes de l'histoire. Il semble qu'elles n'étaient pas exemptes, parfois, d'une volonté de mettre l'accent sur le réchauffement actuel. Dans cette optique, on a souvent fait référence aux textes relatant la découverte du Groenland dans le dernier quart du Xe siècle. On sait que lorsque les Vikings ont abordé le Groenland, ils l'ont appelé "le pays vert" - ce qui à première vue paraît témoigner d'une saison estivale très généreuse : de fait, pour que survive le bétail, il fallait avoir le temps de faire et de rentrer les foins. Cependant un passage de l'*Islendingabók* (le livre des Islandais, une œuvre qui aurait été élaborée en Islande au XIe siècle mais dont la version la plus ancienne connue due à Ari Thorgilsson se situe entre 1120 et 1130) et un autre du *Landnámabók* (le livre de la colonisation, dont les versions qui nous sont parvenues datent de la fin du XIIIe et du début du XIVe siècle) relatent très clairement qu'Erik le Rouge « *l'avait appelé le Pays Vert (Groenland) parce que, selon lui, les gens auraient grande envie de venir dans un pays qui*

<sup>1</sup> G. Comet : "L'insécurité politique peut expliquer des baisses de rendement conjoncturelles pouvant porter sur plusieurs décennies, mais une telle baisse de rendements multiséculaire ne pourrait s'expliquer que par des raisons structurelles que je ne perçois pas." (Le Paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales, France, VIIIe - XVe siècle, Rome, École Française de Rome, 1992. pp. 3-711, ici pp. 310 et 315).

<sup>2</sup> En ce sens en tout cas U. Büntgen, V.S. Myglan, F. Charpentier Ljungqvist, M. McCormick, N. di Cosimo, M. Sigl, J. Jungclauss, S. Wagner, P.J. Krusic J. Esper, J.O. Kaplan, M.A.C. de Vaan, J. Luterbacher, L. Wacker, W. Tegel, A.V. Kirilyanov, Cooling and societal change during the Late Antique Little Ice Age from 536 to around 660 AD, ds Nature Geoscience, 9, 2016, pp. 231-236.  
En ligne : <https://www.nature.com/articles/ngeo2652>

<sup>3</sup> P. Guichard, Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813), ds Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 35, 1983, pp. 55-76.

avait un si beau nom »<sup>1</sup>. Un coup de pub, donc. Mais s'agissait-il de publicité mensongère ? Ce n'est pas sûr du tout. Il est certain qu'Eiríkr Thorvaldson, Erik le Rouge, souhaitait attirer des colons vers les terres qu'il avait découvertes. Toutefois les textes indiquent qu'après avoir passé plusieurs années à explorer les côtes du Groenland, il était retourné hiverner en Islande. Des colons déçus auraient pu de la même façon faire marche arrière, car tous n'étaient pas de pauvres migrants dépouillés de tout. Or ils sont restés, et ils ont tenu, pendant des générations. Il fallait donc qu'il y eût quelque réalité derrière ce nom susceptible d'attirer les gens. Les sites choisis pour les implantations n'étaient d'ailleurs pas spécialement méridionaux, en particulier pour le très vaste *Vesterbygden* (l'Établissement Occidental) qui couvrait plusieurs fjords et comptait des dizaines sinon des centaines de fermes. Et on a relevé des traces du passage des Vikings jusqu'à des latitudes très élevées - pour ne pas dire extrêmes<sup>2</sup>. Au-delà du Groenland, on sait encore que les Vikings sont allés au moins jusqu'à Terre-Neuve (Helluland)<sup>3</sup>, et sans doute aux côtes de Nouvelle-Ecosse (Markland) et aux environs de Nantucket (Vinland). On dispose là de plusieurs textes, entre autres la *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum* (Histoire des archevêques de Hambourg, rédigée entre 1075 et 1085 à partir d'informations recueillies auprès de Sven Estridsen, roi du Danemark entre 1020 et 1076 environ). Ils décrivent la richesse en blé et en vigne sauvages du Vinland, qui devait son nom à la seconde. On a voulu croire que c'était un pays mythique, comparable aux "Iles Fortunées" de l'Antiquité. Jadis on avait dit la même chose des pays abordés par Ulysse - jusqu'à ce que V. Bérard replaçât le mythe dans la réalité au début du XXe siècle. Pour le Helluland, le Markland et le Vinland, C. Rafn avait tenté dans la première moitié du XIXe s. une approche nautique assez comparable à celle du grand helléniste quelques décennies plus tard. Mais ses travaux sont tombés dans l'oubli, de même que certaines trouvailles isolées qui avaient été signalées<sup>4</sup>... Toutefois l'approche de C. Rafn serait ici de peu d'utilité : si le terme de Vinland recouvrait les environs de Nantucket, on ne peut en tirer aucun argument climatique, car l'île de Martha's Vineyard abritait assez de vigne sauvage au tout début du XVIIe siècle, en plein petit âge glaciaire, pour que l'explorateur anglais Bartholomew Gosnold la baptisât ainsi en souvenir de sa fille en 1602.

<sup>1</sup> D. Ates, Mythe et histoire : le Vinland au Moyen Age, mémoire de master en histoire générale sous la direction de M. Roch, Université de Genève, 2015, pp. 23-24.

[http://www.academia.edu/14882220/Mythe\\_et\\_histoire\\_le\\_V%C3%ADnland\\_au\\_Moyen\\_%C3%82ge](http://www.academia.edu/14882220/Mythe_et_histoire_le_V%C3%ADnland_au_Moyen_%C3%82ge)

C. Massa, L'implantation médiévale scandinave de la côte sud-ouest du Groenland comme la limite du modèle agro-pastoral importé d'Europe du nord, Implications paléo-environnementales, ds *Sciences Humaines Combinées* (en ligne), n°5, Dijon, Université de Bourgogne, 2010.

<http://revuesshs.u-bourgogne.fr/lisit491/document.php?id=627> ISSN 1961-9936.

<sup>2</sup> C. Massa, L'implantation médiévale scandinave de la côte sud-ouest du Groenland comme la limite du modèle agro-pastoral importé d'Europe du nord, Implications paléo-environnementales, ds *Sciences Humaines Combinées* (en ligne), n°5, Dijon, Université de Bourgogne, 2010 : voir Herjolf Bardarson dans le texte pour les riches migrants, et aussi annexe 2 et annexe 4 pour les implantations scandinaves au Groenland.

<http://revuesshs.u-bourgogne.fr/lisit491/document.php?id=627> ISSN 1961-9936.

<sup>3</sup> Notamment au Nord de terre-Neuve, le site de l'Anse aux Meadows, dévoilé en 1960 à H. Ingstad par un habitant du lieu, G. Decker.

Sur ce site, on peut voir <http://whc.unesco.org/fr/list/4>

Et en dernier lieu les travaux de P. M. Ledger, L. Girdland-Flink, V. Forbes, New horizons at L'Anse aux Meadows, ds *Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS)*, 116, 31, 30 juillet 2019, pp. 15341–15343 (Published online 2019 Jul 15)

En ligne : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6681721/>

Ces derniers travaux fondés sur la palynologie suggèrent que les Vikings ont fréquenté très tôt le site (au moins de manière intermittente) - et ce pendant assez longtemps pour y amener des plantes inconnues de cette région qui ont pu s'y installer, dans une fouchette chronologique qui va du début du Xe siècle jusqu'au milieu du XIe siècle : « Norse occupation began Cal AD 910–1030 [...] ended Cal AD 1030–1145 [...] ».

<sup>4</sup> On peut voir à ce titre C. Rafn, *Mémoire sur la découverte de l'Amérique*, Paris, Arthus-Bertrand, 1838, notamment pp. 15-20. - Société royale des Antiquaires du Nord, Copenhague, Rapport des séances annuelles de 1838 et de 1839, séance annuelle du 31 janvier, 1839, pp. 11-12.

Reste le Groenland. Et l'Islande. Car cette île a bel et bien été baptisée, elle, le "pays de glace", un siècle exactement avant la découverte du Groenland - après qu'un hiver rigoureux eut fait perdre tout son bétail, faute de foin, à son inventeur Flóki Vilgerdason dans les années 870. On pourrait en conjecturer que le climat, encore très dur au temps de la colonisation de l'Islande vers 870, s'était bien adouci au moment de la découverte du Groenland dans les années 980.

Ceci s'accorderait parfaitement avec l'hypothèse de coups de froid pendant les VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s., et peut-être encore le tout début du Xe, concurremment à l'amorce d'un réchauffement général, avant que le petit optimum médiéval s'imposât vraiment dans le courant de ce Xe siècle. On pourrait assez facilement sans doute mettre en parallèle ce scénario avec l'effondrement de la civilisation maya classique entre le VIII<sup>e</sup> et le Xe siècles, principalement au IX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Au final le petit optimum médiéval ne semble pas devoir être véritablement remis en cause. Certaines données récentes suggèrent de le décaler un peu, mais les travaux plus anciens qui l'avaient mis en évidence reposaient sur de nombreux faisceaux de données, et ils ne peuvent être simplement écartés. Quant à l'ampleur de ce petit optimum médiéval, elle reste comme toujours difficile à évaluer précisément. Au vu du volume assez inhabituel de la littérature tendant à la minimiser, et de la comparaison quasi-constante avec le réchauffement actuel dans cette littérature, non sans hésitation on peut se demander si ce dernier, avec tous les enjeux économiques et politiques qu'il recouvre - en termes d'emplois<sup>2</sup>, voire de carrières, mais aussi de taxes nouvelles relativement bien acceptées jusqu'à l'automne 2018 en France - ne constitue pas quelquefois un obstacle à la juste appréciation du climat autour de l'An Mil<sup>3</sup>. Il semble assez certain aujourd'hui que notre espèce, dans le cadre de règles du jeu mondialisées - ultra-libérales, d'essence ploutocratique - est en train de se suicider. Ceci pour le profit, le pouvoir et l'ego de quelques dirigeants de grandes entreprises, tant industrielles que financières, et des politiques qu'ils induisent, lobbying oblige... Il ne s'agit même pas le plus souvent des actionnaires des sociétés impliquées, que l'on pointe traditionnellement et quasi-mécaniquement du doigt. D'abord, pour l'essentiel, elles sont trop gigantesques pour admettre des actionnaires dominants. Ce sont donc les conseils d'administration et les dirigeants cooptés par ceux-ci (qui les ont nommés) qui les gouvernent. Ensuite, le seul recours de l'immense majorité des actionnaires, s'il en existait un, résiderait dans leur vote lors d'une parodie annuelle d'assemblée générale des actionnaires, volontairement transformée en grand-messe ou en événement festif. Il s'agit prioritairement en effet d'y entériner les choix de

---

<sup>1</sup> N. P. Evans, T. K. Bauska, F. Gázquez-Sánchez, M. Brenner, J. H. Curtis, D. A. Hodell, Quantification of drought during the collapse of the classic Maya civilization, ds Science, vol. 361, Issue 6401 (3 août 2018), pp. 498-501.

En ligne : <https://science.sciencemag.org/content/361/6401/498>

Pour un compte-rendu en français voir B. Arnaud, Des sécheresses extrêmes sont à l'origine de de l'effondrement des Mayas, ds Sciences et Avenir (en ligne), 07.08.2018 : [https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/des-secheresses-extremes-sont-a-l-origine-de-l-effondrement-des-mayas\\_126539](https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/des-secheresses-extremes-sont-a-l-origine-de-l-effondrement-des-mayas_126539)

<sup>2</sup> Les énergies renouvelables emploient presque trois fois plus de salariés aux Etats-Unis que l'industrie du charbon (cf V. Adam, Accord sur le climat, concert de critiques après le retrait des Etats-Unis, ds Boursier.com, le 02/06/2017 à 05h45.

<http://www.boursier.com/actualites/economie/accord-sur-le-climat-concert-de-critiques-apres-le-retrait-des-etats-unis-35973.html>

<sup>3</sup> Et parfois auparavant, comme on l'a vu précédemment (chapitres 6 et 8) - avec des titres-chocs, même dans de bonnes revues, qui prêtent au changement actuel une ampleur qu'il est loin d'avoir pour le moment.

Voir par exemple : Sciences et Avenir avec AFP, Un réchauffement inédit depuis 100 millions d'années, ds Sciences et Avenir en ligne, le 30 octobre.2017 : [https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/paleontologie/un-rechauffement-inedit-depuis-100-millions-d-annees\\_117882](https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/paleontologie/un-rechauffement-inedit-depuis-100-millions-d-annees_117882)

Article que l'on peut confronter à juste titre avec celui de F. Grousset, Les changements abrupts du climat depuis 60 000 ans, ds Quaternaire, 12, 4, 2001. pp. 203-211, spécialement ici fig. 1 p. 205 et fig. 2 p. 207.

En ligne : [https://www.persee.fr/doc/quate\\_1142-2904\\_2001\\_num\\_12\\_4\\_1693](https://www.persee.fr/doc/quate_1142-2904_2001_num_12_4_1693)

conseils d'administration cooptés (où ils ne sont pas, pour l'immense majorité d'entre eux, représentés) - et de donner à ces décisions l'apparence de l'adhésion générale... Ce n'est pas fait pour aborder les questions de fond, qui restent du domaine des seuls dirigeants. Parfois ceux-ci ont une éthique, et c'est tant mieux. Mais c'est rare. En général le profit prime parce qu'il est source de bonus et de *stock options*. Or, prendre conscience de la surpopulation et de ses conséquences, de la surpollution, de la déforestation, toutes galopantes, reste essentiel aujourd'hui pour la survie même de l'espèce. Et la focalisation actuelle sur le réchauffement du climat semble parfois nuisible aux autres débats<sup>1</sup> tandis que les mesures prises contre celui-ci paraissent souvent plus virtuelles que concrètes. La taxe carbone et son marché inhérent des "droits à polluer" en offrent un bon exemple, qui ont donné lieu en outre à une cascade d'escroqueries... Au lieu de ces mesures qui n'en sont pas et coûtent cher (de même que la vaine multiplication d'instances de réflexion) sans doute faut-il changer les approches et les principes mêmes puisque l'on parle de défi. Après 70 ans de production d'électricité dans des centrales toujours plus énormes, il paraît assez évident par exemple que la résolution de la crise de l'énergie ne passera que par la promotion de toutes petites unités - la remise en état de la multitude de petites centrales hydrauliques à usage public ou privé qui ont été abandonnées lors de la création des grands barrages, ou encore des hydroliennes à membrane ondulante de taille limitée susceptibles d'équiper les grands canaux d'irrigation (comme le Canal de Provence) autant que les rivières, des éoliennes (de préférence noires) également de taille limitée dont la dispersion assurerait une production supérieure aux parcs actuels sans nuisance esthétique ni ornithologique, des capteurs solaires enfin intégrés aux structures domestiques et esthétiquement satisfaisants (en toitures, en terrasses) qui permettraient l'autonomie de celles-ci. Les grandes centrales électriques, moins nombreuses, pourraient alimenter l'industrie. Ce qui freine ici, ce ne sont pas les moyens techniques, c'est la volonté politique de dépasser le cadre des méga-sites de production - et ce qui se profile derrière ces réticences, c'est le refus des grands fournisseurs d'énergie de perdre leur monopole et une partie de leurs revenus. Le profit, lorsqu'il est établi par l'usage ou la loi, devient une sorte de droit imprescriptible pour ceux qui en profitent. C'est l'Etat le premier qui en donne l'exemple, avec des taxes qui ont depuis longtemps (et largement) dépassé les coûts de production de l'énergie. Ce serait donc à l'Etat de donner l'exemple en réduisant ses taxes, et d'abord pour ce faire ses dépenses. Non en termes d'emplois - même si l'on pointe couramment du doigt ici, comme les actionnaires dans les grandes sociétés, le nombre des fonctionnaires<sup>2</sup>. Mais en termes de fonctionnement. On pourrait, par exemple, mettre un terme aux surfacturations flagrantes dans les marchés publics, le plus souvent réalisées en toute légalité, et qui multiplient les coûts par rapport aux mêmes dépenses effectuées dans la sphère privée<sup>3</sup>. Bien

---

<sup>1</sup> Posant il y a quelques années la question des PCB déversés dans la Durance à diverses associations écologistes, je me suis clairement fait répondre que la priorité allait au réchauffement du climat - et seulement à celui-ci.

<sup>2</sup> Il est évident cependant que le statut de fonctionnaire non révocable (ou très difficilement révocable) ouvre la porte à des abus qui se sont multipliés ces dernières décennies. Pour autant ce n'est pas souvent le nombre des fonctionnaires qui fait question, mais leur répartition - au sein de l'Education Nationale, par exemple, entre services administratifs et enseignants sans classe d'une part, et d'autre part enseignants en charge d'une classe (ou d'une matière dans plusieurs classes lorsqu'il s'agit d'enseignement secondaire). En réduisant les premiers au profit des seconds, il est évident que l'on pourrait aisément faire tomber le nombre d'élèves par classe et accéder (enfin) à un enseignement un peu plus performant.

<sup>3</sup> Dans les travaux publics par exemple de nombreuses obligations légales (qui semblent avoir été créées dans le prolongement de l'auto-amnistie des élus après les scandales Urba et Sud-Est Développement en 1989) sont venues dupliquer et valider une partie des pratiques qui avaient provoqué ces scandales, notamment en imposant le recours à une foule de bureaux d'études - ce qui se révèle bien sûr extrêmement onéreux. Les arguments les plus souvent invoqués sont ceux de la responsabilité (au mépris des garanties légales des entreprises, notamment en termes d'assurance et de responsabilité civile et pénale) et comme toujours de la sécurité. A ce titre il est d'ailleurs à craindre que l'on en vienne à terme à imposer aux particuliers une partie des obligations légales des collectivités. Ceci pour remédier aux écarts trop criants entre les coûts des travaux réalisés par les particuliers et

qu'il y ait peu d'études objectives sur le sujet, c'est sans doute l'une des causes de la dette et de son inflation démesurée ces dernières décennies<sup>1</sup>.

Il est toutefois un domaine où le petit optimum médiéval diffère très clairement du grand optimum du Néolithique, et c'est celui de la régularité des précipitations.

Dans le courant du Xe siècle, lorsque s'est installée plus franchement une circulation atmosphérique liée à un indice majoritairement positif de l'oscillation nord-atlantique, les flux dépressionnaires passaient largement au nord. Dans le Midi prévalait une sécheresse bien marquée. Elle était tempérée toutefois par des remontées d'air tropical qui se chargeaient d'humidité sur la Méditerranée. Les pluies résultant de ces conditions, sans violence dès lors que le front polaire s'établissait plus au nord et que le risque d'orages très violents était écarté, pouvaient donc intervenir un peu n'importe quand, à l'approche des équinoxes et en hiver. Comme pendant le Haut Empire romain<sup>2</sup>, le calme hydrologique allait pouvoir profiter saisonnièrement aussi bien aux moulins qu'à la navigation fluviale. Il semble impératif pour cette dernière que les précipitations, lorsque venait leur saison, fussent (hors accident méditerranéen) régulières et d'un faible volume quotidien - sans quoi la Durance, avec sa forte pente<sup>3</sup>, eût été impraticable du fait d'un courant trop violent. Mais on reste loin des précipitations égales, régulières, quasi-constantes en toutes saisons, qui avaient caractérisé l'optimum néolithique. Bien au contraire, la sécheresse estivale paraît ici bien marquée, tant en Catalogne qu'en Provence, avec un maximum intervenant peut-être vers le XIIe siècle<sup>4</sup>.

Restent les températures qui, effectivement, paraissent avoir été très clémentes et pourraient, à elles seules, justifier le terme de petit optimum. Mais ce ne sont pas toujours les arguments les plus marquants qui sont les plus significatifs.

Ainsi à la fin du XIe s., le *Domesday Book*, le grand recensement des terres et du cheptel commandé par Guillaume-le-Conquérant en 1085, signale plus de 40 vignobles dans le sud de l'Angleterre. Cela paraît prometteur. Cela ne l'est peut-être pas autant qu'il y paraît. Car il y en aurait déjà eu à l'époque romaine. Pas au temps de Tacite qui en signalait l'impossibilité au Ier siècle de notre ère - malgré l'embellie dûment enregistrée par les *Sasernae* un siècle auparavant. Mais un peu plus tard, au IIe siècle : on aurait en effet retrouvé les traces de plusieurs exploitations viticoles romaines situées entre le 52° et le 54° parallèle, plus

---

ceux des collectivités soumises à ces obligations - mais dans le mauvais sens, en faisant croire que ces obligations sont indispensables... Il s'agirait alors en quelque sorte de faire sortir les abus de la sphère publique, pour justifier ceux qui s'y sont multipliés.

<sup>1</sup> La dette rend par ailleurs indispensable la croissance économique. Pour alimenter cette dernière, sans aller chercher plus loin, les politiques ont d'abord misé sur la croissance démographique. Mais c'était un mauvais calcul qui faisait fi de l'évolution prévisible de la technologie. On se retrouve en effet en état de surpopulation, et celle-ci est source de déséquilibres majeurs - socialement en termes de chômage (qui contribue à tuer la croissance recherchée) et écologiquement en termes de pollution et de destruction massive des milieux naturels. Le rapport du National Security Council (alors dirigé par H. Kissinger) en décembre 1974 (*National Security Study Memorandum 200 : Implications of Worldwide population Growth for U.S. Security and Overseas Interests*) avait pourant déjà lancé une alerte même s'il plaçait les Etats-Unis en marge du problème.

En ligne : [https://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PCAAB500.pdf](https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PCAAB500.pdf)

<sup>2</sup> H. Rougier, La saisonnalité des activités portuaires dans l'Occident romain sous le Haut-Empire, ds S. Boehringer, A. Grand-Clément, S. Péré-Nougues et V. Sebillote Cuchet, Femmes et actes de mémoire / La temporalité dans les échanges, Pallas, 99, 2015, pp. 209-226, ici 1. 2. Accentuation ou atténuation de l'effet saisonnier.

<sup>3</sup> La Durance a une pente moyenne de 3,2 m/km entre le confluent avec l'Ubaye (aujourd'hui noyé sous les eaux du lac de Serre-Ponçon) et Mirabeau, et de 2,3 m/km ensuite - ce qui est très élevé. Pour mémoire, du Léman jusqu'à la Saône, le Rhône a une pente de 1 m/km et en aval, jusqu'à Arles, de 0,5-0,6m/km.

<sup>4</sup> A. Durand, Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, ds P. Bonnassié et P. Toubert (dir.), Les milieux naturels autour de l'an Mil : approches paléoenvironnementales méditerranéennes, 2000, Conques (Aveyron), France, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004, pp.73-100, p. 4 de la version en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00449962>

précisément entre le Buckinghamshire et le Lincolnshire<sup>1</sup>. La présence de vignobles en Angleterre au XIe s, si elle frappe l'imagination, n'est donc pas forcément l'indice probant d'un petit optimum. Il en va différemment de l'étude beaucoup plus confidentielle des sédiments marins qui, eux, reflètent bien mieux l'évolution des températures générales de la planète : en les déchiffrant on a pu estimer qu'en surface, à la fin du Xe siècle, la mer des Sargasses affichait 1°C (et peut-être même 2° C) de plus qu'en 1996<sup>2</sup>. Les anguilles ont dû frétiler...

Pour conclure, deux séquences semblent donc pouvoir être individualisées dans notre région pendant la période qui nous occupe ici.

Pendant la première, les VIIIe-IXe siècles, les villes ruinées par les troupes franques ne pouvaient retrouver d'assise dans les campagnes - celles-ci étant sinistrées par des conditions climatiques heurtées dans un contexte de réchauffement général. Ce sont les conditions que l'on avait déjà rencontrées avec une autre acuité pendant l'âge du bronze, entre 1.250 et 1.050 avant notre ère - et elles n'étaient pas bonnes, même si à cette époque elles avaient moins affecté la Méditerranée nord-occidentale que la Méditerranée nord-orientale.

Durant la seconde séquence, à partir peut-être du deuxième tiers du Xe siècle, le réchauffement était accompli. Les températures étaient donc très clémentes. La sécheresse pesait sur certaines années, et d'une manière générale sur les périodes estivales. Des orages pouvaient encore éclater, mais ils étaient moins violents et plus ponctuels, plus localisés. L'obstacle principal à une véritable renaissance résidait alors davantage dans la situation politique que dans les conditions climatiques - et dans une certaine mesure, en fournissant les ressources qui manquaient jusque-là - *primum vivere...* - celles-ci allaient offrir enfin le moyen de s'émanciper de celle-là.

## 16.4. EMBELLIE POLITIQUE, RIEN AVANT LE MILIEU DU Xe SIÈCLE.

Outre les conditions qui compromettaient la subsistance même des populations, entre le deuxième quart du VIIIe et le quatrième quart du Xe siècle, la Provence a eu à faire face à diverses agressions. Nous avons déjà évoqué celle des troupes franques en 739. Cela ne s'arrête pas là. Outre les ravages qu'elle a directement causés, la reprise en mains de la Provence allait avoir des conséquences indirectes tout aussi terribles.

Après leurs échecs du VIIIe siècle (Pépin le Bref les a repoussés au-delà des Pyrénées en 759), les "Arabes" ont en effet revu leur stratégie : considérée à l'origine comme une terre relativement ouverte, susceptible de fournir une tête de pont, la Provence avait été épargnée par les grandes opérations maritimes qui avaient visé la Sicile en 652, puis - après la création de l'arsenal de Tunis à la fin du VIIe siècle - la Sicile encore, la Sardaigne et les Baléares. En 768, c'est même Marseille qui avait accueilli les ambassadeurs que le calife de Bagdad avait

---

<sup>1</sup> Tacite, Vie d'Agricola, XII, 9.

A. G. Brown, I. Meadows, S. D. Turner and D. J. Mattingly, Roman vineyards in Britain: stratigraphic and palynological data from Wollaston in the Nene Valley, England, ds *Antiquity*, Cambridge University Press, Volume 75, Issue 290, December 2001, pp. 745-757.

<https://www.cambridge.org/core/journals/antiquity/article/roman-vineyards-in-britain-stratigraphic-and-palynological-data-from-wollaston-in-the-nene-valley-england/5FC9D857BAF6B948DAA7DF390889AB71>

David Keys, Veni, vidi, viticulture - remains of Roman vineyards found in UK, ds *The Independent*, Tuesday 16 November 1999

<http://www.independent.co.uk/news/science/veni-vidi-viticulture-remains-of-roman-vineyards-found-in-uk-738723.html>

<sup>2</sup> note à rajouter : L. D. Keigwin, The Little Ice Age and Medieval Warm Period in the Sargasso Sea, ds *Science*, New Series, Vol. 274, N° 5292. (29 novembre 1996), pp. 1504-1508, ici p. 1504 et fig. 4 p. 1507 (2° C de plus).

envoyés au roi carolingien<sup>1</sup>. Les choses ont bien changé au début du IXe siècle. La Provence est devenue une proie pour des pirates mauresques nouveaux-venus sur la scène de la Méditerranée occidentale. Après avoir ouvert les hostilités aux Baléares en 798-799<sup>2</sup>, ceux-ci ont en effet lancé une succession d'expéditions contre la région. Après Nice en 813, ils ont pillé le littoral des Alpes-Maritimes en 820, Marseille en 838, Arles en 842. Les Carolingiens de Toscane ont riposté, notamment en 828 par un raid contre Utique et Carthage. C'est révélateur : sans doute la Provence était-elle trop affaiblie pour le faire. Mais les Toscans se sont peut-être trompés de cible. Car les pirates étaient d'origines très diverses : parfois issus d'*Ifriqiya*, l'ancienne province romaine d'Afrique - mais sans être liés au pouvoir de Tunis - il semble qu'il s'agissait souvent de Maures venus du Maroc (ancienne Maurétanie romaine) ou d'Andalousie. Pour autant, quand ils venaient de ce dernier pays, ils n'étaient pas encore forcément au service des émirs andalous de Cordoue. Ceux-ci semblent au contraire, au début du IXe siècle, avoir cherché un accord avec les Francs. On connaît les subtilités de la diplomatie orientale. Néanmoins on aurait eu affaire souvent à des Berbères emmenés par des chefs arabes en révolte contre leurs suzerains - lesquels appartenaient parfois à leur famille... Souvent en tout cas, les textes francs de l'époque réservent le terme de Sarrasins aux musulmans d'Afrique et d'Andalousie, engagés dans des opérations officielles, militaires ou diplomatiques, et celui de Maures aux "pirates". Mais les deux vocables sont parfois accolés, notamment pour désigner les auteurs du raid sur Rome en 846 (*Sarraceni Maurique*)<sup>3</sup>...

Comme si cela ne suffisait pas, au milieu du IXe s. les Vikings ont déferlé sur l'Europe du Sud : en 848 ils ont pris Bordeaux, en 858 ils ont franchi le détroit de Gibraltar. Après avoir écumé la Méditerranée occidentale, de Nador au Maroc jusqu'aux Baléares, ils sont venus assaillir les villes du bas-Rhône, Arles notamment, avant de s'installer en Camargue (*Camaria*) pour hiverner. En 860 ils ont remonté le Rhône jusqu'à Valence et l'Isère jusqu'à Romans, et ils ont ensuite fait voile vers la Toscane<sup>4</sup>. La même année une autre flotte a lancé la première attaque contre Constantinople.

Les Vikings au moins n'ont fait que passer en Provence. Mais dans le dernier quart de ce IXe siècle, peut-être inspirés par leurs hivernages en Camargue (858-859 et 859-860), des Sarrasins (ou des Maures pour reprendre le vocable encore privilégié à l'époque) ont installé une base au Fraxinet (*Farakhsha* ou *Farakhshanit* en arabe) près de La Garde-Freinet d'où ils ont rapidement mené des chevauchées jusque dans les Alpes. La faiblesse de la Provence permettait de s'y implanter sans rencontrer d'obstacle. Mais elle ne constituait pas une proie bien alléchante, en dehors des esclaves que l'on pouvait y capturer. Une ère de crainte a débuté là - d'autant que, l'insécurité nourrissant l'insécurité, des bandes de pillards appelés *marruni* ou *marrones* (Marrons)<sup>5</sup>, parfois alliés aux "Sarrasins", parfois se faisant passer pour eux, ont parcouru la région. Dès 896, le roi Ludovic (pas encore aveuglé) selon le rapport du comte Teutbert nouvellement promu, a déclaré que l'Eglise d'Apt avait été ruinée "tant par les païens que par certains chrétiens"<sup>6</sup>... De fait les nobles ont parfois utilisé la situation pour

---

<sup>1</sup> P. Guichard, Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale, ds Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 35, 1983, pp. 55-76, ici pp. 57-59.

<sup>2</sup> P. Guichard, Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale, pp. 55-76, ici pp. 60-65, et notes 71 et 72 p. 73.

<sup>3</sup> Sur ces points, voir P. Guichard, Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813), ds Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 35, 1983, pp. 55-76, ici pp. 60-65, et notes 71 et 72 p. 73.

<sup>4</sup> Deux siècles plus tard (1059) ils allaient fonder le royaume normand de Sicile.

<sup>5</sup> Le nom leur a peut-être été attribué pour indiquer leur retour à l'état sauvage. (J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 27)

<sup>6</sup> "... *tam paganorum quam etiam nequam christianorum* ..." : N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte VI (6) pp. 97-98. - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 16.

régler leurs différends, mais il faut également compter avec l'opposition à un pouvoir burgundien (viennois) qui s'est révélé très vite prédateur.

Selon J.-P. Poly, entre 912 et 916 Hugo d'Arles (parvenu au pouvoir en 904) a instauré une véritable Terreur en recourant à l'assassinat à grande échelle des nobles régionaux et des prélats<sup>1</sup>. Compte tenu des ambitions tous azimuts d'Hugo, le mouvement ne s'est pas cantonné à la région. En Languedoc, après avoir en 913 usurpé le titre d'archevêque de Béziers, un ancêtre des Sabran (ralliés au nouvel homme fort du Midi) aurait mis en déroute le vicomte de Narbonne, obligé de se réfugier en Mâconnais. Dans le même temps des "Sarrasins" attaquaient fort opportunément en Provence un proche allié du vicomte - sur lequel nous reviendrons parce qu'il était fort bien possessionné dans le Luberon<sup>2</sup>. Au début du Xe siècle, on observe le retrait - ou la fuite - d'une partie de la grande noblesse régionale. Certains, qui y avaient noué de solides alliances ou y avaient de fortes assises, se sont tournés vers le Viennois. Cela a été le cas de Teutbert qu'Hugo a écarté du pouvoir en 908. D'autres, comme la famille des vicomtes de Narbonne ont choisi le Mâconnais, plus marginal. Il allait falloir attendre l'avènement de Chonrad/Conrad le Pacifique en 947 pour qu'un mouvement de réinvestissement de la région se fasse jour, à la suite de la nomination par celui-ci d'une famille comtale issue précisément du Mâconnais - et donc très probablement de l'entourage de la famille des vicomtes de Narbonne devenus en 930 comtes de Mâcon (les Narbonne-Mâcon). Toute la noblesse pour autant n'a pas fui. Une partie des nobles a cherché à composer avec le pouvoir, une autre à résister farouchement. Les Sarrasins régnaient sur la partie orientale de la Provence. Ils étaient parfois enrolés ou instrumentalisés par Hugo d'Arles, qui par deux fois les a vaincus avec l'aide de la flotte byzantine, en 931 et 942, pour les mettre au pli - à son pli. Mais ils menaient leur propre jeu, fait de chevauchées et d'expéditions lointaines, jusque dans les Alpes, jusque dans le Valais. Ils vivaient de pillage et d'enlèvements. Le trafic d'esclaves était florissant. Pour autant ils n'étaient pas les seuls maîtres dans ces zones rendues à la sauvagerie. Ils se partageaient le terrain avec des bandes de pillards indigènes, les Marrons. A côté, des nobles, parfois d'origine très ancienne, qui n'avaient pas fui, défendaient encore leurs terres et leurs gens - quand ils ne les soumettaient pas eux aussi à la rapine et au pillage : la frontière est incertaine où finit la vertu, où commence le vice<sup>3</sup>... Ils combattaient tour à tour Marrons ou Sarrasins, ou les deux, au gré d'alliances qui devaient être extrêmement fluctuantes, et très ponctuelles. A force de résister au pouvoir, il arrivait qu'eux-mêmes devinssent des Marrons.

Ce n'est finalement qu'à partir du milieu du Xe siècle, et plus encore autour de l'An Mil, que la Provence allait pouvoir recouvrer un certain équilibre<sup>4</sup>.

Nous verrons plus loin dans quelles conditions.

## 16.5. LE LUBERON DU HAUT MOYEN ÂGE ET LES HABITATS-REFUGES.

Mais venons-en, enfin, au Luberon. Après le sac de la région par les troupes de Charles Martel, et la grande désolation consécutive à la péjoration climatique du VIIIe siècle (la transition vers le petit optimum), le vieux massif a vécu comme le reste de la région une éclipse de près de deux siècles.

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 23.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Bordas, Paris, 1976, p. 21.

<sup>3</sup> Aphorisme prêté à C.C. Colton (1780-1832).

<sup>4</sup> C'est l'époque même (980-1010) où les Vikings se sont élancés vers le Groënland (le pays vert) puis le Vinland, celui de la vigne sauvage (le nord-est de notre Canada) - et peut-être bien plus loin, jusque sur les côtes du Mexique où ils allaient ouvrir la voie aux infâmes *conquistadores*.

Pendant cette séquence la vieille colonie romaine d'Apta semble avoir été en grande partie désertée, et son occupation réduite à de petits secteurs. L'Antiquité tardive y était encore bien représentée par un matériel qui ont révélé certaines activités, même si celles-ci apparaissent à l'occasion plus rurales que citadines, tel le pressoir (à olives ou raisin) de la place Jean Jaurès<sup>1</sup>. Pendant le haut Moyen Age, malgré la désertion massive qui a dû succéder à l'expédition franque de 739, certains quartiers ont continué à être occupés. C'est le cas des environs de la place Jean Jaurès justement où l'on a décelé la trace de divers remaniements entre le VIe et la destruction complète des monuments antiques vers le Xe siècle. Mais on ne peut sans doute plus parler de tissu urbain : il devait s'agir de l'occupation clairsemée de quelques lieux à l'intérieur de la ville - une occupation peut-être accrochée à certains restes de monuments antiques, bien construits, jusqu'à ce que le temps, et le manque d'entretien de ceux-ci, finissent par les faire s'écrouler. Même les quartiers ruraux des abords de la ville, autour de la chapelle Saint-Vincent ou de Rey/Rocaslière, fort actifs durant l'Antiquité tardive, semblent avoir été désertés : sur le territoire de la commune d'Apt on ne signale plus au haut Moyen Age qu'un petit établissement rural dans les environs du château de Mille<sup>2</sup>. Entre le concile d'Ephèse en 431 et l'édifice commencé en 1056 par l'évêque Alfant, sa cathédrale (l'ancienne basilique publique) aurait été détruite quatre fois<sup>3</sup>. On peut penser que la plupart des habitants qui avaient réussi à survivre ont alors cherché refuge dans la campagne environnante. Parallèlement on pourrait croire que certains vieux sites défensifs, où le regard portait loin, ont retrouvé la faveur de populations qui ne devaient souvent leur salut qu'à la fuite. Mais cette dernière proposition demeure mal attestée par l'archéologie, soit que ces sites aient été délavés par les intempéries, soit que les fouilles anciennes n'aient pas su isoler les vestiges, soit encore que le recours à des habitats-refuges ait été bien moins important que prévu.

A partir du milieu du IXe siècle en tout cas, les Sarrasins sont venus périodiquement dévaster le pays et se fournir en esclaves. On a vu plus haut que des bandes de brigands ont pu se joindre à eux ponctuellement - ou se faire passer pour des Sarrasins. Entre 890 et 905, les uns et les autres ont ravagé ce qui restait d'Apt, et naturellement tout le pays avec.

La charte X du cartulaire de l'église de la ville relate que les enfants d'un certain Georg/Georgius (qui tenait une partie au moins de Saignon) ont été enlevés par les Sarrasins. Les éditeurs du cartulaire ont situé l'évènement au début du Xe siècle, en 905 ou 906 plus précisément<sup>4</sup>. Et la charte XI rapporte sa joie lorsque l'un de ces fils, qui avait réussi à s'échapper, lui est revenu sept ans après alors qu'il priaient devant le tombeau de saint Castor<sup>5</sup>. En action de grâces, avec sa femme, il a offert à l'Eglise d'Apt ses droits sur le *castrum* de Saignon. Cette charte XI situe l'épisode "au temps de Charles", en contradiction avec la datation précédente<sup>6</sup> : il s'agit en effet d'un faux, établi par les chanoines d'Apt pour renforcer les prétentions de leur église sur Saignon. On y fait en effet mention des reliques de saint Auspice qui n'ont été "découvertes" qu'au milieu du XIe siècle à l'instigation de l'évêque Alfant - ici le terme d'inventer prend tout son sens... La première mention véritable d'un

---

<sup>1</sup> L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule (CAG) 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 100 et 101.

<sup>2</sup> L. Tallah, CAG 84/2, p. 379 et p. 160 (003, 79).

<sup>3</sup> J. Barrauol, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 24.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte X (10) pp. 103-104, spécialement p. 104 n. 2.

Outre la charte XI citée ci-dessous, Georg réapparaît sans doute une fois encore dans la charte XIII (13) p. 109, sous le nom de Jorgio. On ne peut le rattacher à aucun lignage connu.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XI (11) pp. 105-108  
J. Barrauol, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, pp. 26-27.

<sup>6</sup> J. Barrauol, Saignon, pp. 26-27. Le Charles en question n'étant pas mieux précisé, il pourrait s'agir tout aussi bien de Charlemagne (771-814) que de Charles le Chauve (875-877).

*castrum* (en fait d'un *castellum*)<sup>1</sup> à Saignon date de 976, lorsque l'évêque Nartold a donné celui-ci en précaire<sup>2</sup> à ses fidèles Rothbert et Vuarac<sup>3</sup>. Mais la charte XI pose une question subsidiaire : est-elle une création *ex-nihilo* ou bien la copie d'un acte original, falsifié pour lui donner l'autorité d'une plus grande ancienneté ? On ne peut en effet écarter l'hypothèse que le *castellum* de Sagnone-Saignon, qui était entre les mains de l'évêque d'Apt Nartold en 976, ait succédé à un *castrum* appartenant à l'Eglise d'Apt depuis plusieurs décennies déjà. C'est sans doute ce que pensait J. Barrauol qui, s'il n'accordait aucune valeur à la datation fournie par la charte XI, prenait en compte l'évènement qu'elle relate, tout en le situant au début du Xe siècle<sup>4</sup>. Quelle pouvait être, cependant, l'origine de ce *castrum* - refuge très relatif pour des populations aux abois ? Si l'on songe aux vestiges retrouvés sur le site, on ne peut exclure qu'il subsistait là les restes d'une fortification antique (*turris* ou *castrum* gallo-romain) autour duquel pressaient quelques habitations<sup>5</sup>. Les habitats principaux étaient cependant dans la plaine ou sur les coteaux, aux alentours - aux Ferrages, à Saint-Donat près de Saint-Quentin, à Saint-Eusèbe, ou à Tourville<sup>6</sup>. Mais à peu de distance, le site de Saint-Pierre d'Auribeau, accroché au flanc nord du Luberon, était lui aussi déjà occupé à l'époque gallo-romaine<sup>7</sup>, et peut-être par une structure de guet du Bas Empire, avant d'accueillir un petit *castrum*. Il est vrai que la liaison est plus facile à établir là, car les environs de Saint-Pierre d'Auribeau ont également livré jadis des tessons de poterie grise "wisigothique" : appelée aujourd'hui

<sup>1</sup> "... *castello quem nominant Sagnone...*" : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXVI (26), ici p. 131.

Assez théoriquement un *castellum* est un point fortifié (château, tour, donjon) alors qu'un *castrum* inclut un habitat paysan en plus de l'habitat seigneurial. Le vocable *castrum* semble donc impliquer un site plus étendu que celui de *castellum*.

Dans la réalité des actes, il est plus difficile de faire une distinction - en Provence comme en Languedoc où H. Debax a bien montré ses limites notamment en indiquant certains actes où les deux termes sont employés concurremment, et parfois alternativement, pour désigner le même lieu : H. Debax, Les clés de la féodalité, l'ancienne du castrum en Languedoc au XIIe siècle, ds Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, LXVI, 2006, pp. 89-100, ici p. 90 n. 7.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00498205>.

C'est également le cas en pays d'Apt dans la charte 425 de Saint-Victor où Agold (Goult) est qualifié successivement de *castrum* et de *castellum* (*sub castro Agoldi, ... in alio loco ipsius castelli*) : M. Guéard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 425 (novembre 1031) pp. 428-429.

Pour désigner un point fortifié on trouve également parfois en outre le terme d'*oppidum* : cf H. Dubled, Le cartulaire et l'histoire du droit et des institutions du haut Moyen Age, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, pp. 33-62, ici pp. 37-38.

<sup>2</sup> Il leur en a donc confié la garde pour une certaine durée (en l'occurrence fort imprécise du fait des termes employés) moyennant des contreparties. On pouvait concéder les biens pour une, deux, ou trois générations...

<sup>3</sup> Vuarac (ou Warac, ou Varac dans les documents médiévaux) est encore appelé par les classiques Varacon ou Garac de Lacoste (par exemple J. Barrauol, Un village historique en Haute-Provence, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 28. - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, pp. 55, 58, 153, 163, 176).

Le terme de fidèle préfigure celui de vassal que l'on rencontre plus tard.

<sup>4</sup> J. Barrauol, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, pp. 26-27.

<sup>5</sup> En ce sens, D. Carru fiche de pré-inventaire du S.A.C.G.V. (Service Archéologique du Conseil Général de Vaucluse) cité ds L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 316 (1).

S'y ajoute l'inscription en grec retrouvée dans les jardins du presbytère : L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 316 (3).

<sup>6</sup> L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 316-325 (2, 14, 6, 16, 5).

<sup>7</sup> Pour la poterie wisigothique : G. Barrauol, Oppida pré-romains et romains en Haute-Provence, ds Cahiers rhodaniens, VIII, 1961, pp. 62-94 et ici p. 79 (38).

Pour la poterie gallo-romaine : F. Lazard, Les environs d'Apt préhistoriques, Avignon, Rullière, 1943, p. 17. - M. Dadure, Auribeau, Castrum Saint-Pierre, ds Bilan scientifique (BSR) 2011, Direction Régionale des affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, Service Régional de l'Archéologie, p. 203.

céramique dérivée de la sigillée paléochrétienne (D-S-P) elle est considérée comme représentative des IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Il subsiste donc un *hiatus* mais celui-ci paraît moins important. A Saignon toutefois la fortification médiévale pourrait être, si la charte XI recouvre un fond de réalité, plus ancienne qu'à Auribeau et réduire un peu ce *hiatus*. Nous retrouverons plus bas l'éventualité d'une autre de ces fortifications précoces au bord de la Durance, en face de Cadenet, à Gontard, là aussi sur une terre appartenant à l'Eglise.

Dans l'ensemble, les vestiges du haut Moyen Age sont très ténus, en grande partie du fait de la précarité de la vie elle-même à cette époque. Les réoccupations successives et les caprices du climat les ont en outre souvent dispersés quand ce n'est pas complètement éparpillés : sur le site dit de Saint-Germain, au pied du Rocher du Fort, un petit habitat paraît s'être développé en marge du centre monastique qui semble avoir succédé à la laurie du Ve siècle (l'hypothétique centre érémitique fondé par Castor). Il aurait survécu jusqu'au Xe-XI<sup>e</sup> siècle, serré autour de l'église. Quelques tessons retrouvés ici ou là permettent de l'évoquer. Même si l'on a parfois daté l'autel paléochrétien de Buoux découvert en 1843 des VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>, voire du Xe siècle, c'est toutefois le denier en argent de Louis le Débonnaire que l'on y a retrouvé qui a fourni la principale indication d'une occupation pendant le haut Moyen Age. Pour leur part en effet les tombes creusées à même le rocher peuvent se rattacher aussi bien au VI<sup>e</sup> qu'au Xe, voire aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles comme à Carluç, et la fameuse inscription aux saints Joseph et Photin de la vieille église (évoquée plus haut dans le chapitre traitant du déclin de l'Empire) demeure encore plus imprécise dans sa datation que l'autel "paléochrétien"<sup>3</sup>.

Les vestiges sont plus concrets au Fort de Buoux où la reprise des fouilles a mis en évidence une occupation importante depuis le Néolithique : l'Antiquité tardive y est représentée par de la céramique D-S-P (dérivée de la sigillée paléochrétienne)<sup>4</sup> dont on a également retrouvé quelques tessons à Saint-Symphorien<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> C. Raynaud, Céramique estampée grise et orangée dite "dérivée de sigillée paléochrétienne" ds M. Py (dir.), *Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques (VII<sup>e</sup> s. av. n. è.-VII<sup>e</sup> s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattara, 6, 1993 (2007), pp. 410-418, spécialement p. 411.

<sup>2</sup> D'abord rattaché par ses critères stylistiques au Ve siècle, comme on l'a vu dans le chapitre traitant du déclin de la puissance romaine, c'est sur la base des mêmes critères qu'il a été rajeuni de quelque 3 à 5 siècles.

Pour l'attribution aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, voir J. Guyon, M. Heijmans (dir.), *D'un monde à l'autre, naissance d'une chrétienté en Provence (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles)*, catalogue de l'exposition 15 septembre 2001, Arles, Musée de l'Arles antique, 2001, pp. 168-169.

Pour l'attribution au Xe siècle au moins, voir N. Duval, J. Fontaine, P.-A. Février, J.-C. Picard, G. Barrauol (dir.), *Naissance des arts chrétiens, Atlas des monuments paléochrétiens de la France*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Imprimerie nationale, 1991, chapitre IV (édifices de culte, décor architectural et mobilier liturgique) p. 262.

Sur les limites des estimations tirées des observations "architectoniques" ou stylistiques voir enfin les réserves de P.-A. Février en 1965 : P.-A. Février, *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1965, tome 123, 2, Bibliographie (P.

Martel, G. Barrauol, *Les monuments du haut Moyen Age. Inventaire paléochrétien et préroman de Haute-Provence*, dans *Alpes de lumière*, n° 34, automne 1964), pp. 563-565.

<sup>3</sup> F. Sauve, *Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien*, ds *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, F. Seguin, Avignon, 1904, pp. 159-160.

En ligne (MAV 1904) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image>

L. Rochetin, *La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin*, ds *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1894, p. 142 n. 1, p. 159.

En ligne (MAV 1894) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57460472/f3.image>

L'écriture du millésime en chiffre arabes pourrait cependant être imputée à une prise de notes malheureuse, son auteur ayant simplement "traduit" ce qu'il lisait.

<sup>4</sup> P. Clin, *Luberon-news.com*, 1995-2018, *Fort de Buoux - Archéologie en Luberon*, ici *Les trois phases principales de l'église : la période pré-romane, l'époque romane et le XIII<sup>e</sup> s.*

<https://www.luberon-news.com/une-archeologie-du-luberon.php?id=3866>

<sup>5</sup> J.-P. Pelletier, M. Picon, Y. et J Rigoir, L. Vallauri, *Les productions de poterie de l'aire marseillaise et du pays d'Apt au cours de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age*, ds *Actes du 5<sup>e</sup> colloque sur la céramique médiévale*

Sur ce dernier site, le matériel retrouvé dans le cimetière situé stratigraphiquement sous le prieuré peut évoquer le VIIe tout aussi bien que le Xe siècle<sup>1</sup>. Avec bien des réserves liées à une datation malaisée, il pourrait donc prendre la suite de la céramique D-S-P et traduire une certaine continuité - mais avant le XIe siècle on n'a pas encore découvert d'habitat<sup>2</sup>.

A quelques centaines de mètres plus au sud, la situation est encore plus confuse à Saint-Pons où l'église du début du XIIe siècle pourrait bien succéder à un établissement antérieur dont on ignore tout. La qualité de la construction, en tout cas, que l'on peut rapprocher de celle du campanile de Saint-Symphorien (qui lui est quasi-contemporain) ainsi que la présence de niches à reliques dans le socle de plusieurs autels tabulaires, suggèrent que le site avait une certaine importance. A Saint Symphorien comme à Saint-Pons on trouve tout près les témoins d'une occupation gallo-romaine. Certains pourraient correspondre à des structures de guet disséminées le long des axes de circulation. La partie médiane du vallon de l'Aiguebrun, au-dessus de la Combe de Lourmarin qui remonte globalement jusqu'à la grotte des Brigands et à l'actuelle route de Bonnieux (l'ancien chemin partant sans doute du gué de l'Aiguebrun vers le Val du Loup comme on l'a vu plus haut) était appelé *vallis Specula* au XIe siècle<sup>3</sup>. On pourrait alors envisager que certains édifices romans auraient succédé à des habitats-refuges du haut Moyen Age - qui eux-mêmes se seraient parfois élevés sur l'emplacement d'établissements paléochrétiens qui auraient encore eux-mêmes réoccupé assez volontiers de vieilles structures militaires gallo-romaines... Ouf ! L'enchaînement peut paraître assez tentant dans la continuité qu'il propose, mais cela reste toutefois purement conjectural. Il semble incertain pour le moment de vouloir s'engager dans la prise en compte d'habitats-refuges du haut Moyen Age. Si l'on excepte les trouvailles de céramique D-S-P - qui sont parfois considérées comme indicatrices d'une possible occupation pendant celui-ci mais qui ne vont pas au-delà du VIe, au mieux du début du VIIe siècle<sup>4</sup> - et que l'on considère uniquement les vestiges attribuables à ce dernier, il y a très peu de matériel et il ne penche guère vers des habitats-refuges. En effet, si l'on écarte les sites qui ont été interprétés comme relevant du haut Moyen Age sans qu'aucun indice de cette époque y fût découvert (tel Saint-Pierre d'Auribeau ou Saint-Eusèbe à Saignon) ceux où l'on a vraiment retrouvé du matériel (céramique grise ou vases en schiste)<sup>5</sup> n'ont livré dans l'ensemble que fort peu de tessons, et leur situation ne correspond pas vraiment à des habitats-refuges. Dans la vallée d'Apt nombre d'entre eux sont situés sur des piémonts mollement vallonnés (Perrotet et Saint-Estève à Gargas, Grimaud et Sainte-Croix à Roussillon, la Grande Bastide à Rustrel, la Molière à Saignon) ou au pied de reliefs (les Maquignons à Goult, près de Garelles à Roussillon)<sup>6</sup>. Les environs du château du

---

en Méditerranée occidentale, Rabat 11-17 novembre 1991, Rabat, Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, 1995, pp. 111-118.

<sup>1</sup> I. Barbier et M. Fixot, Les découvertes de l'archéologie, ds Le prieuré de Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans, Copyright Le Prieuré de Saint-Symphorien, 2015, pp. 37-65, ici pp. 40-41.

<sup>2</sup> F. Guyonnet, Sous le prieuré... des maisons, ds M. Fixot, F. Guyonnet, J. Moraine, Le Prieuré Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans, Asnières-sur-Seine, Imag'inbook, 2015, pp. 67-89, ici pp. 70-72.

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 533 p. 531 (1075) : *cellam sancti Symphoriani, in valle Speculi*.

Le nom apparaissait dès 1004, mais sans plus de précision, dans la donation de Vaugines (*via publica que discurrit de castro Cucurone in valle Speculum*) : G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, Appendice, VIII (1004), pp. 520-522 (ici p. 521).

<sup>4</sup> C. Raynaud, Céramique estampée grise et orangée dite "dérivée de sigillée paléochrétienne" ds M. Py (dir.), Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques (VIIe s. av. n. è.-VIIe s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan), Lattara, 6, 1993 (2007), pp. 410-418, spécialement p. 411.

<sup>5</sup> Sur les trouvailles de vases en schiste ou chloritoschiste, voir L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 304 (102, 4) et 359 (133, 18).

<sup>6</sup> De l'autre côté de la petite colline qui surplombe Garelle se trouve Clavaillan qui a été identifié avec le *Clavaiano* ou *Clavagiano* mentionné dans le cartulaire d'Apt. Cette petite colline elle-même pouvant être

Mille (qui ne constitue pas par ailleurs un site très bien défendu naturellement) ont livré du matériel du haut Moyen âge, mais il se plaçait apparemment dans le cadre d'un établissement rural<sup>1</sup>. Ainsi tous ces habitats, fussent-ils éphémères, ne paraissent pas traduire une peur lourdement enracinée dans les esprits. Il y a donc sûrement quelque chose. Mais en l'absence de fouilles on ne sait pas exactement quoi - et compte tenu de la modestie des structures qu'il faut envisager, de la rareté ou de l'atypicité du matériel (comme dans le cas du cimetière de Saint-Symphorien), il n'est pas sûr que même des fouilles se révéleraient concluantes.

Pour autant il n'y a pas que des habitats-refuges perdus sur les hauteurs que l'on pourrait rechercher. Outre les habitats éparpillés que l'archéologie nous permet d'entrevoir à travers les quelques vestiges qui ont été retrouvés, selon la tradition les chapelles privées de vieilles *villae* dévastées auraient pu fournir, elles aussi, des points de ralliement, à Saint-Pierre-des-Tourettes ou à Saint-Eusèbe de Saignon par exemple.

Sur ce dernier site, la tradition (rapportée par Rémerville au XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup> fait remonter la fondation de l'abbaye à ces sombres années : ce serait en effet vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, au moment des destructions opérées par les troupes franques, qu'un certain Martian, né vers 730 à Saignon, aurait fondé le fameux établissement, probablement à proximité sinon sur l'emplacement de la chapelle privée de la *villa* des Ve-VI<sup>e</sup> siècles. Ses parents, qualifiés d'illustres par la légende, étaient peut-être les maîtres des restes du vieux domaine où les Fronton d'Apt étalaient fièrement leur réussite pendant le Haut Empire. Mais les documents concernant Saint-Eusèbe ne font état que du début du début du XI<sup>e</sup> s (1004 très exactement)<sup>3</sup>, et les vestiges matériels, là aussi, font défaut... Il faut donc également rester très prudent. Toutes les *villae* antiques n'ont pas accueilli un habitat ou une fondation religieuse. Seules certaines d'entre elles, peut-être celles qui abritaient une chapelle jouissant de quelque renommée, ou celles dont les maîtres pouvaient se prévaloir d'un certain charisme, ou encore celles qui étaient passées dans le giron de l'Eglise parce que leurs propriétaires courtoisaient le pouvoir que celle-ci représentait, ont dû connaître cette évolution. Derrière la peur, derrière la foi, et au-delà des comportements stéréotypés qu'elles ont pu engendrer, comme toujours on doit supposer que diverses situations se sont fait jour selon les lieux - et, par dessus tout, selon les hommes et les femmes qui y vivaient, avec leurs caractères et leurs personnalités.

## 16.6. LES *VILLAE* CAROLINGIENNES.

Au IX<sup>e</sup> s., les rares documents révèlent une autre série d'établissements, bien différents de nos hypothétiques habitats-refuges. Un acte daté de 813/814, le polyptique de Wadald<sup>4</sup> ou Vuadald (un nom aux consonances bien germaniques), dresse en effet la liste des *villae* qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Victor et à l'Eglise de Marseille en pays d'Aigues.

---

identifiée au mont *Clavaniacum* également cité, peut-être le site Garelles correspond-il à *Clavaiano* - à moins qu'il n'y ait eu un déplacement de l'habitat d'un versant à l'autre entre les VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s. et le Xe siècle.

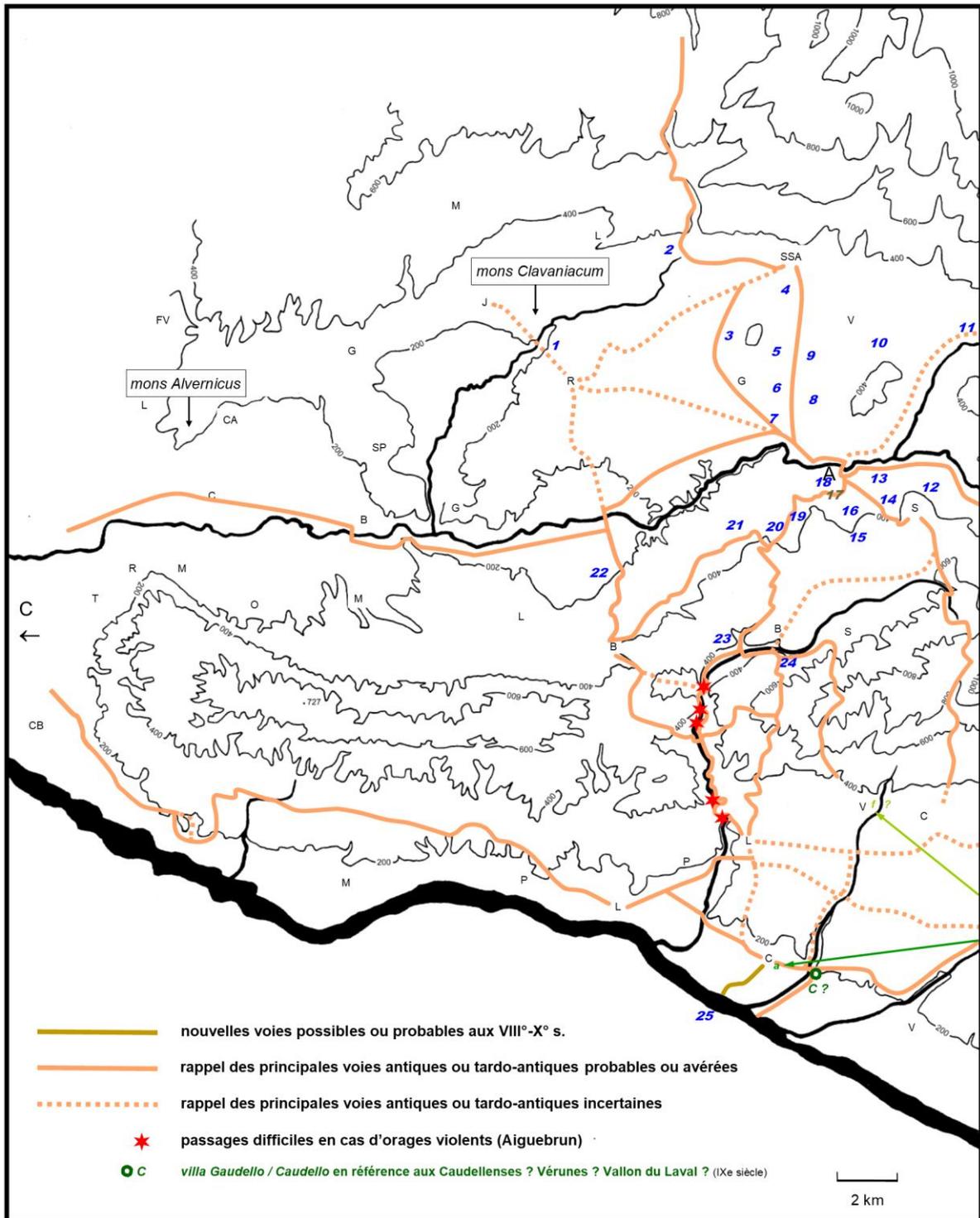
<sup>1</sup> L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 160 (003, 79).

<sup>2</sup> J. Barruol, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, p. 25.

<sup>3</sup> D. de Sainte-Marthe, Gallia Christiana, Tome 1, Paris, Académie Française, J.-B. Coignard, 1715, col. 377 : En ligne :

[https://books.google.fr/books?id=uVmJfXIEMJc&hl=fr&pg=PP9&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=uVmJfXIEMJc&hl=fr&pg=PP9&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)

<sup>4</sup> Le terme de polyptique provient du Bas Empire où il désignait un inventaire des biens fonciers d'un domaine en vue de fixer son assiette fiscale. Wadald était l'évêque de Marseille qui a fait dresser l'inventaire de 813. Sur ce document : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), pp. 633 et s.



## PI. 82 : LE LUBERON AUX VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s. : PEU SÛR...

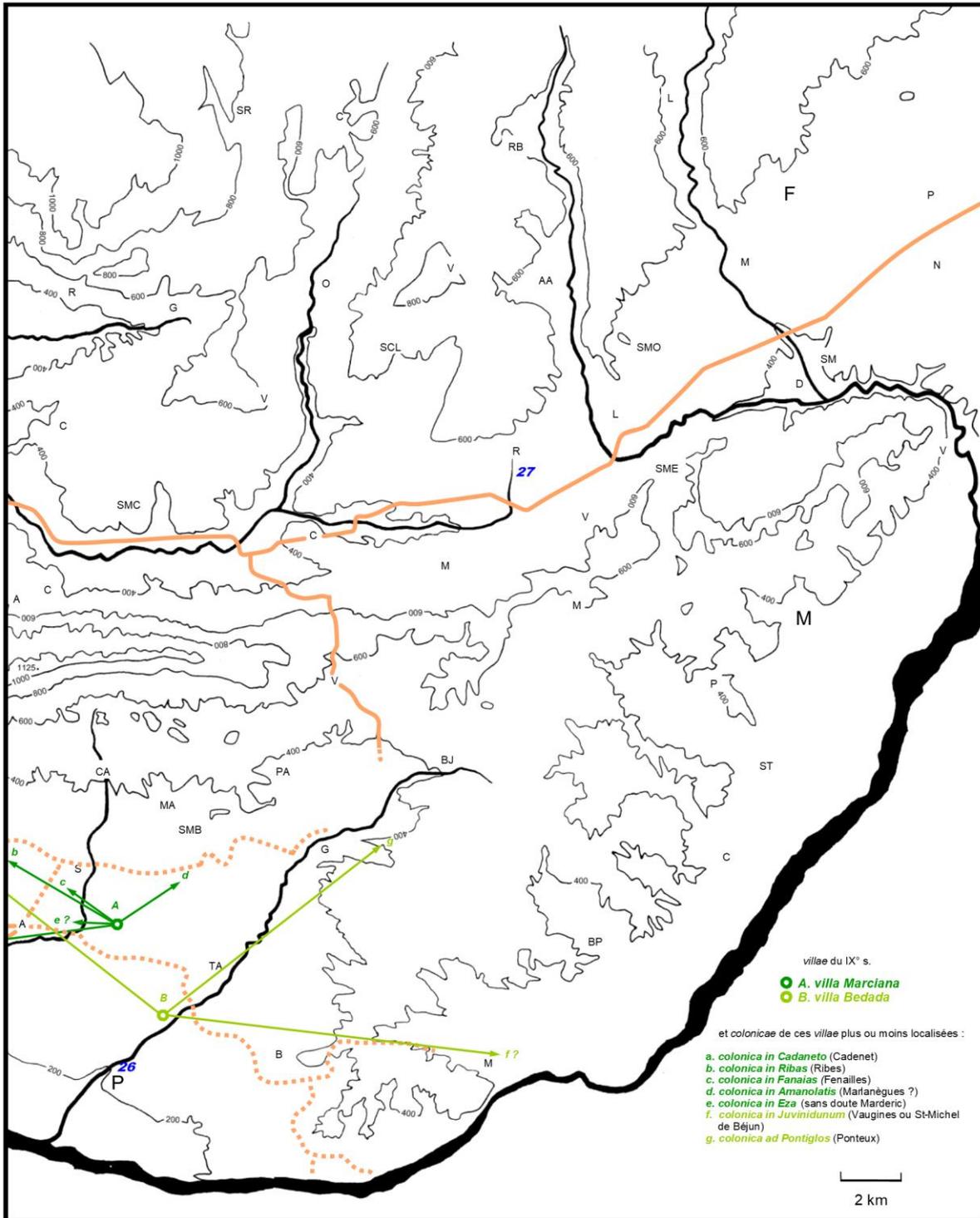
En vert sites du IX<sup>e</sup> siècle, en bleu sites du X<sup>e</sup> siècle. A quelques exceptions près, les localisations sont arbitraires et incertaines :

- 1 villa Solco (959/60)
- 2 villa Crosaganas (997)
- 3 villa Agnana (986)
- 4 villa Serriana ou Sarriana (991/92)
- 5 villa Campanias (991/92)
- 6 villa Intervivis (991/92)
- 7 villa Intervivis (991/92)
- 8 villa Surdonicus (991/92)
- 9 villa Celeriana (991/92)
- 10 villa Antignanicus (976)

- 11 villa Lausnava (909)
- 12 villa Sagnone sive Obaga (920)
- 13 villa ou lieu-dit Petrolas (976)
- 14 villa Vallis (991)
- 15 villa Domonovo (977)
- 16 villa Domus (977)
- 17 villa Arculas (877)
- 18 villa Cicadio (991)
- 19 villa Calmisanicus (967/73)
- 20 villa Torreta (983)

- 21 villa Juncarias (956/62)
- 22 villa Ursianicus (992)
- 23 Saint-Symphorien (inscription lapidaire, 985-990 ?)
- 24 Fort de Buoux et ancien village dit de Saint-Germain (témoins archéologiques)
- 25 Guntard ? (813-814)
- 26 Villa Pertusus (981)
- 27 Villa Pineta (909)





En pays d'Aigues, la localisation de la villa Marciana et de la villa Bedada (citées dans le polyptique de Wadalid en 813/14) demeure très hypothétique mais s'appuie sur une certaine parenté phonétique et la présence de vestiges gallo-romains à proximité des sites proposés. La localisation de quelques-unes des colonicae (colonges) de ces villae est également très incertaine, et demeure sujette à caution. De toute façon, la plupart des colonges citées par le polyptique sont inoccupées ou réputées telles (10 sur 11 pour la villa Marciana, 27 sur 28 pour la villa Bedada). La villa Domado (citée en 835) n'a pu être située avec précision. Le texte la situe du côté de la Durance, au-delà de Soulières/Solariolo et du domaine de la villa Marciana : le rapprochement que l'on a fait parfois avec la Vallis Amata (qui désignait le territoire de Vauginès en 1004) paraît donc erroné, et il semblerait plus vraisemblable de la placer de l'autre côté de la rivière, vers Saint-Estève-Janson.



Encore faut-il avant toute chose préciser le terme de *villa* aux IXe-Xe siècles. Celui-ci ne désignait plus à cette époque une exploitation unitaire dotée d'un terroir continu comme on pouvait l'entendre à l'époque romaine et encore pour Salagon au VIe siècle : il qualifiait une entité beaucoup moins homogène, formée de plusieurs exploitations vouées à l'agriculture et à l'élevage (*colonicae*, colongue en français) ou à l'élevage seul (*vercariae*) qui se répartissaient de manière très discontinue sur un territoire plus ou moins étendu.

Ces fermes, qui préfigurent un peu les granges monastiques, s'apparentaient davantage aux plus pauvres des *vici* gallo-romains qu'aux *villae* antiques, même modestes : de misérables constructions qualifiées de *casae* y servaient au logement des exploitants qui cultivaient alentour quelques céréales, un peu de vigne, et entretenaient par ailleurs un potager et quelques vergers d'oliviers ou de fruitiers (notamment des poiriers, dont les textes ont gardé le souvenir), quand ils ne s'adonnaient pas à l'élevage moins exigeant en main-d'œuvre. Les façons agricoles étaient toujours sans doute très rudimentaires.

En outre toute activité demeurait alors extrêmement dépendante dans ses résultats de conditions climatiques très capricieuses : on pouvait passer très rapidement d'un flux subtropical à une coulée polaire. Outre de violents orages, on doit imaginer dans le Midi méditerranéen des gelées précoces et tardives, les nuées de criquets qui s'abattaient parfois sur les récoltes - et plus au nord les pluies qui pouvaient ruiner celles-ci à la belle saison. Les rendements attestés par les rares documents étaient donc incroyablement faibles. Comme on l'a vu plus haut, entre le IXe et le début du Xe siècle, même les chercheurs les plus critiques ont admis qu'ils pouvaient s'établir avec une certaine vraisemblance autour de 2 mesures récoltées pour une mesure semée<sup>1</sup> dès lors que l'on prend en compte le facteur multiséculaire que représente le climat...

En pays d'Aigues, si l'on en croit le polyptique de Wadald recensant les possessions appartenant à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille<sup>2</sup>, on rencontrait plusieurs grands domaines.

La *villa Bedada* (dont le souvenir survit peut-être dans la ferme de Viade entre Pertuis et La Tour-d'Aigues, très riche déjà en témoins gallo-romains) comptait vingt-neuf ou trente exploitations entre Pertuis, Grambois (*colonica ad Pontiglos*, aujourd'hui Pontoux) et Mirabeau (lieu-dit *Juvinidunum*, peut-être Saint-Michel-de-Béjun) à moins que ce ne fût plutôt Vaugines (rocher du nom de *Juvina* en 1004, qui se rapprocherait fort de ce *Juvinidunum*)<sup>3</sup>. Mais seulement une de ces fermes était tenue par une famille de paysans au moment de la rédaction du polyptique : les autres étaient vides<sup>4</sup>. Pour sa part la *villa Marciana* possédait dix ou onze exploitations entre les territoires de Cadenet (*colonica in*

---

<sup>1</sup> G. Comet, *Le Paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales, France, VIIIe - XVe siècle*, Rome, École Française de Rome, 1992. pp. 3-711, ici pp. 310 et 315.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX*, Paris, Lahure, 1857, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), pp. 633 et s. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6250523s>

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 336 n. 1 et Appendice, VIII (1004), pp. 520-522. Le village tirerait son nom de Vallis Juvina.

<sup>4</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 101.

Voir aussi E. Renard, *Grandes propriétés et organisation domaniale dans le Midi de la Gaule à l'époque carolingienne : que peut-on savoir ?* ds *Revue belge de philologie et d'histoire*, 90, 2, 2012, *Histoire Médiévale, Moderne et Contemporaine (Middeloeuwse, Moderne en Hedendaagse Geschiedenis)*, pp. 381-412, ici p. 387 pour *ad requirendum* (qui font l'objet de recherches, pour des personnes non trouvées) et p. 387 n. 15 pour *aps(t)a* (déserte, pour une exploitation, on trouve aussi apra dans d'autres documents telle la charte 291 de Saint-Victor datée de 835).

L'imprécision dans le dénombrement des exploitations ou colonges vient de ce que dans le document, le total présenté ne correspond pas toujours au décompte qui est fourni.

*Cadaneto*)<sup>1</sup>, Cucuron (*colonica in Ribas*, aujourd'hui Ribes), et Saint-Martin-de-la-Brasque (*colonica in Amanolatis*, à laquelle aurait succédé le prieuré de Marlanègues) pour celles que l'on a pu identifier. Là encore il n'y avait qu'une seule colongue occupée. Un bref rédigé en 835 pour le compte de l'abbaye de Saint-Victor par un certain Nortald, *vice domino* (ou vidame) d'un comte Aldebert<sup>2</sup>, permet de rajouter Sannes (*colonica in Faniciates ou Fanaias*, Fenailles) et peut-être Ansouis si l'on veut bien assimiler le ruisseau *Eta* ou *Eza* cité dans ce document au Marderic plutôt qu'à l'Eze ainsi qu'une charte l'a fait en 1076<sup>3</sup>. On a proposé jadis de situer le cœur de la *villa Marciana* autour de la ferme de Martialis entre Ansouis et La Tour-d'Aigues<sup>4</sup>, aux environs de laquelle on a trouvé (comme à Viade) des tessons gallo-romains. On pourrait en outre rattacher au site l'inscription mentionnant un Commius (COMMIVS)<sup>5</sup> qui pourrait appartenir à une vieille lignée indigène romanisée. Mais cette localisation reste assez incertaine. La *villa* carolingienne elle-même pourrait tirer son nom de Martian ou Marcian de Saignon, ou encore des descendants d'une autre grande famille indigène romanisée du sud Luberon citée plus haut, les Novellii, dans laquelle une inscription retrouvée à Lourmarin signale une Marcia<sup>6</sup>. On ne peut exclure complètement qu'une famille d'origine gallo-romaine ait traversé les siècles. Mais surtout une *villa* qui avait été sienne quelques siècles auparavant avait pu conserver son nom : en pays d'Apt on connaît encore au XIe siècle une *vallis Flaviana*, vallée Flavienne, autour de la future abbaye Saint-Eusèbe, qui semble témoigner de manière tout aussi évidente d'une origine gallo-romaine (bien que le site de l'abbaye parût appartenir à un moment au moins à la famille romaine des Frontones). Un peu plus tard, au Xe siècle, le cartulaire de Cluny et surtout celui de l'Eglise d'Apt énumèrent quelques *villae* situées cette fois au nord du Luberon. La *villa Pineta* se trouve dans la *vallis Reglana*, la vallée de Reillanne, qui s'étendait presque jusqu'à Salagon. On peut la situer près de Pinet. La *villa Obaga* correspond aux environs immédiats de Saignon<sup>7</sup>. Dans les environs on trouve également mention de la *villa Petrolas* (Peyrole, juste à l'est d'Apt) et de la *villa Vallis*. Dans ce dernier cas il s'agit sans doute de Valcroissant, au-dessus de la précédente, donnée en précaire par l'abbé Maïol de Cluny en 959/960 et dont l'évêque d'Apt Teuderic (Thierry) disposait en 991, plutôt que d'une autre *villa Vallis* située cette fois-ci à

<sup>1</sup> On pourrait peut-être rapprocher le nom du *Cadaneto* cité entre 970 et 990 dans le cartulaire d'Apt : le lieu est qualifié d'« *infra pago Atense* » ce qui pourrait indiquer tout aussi bien le site de Cadenet qu'un hypothétique domaine situé au sud-ouest de la ville d'Apt.

N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte L (50), p. 177 n. 3.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 291 pp. 309-310.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6267812g>

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 284 pp. 303-304.

<sup>4</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, (Marseille, Laffitte Reprints 1979), p. 175.

<sup>5</sup> CAG, 84/2, p. 86. - R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 178.

<sup>6</sup> Pour Lourmarin : CIL, XII, p. 145 n° 1132. - ILN, IV, n° 235. - CAG, 84/2, p. 270.

L'inscription du Castellar de Cadenet rapportée par C. Jacquème se rapporte cependant à Mars et non à une Marcia : voir à ce sujet CAG 84/2, p. 215 et fig. 218.

<sup>7</sup> Le nom d'*Obaga* mentionné dans la charte serait lié à l'emplacement de Saignon à l'ubac du Luberon ou encore, de manière plus limitée, à l'emplacement de cette *villa* à l'ubac du rocher de Saignon. Le terme en effet proviendrait d'une altération du latin *opaca* (sombre, ombragé). Il aurait donné en provençal *ubac* désignant la partie d'une vallée restant le plus longtemps à l'ombre et par extension les versants nord (E. Levy, Petit dictionnaire provençal-français, Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1909, p. 375). - N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XIII (13), p. 110.

Comme on l'a vu plus haut, le nom pourrait toutefois également trouver une origine celtique : Uo (sous, en-dessous) Bagos (hêtre) comme l'on peut rencontrer Uocaiton ou Uoceton (sous-bois) : X. Delamare, Dictionnaire de la langue gauloise, Une approche linguistique du vieux celtique continental, Paris, Errance, 2003, pp. 324 (uo-), 64 (bagos) et 325 (uocaiton/uoceton).

Bonnieux et qui a été donnée à Montmajour par le comte Grifo en 955 en même temps qu'une *villa Campos* également sise à Bonnieux<sup>1</sup>. Autour d'Apt on connaît encore la *villa Arculus* (les Encoules), la *villa Cicadio* qui semble être toute proche, la *villa Domus* dans le vallon de la Marguerite, la *villa Domonovo* ou *Domonova* près de Rocsalère, la *villa Calmisanicus* au bord de la Mauragne, la *villa Torreta* aux Tourettes, et la *villa Juncarias* aux Jonquiers à l'ouest des Tourettes. Plus au nord la *villa Antignanica* en dessous Villars, de même que la *villa Lausnava* et la *villa Calvizias* entre Apt et Rustrel. En aval enfin, la *villa Agnana* à l'ouest de Perréal, la *villa Ursianicus* en-dessous Bonnieux et la *villa Solco* qui s'étendait jusqu'au mont *Clavaniacum*<sup>2</sup>. Celui-ci correspond peut-être à un lieu-dit *Clavaiano* ou *Clavagiano* mentionné par ailleurs. Il s'agirait de Clavaillan, au nord-ouest de Roussillon, justement situé sur la pente d'une petite éminence d'une cinquantaine de mètres, ce qui nous permettrait de définir ce que le terme mont pouvait (parfois) recouvrir à l'époque.

planche(s ?) Lub VIIIe-Xe s. revoir "Saint-Germain" ?

Le tissu des *villae* semble donc a priori beaucoup plus dense au Xe siècle autour d'Apt qu'en pays d'Aigues au IXe siècle. Cela découle en partie du morcellement des grands domaines ecclésiastiques, de l'accroissement du nombre des actes en un siècle - mais aussi, sans doute, de la proximité du centre religieux qui conservait les actes, en l'occurrence l'Eglise d'Apt. Il semble assez naturel qu'il y ait davantage d'indications concernant le pays d'Apt dans le cartulaire de l'Eglise de cette ville, que d'indications concernant le pays d'Aigues dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Toutefois les abbayes tenaient à dresser des inventaires assez complets de leurs biens, même lorsqu'ils étaient déserts, et même lorsqu'ils étaient aussi éloignés que les *villae* du pays d'Aigues. C'était une politique avisée. Elle leur a permis plus tard de revendiquer une partie des propriétés que la noblesse s'était appropriées. En outre, bien qu'elles aient été dévastées et que leurs domaines aient été démembrés, les *villae* antiques ont parfois donné naissance à des *villae* carolingiennes : ce semble être le cas aussi bien à Pinet près de Reillanne qu'à Viade entre Pertuis et La Tour-d'Aigues. Il faut toutefois relever que l'on ne se fonde que sur l'onomastique pour affirmer une identité entre Viade et la *villa Bedada*, Peyroles et la *villa Petrolas* ou Pinet et la *villa Pineta*<sup>3</sup>. Aucun de ces sites n'a livré de céramique du haut Moyen Age. Cela illustre assez bien les limites de l'archéologie pour cette période, notamment la difficulté d'identification de ses productions lorsque l'on a affaire à des fouilles ou des ramassages anciens - à laquelle il faut rajouter la pauvreté et la rareté de ses vestiges, et les conditions de conservation de ceux-ci dans un contexte de précipitations violentes. Cela a semblé assez évident à Villevieille, au-dessus de Rustrel, pour que l'on ait pu considérer le mobilier trouvé au pied de l'escarpement comme

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XLII (42), p. 163.

E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, Lit Verlag, 10, 1999, Vita Regularis. Ordnungen und Deutungen religiösen Leben im Mittelalter, Gert Melville, p. 132.

En ligne (2015) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01172143>

<sup>2</sup> Sur ces *villae* carolingiennes, voir A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, p. 117, n° 105 et A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 105 p. 117 et tome II, charte 1071 pp. 164-166. - N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte III (3) pp. 92-93, charte IV (4) p. 94, charte XIX (19) p. 119, charte XX (20) p. 121, charte XXXIII (23) p. 125, charte XXVI (26) p. 131, charte XXVII (27) p. 133, charte XXX (30) p. 138, charte XXXIV (34) p. 146, charte XL (40) p. 158...

<sup>3</sup> Pour Pinet, voir par exemple G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule - 04 : Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1997 (2013) p. 354, n° 8. - M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 133.

significatif des périodes d'occupation de celui-ci<sup>1</sup>. C'est en ce sens que l'on ne peut sans doute exclure la présence des habitats-refuges mis en question plus haut. Simplement, comme on l'a vu, les témoins y auraient fort bien pu être lessivés par les intempéries ou passer inaperçus lorsqu'il ne s'agissait que de quelques tessons de poterie grise...

La densité des *villae* ne présage en rien de leur importance. Celle-ci dépendait du nombre d'exploitations qui s'y trouvaient rattachées - et parmi celles-ci, bien sûr, du nombre qui avaient un tenancier... Il faut compter enfin avec des exploitations qui appartenaient théoriquement à un domaine, mais s'en étaient pratiquement émancipées dans les faits : peut-être ont-elles fourni une partie des alleux dont on retrouve la trace plus tard.

Malgré les difficultés de leur repérage, le taux de désertion des colongues recensées en pays d'Aigues en 813/14 paraît en phase avec la densité des vestiges trouvés en pays d'Apt rapportée à la densité des vestiges gallo-romains dans la même zone. L'exemple des *villae* carolingiennes succédant probablement à des *villae* romaines et n'ayant livré que du matériel gallo-romain montre bien qu'il y a sous-représentation des témoins du haut Moyen Âge. Mais il y a quand même eu là un effondrement démographique qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, celui de l'âge du bronze après un Néolithique final très fourni.

## 16.7. LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, SOURCE ET ENJEU DU POUVOIR.

On peut s'étonner de ces terres libres, ou quasiment libres. Elles puisent leurs racines dans une tradition gallo-romaine que le système féodal allait avoir bien du mal à circonvenir : en fait il n'y parviendrait jamais complètement en Provence. Mais d'où venaient-elles, plus concrètement ?

### 16.7.1. L'évolution générale au IX<sup>e</sup> siècle.

A la fin de l'Empire et durant l'Antiquité tardive, la propriété rurale s'était beaucoup concentrée. Mais la petite propriété y avait toujours sa place, surtout en Provence où l'on produisait du vin et de l'huile, deux piliers de l'économie méditerranéenne. En fait cette petite propriété n'était pas remise en cause par les grands propriétaires pourvu que ses maîtres appartinsent à leur clientèle - et de toute façon il ne pouvait en être autrement. Cela n'excluait pas les rachats quand l'occasion s'en présentait. Au IX<sup>e</sup> siècle, Fulcher, père de Fulcher et grand-père de l'abbé Maïol de Cluny, bien qu'il fût immensément pourvu en domaines, continuait d'acheter, dans la vallée d'Apt notamment. La charte 1071 de Cluny est très explicite à ce sujet<sup>2</sup>.

En fait, une fois la masse des armées carolingiennes retirées de la région, l'aristocratie foncière traditionnelle (parfois alliée de manière plus ou moins ponctuelle dans le passé à la noblesse mérovingienne) avait dû recouvrer au VIII<sup>e</sup> siècle et au tout début du IX<sup>e</sup> siècle une puissance considérable. Malgré les vicissitudes du climat, la terre restait en effet source de pouvoir. Les Sarrasins n'étaient pas encore là. Or si elle avait pris et saccagé les villes, symboles éclatants d'un système politique hérité de Rome, la noblesse carolingienne n'a

---

<sup>1</sup> L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 311 (103, 8).

<sup>2</sup> ... "*ipsam allodum quem avus meus Fulcherius comparavit de Bernardo*" ... (bien que mon grand-père Fulcher avait acquis auprès de Bernard) : A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

J'ai choisi de désigner par "les Fulcher" la famille, parfaitement inconnue par ailleurs, de Fulcher l'Ancien jusqu'à ses enfants Fulcher le Jeune, Gairald et Rainoard (présupposés pour les deux derniers) et ses petits-enfants (Maïol, Eyric) descendant de Fulcher le Jeune.

sûrement pas réussi, dans un premier temps tout au moins, à arracher le sol à ses anciens maîtres.

L'Eglise devait y veiller : par voie de donations destinées à s'attirer la bienveillance divine, mais aussi la protection très temporelle qu'elle avait offerte depuis le VI<sup>e</sup> siècle, les grands établissements religieux et les évêchés étaient devenus d'immenses propriétaires terriens. En faisant respecter le droit romain de la propriété, l'Eglise assurait le respect de ses propres biens et leur accroissement. L'exemple du pré-Mévouillon Pons, époux de Richildis/Richilde, puis celui de son fils Petrus, quoiqu'un peu tardifs, illustrent bien le processus. En 956/57, Pons, sentant sans doute ses forces décliner et voulant préserver son patrimoine à sa famille, a donné toutes ses propriétés de Condorcet à Cluny, en échange de l'usufruit de la moitié de celles-ci pour son épouse Richildis et d'une précaire portant sur les deux *castella* du lieu. En 999, son fils Petrus et son épouse Ermengarda, en échange du renouvellement de la précaire accordée à son père, a dû encore donner trois manses à l'abbaye - dont elle leur a laissé la jouissance leur vie durant en échange de 4 setiers de pain et de vin<sup>1</sup>... En des temps troublés, l'Eglise s'assurait donc le clientélisme des maîtres traditionnels de la terre, petits et grands, qui n'avaient pas son autorité - *auctoritas* - pour se faire entendre de la noblesse franque.

Comme toujours le clientélisme renforçait le pouvoir qu'il courtisait. Il faisait de l'Eglise tout à la fois le porte-parole et le chef de file des maîtres traditionnels du sol : c'était là un peu le rôle qui était dévolu très localement aux dynastes indigènes<sup>2</sup> dans le processus de romanisation de la Provincia, quelques siècles plus tôt, l'autorité spirituelle en moins. Comme à cette époque on peut donc imaginer une pyramide de clientèles, les petits propriétaires, et même les tenanciers des fermes qui s'apparentaient beaucoup à ceux-ci, étant clients des gros propriétaires qui eux-mêmes étaient à présent clients du plus puissant d'entre eux : l'Eglise.

Mais cela sans doute n'était pas assez. Dans le cadre ainsi défini, il fallait que les grands aristocrates fonciers trouvassent une base forte sur laquelle s'appuyer, une base qui pût garantir, et au besoin défendre, leur légitimité de grands possédants. Car ces maîtres du sol avaient du pouvoir, mais ils n'avaient plus le pouvoir qui, avec les villes, était passé entre les mains de la noblesse germanique. Le morcellement des grands domaines que l'on observe à partir du IX<sup>e</sup> siècle (mais qui a dû pour cela débiter auparavant) ne peut résulter des seules donations à l'Eglise. Il a dû y avoir en outre, pour trouver cette base et s'assurer sa fidélité, une importante distribution ou redistribution de terres.

Au Xe siècle on trouve deux termes qui rendent compte de ces terres libres. Tous deux désignent des biens héréditaires : c'est un fondement de la propriété que de pouvoir la transmettre à ses descendants. Le premier est celui d'*allodium* (alleu) que l'on applique à tout bien libre. Entre le Xe et le XI<sup>e</sup> siècle il en est venu à désigner tout bien librement transmis par ses ascendants, dont le propriétaire pouvait à son tour librement disposer. Il s'est alors confondu souvent avec celui d'*hereditas* (bien provenant d'un héritage)<sup>3</sup>. Le second terme, *honor*, qualifie peut-être plus spécifiquement l'ensemble du domaine d'un grand propriétaire. C'est celui qu'a employé entre 1010 et 1032 le proto-Agoult Wilelm menacé par les pseudo-Lacoste<sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit, la noblesse germanique, pour barbare qu'elle parût aux yeux des grands possédants indigènes, semble avoir compris très tôt que la solution à son problème de pouvoir

---

<sup>1</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII<sup>e</sup> siècle, pp. 33-34, et 60 n. 149. - A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome II, charte 1013 (juillet 956/957), pp. 108-109, et tome III, charte 2480 (janvier 999), pp.557-558.

<sup>2</sup> Tel Lucius Allius Severus, patron des *Vordenses*, cité plus haut.

<sup>3</sup> H. Dubled, Le cartulaire et l'histoire du droit et des institutions du haut Moyen Age, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, pp. 33-62, ici p. 43.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXIII (43), datée de 992, pp. 165-167, et charte LXV (65) p. 201.

et de représentation passait par la conquête de l'Eglise - un peu plus subtile que la destruction massive des villes. Dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle la noblesse franque a donc investi les grandes charges religieuses - épiscopat et abbatiat - comme les vieilles familles sénatoriales l'avaient fait à la fin de l'empire et du temps des Mérovingiens. En 813/814, le nom de Wuadald ou Wadald, évêque de Marseille, indique que le processus était déjà bien engagé. Sous prétexte d'assurer la paix et la sécurité dans les campagnes, les prélats ont alors placé les biens de l'Eglise sous la garde des nobles de leur parentèle. Et naturellement ils ont acheté cette protection avec des domaines appartenant à l'Eglise, qui ont permis à leur famille de s'ancrer dans la terre. Ce n'était pas si désintéressé que ça. Les évêques et les abbés carolingiens avaient un souci jaloux de leur propre pouvoir, de leur propre puissance - parfois les uns contre les autres, souvent contre les laïcs. Un monde nouveau était en train de naître, auprès duquel la dure rigueur de la loi romaine ferait figure de douceur. Et derrière la fable d'une noblesse garante de la sécurité sous l'autorité de l'Eglise (leur autorité, donc) les prélats et jusqu'au pape depuis le couronnement de Charlemagne se prenaient déjà parfois à rêver d'une société qui leur fût soumise...

Les choses en tout cas paraissent avoir évolué assez rapidement. On a vu plus haut que le polyptique de Wadald recensant les propriétés de l'abbaye Saint-Victor de Marseille comptait en pays d'Aigues la *villa Bedada* et la *villa Marciana*. En 835, soit à peine 21 ou 22 ans plus tard, un nouveau document, le bref du vidame Nortald dressé pour l'abbaye marseillaise ne connaissait plus apparemment que la *villa Marciana* - ainsi qu'une *villa Gaudello*. Selon le texte<sup>1</sup>, au demeurant assez obscur comme c'est souvent le cas, *Ortus* (un quartier où se situe l'une des colongues désertées) se trouvait entre le Marderic (de préférence à l'Eze, par référence à la charte 284 de Saint-Victor), la Durance et *Solariolo* (Soulières, s'il s'agit bien du Marderic - Solarias en 1331)<sup>2</sup>, comme on descend dans la plaine de la Durance. Et de ce côté-ci de *Solariolo* (vers la plaine, donc) jusqu'en *Domadese*/Domadois on confrontait la terre de la *villa Gaudello*, et on ne trouvait rien, ni terre ni pacage, qui ne fût à *Marciana* ou à l'Eglise de Gap (qui devait posséder là des biens), "car aussi bien [*Ortus*] borne les champs de la *villa Marciana*, de l'Eglise de Gap et de l'Eglise d'Arles" (traduction libre). La *villa Gaudello* devrait donc être située du côté de Cadenet. De fait le nom évoque *Caudellum*, l'antique Cadenet du Castellar ou du vallon du Laval. Par ailleurs un lieu-dit était déjà nommé *Cadaneto* dans le polyptique de Wadald, peut-être à l'emplacement du village actuel, parmi les colongues désertées de la *villa Marciana*. Cette *villa Gaudello* confrontait donc les terres les plus basses de la *villa Marciana*, et notamment le quartier d'*Ortus* qui se trouvait entre les premières terrasses bien exposées (*Solariolo*, Soulières) et la rivière, tout près donc de l'emplacement de l'ancienne villa romaine de la Tuilière à Villelaure. De création récente, la *villa Gaudello* devait avoir été pourvue de biens issus de la *villa Marciana* qui l'englobait en 814, et ne devait donc pas être très importante. L'acte mentionne encore un *Domadese*/Domadois territoire possible d'une *villa Domado* qui serait située selon toute logique au-delà de la Durance - pour autant que le scripteur eût été logique et connût (un peu) le terrain... Or une *villa Domado* est également mentionnée dans le polyptique de Wadald. Las, celle-ci a été située avec beaucoup de vraisemblance... entre Sainte-Marguerite et la vallée de l'Huveaune, à Marseille<sup>3</sup> ! On ignore donc encore tout de la *villa Domado* (ou

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 291 pp. 309-310 : "*ortus inter Etam [Ezam] et Durenciam et Solariolo, sicut descendit in fluvio et de illa terra Solariolo usque in Domadese, adfrontat ad terra de Gaudello villa, et non habet alius, nec terra nec pascuo, nisi Marciana et Quapencense, et in claudet agros vel villa Marciana, terra Quapencense et terra Arelatense*".

<sup>2</sup> E. Sauze, Le polyptique de Wadalde : Problèmes de toponymie et de topographie provençales au IX<sup>e</sup> siècle, ds *Provence Historique*, 34, 1984, pp. 3-33, ici p. 13.

<sup>3</sup> E. Sauze, Le polyptique de Wadalde : Problèmes de toponymie et de topographie provençales au IX<sup>e</sup> siècle, ds *Provence Historique*, 34, 1984, pp. 3-33, ici p. 7.

Domadois) de la vallée de la Durance que l'on pourrait placer vers Saint-Estève-Janson. En tout cas, on vient de le voir avec la *villa Gaudello*, il semble bien qu'il y ait eu remembrement ou réorganisation des *villae*. Alors qu'en 813/814 la *villa Marciana* ne comptait que 10 ou 11 colonges, toutes désertes, malgré la création de la *villa Gaudello* en 835 elle comptait 22 ou 23 exploitations diverses dont 2 bergeries (désertes) et 3 moulins (non renseignés). On pourrait croire à un renouveau. Mais sur ces 22 ou 23 exploitations, 19 au moins étaient désertes (les moulins n'étant pas renseignés). Par ailleurs les noms des colonges ont changé. Seuls deux ont subsisté : *Ribas* et... *Marciana*, ce qui est bien le moins pour ce dernier. Mais quand on évoque les limites on ne cite pas, comme on pourrait s'y attendre, la *villa Bedada* pourtant forte en 814 de 29 ou 30 exploitations. Peut-être est-ce là l'origine de l'accroissement des possessions de la *villa Marciana*... Au total, on passerait alors d'un total de 39 à 41 exploitations à seulement 22 ou 23 (voire un peu plus avec la *villa Gaudello*, mais en comptant trois moulins qui n'étaient pas référencés en 813/814).

L'érosion des domaines ecclésiastiques pourrait donc avoir été sensible dès le deuxième quart du IXe siècle : en 835, ce n'est d'ailleurs plus un religieux qui a procédé à l'inventaire des propriétés de l'Eglise mais bel et bien un certain Nortald, *vicedomino* (ou vidame) d'un comte Aldebert.

### 16.7.2. L'exemple de Gontard.

Au demeurant, le processus d'appropriation des terres de l'Eglise perçait peut-être déjà dans le polyptique de Wadald : il y est fait mention en effet d'une dépendance de la *villa Lambesco* (Lambesc) appartenant à Saint-Victor de Marseille, la *Colonica Dominicio. Guntardus (?) cum infantos suos, ad requirendum*<sup>1</sup>. On a cru d'abord que c'était la colongue d'un certain Dominique Gontard et de ses enfants<sup>2</sup> - mais les noms de famille n'existaient pas à cette époque. En 1857, M. Guérard, l'éditeur du cartulaire, suggérait que le scribe avait pu oublier *in* entre *Colonica* et *Dominicio*... ce qui *a priori* n'expliquait pas grand chose, car on n'avait aucune idée de ce que pouvait être ce lieu-dit *Dominicio*.

Ce Guntard (*ad requirendum*, introuvable avec ses enfants en 813/814) suscite encore quelques questions. D'abord parce qu'à la différence de biens d'autres tenanciers il a un nom germanique. Ensuite parce que, là encore, à la différence de la plupart des autres tenanciers, il n'est pas indiqué qu'il fût un esclave. Enfin, parce que si sa terre était bien située sur la rive de la Durance comme on l'a pensé (face à Cadenet, à 800 m environ en aval du pont actuel), malgré sa défection il lui aurait légué durablement son nom : un *castrum* [...] *quod vocatur Gontardus*, que l'on appelait cette fois Gontard (et au demeurant en ruines) est mentionné en 1037<sup>3</sup>, soit plus de deux siècles après. On en donne alors le tiers - ou on le rend - à Saint-Victor. Entre 1032 et 1040, deux autres parts (d'un sixième du *castrum* chacune) seront encore remises par un Pons Alfant et un Wilelm fils d'un Bencelenus<sup>4</sup>. On pourrait donc penser que Guntard ou ses descendants avaient fortifié le site qui commandait un passage important de la Durance. La même année 1037 un autre document, où l'on retrouve le personnage principal de la charte précédente, indique encore que le *castrum* de Gontard se trouvait sur la rive de la

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), bref C, p. 634.

<sup>2</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet (1922), Laffitte reprints, Marseille, 1979, p. 194.

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, préface p. 64 (XLIV) et charte 243 p. 269. - C. Jacquème, Histoire de Cadenet, (Marseille, Laffitte Reprints 1979), pp. 194-199 et 473.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 240 p. 266 et charte 244 p. 270.

Durance (*ripa de Durentia*) à côté d'un port, ou d'un bac<sup>1</sup>. Et en 1079 en tout cas un autre acte, la confirmation des biens de Saint-Victor par le pape Grégoire VII, nous signale qu'il y avait encore près du Gontard de la Durance une église (ou chapelle) Saint-Victor avec un port ou un bac adjacent et sa barque (*cellam sancti Victoris apud Guntardum, cum portu adjacente et navigio*)<sup>2</sup>. Lieu de passage, et donc point-clé, en particulier à une époque de grands troubles... Etait-ce pour cela qu'au début du IXe s. la *colonica* avait été attribuée à Guntard, et non pour qu'il la cultivât ? On pourrait alors voir en lui un reître, un *miles* au service de l'abbé de Saint-Victor qui lui aurait donné pour mission de veiller sur le lieu en son nom. Et le *Dominicio* (dédié au seigneur) qui accompagne le nom de Guntard dans l'acte de 814 pourrait être l'indication de ce statut, sinon déjà une marque de vassalité<sup>3</sup>...

La proposition de M. Guérard, suggérant que le scribe avait dû oublier *in* entre *Colonica* et *Dominicio*(.) *Guntardus*, trouverait alors un nouveau sens : la colongue en question aurait pu simplement se trouver sur le domaine de Guntard investi par l'abbé, avec ses enfants, de la garde du passage de la Durance. Le point entre *Dominicio* et *Guntardus* ferait alors question. Mais s'il fallait rajouter *in*, comme le pensait M. Guérard, on pourrait fort bien considérer qu'il fallait le retrancher, voire que ce point n'a été rajouté que pour donner plus de cohérence au texte en l'alignant sur les autres formulations de l'acte. La colongue aurait donc été désertée, mais pas par Guntard et ses enfants, qui n'en auraient pas eu la charge.

Il reste qu'il aurait pu y avoir, en un lieu nommé *Dominicio*, aujourd'hui perdu, un Guntard tenancier de colongue disparu avec ses enfants en 835.

Le rapprochement de cette colongue avec le *castrum* de Gontard bien connu au XIe siècle ne repose en effet finalement que sur la similitude des noms de *Guntard/Gontard*. Ce nom est-il donc si rare ? En fait il n'est pas courant, mais on le rencontre ici ou là. Le frère de Teucinde, fondatrice de l'abbaye de Montmajour en 948/949, s'appelait déjà ainsi : il a été prévôt d'Arles puis évêque de Fréjus dans la seconde moitié du Xe siècle. Et à la même époque on connaît un autre Gontard, neveu d'un Aldebert, en pays d'Avignon. On en retrouve un autre (ou le même ?) fils d'un Rostagn, dans le comté d'Apt vers 993<sup>4</sup>. Mais tout ceci est bien tardif par rapport à notre Guntard... De son temps, le nom ne trouve guère d'occurrence, et cela donnerait quelque poids à la lecture du texte que nous venons d'envisager - sans pour autant pouvoir en assurer la pertinence.

L'appropriation d'une partie des domaines de l'Eglise semble en tout cas avoir pleinement atteint ses objectifs. A son échelle, s'il s'agit bien du domaine mentionné en 835, le petit *castrum* de Gontard pourrait en témoigner, qui appartenait au moins pour deux tiers à des familles nobles dans le deuxième quart du XIe siècle. En lui procurant en propre une assise campagnarde (échappant donc au contrôle des vieilles familles indigènes) elle a doté la noblesse germanique d'une puissance toute neuve. Celle-ci n'a pas tardé à s'exprimer : on l'a vu plus haut, dès 845 un comte ou duc "provençal", Fulcrad, avait conquis les moyens de se soulever avec succès contre Lothaire<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 246, pp. 270-271.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 843, confirmation par Grégoire VII des biens de Saint-Victor en 1079, p. 215.

<sup>3</sup> On pourrait alors rapprocher ce terme de l'expression "*omnes vassi dominici majores et minores*" de la charte 622 de Cluny datée de 943 - un peu plus d'un siècle quand même après le polyptique (A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, pp. 579-580).

<sup>4</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 208 et s., pp. 339, 338, et p. 331 (suite n. 1 p. 229).

<sup>5</sup> On manque toutefois d'informations sur la lignée de ce Fulcrad, dont le nom se rapproche vaguement de celui de Fulcher. Il pourrait s'agir du descendant d'une vieille famille alliée à la noblesse germanique et faisant valoir les intérêts des anciens maîtres de la terre.

Mais l'évolution tracée ci-dessus et l'exemple de Gontard ne doivent pas nous dissimuler qu'il ne faut pas négliger l'emprise que les vieilles familles indigènes conservaient sur le sol. Deux autres documents vont nous éclairer sur ce sujet.

## 16.8. LE DOUAIRE DE 909 ET LA CHARTE 106 DE CLUNY.

### 16.8.1. Le douaire (charte 105 de Cluny).

En 909, un très grand propriétaire terrien de haute Provence se marie. Il s'appelle Fulcher, comme son père avant lui. Nous les appellerons respectivement ici Fulcher l'Ancien et Fulcher le Jeune<sup>1</sup>. A cet acte consentent et signent deux des proches de Fulcher le Jeune, Rainoard/Raynoard et Gerald/Gairald/Garibald, qui sont sans doute ses frères. Fulcher le Jeune revendique le droit romain, ou l'interprétation que l'on en donnait à l'époque, comme son droit. Mais il est tout imprégné de culture germanique. L'acte dont nous disposons<sup>2</sup> définit la dot maritale qu'il offre à sa future femme, Raimodis, appartenant à la famille des vicomtes de Narbonne<sup>3</sup>. Or il ne s'agit pas d'un douaire selon le droit romain, mais bel et bien d'une dot maritale selon la loi germanique. Suivant cette coutume, le mari devait apporter une dot à son épouse. Il s'agissait généralement de biens (essentiellement des troupeaux à l'origine, auxquels on a rajouté par la suite des terres et des esclaves) qui devenaient et demeuraient dans certains cas la propriété exclusive de celle-ci. En règle générale, l'épouse devait transmettre ces biens à ses brus. La dot prenait alors un peu la couleur d'un usufruit. Mais dans certains cas elle en avait la complète et libre disposition. Une veuve pouvait ainsi disposer d'une part variable de sa dot maritale - pouvant atteindre la quasi-totalité de celle-ci s'il n'y avait pas d'enfants. Cela ne s'arrêtait pas là. La dot maritale correspondait à un gage : par là, l'époux s'engageait à s'acquitter envers son épouse de son devoir de protection (le vieux *mund* germanique que nous avons évoqué dans le chapitre précédent). Et comme tout gage, il pouvait être perdu pour le mari (et sa famille) s'il ne respectait pas ce devoir. L'épouse était alors en droit de divorcer et de conserver sa dot maritale : les vieux codes germaniques étaient sur ce plan bien plus favorables à la femme que le droit romain (et encore plus quand celui-ci a été accaparé par l'Eglise)<sup>4</sup>. Avec le temps, c'est vrai cependant qu'on en est venu à assimiler plus ou moins la dot maritale à un achat, comparable à l'achat d'une esclave prise comme concubine - mais certainement pas quand elle était liée à la famille des vicomtes de Narbonne... Fulcher le Jeune était donc, de nom comme de coutume, germanique. Mais il se proclamait de droit romain - sans doute par tradition, parce qu'il descendait, comme J. Barraol l'a montré<sup>5</sup>, de la vieille aristocratie foncière gallo-romaine déjà alliée une ou deux générations plus tôt à la grande noblesse carolingienne. Par ce mariage, il renforçait ses liens avec celle-ci, tandis qu'elle-même renforçait son emprise sur le sol. Si marché il y a dans cet acte, il va bien au-

---

<sup>1</sup> En 959 ou 960, le fils de Fulcher le Jeune, Maïol, alors abbé de Cluny, nous livre le nom de cet ancêtre dans une charte (*avus meus Fulcherius et genitor meus ejusdem nominis Fulcherius*, mon grand-père Fulcher et mon père également nommé Fulcher) : Cf A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, p. 117, n° 105.

<sup>3</sup> Quelques années après ces vicomtes de Narbonne seraient amenés à chercher refuge à Mâcon dont ils allaient devenir les vicomtes puis les comtes (famille de Narbonne-Mâcon).

<sup>4</sup> J.-P. Poly, *Le chemin des amours barbares*, Genève médiévale de la sexualité européenne, Paris, Perrin, 2003, notamment p. 131, pp. 135-138, p. 147.

<sup>5</sup> J. Barraol, *L'influence de saint Maïol et de sa famille dans la renaissance méridionale du XIe siècle*, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, pp. 67-83, spécialement ici p. 72.

delà de l'achat d'une épouse dont le statut ne saurait être remis en cause, d'autant que Fulcher le Jeune s'en dit (et aucune convenance ne l'y oblige) très amoureux. Aussi le douaire de Fulcher le Jeune est-il loin d'être négligeable. Entre Sisteron, Riez, Reillanne et Apt, pas moins d'onze *villae*<sup>1</sup>, ce qui pouvait représenter une centaine de fermes, ainsi qu'il mentionné à la fin de l'acte (*in summa mansa centum in sponsalium istum*). Le domaine cédé, en tout cas, a peut-être durablement imprégné les mémoires. La *vallis Reglana* qui y est mentionné pour la première fois, et qui pourrait s'appliquer à une partie du domaine de Fulcher l'Ancien tant elle dépasse les limites du territoire de Reillanne, portait encore le nom de *vallis Reilana* un siècle plus tard. Mais les choses ont très mal tourné. En 912 Hugo d'Arles a déclenché une vague d'assassinats visant les nobles et les prélats dont il voulait contrôler le pouvoir. En Languedoc ses alliés, les proto-Sabran, ont renversé les vicomtes de Narbonne forcés à fuir en Mâconnais. Selon J.-P. Poly, les Sarrasins s'en seraient alors pris aux domaines de Fulcher le Jeune<sup>2</sup>. Ce n'est pas impossible car Hugo semble parfois les avoir utilisés. Et Fulcher le Jeune a disparu très rapidement. Après 909, on ne connaît plus de ce nom dans la région que l'évêque d'Avignon, notamment par son testament établi en 916. On y apprend entre autres comment un évêque était nommé<sup>3</sup>. Mais rien ne trahit de lien entre l'époux de Raimodis et Fulcher évêque d'Avignon. Si c'était le cas, ou celui de son père Fulcher l'Ancien, on ne manquerait pas sans doute de le signaler dans les rares actes ultérieurs qui les mentionnent. Il faut donc admettre que Fulcher le Jeune est mort, peut-être dans une escarmouche avec les Sarrasins ou les Marrons, ces bandes de pillards des Alpes qui les épaulaient ou les combattaient au gré des alliances. Raimodis s'est alors réfugiés avec ses enfants au sein de sa famille, dans le Mâconnais. On y trouve sa trace jusque dans les années 950. Et la famille, par un processus d'échanges assez naturel, parce que Raimodis et ses enfants avaient besoin de bonnes terres sûres en Mâconnais, a sans doute récupéré une partie des biens du douaire, et même de l'héritage de Fulcher le Jeune. Revenons aux documents.

## 16.8.2. La charte 106 de Cluny et ses revendications.

Un autre acte du Cartulaire de Cluny, recopié juste avant le douaire consenti à Raimodis sur une page laissée blanche (et placé juste après par ses éditeurs en 1876 pour souligner son anachronisme)<sup>4</sup>, est consacré à recenser ses biens dans le pays de Riez. Ils étaient peut-être entre temps tombés dans le domaine de la célèbre abbaye - ou bien, plus vraisemblablement, ainsi que l'a pensé jadis J.-P. Poly, son abbé, Maïol, le propre fils de Fulcher le Jeune et de Raimodis (Maïeul ou Mayeul pour les modernes, Maiolus ou Majolus dans les textes) les revendiquait pour elle<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Trois dans le comté ou pays d'Apt, deux dans le comté d'Aix (en fait à Reillanne, l'une des deux étant la *villa Pineta* ou *Pinetus*/ Pinet), deux dans le comté ou pays de Sisteron, quatre dans le comté ou pays de Riez, dont la *villa* de Valensole - à laquelle on a voulu rattacher particulièrement Fulcher le Jeune qui est souvent appelé en le francisant "Fouquier de Valensole" mais dont les biens avaient une assise beaucoup plus large, spécialement dans la vallée d'Apt, jusqu'aux abords de Sisteron, et dans le Var.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 23.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 117. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 61.

Quand un siège épiscopal se libérait, l'élu (choisi par le clergé et "par le peuple"), sur invitation du comte de sa ville (Boson II, frère d'Hugo d'Arles, en l'occurrence), allait à Arles où il était sacré par l'archevêque. Ensuite il devait se présenter, avec le comte (Hugo cette fois, comte d'Arles) et l'archevêque, à une audience impériale où le souverain le mettait en possession de son évêché.

<sup>4</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, p. 119, n° 106.

L'acte semble postérieur à la date de l'accession de Maïol à la tête de Cluny, en 954 - ou au moins en 948 au rang de coadjuteur de l'abbé Aymard devenu aveugle.

<sup>5</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 88.

Ce second acte dénombre en tout cas des propriétés qui ne figuraient pas dans le douaire. Il s'agirait donc de l'ensemble des propriétés de Fulcher dans le pays de Riez, y compris celles qu'il n'avait pas données à Raimodis. Cependant on y rappelle également les propriétés du douaire situées hors de ce pays. Rajouté plus tard, l'intitulé de l'acte lui-même (*Fulcherius pater beati Maiolus, alodium suum cum appenditiis in pago regensi*) traduit peut-être les doutes du scripteur. Il pourrait en effet s'interpréter de deux façons : soit le domaine de Fulcher le Jeune avec ses dépendances à l'intérieur du pays de Riez (et on en voit pas trop alors pourquoi y avoir fait figurer des propriétés du douaire extérieures à ce pays), soit son domaine dans le pays de Riez avec ses dépendances jusqu'à l'extérieur dudit pays. Dans cette dernière acception, les *villae* des comtés d'Apt, d'Aix et de Sisteron seraient donc plus ou moins considérées comme des annexes du domaine que Fulcher le Jeune possédait dans le pays de Riez. Curieusement c'est la lecture que l'on a souvent privilégiée implicitement en supposant que le douaire était passé dans le domaine de Cluny<sup>1</sup> - par l'intermédiaire de Raimodis qui était qualifiée dans son dernier acte connu, passé en 953, de *Deo sacrata*<sup>2</sup>, ou encore de ses enfants, Eyric et surtout Maïol qui est devenu l'abbé du célèbre établissement en 954. On vient de voir que ce n'était pas du tout l'opinion de J.-P. Poly qui pensait pour sa part que Maïol voulait dresser là une liste des biens de son père pour les récupérer. Et il avait certainement raison puisque peu avant sa mort le comte Willelm II a restitué à l'abbaye et à Maïol la moitié de Valensole<sup>3</sup>. Nous verrons plus loin d'où il pouvait les tenir.

### 16.8.3. Les propriétés du douaire.

En attendant on peut tracer certains domaines du douaire. Certains se trouvaient dans la descendance présumée de son frère Eyric, notamment de son fils Ymbert/Umbert (dit de Caseneuve). Mais d'autres semblent être passés à la famille de sa mère, les Narbonne-Mâcon, ou, plus étonnamment, dans celle des pseudo-Lacoste, cousins présumés de Maïol et d'Eyric par Rainoard ou Gairald<sup>4</sup>. Dans tous les cas, leur examen permet de rencontrer certains des grands possédants du Luberon médiéval.

#### 16.8.3.1. Pinet et ses différents propriétaires.

Commençons par la *villa Pineta*/Pinet. En 991 ou 992 une Ermengarda, sans doute l'épouse de Pons Arbald, tige des Castellane, donne la part (un cinquième) qu'elle détenait dans diverses propriétés dont la *villa Pineta*<sup>5</sup>. Ils lui viennent de ses parents (*quod mihi ex progenie parentum meorum legibus obvenit*). Aramberta (Aramberte) et Teucinna (Teucinde), très probablement les sœurs d'Ermengarda, consentent à la donation. Un Bermund (Bermond) qui semble être un proche et qui paraît investi d'un certain pouvoir signe en tête de l'acte.

<sup>1</sup> E. Magnani Soares-Christen, Douaire, dot, héritage : la femme aristocratique et le patrimoine familial en Provence (fin Xe - début du XIIe siècle), ds Provence Historique, 184, 1996, pp. 193-209, ici p. 197.

E. Magnani Soares-Christen, Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XIIe siècle), ds F. Bougard, L. Feller, R. Le Jan (dir.), Dots et douaires dans le haut Moyen Age, collection de l'Ecole Française de Rome, 295, Rome, Ecole Française de Rome, 2002, pp. 131-152, ici p. 139.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 843 p. 798.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 173.

<sup>4</sup> La branche de la famille possessionnée de Lacoste à Saignon a été de longue date qualifiée de Lacoste par le consensus bien que ses membres n'aient jamais porté ce nom. C'est à ce titre que j'ai choisi de les nommer *pseudo-Lacoste*.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXIX (39) pp. 155-157.

J'ai pris le parti ici d'écrire Ermengarda parce que c'est le nom sous lequel elle apparaît dans cet acte de 991/992 et que cela permet de la distinguer de sa fille présumée Hermengarda épouse d'Aldebert/Heldebart. Mais Ermengarda (épouse de Pons Arbald) est également connue sous le nom d'Hermengarda ou Hermengardis en 986 (cartulaire d'Apt, chartes XXXIV (34) et XXXV (35) pp. 145-150).

Cependant il ne consent pas à la donation : il n'a certainement pas de droit direct sur ces biens. Selon J. Barraol et les éditeurs du cartulaire de l'Eglise d'Apt, ce Bermund serait un fils d'Humbert I de la famille de Narbonne-Mâcon, sire de Salins et frère du comte Léotald I<sup>1</sup>. En fait les traces sont, une fois de plus, très ténues. Le seul lien attesté entre un Bermund et un Humbert figure dans un acte passé à Cluny entre 987 et 996. Il s'agit d'une donation effectuée par Humbert et son épouse Emeldis, qui avaient reconnu l'énormité de leurs péchés, pour le repos (futur) de leurs âmes<sup>2</sup>. Dans cet acte Humbert et Bermund ne sont pas père et fils, mais frères (*Bermundi, Otgerii, Anscherici, fratris ejus* : Bermund, Otger, Anscheric, ses frères). Ils sont bien identifiés par le lieu où l'acte est passé : *Actum Belgiaci castro*. Il s'agit des fils de Barald dit de Belgiac (Beaujeu, qui a donné son nom à la région du Beaujolais), Humbert I dit de Belgiac et l'un de ses frères, Bermund. Il n'y a donc pas d'ambiguïté. Mais est-ce suffisant pour faire de Bermund, frère d'Humbert (lui-même époux d'Emeldis) le Bermund de l'acte de 991/992 ? Pour tenter de répondre à cette question, il nous faut retourner à Pinet.

En 1006, Ymbert ou Umbert (Humbert pour les classiques) dit de Caseneuve, tige des Agoult, a également donné sa part, non précisée cette fois, dans les mêmes propriétés qu'Ermengarda (dont *Pineto*). Dans l'acte, elles sont même énoncées dans le même ordre. Humbert a précisé que ces biens lui venaient de ses parents (*qui michi obvenit ex successione meorum parentum*)<sup>3</sup>. La donation a été confirmée trois ans plus tard, en 1009, dans un nouvel acte d'Umbert cosigné par Mauris (Inauris) et Vuilelm/Wilelm, respectivement l'épouse et le fils d'Ymbert/Umbert dit de Caseneuve<sup>4</sup>. Les deux fois l'acte est authentifié en premier lieu par un Bermund suivi de son fils Vuidran/Guidran. Dans le premier acte, il y a en outre un deuxième Bermund.

Enfin, entre 1030 et 1040, les mêmes biens qu'avaient cédés Ermengarda en 991/992, et Ymbert/Umbert en 1006 et 1009, dans le même ordre, réapparaissent dans une donation effectuée par une Ema/Eme et son fils Bermund<sup>5</sup>. L'importance de sa quote-part dans *Pineto* est là aussi inconnue, mais on sait qu'elle lui venait de ses parents (*ex aliquo nostrae hereditatis, quae nobis successione parentum legaliter obvenit*). Il faudrait l'appeler Eme II. Elle pourrait être, en effet, la fille d'Ema I, elle-même fille de Samuel dont le nom rencontre des occurrences en Mâconnais. Ema I (fille de Samuel) est présente dans la région dès 960, soit peu de temps après la mort de Raimodis (qui actait encore en 953)<sup>6</sup>. Elle a alors vendu en pays d'Apt une friche ou plutôt un pâturage sec (*erma*, qui a donné hermas) qui lui venait de son père (*quod mihi obvenit de genitore meo Samuel*)<sup>7</sup>. On peut la rapprocher (sans pouvoir

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 157 n. 7.

Leotald I (915-965) comte de Mâcon (943-965) puis comte de Besançon (952-965) était le fils d'Albéric I, comte de Mâcon et seigneur de Salins, et d'Attala de Mâcon. Leotald était en outre le frère d'Humbert I de Salins. Il a épousé en premières noces Ermengarda de Chalon, fille de Manassès (comte de Chalon-sur-Saône, comte de Beaune et comte de Langres) et d'Ermengarda de Hainaut.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, n° 1774.

La donation accordée pour le repos futur de son âme, en rémission d'une partie de ses péchés, représente une forme d'achat d'indulgence qui tend alors à se développer.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LIX (59) pp. 189-191.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LX (60) pp. 191-193.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXX (70) pp. 208-209.

<sup>6</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 843 (30 mai 953).

En 997, un Samuel (II ?) en échange de biens à Cros(s)agnas et d'un cens annuel a reçu de l'évêque Teuderic, la précaire d'une dime dans ce même lieu de *Crosagnas* (Croagnes, à 4,5 km au nord-ouest de Saint-Saturnin-lés-Apt), *Lausnava* (Saint-Pierre, à 6,5 km environ au nord-est d'Apt, sur la route de Rustrel), *Clavaiano* (Clavaillan, à 2,5 km au nord-ouest de Roussillon) et *Baixo* (site indéterminé) : voir N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XLVI (46) pp. 170-172.

La famille possédait donc encore quelques biens dans le secteur (Croagnes) à cette époque.

<sup>7</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXI (21), pp. 121-122.

établir de lien formel) d'Emma épouse d'Arembert (ou Arambert) connue à Cluny en 936<sup>1</sup>. Les Arembert étaient apparemment une vieille famille du Mâconnais : on les rencontre depuis 866 dans les actes conservés à Cluny<sup>2</sup>. Ils apparaissent dans de nombreux actes parce que les terres cédées jouxtent les leurs, ce qui révèle qu'il s'agissait de gros propriétaires fonciers. Quant à Eme II, il est assez tentant de la rapprocher de l'Emeldis épouse de Humbert de Belgiac (lui-même frère de Bermund) mentionnée dans la charte 1774 de Cluny passée entre 987 et 996. Dans ce cas, ce serait le beau-frère d'Eme II qui aurait témoigné en la personne de Bermund aux donations d'Ermengarda et d'Ymbert/Umbert dit de Caseneuve en 991-992 en 1006 et en 1009. Entre 1030 et 1040, par contre, il n'aurait pas eu de raison d'apparaître, Eme II ayant signé elle-même avec son fils Bermund. Au demeurant, comme son frère Humbert de Belgiac époux d'Eme II/Emeldis, il devait être mort à cette date. Eme II elle-même devait être très âgée si l'on considère qu'elle a signé avec son fils Bermund et que parmi les témoins on trouve un Wilelm fils de Bermund qui pourrait bien être son petit-fils... En outre Bermund fils d'Eme II pourrait être le second Bermund que l'on trouve en 1006 au côté de Bermund de Belgiac, son oncle alors, le grand personnage des donations incluant Pinet. Il figure là après Vuidran, fils de Bermund de Belgiac, qui serait son cousin, et un Guido. Ce dernier pourrait être un autre fils de Bermund, fils d'Eme II, qui serait devenu prêtre : il est mentionné et identifié entre 1008 et 1018 dans une autre donation<sup>3</sup>. Il devrait à ses fonctions sacerdotales de signer avant son père dans la liste des témoins de la donation de 1006. Bermund fils d'Eme II serait encore celui qui a signé, sans position privilégiée, la donation en septembre 1019 de deux manses situés à *Alpester* par les enfants d'Umbert dit de Caseneuve, Guilelm/Wilelm (accompagné de son épouse Adalais) et Umberto (II)<sup>4</sup>.

Tout ceci n'explique pas pourquoi à la fin du Xe et au début du XIe siècle un Bermund signait en tête des actes, juste après les donateurs. On ne connaît qu'un Bermund à l'époque qui semble avoir été investi d'un pouvoir. Il s'agit d'un vicomte Bermund, qui apparaît une fois en 976 à Avignon. Pourrait-il s'agir du même Bermund ? Le vicomte paraît éphémère : on n'en trouve trace ni avant ni après l'acte de 976. En 979, un autre acte a réuni tous les principaux témoins présents en 976, sauf lui. G. de Manteyer en avait conclu qu'il était mort entre temps, ou qu'il avait été éloigné du pouvoir. Il l'avait également rapproché de la famille d'Uzès où régnaient au milieu du Xe siècle les comtes Amalric et Bermund<sup>5</sup>, frères du pseudo-archevêque de Narbonne Gerald (qui avait usurpé le titre en 913 ou 914 après l'assassinat d'Arnuste) et neveux de l'évêque Amelius d'Uzès qui avait nommé celui-ci<sup>6</sup>. C'est là une autre très grande famille, celle des proto-Sabran. Mais bien que le comté d'Uzès fût alors rattaché à la Provence, ils semblent avoir été peu actifs sur la rive gauche du Rhône, même si dès 903 ils y avaient été pourvus de terres à Saint-Rémy par Ludovic/Louis l'Aveugle. En fait, ils avaient été très liés au pouvoir d'Hugo d'Arles et l'avènement de Chonrad/Conrad le Pacifique a dû les mettre un peu sur la touche. Plutôt qu'un proto-Sabran, on pourrait donc voir en Bermund le frère d'Humbert dit de Belgiac, le beau-frère d'Emeldis/Eme II. C'était le fils de Barald dit de Belgiac. Sa mère, Wandelmodis, était la fille d'Humbert I de Salins - le cousin germain de Raimodis. Il n'y aurait rien eu d'extraordinaire à ce qu'Humbert possédât des propriétés issues

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I, charte 448 pp. 437-438.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I, charte 10 p. 12.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXIII (63), pp. 197-198.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXII (62), pp. 195-197.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 351-353.

Cela a contribué sans doute à nourrir la confusion entre Rostagn évêque d'Apt, fils d'Ermengarda, neveu du comte Grifo d'une part, et d'autre part Rostagn évêque d'Uzès, fils présumé du comte Bermund et de la comtesse Ermengarda d'Uzès, neveu de l'archevêque usurpateur Gerard de Narbonne (frère présumé de ce comte Bermund). Voir notamment E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, Lit Verlag, 10, 1999, p. 32.

<sup>6</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 21.

du douaire. Son père avait pu les échanger directement à Raimodis contre de bonnes terres en Mâconnais, même s'il reste probable que ce sont les Narbonne-Mâcon qui ont accaparé la plus grande partie du douaire et de l'héritage de Maïol et d'Eyric en échange de l'accueil et de la protection qu'ils avaient fourni aux réfugiés. Au milieu du Xe siècle, au moment de la mort d'Hugo d'Arles, ces Narbonne-Mâcon et leurs satellites devaient en tout cas détenir la propriété d'un immense domaine en Provence. Exercer celle-ci était sans doute une autre histoire - mais, comme on le verra plus bas, ce domaine a dû faire l'objet de nombreuses négociations, et passer pour sa plus grande partie entre les mains de la nouvelle famille comtale, peut-être issue elle aussi du Mâconnais. Cela ressort clairement de la restitution de Valensole en 993 et des actes de 1037 (que ceux-ci constituent de nouvelles donations dans le pays de Riez ou la confirmation de celle de 993)<sup>1</sup>. Mais les Mâconnais, les Narbonne-Mâcon, leurs alliés et leurs satellites, ont dû conserver une partie du domaine issu de Fulcher le Jeune et de Raimodis, comme le montre le traçage de la *villa Pineta*/Pinet. Il est donc possible d'envisager que les Mâconnais ont pu avoir un représentant à la cour comtale, venu dans le sillage de Boson IV et Willelm I, et chargé de faire valoir leurs droits en Provence. Cela expliquerait sa discrétion : il n'aurait pas été là pour gérer les affaires de Provence, mais celles des Mâconnais en Provence. Et le comte Willelm II, fort logiquement, ne lui aurait pas confié beaucoup de tâches. Peut-être même l'a-t-il écarté officiellement du pouvoir lorsqu'il a pris le titre de marquis en 979<sup>2</sup>. En tout cas, à la mort de Willelm II, alors que s'imposait la présence d'un vicomte à Avignon, son frère Rothbald se partageant entre Arles et Nice, ce sont les juges Heldebert et Adalelme qui ont exercé les fonctions vicomtales<sup>3</sup>. A la même époque, de son côté, la famille du vicomte Bermund (peut-être par son fils Vuidran s'il s'agit bien de Bermund de Belgiac) pourrait s'être alliée à celle de Nevolong/Nebelong, vicomte de Cavaillon : entre 1040 et 1044, on trouve trace d'un Bermund Nevolong (*Bermundus Nevolongus*) qui témoigne à une charte de Rostagn pas encore d'Agolt (il prendra le titre entre 1080 et 1100)<sup>4</sup>. Le Bermund que l'on rencontre autour d'Apt entre 991/992 et 1009 ne porte aucun titre, mais il semble investi d'une certaine importance. On devine que si c'est bien l'ex-vicomte et si Willelm II lui a retiré ce titre honorifique pour des raisons de gouvernement, il a dû lui garder sa confiance et son estime. Ce n'était pas un banni, ni un déchu, qui se présentait aux donations du domaine incluant la *villa Pineta*/Pinet.

Mais revenons-en à Ermengarda. Car c'est bien elle, et non Bermund, la donatrice de l'acte de 991/992. Epouse et vraisemblablement alors veuve de Pons Arbald, elle semble avoir possédé dans la région d'Apt des biens qui lui venaient de ses parents - et l'un de ces biens au moins figurait dans le douaire de Raimodis. Assez logiquement, comme les donations d'Umbert de 1006 et 1009 comprennent des biens dans les domaines de la donation de 991/992, énoncés de surcroît dans le même ordre, il était tentant d'imaginer qu'ils étaient issus de la même

---

<sup>1</sup> Sur des liens politiques très probables entre les familles comtales de Provence et de Mâcon, voir ainsi A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome IV, charte 2916 et 2917, passées à Sarrians et à Piolenc en mai 1037. Il y est fait mention de biens provenant de Maïol et appartenant déjà aux prédécesseurs des comtes Gausfred et Bertran petits-fils de Willelm II (le Libérateur) et au comte Willelm IV (fils de Rothbald frère du Libérateur).

On peut les mettre en relation avec la restitution d'une partie de Valensole provenant de l'héritage de Maïol (et au-delà, du douaire de Raimodis) à Cluny peu avant la mort du comte Willelm II (J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 173.).

En outre, une bulle papale enjoignant aux nobles de restituer à Cluny les biens du douaire et de l'héritage de Maïol (dont leurs ancêtres s'étaient emparés et qu'ils avaient repris à l'occasion de la rébellion des Fos en 1018) a été adressée en 1021/1022 aux évêques de Provence, aux comtesses Adalaiz (I) et Gerberga, mais aussi à certains grands du Mâconnais (J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 177.).

<sup>2</sup> En ce sens G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 353 et 408 (éloigné ou démis)...

<sup>3</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 353.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 433, p. 439.

succession. J. Barraol et les éditeurs du cartulaire d'Apt avaient donc fait d'Ermengarda, avec ses sœurs Aramberta et Teucinna, des sœurs d'Umbert, tous enfants d'Eyric, tige présumée des prot-Agoult. Néanmoins Aramberta, sœur d'Umbert et fille présumée d'Eyric selon cette construction, a épousé Vuarac, un pseudo-Lacoste. Or les relations semblent avoir été exécrables entre le père d'Umbert (quel qu'il fût) et Vuarac : elles ont abouti au meurtre du premier par le second, meurtre amendé en 992 par Vuarac et raconté dans un acte passé entre 1010 et 1032 par Wilelm fils d'Umbert<sup>1</sup>. En général, on ne donne pas sa fille à son ennemi mortel... Malgré la reprise des mêmes domaines énoncés dans le même ordre, il faudrait donc désolidariser Umbert des trois sœurs : au demeurant, on peut déjà constater que si Aramberta et Teucina ont signé l'acte de 991/992, Umbert en est absent. Ceci reviendrait donc à placer le partage dont ces biens seraient issus plus en amont. Et nous allons voir qu'il y a d'autres possibilités pour Ermengarda, moins directes, mais finalement tout aussi raisonnables - et peut-être plus satisfaisantes.

Il y a en effet dans le troisième acte, passé entre 1030 et 1040, un fait nouveau, et de grande importance : Eme II ne semble en aucun cas pouvoir prétendre être une descendante directe de Fulcher le Jeune. Elle ne serait, au mieux, qu'une héritière indirecte de Raimodis par son grand-père présumé Samuel, ou encore par la famille de son père présumé, les Arambert. Bermund n'a rien à y voir non plus, il n'est que le témoin privilégié des actes de 991-992, 1006 et 1009 (premier signataire chaque fois parmi les témoins). Toutefois on peut imaginer, si les hypothèses de lien familiaux avancées avec Humbert et Eme II sont valides, qu'il pouvait représenter celle-ci. La donation effectuée par Eme II entre 1030 et 1040 semble bien confirmer, de toute manière, l'hypothèse d'un transfert d'une partie des biens du douaire dans la famille de Narbonne-Mâcon ou ses satellites.

Un document vient corroborer cette approche. On se souvient qu'en 1018 les Fos sont entrés en rébellion contre le comte Willelm III. La Provence s'est déchirée entre partisans du comte et partisans des Fos. En haute Provence, cette rébellion a pris l'aspect d'une vaste tentative de récupération des domaines issus du douaire et de l'héritage de Maïol et d'Eyric que la noblesse avait détournés et qu'elle avait plus ou moins dû rendre à la suite de la restitution du comte Willelm II en 993. L'affaire est allée jusqu'au pape. Or la bulle par laquelle il a enjoint aux rebelles (en avril 1021 ou 1022) de rendre ces domaines à Cluny était adressée aux évêques de Provence, aux deux comtesses Adalaiz I et Gerberga (le comte Willelm III étant mort au combat entre temps) mais aussi - et cela n'est certainement pas anodin - à certains grands du Mâconnais<sup>2</sup>. On pourrait certes penser que le pape s'adressait aux évêques et aux comtesses en tant que dépositaires d'un pouvoir susceptible de faire exécuter ses commandements. Mais les grands du Mâconnais ne détenaient aucune autorité légale en Provence, et ils n'étaient pas davantage des administrateurs de Cluny, ils ne veillaient aucunement sur l'abbaye - qui n'avait pas vraiment besoin d'eux pour se faire entendre. Il faut donc modifier, voire inverser complètement, le rôle que le pape entendait attribuer aux destinataires de sa bulle. Ce n'étaient sans doute pas les exécuteurs de celle-ci qui étaient désignés. C'étaient ceux qui devaient au premier chef s'y soumettre et veiller à ce que leurs fidèles s'y soumissent. Et la présence parmi eux des grands du Mâconnais, au côté des comtesses, en dit long sur l'identité de ceux que Cluny considérait dans le premier quart du XIe s. comme les détenteurs (ou les receleurs) des domaines qui avaient été soustraits à Maïol un siècle plus tôt - au passage, l'abbaye paraissait ignorer superbement la présence d'autres héritiers et les droits de ceux-ci.

On ne peut toutefois préciser si les biens du douaire sont passés à des proches de Raimodis, dans le cadre d'échanges et/ou de transactions privées, ou bien s'ils ont été annexés au domaine familial par les Narbonne-Mâcon. Au Xe siècle cette notion de domaine familial

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXIII (43), datée de 992, pp. 165-167, et charte LXV (65) p. 201.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 177.

demeurait sans doute très importante. Elle remontait très loin, aux origines de la société germanique. La propriété semble y être restée longtemps collective et indivise dans le cadre d'une communauté tribale d'abord, puis d'une famille entendue plus ou moins largement. Au VIIIe s. dans la chanson de Beowulf, ni le chef ni même le roi n'étaient propriétaires de la terre qui leur était simplement concédée par leur communauté<sup>1</sup>. Ce n'est certes plus la règle au Xe siècle, bien au contraire, et la propriété individuelle est bien établie. Mais la sujétion à la communauté familiale et à son représentant le chef de famille - chef de la lignée héritée de la vieille *Sippe* (ou *sib* ou *sibbia*) germanique - demeure bien réelle, à moins qu'il y ait fracture à l'intérieur de celle-ci comme dans le cas des proto-Agoult/pseudo-Lacoste s'il s'agit bien des deux branches principales de la famille des Fulcher. C'est en tout cas en tant que chef de famille que Leotald I, comte de Mâcon et cousin de Raimodis, agissait en 958 dans un acte impliquant son neveu Humbert II, acte auquel un Eyric a souscrit<sup>2</sup>. Humbert étant mineur, il n'y a aucun doute. Un peu avant par contre, lorsque Vualter a fait une donation à sa sœur Raimodis, en 950<sup>3</sup>, on ne peut savoir si c'était à titre privé ou bien en tant que chef de sa branche. L'autorité du clan familial, héritée des coutumes germaniques, paraît encore s'affirmer souvent. Et ce n'est pas la noblesse indigène revendiquant le droit romain, où le *pater familias* était tout puissant, qui allait le contester, même si le clan germanique était plus étendu.

Dans ces conditions, il paraît donc loisible d'envisager que c'est au titre de chef de famille représentant sa belle-sœur, que (le vicomte ?) Bermund a signé, premier d'entre tous les témoins, les chartes de 991/992, 1006) et 1009. Ne pouvant consentir à la donation à la place de sa belle-sœur sur des biens qui lui appartenaient en propre puisqu'ils lui venaient de ses parents, cette première place aurait été un moyen de signifier en son nom l'acceptation d'Eme II. Au regard toutefois de la donation de 1030-1040, et de la place qu'elle donne à Eme II, c'est l'identité des trois sœurs de l'acte de 991-992, Ermengarda, Aramberta et Teucinna, qui revient en première ligne. Avec Eme II en effet, il est possible de suivre un peu plus clairement la transmission indirecte d'une partie d'un bien du douaire. On peut donc se demander si les autres parties de ce bien avaient suivi un cheminement plus direct : cela semble possible dans le cas d'Umbert si celui-ci est bien le fils d'Eyric. Mais c'est beaucoup moins évident pour les trois sœurs. Bien au contraire, il serait possible - et assez tentant - de faire d'Eme II une quatrième sœur de la fratrie Ermengarda-Aramberta-Teucinna. Le partage dont seraient issues les propriétés cédées en 991/992, 1006, 1009 et 1030-1040, comme on l'avait pressenti plus haut, proviendrait donc en premier lieu de l'appropriation des biens de Raimodis et Fulcher le jeune par les Narbonne-Mâcon, même si un partage avec les héritiers directs de Fulcher le Jeune n'était pas exclu. Mais celui-ci n'aurait laissé qu'une part minimale à Maiol et Eyric. Et on comprend bien dans ce cas pourquoi, si les pseudo-Lacoste ont mordu sur cette part, le conflit a pu être aussi âpre entre les deux branches principales présumées issues de Fulcher l'Ancien.

### 16.8.3.2. Un lien privilégié avec Montmajour ?

Ermengarda et Aramberta portent des noms bien représentés dans le Mâconnais, la première dans la famille même de Narbonne-Mâcon (sans aller chercher bien loin, l'épouse de Leotald I était une Ermengarda) la seconde dans une vieille famille de cette région dont un membre pourrait avoir été l'époux d'Eme/Eme I, mère présumée d'Eme II.

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *Le chemin des amours barbares, Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Paris, Perrin, 2003, p. 81 (et p. 144 pour des temps plus récents).

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1044.

<sup>3</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 765.

Le nom de Teucinna/Teucinde est par contre très rare en Mâconnais comme en Provence avant le milieu du Xe s. où la notoriété de la fondatrice de Montmajour a dû contribuer à sa diffusion. Dans la seconde moitié du siècle, deux personnages de premier plan ont ainsi pour épouse une Teucinna : c'est le cas du vicomte de Cavaillon, Nevolong, ainsi que d'un juge d'Avignon, Aldebert ou Heldebert<sup>1</sup>. Généralement on fait plutôt de la sœur d'Aramberta et Ermengarda l'épouse du premier... mais aucune argumentation ne vient étayer ce choix et cela n'apporte donc pas d'information sur sa famille, qui nous intéresse ici.

En fait l'origine même de Teucinna dite de Montmajour demeure obscure. Les affirmations des uns et des autres, parfois assez embrouillées<sup>2</sup>, parfois très péremptoires<sup>3</sup>, ne reposent parfois sur aucune argumentation, et en tout cas sur aucun document ainsi que l'a souligné E. Magnani<sup>4</sup>. Les donations pourraient éventuellement nous éclairer un peu, surtout pendant les premières années.

Le premier acte de donation à l'abbaye de Montmajour, en 950, émane d'un Rostagn qui cède le tiers de Carniol et une église Saint-Martin peut-être située à Banon<sup>5</sup>.

On l'associe souvent à la donation effectuée à Apt en 955 par le comte Grifo<sup>6</sup>, parce que l'on a cru reconnaître le personnage principal de la première dans certains protagonistes de la seconde. Dans cette dernière en effet, autour du comte Grifo qui cède à Montmajour ses *villae* de *Campos* et *Vallis* sises à Bonnieux (bien que l'on ne puisse écarter complètement Saignon, pour la seconde), on trouve deux Rostagn. Le premier est son neveu, un évêque, le fils de sa sœur Ermengarda<sup>7</sup>. Il signe la donation de 955 à laquelle consent et signe sa mère. Le second n'est pas renseigné. Ce serait pourtant un proche de Grifo : lui aussi consent et signe à la donation. Pourtant ce n'est sans doute pas un frère de Grifo, car on l'eût vraisemblablement indiqué comme on a indiqué pour Ermengarda qu'il s'agissait de sa sœur. Et en outre il ne signe qu'en sixième position, après un Teutbert et un Arbold qui, eux, signent sans consentir à l'acte. Rien n'indique en tout cas formellement qu'il s'agît, dans un cas comme dans l'autre, du Rostagn de l'acte de 950. Pour autant le consensus fait du donateur de Carniol l'un des proches du comte Grifo mentionné dans l'acte de 955. Mais lequel ?

Pour J. Barrauol, il s'agissait du second Rostagn de l'acte de 955, celui que l'on connaît le moins. L'historien aptésien en faisait l'époux d'une nièce anonyme du comte Grifo, fille d'Ermengarda et sœur de l'évêque Rostagn. Il voyait surtout en lui le fils d'Arlebold II et d'Alindrada<sup>8</sup> et le père de Pons Arbald, tige des proto-Castellane. La famille des Arlebold/Arbald est relativement bien connue. Peut-être originaire de Septimanie comme les Narbonne-Mâcon, ils avaient trouvé refuge dans le Mâconnais au début du Xe siècle où on les voit multiplier les acquisitions de terres. Ils étaient encore bien présents dans cette région vers

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 348 et p. 337.

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 339.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 49, 56...

<sup>4</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, Lit Verlag, 10, 1999, Vita Regularis. Ordnungen und Deutungen religiösen Leben im Mittelalter, Gert Melville, p. 102.

En ligne (2015) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01172143>

L'hypothèse la liant à la famille de Châteaurenard semble la plus intéressante, mais elle ne fait que reculer le problème : qui étaient les Châteaurenard ? et d'où venaient-ils ?

<sup>5</sup> J. Barrauol, *L'influence de saint Mayeul et de sa famille dans la renaissance méridionale du XIe siècle*, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 67-86, ici p. 76. – E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 132 n. 150.

<sup>6</sup> J.-H. Albanès, *Gallia Christiana Novissima*, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 129-131, IV.

<sup>7</sup> J.-H. Albanès, *Gallia Christiana Novissima*, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 129-131, III et IV (Grifo).

<sup>8</sup> J. Barrauol, *L'influence de saint Mayeul et de sa famille dans la renaissance méridionale du XIe siècle*, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 67-86, ici p. 76.

949<sup>1</sup>. Un Arlebald (I) pourrait être identifié en 914, 916, et 930. Un autre (Arlebald II) serait mentionné en 916 et 943. Il était l'époux d'une Alindrada qui pourrait bien être une Narbonne-Mâcon, fille d'Alindrada et de Maïol II - une sœur de Raimodis, donc... Dans la région on trouve un Arbold qui semble bien être un Arbald dès 955. Comme on vient de le voir il figure dans la donation des *villae* de Bonnieux, mais c'est sans doute uniquement parce qu'il faisait partie de l'entourage du comte Grifo. Il a néanmoins signé en bonne place - juste après Teutbert, mais juste avant le second Rostagn, ce qui prouve qu'il était considéré. Ensuite il faut toutefois attendre une trentaine d'années pour rencontrer de nouveau un Arbald dans la région. Il s'agit alors de Pons Arbald, époux de notre Ermengarda (sœur de Teucinna et d'Aramberta). Il est mentionné cette année-là, 986, le même jour, une fois sous le nom de Pons (cartulaire d'Apt charte XXXV, datée du 30 avril 986) et une fois sous le nom d'Arbald (charte XXXIV, également du 30 avril 986, il s'agit très probablement des différentes dispositions d'un même accord). Dans le cartulaire de Saint-Victor les Arbald n'apparaissent que plus tard encore, au milieu du XIe siècle<sup>2</sup>. Il semble donc que les Arbald se trouvaient très tôt dans l'entourage du comte Grifo, mais sans jouer de rôle en Provence avant que l'un d'entre eux, deux générations plus tard, épousât Ermengarda et surtout se retrouvât par ailleurs (autour de Castellane, à Senez, à Glandèves) à la tête d'un domaine qui paraît assez vaste pour être celui du comte Grifo - dont il serait, en ce sens au moins, l'héritier... Par quelles voies ? C'est toute la question de l'origine des proto-Castellane, et c'est tout le sens de la construction de J. Barraol.

Celle-ci appelle cependant quelques commentaires. Il avait imaginé une alliance à la génération suivant celle du comte Grifo, d'une fille inconnue de sa sœur Ermengarda avec Rostagn - dont il avait fait le fils d'Arbald parce qu'il était placé juste après lui parmi les signataires. Mais on pourrait tout aussi bien situer cette alliance à la génération de Grifo, voire envisager que c'est le comte (ou le futur comte) lui-même qui s'était allié à une Arbald. Après 947, pour écarter les Viennois du pouvoir, et assez vraisemblablement à l'instigation des Narbonne-Mâcon qui tenaient pour lui Salins (942) avant qu'il leur donne Besançon (952), Chonrad (Conrad le Pacifique) semble avoir choisi de jouer le parti des Mâconnais avec les comtes Boson IV et Willelm I. Outre sa lutte contre les Sarrasins, ce pourrait donc être l'alliance avec les Arbald qui lui a valu de devenir comte. L'Arbald de 955, vraisemblablement Arlebald II, alors un homme mûr, aurait pu être son beau-frère ou son beau-père. Cela expliquerait en tout cas fort bien sa présence au côté de Grifo en même temps que son absence dans les affaires de Provence. Dans ce même acte de 955, on trouve encore parmi les signataires un Teutard, personnage de second plan dont le nom ne rencontre pas d'occurrence en Provence à cette époque, mais qui en trouve par contre en Mâconnais. Il rappelle le nom de la mère du comte Grifo (Theviarda/Teutgarda/Theutarda ou Teutarda) et c'est sans doute un membre de sa famille. Les contacts avec le Mâconnais, directs ou indirects (par l'intermédiaire d'autres familles déjà alliées à la noblesse germanique, comme les Fulcher)<sup>3</sup> seraient donc bien antérieurs à Grifo II. Cela n'explique certes pas qui étaient les parents de Pons Arbald et comment il est entré en possession d'un domaine assez vaste pour qu'on puisse le considérer comme l'héritier du comte Grifo - mais cela recadre un peu les alliances possibles et le moment où elles ont pu se mettre en place.

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, chartes n° 697, 699, 751.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 768 p. 113 (1043), charte 622 p. 618 (1056), charte 429 p. 434 (1060).

<sup>3</sup> Je désigne par "les Fulcher" la famille, parfaitement inconnue par ailleurs, de Fulcher l'Ancien jusqu'à ses enfants Fulcher le Jeune, Gairald et Rainoard (présumés pour les deux derniers) et ses petits-enfants (Maïol, Eyric) descendant de Fulcher le Jeune..

Le contexte est donc assez clair. Il reste que J. Barrauol a peut-être voulu aller trop loin dans le détail en faisant du second Rostagn le fils d'Arbald et l'époux d'une fille inconnue d'Ermangarda. Au moins pour le comte Grifo, le scripteur (un Nartold, peut-être le futur évêque)<sup>1</sup> a pris soin d'énoncer les parentés. Il n'a rien dit de Rostagn et d'Arbald. Pourtant ce second Rostagn (orthographié là Rothstagn) n'était pas n'importe qui. Il a consenti à la donation. Son identité revêtait donc une certaine importance pour l'acte. On peut donc considérer que si c'était le fils d'Arbald, mentionné juste avant lui, Nartold l'eût sans doute indiqué. De la même façon, comme il a dûment signalé la parenté entre Ermangarda, l'évêque Rostagn et Grifo, il n'aurait certainement pas manqué de l'indiquer si ce second Rostagn avait été un autre neveu de Grifo. Reste qu'il pourrait être l'époux d'une nièce de Grifo, issue d'un frère ou d'une sœur défunts, et à ce titre devoir consentir à la donation soit parce qu'il la représentait, soit parce qu'elle était morte. Mais cela ne fait qu'augmenter encore le nombre d'inconnues d'une équation déjà complexe. Et cela ne suffirait pas en tout cas à expliquer la composante Pons dans le nom de Pons Arbald. Il faudrait pour cela que le frère ou la sœur défunts de Grifo eût épousé un(e) proto-Mévouillon. Or c'était déjà peut-être le cas d'Ermengarda. Le premier des deux actes qui la mentionnent avec son fils l'évêque Rostagn, daté de 951, est une précaire accordée par l'archevêque Manassès et l'évêque Guntar, dans le comté d'Orange, près des rives du *Licis* (le Lez ?), à Pons et son épouse Blismodis, considérés comme l'une des souches de la vaste parentèle Orange-Mirabel-Mévouillon-Mison<sup>2</sup>. Sans doute cette précaire venait-elle renforcer le domaine de Pons dans la région, en même temps que Manassès achetait son soutien ou sa neutralité dans le conflit plus ou moins déclaré qui l'opposait à Chonrad/Conrad le Pacifique. Dans cet acte, Ermengarda et son fils sont cités parce qu'ils possédaient des terres jouxtant celles concédées par la précaire. Il semble donc assez vraisemblable d'envisager que le père de l'évêque Rostagn, déjà mort en 951, n'était pas sans lien avec l'imposante parentèle que j'ai résumée sous l'appellation de pré-Mévouillon jusqu'à la génération de Pons et Blismodis (connus en 951 et 954) et proto-Mévouillon après elle<sup>3</sup>. Pour avoir un aperçu des problèmes posés par les pré-Mévouillon, on peut relever qu'au temps même de Pons et Blismodis, on connaît à Condorcet en 956/57 un autre Pons sans doute âgé ou malade qui a donné tout ce qu'il détenait là à Cluny, en échange d'un usufruit de la moitié de ces biens à son épouse Richildis/Richilde<sup>4</sup> et d'une précaire lui accordant les deux *castella* du lieu. Cette précaire a été renouvelée en 999 par l'abbé Odilon successeur de Maïol à Cluny au profit de son fils Petrus, qualifié de *miles* comme son père<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Dans l'acte, il s'est qualifié lui-même de *supraemus monachorum*. Sans aller chercher plus loin, autour d'Apt, au milieu du Xe siècle, on pouvait compter déjà le monastère de Saint-Martin de-Castillon (attesté en 896) même si les monastères de Saint-Eusèbe à Saignon et Saint-Pierre des Tourettes au sud d'Apt n'étaient peut-être pas encore fondés : voir en ce sens E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 363 n. 127.

<sup>2</sup> J.-H. Albanès, *Gallia Christiana Novissima*, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 129, III.

Pons et Blismodis ancêtres des familles des Baux et de Mévouillon : G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 215 n. 2. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 135. Pour les Mison, les Mirabel et les Mévouillon, voir E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, notamment pp. 38-40, p. 175 (n. 326), pp. 82 et n. 245 (liens Mirabel-Mévouillon), 175, 235, 415 (liens Mison-Mévouillon et Orange-Mévouillon).

<sup>3</sup> On soupçonne les ancêtres de ce Pons (et de ses collatéraux), les pré-Mévouillon donc, d'avoir déjà compté parmi eux de nombreux Pons. Mais ce n'était peut-être pas les seuls. En pays d'Apt le nom apparaît dès 908, sans qu'un lien puisse être établi avec Pons et Blismodis. Voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XII (12) p. 108.

<sup>4</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 33, 34, 44 et 60. - A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome II, charte 1013 (juillet 956/957), pp. 108-109.

<sup>5</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome III, charte 2480 (janvier 999), pp.557-558.

On ne connaît pas les liens du Pons de Richildis avec celui de Blismodis, mais il est très probable qu'ils appartenait à la même famille<sup>1</sup>. Les multiples branches de cette famille extrêmement prolifique (huit frères rien que pour les Mirabel en 1023, au temps de l'évêque Farald de Gap) étaient au milieu du Xe siècle en pleine expansion. Vers le sud-est, les proto-Mévouillon sont allés jusqu'à Nice avec Leodegar, époux d'Odile dite de Nice<sup>2</sup>. Et Odile elle-même était peut-être issue d'une autre branche de la parentèle, plus proche de Lambert tige des Reillanne. Les proto-Mévouillon débordaient donc largement le cadre des Baronnie au Xe siècle. Leurs descendants étaient encore présents sur le plateau de Vaucluse et jusque dans la vallée de la Durance : ils étaient possessionnés aux Mées (*Medas* ou *Metas*) en 1069, et en 1082 au Revest-du-Bion (*Vorze*), à Ferrassières (*Melacera/Felacera*), à Saint-Trinit (*Sancta Trinitat*), à Villesèche (*Vilaseca*), au Contadour (*Villa Petote*) et à Redortiers (*Deredorter/de Redorter*)<sup>3</sup>. Ils auraient donc bien pu posséder des biens à Carniol aussi bien qu'à Banon. Enfin, il n'est pas exclu que des proto-Mévouillon se soient trouvés dans l'entourage dans l'entourage du comte Grifo en 955. Parmi les signataires, on relève en effet les noms d'Isnard et Emon/Ismon. Mais ce n'est pas très probant. Ça le serait toutefois encore moins d'imaginer un frère ou une sœur inconnu(e) de Grifo, marié(e) à une proto-Mévouillon, mort(e) en 955, dont la fille se serait alliée au second Rostagn de l'acte de 955, qui aurait lui-même été le fils d'Arbald et d'Alindrada... Finalement il vaut mieux dire que l'on ne sait toujours absolument pas comment Pons Arbald, descendant très probable des Arbald du Mâconnais, descendant possible des proto-Mévouillon, s'est retrouvé en possession d'un domaine dont les contours semblent assez bien coïncider avec ceux que l'on attribue (encore assez arbitrairement) au comte Grifo.

Plus récemment, E. Magnani a adopté une approche différente de celle de J. Barrauol. Elle est restée dans le consensus qui fait du donateur de Carniol l'un des deux Rostagn de la donation du comte Grifo en 955. Mais elle a préféré, quoiqu'avec quelques réserves, voir dans le Rostagn de 950 le neveu déclaré du comte dans l'acte de 955, l'évêque Rostagn. Toutefois elle a identifié celui-ci à l'évêque Rostagn d'Uzès, neveu du pseudo-archevêque Gerald de Narbonne et des comtes Amalric et Bermund d'Uzès - les proto-Sabran. Fort logiquement elle a donc fait d'Ermengarda, la sœur du comte Grifo, l'épouse de l'un des deux comtes, la comtesse Ermengarda mentionnée au milieu du Xe siècle<sup>4</sup>. Il est vrai que l'existence d'un

---

La filiation de Petrus peut être établie par la charte 3331 de Cluny qui concerne la restitution de ces *castella* à Cluny et en rappelle l'origine en indiquant que le Pons *miles* auquel ils avaient été remis en premier lieu avait trois fils dont un Petrus qui doit être celui de la charte 2480.

Selon E. Magnani, le Pons de Richildis étant mort peu après, et celle-ci s'étant remariée avant 967 à un Teutbert (peut-être celui qui est connu à Apt en 959/960), la précaire aurait été accordée à ce Teutbert avant de revenir à Petrus, fils de Pons et Richildis, en 999 - ce qui permettrait d'identifier ce dernier au Pons *miles* bénéficiaire de la précaire de 956/57 : E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 33 n. 37.

<sup>1</sup> Comme il est mort entre 956/57 et 967, il pourrait être son père. Cependant le remariage de Richildis avec Teutbert suggère, à moins qu'elle eût été mariée très jeune à un homme déjà âgé, qu'il s'agissait plutôt de cousins et que son époux, Pons, qui serait de la génération du Pons de Blismodis, est mort de maladie.

<sup>2</sup> On trouve trace d'Odile dite de Nice entre 999 et 1032, d'abord mariée à Miron dit de Nice (999-1003) puis à Leodegar (1011-1032) elle est la mère de Raimbald de Nice (connu pour sa part entre 1032 et 1062) : sur ce thème voir E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 80.

Comme Raimbald est le fils de Leodegar, on peut supposer qu'Odile est née entre 972 (40 ans en 1012) et 983 (16 ans en 999).

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 238 et pp. 83 n. 249, 175 n. 330.

Pour les Mées : M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII*, charte 711 pp. 56-57.

Pour le plateau d'Albion : A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome IV*, charte 3590.

<sup>4</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 32 et p. 132 n. 150. A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I*, charte 817 p. 770.

évêque Rostagn à Apt est très mal documentée<sup>1</sup>. On ne peut d'ailleurs exclure que l'évêque Rostagn, neveu du comte Grifo, fût l'un des titulaires du siège épiscopal de Senez, inconnus entre les années 610 et 990. Car l'évêque Rostagn d'Uzès n'est pas mieux connu : il n'est mentionné qu'une seule fois, en 945<sup>2</sup>. Quelles sont exactement les données ? On a d'un côté, sur la rive droite du Rhône, à Uzès, un évêque Rostagn et une comtesse Ermengarda qui pourrait, éventuellement, être sa mère. D'un autre côté, sur la rive gauche du Rhône on connaît une Ermengarda sœur du comte Grifo qui est la mère d'un évêque Rostagn. Alors, bien sûr, il est tentant de rapprocher tous ces personnages. Déjà G. de Manteyer avait suggéré un lien entre le comte Bermund d'Uzès et le vicomte Bermund d'Avignon, propulsant les proto-Sabran sur le devant de la scène provençale<sup>3</sup>. Mais nous avons vu plus haut que c'était sans doute un peu hâtif. Et il semble que c'est également le cas ici. Car il y a plusieurs arguments défavorables à une identification de nos personnages les uns aux autres. En premier lieu, dans les deux actes connus où ils sont mentionnés, Ermengarda sœur de Grifo et son fils l'évêque Rostagn y figurent seuls, sans mention d'un époux ou d'un père, ce qui tend à suggérer que celui-ci était déjà mort. Le premier, une précaire accordée dans le comté d'Orange, que nous avons déjà évoquée, date du 10 décembre 951<sup>4</sup>, et le second, la donation de Grifo à Bonnieux, date de 955 (du 19 février très exactement). Or les comtes Bermund et Amalric d'Uzès étaient encore en vie dans la charte 817 de Cluny qui a été rédigée entre 951 et 952. On pourrait certes considérer que c'était avant le 10 décembre 951, et que le père de Rostagn était mort à cette date. Mais il y a plus. Dans ces deux actes en effet, celui du 10 décembre 951 et celui de 955, Ermengarda ne porte aucun titre de comtesse, ce qui n'eût sans doute pas manqué d'être le cas si elle eût été la veuve de l'un des comtes d'Uzès. La fonction de son fils, *episcopo*, évêque, est en effet clairement mentionnée les deux fois - c'est même ce qui permet de les identifier à coup sûr. Il faut donc très vraisemblablement envisager deux Ermengarda et deux évêques Rostagn quasi-simultanément sur les deux rives du Rhône, sans lien entre eux. D'ailleurs, si l'on s'en tient à l'hypothèse qui fait du donateur de Carniol l'évêque Rostagn, on peut encore relever que l'acte de 950 ne mentionne pas sa qualité : cela serait assez bizarre s'il s'agissait de l'évêque d'Uzès déjà en exercice en 945, mais très logique si c'était le futur évêque d'Apt, qui n'aurait été investi que l'année suivante, en 951... ou plus tard, mais avant 955 en tout cas. Dans la donation de 955 par contre, le titre est fièrement revendiqué (*clarissimus episcopus*) pour le neveu du comte Grifo.

Restons-en cependant au cœur de l'hypothèse d'E. Magnani. Si le donateur de Carniol est bien le futur évêque Rostagn, et surtout si celui-ci n'est pas l'évêque d'Uzès, pour tenter de préciser un peu les parentés on peut tenter de rechercher l'origine possible des biens concernés par la donation de 950. Dans l'acte du 10 décembre 951 évoqué plus haut, on a vu qu'Ermengarda et son fils possédaient des terres dans le comté d'Orange et que cela permettait avec quelque vraisemblance de rapprocher Ermengarda de la vaste parentèle des proto-Orange-Mirabel-Mévouillon-Mison. Plutôt qu'un proto-Sabran, ce serait donc l'un de nos proto-Mévouillon que la mère de l'évêque Rostagn, Ermengarda, aurait épousé. Comme on l'a dit en examinant

---

<sup>1</sup> J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, col. 211-212.

Sur cet évêque Rostagn d'Apt, voir notamment F. Sauve, Monographie de la ville d'Apt (Vaucluse), Apt 1903 (Rognes, Editions de Provence, 1980), p. 61.

Malheureusement on ne sait pas sur quels documents repose cette tradition, et on ne peut exclure que ce soit par défaut, simplement parce qu'on avait assimilé le donateur de Carniol à l'évêque Rostagn, que celui-ci n'était pas qualifié d'évêque en 950, et qu'il l'était en 955...

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Briel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 724 p. 677.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 351-352.

<sup>4</sup> J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 129, III.

l'hypothèse de J. Barraol, ces proto-Mévouillon auraient pu posséder des biens à Carniol aussi bien qu'à Banon. Mais c'est également le cas des Fulcher. Si le consensus est fondé qui fait du donateur de Carniol l'un des deux Rostagn de l'acte de 955, et s'il s'agit bien du futur évêque Rostagn, le domaine de Carniol, comme l'église attribuée à Banon, pourrait donc provenir soit d'une alliance ancienne des Grifo avec les Fulcher, soit d'une alliance plus récente avec les proto-Mévouillon. Les biens possédés et cédés en 955 autour de Bonnieux par le comte Grifo et sa famille plaident en faveur de la première, sans exclure toutefois la possibilité de la seconde...

Enfin il existe une troisième et dernière possibilité, et ce n'est pas parce qu'elle n'a pas encore été explorée qu'elle est moins intéressante. C'est que le second Rostagn de la donation de 955 ne soit pas directement lié à la famille du comte Grifo.

Il semble en effet que les pseudo-Lacoste conservaient une part significative du terroir de Bonnieux : entre 966 et 972, lorsque l'évêque Arnulf a donné à son église deux vignes situées sous le *castrum*, qu'il tenait de sa famille (les Teutbert), Rothbert et Vuarac (orthographié ici Guaracon) ont signé l'acte, ce qui paraît indiquer clairement qu'ils représentaient une puissance localement bien implantée. Mais justement dans cet acte ils ont signé après un Rostagn, dont on ne sait rien de plus<sup>1</sup>. Comme il semble manquer une génération entre Rainoard I ou Gairald d'une part, et Rothbert et Vuarac d'autre part, on pourrait donc conjecturer que ce dernier Rostagn fût le père de ces derniers (en acceptant le postulat qu'ils descendissent bien de l'un des premiers). Cela n'est certes pas indiqué dans la donation, mais tous les actes n'avaient pas le même souci des parentés que celui de 955, surtout quand il ne s'agissait que de témoins. Dans l'acte de 966/972, le lien entre Rothbert et Vuarac n'est d'ailleurs pas mentionné.

Dans ce cas, le second Rostagn, celui qui a consenti et signé à la donation du comte Grifo, ne l'aurait pas fait en tant que parent direct de celui-ci, mais en tant que principal propriétaire dans le terroir de Bonnieux, peut-être maître du *castrum* s'il existait déjà. Et aussi, sans doute, en tant que membre d'une famille anciennement alliée, dont Grifo tenait assez vraisemblablement les biens qu'il a cédés là - un cousin plus ou moins éloigné, donc, demeuré un potentat local, sinon déjà un seigneur du fait de tout ce que le terme recouvre. En ce sens, on peut relever que dans l'acte de 955, le second Rostagn qui nous occupe ici n'a signé qu'en sixième position, après Teutbert et Arbald qui, eux, n'avaient pas à consentir à la donation.

Cela ne constitue certes pas une preuve, mais selon un acte passé avant 1032, le fils d'un Vuarac dans lequel J.-P. Poly a reconnu le pseudo-Lacoste s'appelait Rostagn<sup>2</sup>. Il n'y aurait rien d'improbable à ce qu'il eût porté le nom de son grand-père.

Ce second Rostagn de l'acte de 955, s'il était un descendant de Fulcher l'Ancien, aurait pu être le donateur de Carniol et d'une église à Banon : les Fulcher et leurs descendants pouvaient tout aussi bien que les proto-Mévouillon être possédés de ce côté. Toutefois comme ce nom était assez courant au milieu du Xe siècle, il faudrait enfin envisager que le second Rostagn de l'acte de 955 n'ait rien à voir avec le donateur de Carniol - qui pourrait, lui, relever d'un tout autre lignage. Car, en fin de compte, la présomption d'une identité de personne entre le donateur de 950 (Carniol) et l'un des deux signataires de 955 (Bonnieux) repose uniquement sur le fait qu'il s'agissait des deux fois de donations à Montmajour...

Aucun lien de parenté en tout cas ne semble pouvoir être trouvé dans ces deux donations avec Teucinna/Teucinde dite de Montmajour. Sans doute tous ces personnages, quels que fussent leurs liens, ont-ils été fascinés par la fondatrice de la grande abbaye arlésienne. De fait elle devait avoir une forte personnalité, et une rare énergie. Il le fallait sans doute pour convaincre

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXII (22) pp. 123-124, ici p. 124.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 17- n. 30.

l'archevêque Manassès : selon J.-P. Poly seul pour lui comptait le pouvoir, qu'il le tint des armes, de sa noblesse ou de l'Eglise<sup>1</sup>. Il est vrai que sa mère était Teutberga, la propre sœur d'Hugo d'Arles... Mais les temps avaient changé, la roue avait tourné, et même un Manassès devait compter avec la nouvelle royauté et les nouveaux comtes<sup>2</sup>.

En ce sens on pourrait envisager que la fondation de Montmajour, même si elle prenait place dans un mouvement beaucoup plus vaste, a constitué le volet religieux de la pacifique révolution jurane... et on ne peut exclure à ce titre que les donations eussent des arrière-pensées plus politiques.

Quelques années plus tard, on trouve d'autres donateurs dans le Luberon qui ne paraissent pas liés à l'évêque Rostagn ni à son oncle le comte Grifo. Ce sont Gens/Genies et son épouse Ayburga/Alburge qui ont offert des terres dans le *castrum* d'Ansouis, entre 961 et 966, plus précisément semble-t-il vers 961/963<sup>3</sup>. Une quinzaine d'années après, vers 978, ils ont encore donné à Montmajour un *manse* dans la *villa* de Limans, près de Forcalquier, qu'ils avaient acquis auprès du comte Willelm II<sup>4</sup>. Dans la donation d'Ansouis, Gens et Ayburga se sont placés sous l'autorité seigneuriale du comte Boson (IV) qui a souscrit à l'acte en compagnie de son épouse Constantia, de ses fils Willelm II et Rotbald II, de deux Ingilran/Engelran (on pense à l'évêque de Cavaillon, frère du vicomte Neolong/Nevolong), d'un Dodo/Dodon (peut-être un ancêtre indirect de Lambert Dodo de Châteaurenard qui descendrait de Rainoard, juge arlésien connu dans la seconde moitié du Xe siècle) et d'un Pons "le Jeune" descendant pour G. de Manteyer de Pons I époux de Blismodis - les proto-Mévouillon, encore<sup>5</sup>... Mais on y trouve également ici un personnage qui, lui, a consenti à la donation : il s'agit d'Anno, dit de Vence, père d'Amic I (dit de Vence lui aussi) et d'un Lambert que l'on peut identifier avec une bonne dose de vraisemblance à un juge arlésien connu lui aussi dans la seconde moitié du Xe siècle, un peu avant le Rainoard que nous venons d'évoquer. Il y a d'ailleurs encore un Lambert parmi les signataires - sans titre de juge cependant : il semble qu'il ne l'affichait que dans les actes impliquant sa fonction - mais ce n'est pas certain, et comme le prénom n'est pas rare on ne peut établir que c'est bien de Lambert *judex*, le juge, qu'il s'agit ici. On ne sait guère plus sur Anno dit de Vence mais on devine qu'il était assez important. Il y a eu en Arles dans le dernier quart du Xe siècle (entre 981 et 994) un archevêque Anno, dont on ne connaît pas l'origine. Son surnom d'Archimandrite a permis d'évoquer une origine orientale, ce qui n'a pas empêché certains de le rapprocher parfois d'Anno dit de Vence qui aurait pu se faire élire archevêque sur le tard, et d'établir un lien entre Anno et Teucinna. Mais entre 910 et 955, le nom d'Anno/Annon, sans regarder de trop près, revient déjà huit fois dans les chartes de Cluny. Et lorsqu'en 1004 la veuve d'Anno et ses fils Amic et Lambert ont donné une partie de Vaugines pour le repos de son âme, il n'est nulle part fait mention d'un titre dont le prestige n'eût pas manqué de rejaillir sur la famille. Sensiblement à la même époque, les nombreux enfants de l'évêque Ingilran/Engelran/Engelran de Cavaillon, frère du vicomte Nevolong, ne se

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 45.

<sup>2</sup> Il semble toutefois selon J.-P. Poly (*La Provence et la société féodale*, p. 22) que jusqu'à la mort de Manassès (en octobre 962 ou 963) celui-ci ait pu constituer un obstacle pour Chonrad/Conrad.

<sup>3</sup> Voir notamment P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, pp. 22, 74. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, n. 156 p. 135.

<sup>4</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, n. 156 p. 135.

Sur la donation d'Ansouis voir également G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1. et p. 336 n. 1.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 225.

privent pas de mettre en avant leur ascendance : pour se distinguer, dans certaines chartes (de Saint-Victor !) l'un ajoute même à son nom l'adjectif *Episcopalis*<sup>1</sup>.

Au final, il semble donc impossible de discerner dans le Luberon, parmi les premiers donataires de l'abbaye arlésienne, une clientèle liée à une origine précise qui pourrait nous éclairer un peu sur Teucinna dite de Montmajour. A Ansouis, Anno était très probablement un Burgundien, d'origine viennoise ou mâonnaise, mais Gens appartenait peut-être, on le verra, à une vieille famille d'origine indigène. Rien ne permet non plus de lier Teucinna dite de Montmajour, aux trois (ou quatre) sœurs qui semblent avoir été copropriétaires de Pinet en 991/992 avec Umberto dit de Caseneuve. On doit donc s'en tenir à l'*aura* de la fondatrice de la grande abbaye arlésienne pour expliquer le nom de la dernière des trois sœurs de l'acte de 991/992, tout en restant bien conscient des limites de ce point de vue.

Le survol rapide des premières donations effectuées dans le Luberon éclaire par contre un peu certaines zones d'ombre du panorama offert par les constructions généalogiques concernant cette époque. Même lorsqu'on ne peut conclure, cela définit les contours.

Tandis qu'un lien peut être établi entre Gens et Anno (qui a consenti à la donation de celui-ci en 961/963) l'hypothèse qu'Ermengarda, Aramberta et Teucinna fussent les sœurs d'Eme II a pris corps. Elle paraît plus satisfaisante que celle qui faisaient d'elles les filles d'Eyric. Comme on l'a vu plus haut, cela expliquerait qu'Aramberta ait pu sans problème épouser Vuarac dit de Lacoste. En 926, un Arambert (mais on ne sait pas évidemment si c'est celui qui était marié avec une Emma/Eme/Emeldis dix ans plus tard) a témoigné en Mâconnais, en compagnie d'un Rainario, d'un Rannald et d'un Custancio, à la vente d'un champ. Que ce soit en Rainario ou en Rannald, on a là des doublets possibles de Rainoard, père ou oncle présumé de Vuarac<sup>2</sup>. En 950 par ailleurs, un Rannald et un Gerald (peut-être Rainoard et Gairald, les frères de Fulcher le Jeune) ont témoigné en Mâconnais à la donation d'une *villa Burgundia* par un Teotbert/Teutbert<sup>3</sup>. Des relations de longue date existaient donc vraisemblablement entre le Mâconnais et les deux frères présumés de Fulcher le Jeune, dont l'un semble pouvoir être considéré comme la tige des pseudo-Lacoste. Au demeurant cela n'avait rien d'extraordinaire si le mariage de Fulcher le Jeune provenait de relations nouées bien auparavant entre sa famille et celle des Narbonne-Mâcon qui - le prénom de Maïol en témoigne dans cette lignée - s'était alliée elle-même très tôt à la vieille aristocratie indigène du Midi.

### 16.8.3.3. Lausnava, un autre domaine du douaire.

Nous n'en avons pas fini avec les propriétés issues du douaire. Entre 959 et 960, Maïol, abbé de Cluny, a accordé une précaire qui paraît très généreuse à l'évêque Arnulf et à Teutbert, son "consanguin"<sup>4</sup>. Il leur a remis "selon la volonté de son frère" Eyric, qui venait sans doute de disparaître - assassiné par un pseudo-Lacoste si Ymbert/Umbert dit de Caseneuve était bien son fils - quelques belles propriétés en pays d'Apt, entre autres *Lausnava*, *Bassis*, et une *villa Solco* qui s'étendait jusqu'au mont *Clavaniacum*. S'y ajoutaient, parmi celles que l'on a pu repérer, le lieu-dit de *Tretbalio* ou *Trabalio* (hameau de Travail, au sud de Gordes) la *villa*

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIIe siècle*, p. 348 et p. 349 n. 1. - M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartes n° 336 p. 352, n° 341 p. 355 (Geraldus Episcopalis), n° 368 pp. 374-375, etc...

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 262 p. 255.

<sup>3</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome I, charte 770 pp. 725-726.

<sup>4</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071, pp. 164-166.

Consanguin pourrait s'appliquer à un frère de même père, ou à un cousin.

J.-P. Poly et E. Magnani ont estimé qu'il était préférable de dater la précaire de 962 : cf E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIIe siècle*, p. 28 n. 17.

*Leocolia* (Lioux), et la *villa Jocalas* (Joucas). Pour E. Magnani, il s'agissait là de normaliser une situation : l'évêque et Teutbert ayant préalablement confisqué les biens, Maiol, après en avoir affirmé la propriété en son nom et celui de son frère, s'assurait ainsi de leur restitution à la mort des deux bénéficiaires de la précaire, au profit cette fois de son abbaye<sup>1</sup>. Ce n'est peut-être pas aussi simple. Car en 976, on retrouve ces deux mêmes propriétés (*Lausnava* et *Baxo*) ainsi qu'une troisième (*Clavaiano*, Clavaillan, dans laquelle on pourrait retrouver la *villa Solco* qui s'étendait jusqu'au mont *Clavaniacum*)<sup>2</sup>, énumérées dans les biens que l'Eglise d'Apt devait récupérer à la mort des héritiers de Vuarac et Rothbert - en échange de quoi les deux pseudo-Lacoste recevraient de l'évêque Nartold, leur vie durant, la jouissance et la garde du *castellum* de Saignon (moins l'église et le cimetière), ainsi que diverses propriétés de moindre importance qui devaient provenir de donations effectuées dans un cadre de recherche d'indulgences<sup>3</sup>. *Lausnava* et *Baxo*, et peut-être *Clavagiano*, ne sont donc pas du tout allées à Cluny comme cela était prévu en 959/960. En outre, en 976 les pseudo-Lacoste affirment, et l'évêque Nartold l'accepte, qu'ils tiennent ces biens par héritage. On entrevoit donc une autre réalité. C'est que ces propriétés ont dû être confisquées par un ancêtre des pseudo-Lacoste peu après la retraite de Raimodis et ses enfants en Mâconnais. Ces appropriations sont-elles causes du meurtre d'Eyric ? On ne peut le dire, mais il est certain qu'elles ont dû envenimer sérieusement les relations entre les fils de Fulcher et les pseudo-Lacoste descendant de Rainoard ou Gairald. En 959/960, juste à la suite de l'assassinat de son frère, Maiol, après avoir affirmé ses droits sur elles, aurait donc confié quelques-unes des propriétés concernées en précaire à l'évêque d'Apt et à Teutbert dans l'espoir que ces grands personnages (l'un est évêque et l'autre qualifié de *vir illustrissimus*) d'une part les récupérerait pour eux, et d'autre part veilleraient à ce qu'elle soient remises à son abbaye après leur mort. Mais cela a échoué, les pseudo-Lacoste ne se sont pas laissé fléchir. Pourtant, si les Rannald et Gerald témoignant à la donation d'un Teutbert en 950 en Mâconnais (dans la charte 770 de Cluny)<sup>4</sup> sont bien Rainoard et Gairald, le choix n'était peut-être pas mauvais... En tout cas, il a fallu attendre 992, et le règlement du meurtre du père d'Ymbert-Umbert par Vuarac dans la tradition du *Wergeld* germanique<sup>5</sup> pour que ces propriétés soient restituées<sup>6</sup> - et encore, en partie seulement. De fait si en 976 les deux frères Rothbert et Vuarac possédaient apparemment l'intégralité des trois domaines de *Lausnava*, *Baxo* et *Clavagiano*, en 992 Vuarac n'a remis à Umbert que ce qui semble avoir été sa part - mais il lui a donné plusieurs autres propriétés, peut-être pour compenser ce qui manquait là (ou bien parce qu'elles faisaient également partie des biens détournés, les deux possibilités ne s'excluant pas). Il semble que l'évêché aussi a eu sa part : en 997, l'évêque Teuderic a donné en précaire à Samuel II les dîmes de *Crosagnas*/Croagnes, *Lausnava*, *Clavaiano* et *Baixo* en échange de biens à Croagnes et d'un cens annuel<sup>7</sup>. Nous reviendrons plus loin le rôle des évêques dans ces tractations. En tout cas on ne peut pas faire état ici d'une transmission des biens par les Narbonne-Mâcon. Il semble par contre très vraisemblable que les pseudo-Lacoste ont mordu sur les propriétés d'Eyric et Maiol après leur retraite en Mâconnais - et que ces appropriations ont été cause de la

<sup>1</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 27-28.

<sup>2</sup> Le terme suscite toutefois des réserves car dans l'acte de 976 (la charte XXVI du cartulaire d'Apt) on parle d'un "*loco que dicitur Lausnave et Clavaiano et Baxo*" et plus loin "*in ipsis locis*" qui fait clairement de Clavaiano un lieu-dit alors que dans celui de 959/960 on cite une "*villa quam vocant Solco, usque in montem Clavaniacum*", une villa que l'on appelle Solco, jusqu'au mont *Clavaniacum*...

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXVI (26) pp. 130-131.

<sup>4</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I, charte 770 pp. 725-726.

<sup>5</sup> Sur celui-ci voir par exemple P. Kropotkine, L'entraide, un facteur de l'Evolution, Paris, Hachette, 1910, pp. 145, 171. - J.-P. Poly, Le chemin des amours barbares, Genèse médiévale de la sexualité européenne, Paris, Perrin, 2003, notamment pp. 64, 149.

<sup>6</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXIII (43), datée de 992, pp. 165-167.

<sup>7</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XLVI (46) pp. 170-172.

détérioration des relations entre les deux branches de la famille. Il y aurait d'autres traces de ces agissements. Un peu avant, vers 969/970, en effet les mêmes Rothbert et Vuarac avaient déjà donné à Montmajour une église Saint-Marie en pays d'Apt. J.-P. Poly avait voulu y voir une "N.-D. de Carluéc" que l'on pouvait identifier avec Carluéc. E. Magnani a cependant indiqué que le document ne mentionnait pas Carluéc, seulement une église Sainte-Marie, et l'a rapprochée de l'église de Meyrigues, à Viens<sup>1</sup>. Mais on est là, à Carluéc comme à Viens, bien à l'est du domaine traditionnellement attribué aux pseudo-Lacoste, et bien près de cette *vallis Reglana* qui en 909 semblait aux mains de Fulcher le Jeune avec les *villae Pineta* et *Palus* - en grande partie au moins, et peut-être dans sa totalité si les Fulcher, comme on verra que l'on peut le penser, utilisaient le terme pour désigner une partie de leur immense domaine.

## 16.9. DEUX ACTES DANS L'HISTOIRE : DE L'HÉRITAGE DE FULCHER À LA RÉVOLUTION JURANE.

### 16.9.1. Une situation difficile.

#### 16.9.1.1. Pour les maîtres traditionnels du sol.

Politiquement, on peut interpréter le mariage de Fulcher le Jeune comme une quête d'alliance. Mais ce n'était sûrement pas, en premier lieu au moins, contre ses frères. Même s'il était épris de Raimodis, le mariage représentait l'adossement à une famille qui paraissait alors bien assise. Les rivaux de cette famille, les proto-Sabran, étaient considérablement montés en puissance dans les deux dernières décennies du IXe siècle, s'assurant le contrôle d'Agde, de Béziers, et du comté d'Uzès dont ils étaient originaires. Mais les vicomtes de Narbonne n'imaginaient pas encore devoir fuir en Mâconnais. En outre, si elle était d'origine germanique, cette famille avait déjà intégré depuis longtemps des éléments indigènes. Le nom de Maïol que l'on y rencontrait régulièrement semble en témoigner. Il est clairement latin et non germanique<sup>2</sup>. Or l'aristocratie germanique, d'empire, et plus encore burgundienne, était en majorité hostile à ces noms d'origine gallo-romaine, comme à tout ce qui rappelait cet autre empire. Un demi-siècle plus tard l'évêque Liutprand de Crémone dans sa *Relatio de legatione constantinopolitana*, le récit de sa légation à Constantinople, devait l'affirmer : "Mais tout ce que nous sommes de Langobards (Lombards), de Saxons, de Francs, de Lotharingiens, de Bagoariens (Bavarois), de Suèves (Souabes), de Burgundiens, nous avons un si grand mépris pour les Romains, que lorsque nous sommes en colère contre quelqu'un et que nous lui voulons dire une injure, nous l'appelons Romain..."<sup>3</sup>. C'est vraisemblablement contre cet état d'esprit et ses conséquences prévisibles que Fulcher le Jeune a voulu se prémunir au début du Xe siècle. Il a eu raison : quelques brèves années plus tard, entre 912 et 916, ce sont en majorité les héritiers de lignées de tradition gallo-romaine, portant des noms d'origine latine, que l'épuration d'Hugo d'Arles a visés en Provence. Mais l'alliance que Fulcher le Jeune avait

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 58 n. 154. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, n. 175 p. 141.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 51 n. 107.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 53 n. 119.

Texte original (cité ci-dessus) sur :

<http://remacle.org/bloodwolf/historiens/liutprand/ambassade.htm>

Au demeurant les "Italiens" le leur rendaient bien au début du siècle, aux Burgundiens du Viennois tout au moins, qu'ils qualifiaient d'avidés, goinfres, grossiers et barbares (J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, pp. 14-15).

contractée n'a pas suffi. C'est à ce moment-là, même si les circonstances de sa mort sont inconnues, qu'il a disparu - comme beaucoup d'autres selon J.-P. Poly - tandis que les vicomtes de Narbonne devaient fuir en Mâconnais. Sentait-on déjà monter le péril en 909 ? C'est possible. En 905 Hugo d'Arles avait plus ou moins pris le pouvoir. En 908 il avait évincé le comte Teutbert. Il y avait donc certainement au tout début du Xe siècle une communauté de culture et d'intérêts entre la famille de Raimodis et un Fulcher le Jeune qui proclamait sa romanité. Ses descendants, les proto-Agoult, ont en tout cas compris la leçon : entre 950 et 1019, selon J.-P. Poly encore, on ne trouvait plus un nom gallo-romain parmi eux<sup>1</sup>... Pour autant, les événements qui se sont enchaînés dans la deuxième décennie du Xe siècle étaient imprévisibles dans leur violence comme dans leur dénouement.

En 930 en effet les anciens vicomtes de Narbonne sont devenus comtes de Mâcon. Et dans cette occurrence le mariage de Fulcher le Jeune a revêtu une dimension qui dépassait largement le moment de sa disparition aussi bien que l'adossement qu'il recherchait. La mainmise de la famille de Raimodis sur une partie au moins des immenses domaines dont Fulcher le Jeune avait hérités semble effectivement avoir pu jouer un rôle significatif dans l'avènement en Provence, après 947, d'une dynastie comtale issue du Mâconnais. Et peut-être même, plus loin encore, dans l'expulsion des Sarrasins entre 972 et la fin du Xe siècle : il aurait pu s'agir alors de récupérer des terres que le hasard avait placées entre leurs mains sans qu'ils pussent en prendre possession.

Les restitutions à Cluny de biens issus du douaire de Raimodis à Valensole par le comte Willelm II (fils de Boson IV) peu avant sa mort survenue en 993, ainsi que de domaines appartenant à l'héritage de Maiol dans le pays de Riez (s'il ne s'agit pas d'une confirmation de la donation de Valensole) par les comtes Willelm IV, Bertran I et Jofred I en 1037<sup>2</sup> traduisent clairement qu'il y avait eu accaparement d'une partie de la succession de Fulcher le Jeune. Mais par qui ? La première hypothèse qui vient à l'esprit concerne les Narbonne-Mâcon. On a déjà vu qu'une partie du douaire, voire de l'héritage de Fulcher le Jeune, paraît avoir été entre leurs mains dans la deuxième moitié du Xe siècle. Les comtes de Provence étant probablement issus du Mâconnais où ils avaient trouvé refuge, et peut-être même avant cela de Septimanie<sup>3</sup>, ce qui ferait d'eux de vieux compagnons de route des Narbonne-Mâcon. Ceux-ci auraient pu les doter d'une partie des biens de Fulcher le Jeune. On peut même envisager que cela ait pu peser dans le choix de Chonrad/Conrad lorsqu'il a nommé les fils de Rothbald I, Boson (IV) et Willelm (I) : les nouveaux comtes se trouvaient ainsi, dès le départ, dotés d'une assise territoriale conséquente... et plus ou moins légale, ce qui devait être important pour Chonrad ou ceux-ci si l'on songe que l'un ou les autres ont très rapidement institué des juges dotés d'une place prépondérante à la cour. Dans les chartes n° 2916 et 2917 de Cluny, passées toutes deux trois quarts de siècle plus tard, en mai 1037, à Sarrians et à Piolenc par les comtes Gausfred et Bertran (petits-fils de Willelm II) d'une part et leur cousin le comte Willelm IV (fils de Rothbald II, frère de Willelm II) d'autre part, il est nettement précisé que les biens restitués, provenant de l'héritage de Maiol, appartenaient déjà aux devanciers ou prédécesseurs de ces comtes. Mais le terme employé est assez équivoque. Les deux rédacteurs (Eldulf et Eiroard) en effet n'ont pas utilisé le vocable de *parentum* que l'on trouve couramment dans les chartes de cette époque (notamment dans le cartulaire d'Apt pour les diverses donations de Pinet citées plus haut) mais lui ont préféré dans les deux cas celui

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 52.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 1837 pp. 80-81. - G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 257. - A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome IV, chartes 2916 et 2917, pp. 116 et 117-118. Voir aussi J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 173.

<sup>3</sup> Voir notamment G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 209. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 33.

d'*antecessoribus*. Pour faire référence à des possesseurs qui n'appartenaient pas à leur famille ? Ce pourraient être alors les Narbonne-Mâcon, mais ceux-ci n'ont jamais été comtes en Provence (si le terme de prédécesseurs renvoie à la fonction comtale, et non à la simple possession des biens). Il pourrait aussi s'agir aussi d'Hugo d'Arles, qui se serait emparé des domaines de Fulcher le Jeune, douaire et héritage, après la disparition de celui-ci - à laquelle il n'était peut-être pas étranger. Ce serait assez logique. Mais cette hypothèse rencontre quelques obstacles. D'une part il semble assez bien établi qu'Hugo d'Arles, déjà tourné vers l'Italie, s'intéressait aux biens matériels bien plus qu'aux terres (en dehors des domaines de l'Eglise que l'archevêque Manassès pouvait contrôler) surtout lorsqu'elles étaient situées dans des zones soumises aux raids des Sarrasins et des Marrons, à la fois brigands et opposants politiques. Il s'inscrivait là dans la droite ligne de ses prédécesseurs. C'était en effet déjà le cas d'un Teutbert, pourtant connu pour sa rapacité<sup>1</sup>, qu'Hugo s'est empressé d'écarter en 908 quand il a voulu prendre le pouvoir. Les possessions de ses descendants présumés montrent que dans la vallée du Calavon ils bataillaient encore, au milieu du Xe siècle, pour asseoir celles-ci, notamment grâce à l'*auctoritas* qu'ils avaient conservée. Entre 966 et 972 Arnulf, proche parent de Teutbert, a donné à son église deux vignes (aux lieux-dits *Rollanata* et *Airavedre*) situées sous le *castrum* de *Bonilis/Bonnieux*<sup>2</sup>. Les Teutbert conservaient donc quelques biens dans ce terroir que les ancêtres des pseudo-Lacoste avaient en partie cédé aux Grifo. Mais l'emprise de ces Teutbert reste limitée, voire insignifiante, si on la compare aux domaines que ses héritiers présumés, pseudo-Lacoste et proto-Agoult, ont reçus de Fulcher l'Ancien malgré les vicissitudes qu'ont connues les propriétés des seconds. C'est le seul acte du cartulaire d'Apt où les Teutbert apparaissent en tant que propriétaires fonciers.

Le territoire d'Hugo d'Arles, c'était la vallée du Rhône, la basse-Provence et le littoral, guère au-delà de Marseille. Même la vallée de la Durance semble avoir été plus ou moins délaissée en amont de Cavaillon. En outre, on peut considérer que si Hugo d'Arles avait pu annexer les biens de Fulcher le Jeune dans la vallée d'Apt, il les aurait tous annexés. Or dès le troisième quart du Xe siècle des proches de la famille de Raimodis étaient là (Ema/Eme I fille de Samuel, en 960), qui en possédaient certaines parties. Au final, l'hypothèse selon laquelle les biens de Fulcher le Jeune auraient transité par les Narbonne-Mâcon, qui les auraient transmis à Boson IV ou à son père Rothbald, paraît donc plus vraisemblable (même si l'on ne peut écarter complètement l'hypothèse d'une distribution par Boson IV, à des alliés mâconnais, de terres confisquées auparavant par le pouvoir viennois). Il faudrait en tout cas placer les *antecessores* dont il est fait mention dans les chartes 2916 et 2917, communs aux deux lignées (celle de Willelm II et celle de son frère Rothbald II), au rang de Boson IV de Provence et de son frère Willelm I.

C'est également l'époque, la fin des années 950 ou plutôt vers 960, où Maïol a fait dresser l'inventaire de la charte 106. Le rattachement des autres propriétés de Fulcher à celles du douaire, brièvement envisagé plus haut, semble exclu. D'une part, si l'on ne s'en tient pas au seul douaire (comme on le fait dans cet acte pour le pays de Riez) on voit que Fulcher le Jeune possédait des biens considérables hors de ce comté - notamment une bonne partie de la *vallis Reglana* et aussi de la vallée d'Apt, si l'on en juge par les revendications de Maïol vers 960 comme par les possessions de ses autres descendants, présumés ceux-ci, les proto-Agoult. Dans le Var, Fulcher le Jeune aurait possédé des biens jusqu'aux environs de Draguignan<sup>3</sup>. En aucun cas, on ne pourrait donc considérer comme marginales ses possessions extérieures au

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 45.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte XXII (22) p. 123-124. La Canorgue, déjà ?

<sup>3</sup> Une villa Dragoniano citée dans le second acte a été associée à Draguignan par R. Boyer, *Un habitat rural gallo-romain à Saint-Hermentaire (commune de Draguignan, Var) ds Etudes rurales*, 3, 1961, pp. 91-100, ici p. 98 et note 11 (considérant à tort ce second acte comme de 909).

pays de Riez. En outre, dans l'acte de 909, comme dans la charte 106 d'ailleurs, les biens du douaire dans les comtés d'Apt, d'Aix et de Sisteron sont énumérés avant ceux du comté ou pays de Riez. Rien ne semble donc accorder une quelconque prééminence à ces derniers. En fait, la famille de Fulcher le Jeune paraît avoir résidé assez souvent à Valensole - Maïol y serait né selon certains, et Fulcher le Jeune est couramment appelé "Fouquier de Valensole" par les historiens classiques. Mais c'est d'abord sans doute parce que la position assez centrale de la *villa Valentiola* (mentionnée dans la charte 106) en faisait une base stratégique pour Fulcher le Jeune s'il voulait défendre le domaine dont il avait hérité - contre les Sarrasins, contre les Marrons, et peut-être déjà aussi contre une partie de sa famille, car on ne sait pas quelles relations prévalaient à cette époque entre les diverses branches même si Rainoard et Gairald, ses frères présumés, avaient consenti au douaire. Faute d'actes, on l'a déjà vu, on ignore ce que possédaient dans le haut Var Rainoard et Gairald. Un demi-siècle plus tard en tout cas, les pseudo-Lacoste qui paraissent descendre de l'un d'entre eux étaient bien implantés dans le Luberon, entre Lacoste et Saignon principalement. Il semble qu'ils tenaient ces possessions de l'héritage de Fulcher l'Ancien, car elles n'ont fait l'objet d'aucune revendication connue. L'importance de leur domaine plaide en outre pour qu'il s'agît d'un héritage - qu'ils ont sans doute arrondi dans la vallée d'Apt en mordant ultérieurement sur les propriétés de Raimodis qui s'est réfugiée avec ses jeunes enfants dans le Mâconnais à la mort de Fulcher le Jeune...

Au final, il ne fait donc pas de doute que la charte 106 fait la liste d'une partie des propriétés qui ont été soustraites à l'héritage de Maïol. Celui-ci le revendiquait pour Cluny, à commencer par les propriétés du douaire, soit qu'elles eussent été directement confisquées par Boson IV, soit (beaucoup plus vraisemblablement) qu'elles eussent été auparavant annexées d'une façon ou d'une autre au patrimoine des Narbonne-Mâcon puis transmises au milieu du Xe siècle au nouveau comte de Provence - peut-être en échange de la reconnaissance de la pleine propriété d'autres biens provenant de l'héritage de Fulcher le Jeune. Cela expliquerait la soudaine activité des Narbonne-Mâcon en Provence, alors que la pression des Sarrasins et des Marrons demeurait importante.

A cette époque en effet, les ravages et les exactions commis par les uns et les autres avaient entraîné un reflux assez général en direction de la Provence occidentale pour les nobles qui en avaient les moyens - et que l'épuration d'Hugo d'Arles avait épargnés. Sans doute parce qu'elle avait été déjà fortement soumise précédemment aux spoliations de la noblesse germanique, cette région paraît n'avoir pas constitué une cible pour les Burgundiens du Viennois. Elle était en outre assez éloignée de leur base, et trop proche d'Arles et d'Avignon pour subir les raids des Sarrasins.

Essentiellement d'origine indigène (quoique déjà fortement alliés à la noblesse germanique pour survivre) les nobles qui étaient restés dans le haut pays combattaient, ou composaient avec les diverses factions dont les intérêts et les alliances étaient très fluctuants. Pour mémoire, par deux fois, en 931, puis en 942, grâce à des navires byzantins appelés à la rescousse, les Sarrasins ont été chassés du Fraxinet. Mais les deux fois, loin de détruire ou d'occuper la place - ce dont il n'avait peut-être pas les moyens au demeurant - Hugo semble avoir préféré passer un pacte avec eux pour qu'ils interdisent les cols des Alpes à son rival en Italie Berengar II d'Ivréa<sup>1</sup>...

### **16.9.1.2. Pour le peuple.**

Pour le peuple, il n'y avait guère d'alternative. Il était là, soumis aux razzias des uns et des autres (en quête de vivres ou d'esclaves), et il ne pouvait guère s'enfuir compte tenu de la précarité des ressources qui réduisait à néant les capacités d'accueil des communautés moins

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 25.

exposées. En Espagne, et jusqu'en Septimanie, ont alors été mises en place l'*aprisión* ou la *presura*. Au bout d'un certain nombre d'années, celles-ci offraient aux paysans qui avaient le courage de s'installer et de défricher, en dépit de la menace des Arabes, la possibilité de devenir maîtres de leur terre. On ne connaît rien de tel en Provence. Il est très probable toutefois que le repli de la noblesse a dû s'accompagner d'une importante libération des terres, qu'il s'agît de libéralités que les possédants avaient consenties ou de libertés que leurs tenanciers avaient prises - lorsqu'ils avaient pu survivre. Mais l'insécurité était telle que les campagnes étaient souvent désertes...

Pour autant qu'elles fussent habitées, les fermes des *villae* données à Raimodis par Fulcher le Jeune devaient compter plus de censives que de manses. Encore faut-il définir ces termes. Si l'on considère sa définition stricte, une censive était une exploitation, souvent concédée à perpétuité en Provence, et donc transmissible héréditairement. Elle était frappée d'une redevance annuelle, un cens, majoritairement fixe au Xe siècle. Les bénéficiaires de censives étaient donc de vrais propriétaires au sens moderne, contemporain, du terme. Leur redevance annuelle (un porc, un mouton, quelques poulets, des œufs) était même souvent moindre, proportionnellement, que nos impôts locaux - ne parlons pas des droits de mutation ou de transmission<sup>1</sup>, ni de la taxation des plus-values, ni des droits et taxes à acquitter pour la construction... Toujours selon sa définition théorique, le manse désignait une exploitation concédée au contraire en échange de corvées<sup>2</sup>. Il s'agissait ainsi d'une forme de tenure beaucoup moins libre que la censive - beaucoup plus proche du servage que celle-ci car le volume des corvées était moins nettement défini que les redevances. Il pouvait varier en fonction des nécessités aussi bien que des caprices des maîtres de la terre. Dans le Midi, du fait de l'importance de la tradition gallo-romaine, et de la notion de propriété, c'est la censive qui a largement prévalu<sup>3</sup>. Mais en Provence ces belles définitions se brisent contre un obstacle de langage : dans la région, les exploitations connaissant le régime de la censive sont appelées manses. Le terme a donné le mot mas. On a déjà vu plus haut que dans la récapitulation des biens concernés par le douaire, à la fin du document, Fulcher a mentionné une centaine de manses (*in summa mansa centum in sponsalium istum*) - qui étaient selon toute vraisemblance des censives dans leur immense majorité, sinon dans leur totalité, pour quelqu'un qui revendiquait le droit romain.

Cette référence de Fulcher au droit romain n'est donc vraiment pas anodine. On peut imaginer que les bénéficiaires de ces fermes entretenaient avec leurs propriétaires des relations assez

---

<sup>1</sup> On gagne de l'argent, on paie des impôts sur ces revenus, mais on n'est pas pour autant propriétaire de ce qui reste, on ne peut pas en disposer librement. Pz plus que les biens fonciers que l'on possède, on ne peut encore le donner ou le léguer à une personne de son choix sans que l'Etat vienne prélever sa dîme - et bien plus qu'une dîme, puisque cela atteint 60% s'il ne s'agit pas d'héritiers en ligne directe. A l'heure des familles recomposées et des liens affectifs extra-biologiques qu'elles créent, cela constitue un anachronisme cruel. Car ce taux de prélèvement est exceptionnel. En Allemagne par exemple, les citoyens sont libres de donner à tout moment jusqu'à 20.000 euros de leur bien à qui bon leur semble, et au-delà l'imposition maximale est de 30 %. C'est déjà énorme - mais ce n'est que la moitié de ce que qui est exigé en France. Le système semble aussi très inégalitaire. Quand on a l'occasion de suivre leur progression sur deux générations, il est évident que les très grandes fortunes échappent à cet impôt. Même lorsqu'il s'agit de ligne directe (20 % au-delà de 100.000 €) elles ne sont visiblement pas impactées à hauteur de ce qu'elles devraient, si l'on en croit les classements annuels Forbes ou Bloomberg. Finalement le seul recours pour l'immense majorité réside dans l'assurance-vie, qui accorde au donateur la liberté pour le moins discutable (moyennant une taxe de 20 % au-delà de 150.000 €) de confier aveuglément son argent à des organismes financiers, banques ou assurances, en se dépouillant de ses biens fonciers s'il en possède. Le Plan d'Épargne en Actions en gestion directe qui aurait dû en toute justice bénéficier de la même imposition successorale a été soigneusement écarté (en dehors d'une sortie en assurance-vie classique).

<sup>2</sup> Le bénéficiaire de cette exploitation était le massoyer. Sur ce sujet, on peut lire P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, éd. Privat, 1984, p. 28 et p. 133.

<sup>3</sup> P. Bonnassie, Les cinquante mots clés de l'histoire médiévale, Toulouse, Privat, 1984, p. 28.

proches du clientélisme antique. Les héritiers des uns et des autres allaient en garder longtemps le souvenir.

## 16.9.2. Références au droit romain, des réalités diverses.

Au-delà de la mention du droit qui est le sien, une certaine persistance des coutumes gallo-romaines transparait peut-être encore dans le douaire de 909, la fameuse charte 105 du cartulaire de Cluny. Dans le récapitulatif de celui-ci, qui a été placé après la liste des signataires (et à ce titre parfois considéré comme rajouté), Fulcher le Jeune donne aussi à Raimodis une cinquantaine d'esclaves dont il est fait mention juste après les cent manses : "*Fiunt in summa mansa centum in sponsalitiu istum et mancipia quinquaginta*". Mais plus haut dans le texte, il est surtout question d'une famille d'esclaves en particulier, dont on a pris la peine de préciser la généalogie sur trois générations. On entrevoit là qu'il s'agit d'esclaves de valeur, de familiers assez proches des esclaves spécialisés que Rome avait connus et qui, gestionnaires des biens de leurs maîtres, devenaient parfois irremplaçables. Fulcher le Jeune spécifie qu'il les tient de la loi, peut-être parce qu'ils n'ont pu payer une dette à un moment donné, ou qu'il en a hérité. Mais il pourrait s'agir là davantage de personnes de confiance que de simples esclaves domestiques - pour lesquels on n'eût sans doute pas pris la peine d'établir une généalogie aussi fouillée. La différence avec les autres, qui ne sont même pas nommés, saute aux yeux. D'ailleurs tous ne sont pas traités de la même manière. Dans cette famille même, à la troisième génération, les petits-enfants ne font l'objet que d'une mention générale les rattachant à l'un ou l'autre des enfants (*cum filiis et filiabus suis*, avec ses fils et ses filles) : on n'indique plus les noms, sauf pour l'un d'entre eux où celui-ci est précisé - un Pons qui portait le nom de son grand-père. Peut-être était-il appelé à exercer les mêmes fonctions qui lui valaient d'être ainsi distingué - et pourquoi pas de lien ou de "pont" avec les tenanciers, un intendant ou un *missus dominicus* donc ? Au demeurant, entre les Sarrasins et les Marrons, la charge n'était sans doute pas une sinécure, et l'intendant pouvait bien se doubler d'un capitaine...

Fulcher le Jeune n'est pas le seul à avoir fait référence, directement ou implicitement, aux coutumes et au droit romain. A l'aube du XI<sup>e</sup> siècle, dans le douaire que Fulco (Foulques) de Marseille a consenti à sa future épouse Odila (Odile) de Vence, il s'est encore réclamé de ce droit<sup>1</sup>. Mais il y avait différentes acceptions du droit romain. Depuis le VII<sup>e</sup> s. on a bel et bien assisté à une forme de renaissance de celui-ci, essentiellement à partir du royaume lombard, et en grande partie sous l'influence de l'Eglise. C'est sans doute parce qu'il était beaucoup moins favorable aux femmes que le droit germanique, et c'est ce côté que l'on a peu à peu accentué<sup>2</sup>. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, un siècle après le douaire de Raimodis, et à la différence de ce dernier, le douaire d'Odila n'était donc pas ouvert : il ne s'agissait plus alors que d'une simple concession viagère<sup>3</sup>. Et s'il englobait encore des esclaves, il était aussi beaucoup moins généreux en terres, malgré l'étendue des biens du marié. En fait la dot maritale n'était peut-être déjà plus guère qu'une coutume faisant partie des formalités du mariage. Car parallèlement, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, s'était développée la pratique de la dot classique, fournie par le père de l'épousée<sup>4</sup>. Pour être le prolongement là encore d'une vieille

---

<sup>1</sup> E. Magnani Soares-Christen, *Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XIIe siècle)*, ds F. Bougard, L. Feller, R. Le Jan (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Age*, collection de l'Ecole Française de Rome, 295, Rome, Ecole Française de Rome, 2002, pp. 131-152, ici p. 140.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *Le chemin des amours barbares, Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Paris, Perrin, 2003, notamment pp. 147.

<sup>3</sup> E. Magnani Soares-Christen, *Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XIIe siècle)*, pp. 131-152, ici p. 140 et p. 147.

<sup>4</sup> E. Magnani Soares-Christen, *Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XIIe siècle)*, pp. 131-152, ici p. 134.

coutume germanique<sup>1</sup>, celle-ci n'en était pas moins devenue très vite, pour le marié, une façon de consolider son domaine en s'assurant une partie du bien de sa belle-famille (mais en même temps, pour celle-ci, au moins au Xe s., un moyen de cantonner et de limiter aussi la part de ce bien que le mari aurait pu revendiquer au nom de son épouse lors d'une succession). De toutes les façons, le mari passait là par-dessus son épouse qui tendait de plus en plus (et dans le meilleur des cas) à n'être que l'ornement d'un accord politique et territorial que concluaient des hommes (son père, son futur époux). Le droit romain que revendiquait Fulcher le Jeune était donc sans doute assez différent de celui dont se réclamait Fulco un siècle plus tard. Pour Fulcher le Jeune il s'agissait très probablement d'une affirmation d'identité qui pouvait apparaître comme une contestation de l'autorité burgundienne (viennoise), pour Fulco davantage sans doute d'une concession aux apparences assez éloignée de la réalité, déjà presque un folklore.

### 16.9.3. Dans la seconde moitié du Xe siècle, des juges.

Cependant la référence à une tradition maritale n'était pas le seul champ où le droit romain était mis en avant. A partir du milieu du Xe siècle et jusqu'à la première moitié du XIe siècle, on allait trouver dans l'entourage des comtes de Provence de hauts personnages qualifiés de *judices* ou juges qui avaient prééminence dans la *curia*, la cour comtale. A Arles Lambert *judex* et Rainoard *judex* dans le troisième quart du Xe siècle, puis Bonfils (peut-être le fils de Lambert *judex* si le consensus qui fait de celui-ci le fils d'Anno dit de Vence et de Bonafilia est fondé) dans le dernier quart du même siècle. A Avignon Barangar (ou Berangar, Bérenger dans les textes français classiques) et Vuarbide (ou Warbide, Garbide) à l'époque de Lambert et Rainoard<sup>2</sup>, Aldebert (ou Eldebert, Heldebert) et son frère Adalelme à la suite de ces deux derniers dans le dernier quart de ce siècle, et enfin un Alphant fils probable d'Aldebert ainsi qu'un autre Barangar fils d'Adalelme qui a porté le titre jusqu'en 1040. A partir de 964, avec l'entrée en scène du juge Rainoard, Lambert *judex* n'aurait plus porté son titre qu'épisodiquement, peut-être parce qu'Avignon avait politiquement supplanté Arles, et à partir de 982 il aurait cédé la place au juge Bonfils. A Cucuron en 1004 le titre de Lambert n'est pas mentionné - s'il faut suivre le consensus qui assimile (avec vraisemblance) Lambert *judex* à Lambert fils d'Anno dit de Vence, frère d'Amic I, et époux de Leodgarda... Au départ, ces juges semblent avoir été nommés individuellement, à vie, par le comte. Ils citaient correctement la loi et le code théodosien, ce qui indique de réelles compétences de leur part ou dans leur entourage. Peu à peu cependant, on entrevoit que leur charge est devenue d'abord familiale, puis héréditaire. Après la mort de Willelm II en 993, la charge de juge paraît s'être effacée devant les fonctions de vicomte que les juges d'Avignon ont exercées. Bientôt c'est d'ailleurs le titre qu'ont affiché préférentiellement Alphant (peut-être fils d'Aldebert) aussi bien Barangar fils d'Adalelme<sup>3</sup>. En même temps leur compétence judiciaire paraît s'être nettement amenuisée<sup>4</sup>. Et le titre de l'Otto/Otton qui signait encore *judex* à Apt pendant l'épiscopat de Laugier d'Agoult entre 1103 et 1143 (et sans doute plus précisément autour de 1120)<sup>5</sup>, ne devait être vraiment qu'honorifique, comme celui des "princes" d'Apt sur lesquels nous reviendrons dans un autre chapitre.

---

A la fin du Xe s. Rodoard de Grasse a ainsi donné sa fille Oda en mariage à Signerius avec, en dot, le quart de Vallauris.

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *Le chemin des amours barbares*, notamment pp. 137, 141, 143, 145...

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 336-337, 340-341.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 354-355.

<sup>4</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 45, 47.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 334. - N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartre CXVIII (118) pp. 275-276.

Au final le renouveau administratif du droit romain correspond assez bien à la période de la pacifique révolution jurane en Provence (gestion succédant à la prédation, retour en grâce des victimes survivantes d'Hugo d'Arles). La grande heure des *judices* paraît en effet limitée au règne de Conrad/ Chonrad (mort lui aussi en 993, quelques mois après Willelm II) qui a mis en œuvre le changement à la mort d'Hugo d'Arles. Ce renouveau n'était donc pas encore advenu au temps de Fulcher le Jeune, et presque vidé de sa substance au temps de Fulco dit de Marseille - qui tous deux pourtant se réclamaient du droit romain, mais dans un autre contexte. Il ne faut pas se méprendre de toute façon : le droit romain, ou son interprétation médiévale, s'est cantonné au domaine administratif, il a servi mais jamais régi les politiques mises en œuvre - pas plus que dans l'Empire il n'avait empêché les exactions commises par ses maîtres successifs<sup>1</sup>.

Le renouveau du droit romain n'embrasse donc pas la période, ni le champ, de la vague d'assassinats commandée par Hugo d'Arles encore moins de l'appropriation des biens ecclésiastiques.

## 16.10. AU CŒUR DES ENJEUX PATRIMONIAUX, POLITIQUES... ET RELIGIEUX DU Xe SIÈCLE.

C'est sur cette appropriation qu'il nous faut maintenant revenir. Au temps de Fulcher le Jeune, elle avait déjà doté depuis longtemps la noblesse germanique d'une première assise territoriale - plus libre que celle obtenue par l'alliance avec de vieilles familles, qui restait soumise à diverses contraintes de la part de celles-ci. En plus des *villae* et de leurs *colonicae*, bon nombre d'églises ou de chapelles rurales, et les terres qui les entouraient, ou qui étaient attachées à leur entretien, étaient ainsi devenues des domaines laïcs, privés.

L'archevêque Manassès d'Arles semble avoir poursuivi un temps la politique de distribution des domaines de l'Eglise à travers des précaires très ouvertes. Il ne s'agissait plus toutefois de faire profiter sa famille, mais de s'assurer des soutiens politiques, surtout après la disparition d'Hugo d'Arles et l'avènement de Chonrad. Manassès en effet entendait bien résister à la volonté de changement de celui-ci<sup>2</sup>. C'est dans ce cadre sans doute que s'inscrit la précaire

---

<sup>1</sup> Au demeurant, il faut observer que même dans nos pays régis par l'état de droit, celui-ci est parfois contredit par l'exercice du pouvoir. A l'extérieur d'abord, si l'on considère certaines politiques iniques menées vis-à-vis de pays tiers par des pays se réclamant par ailleurs haut et fort de l'état de droit. Mais aussi à l'intérieur. La promulgation de lois d'exception peut remettre gravement en question les libertés fondamentales que l'état de droit est censé incarner, dès lors que ces lois sont reconduites jusqu'à finalement s'assimiler au droit commun. Cela a été le cas en France de l'état d'urgence en 2015 et 2016, avec son aboutissement pervers en 2017. Mais il n'y a pas que ça. Les divers privilèges, dont les politiques peuvent truffer en leur faveur lois et constitutions, remettent également en question l'égalité devant la loi. Ces abus peuvent aller de diverses immunités accordées aux élus (présidentielle, parlementaire) jusqu'à des instances spéciales chargées de faire juger les politiques par leurs pairs (Cour de Justice de la République). On peut rajouter à la panoplie le secret d'Etat d'ordre militaire ou stratégique (secret Défense) qui couvre parfois certains agissements politiques sans aucun rapport avec la sécurité du pays - à moins de confondre celui-ci avec ses dirigeants, ce qui est *a priori* le propre de pays où la réalité de l'état de droit est en général fort discutable... Le problème posé par un système permettant de se soustraire à la loi commune, c'est qu'il semble voué à s'étendre. Après une dizaine d'années (2004-2015) de tentatives avortées du fait de diverses résistances (Sénat, Présidence) un groupe parlementaire a ainsi obtenu en 2018, au prétexte de la transposition d'une directive européenne, de faire passer une loi sur le secret des Affaires. Censée protéger les entreprises contre l'espionnage industriel, certains ont pointé qu'elle permet aussi dans l'absolu d'empêcher les journalistes d'investigation d'enquêter sur les pratiques douteuses des dirigeants de certaines sociétés (et de les dénoncer) mais aussi de poursuivre les lanceurs d'alerte ou les délégués syndicaux qui en auraient connaissance, ou en seraient témoins, et seraient tentés de le faire...

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 22, 91.

accordée en 951 à Pons et Blismodis dans le comté d'Orange. Comme cela ne devait pas suffire, elle a été suivie d'une autre, en 954, accordant cette fois Mornas à Pons<sup>1</sup>. Non que les bénéficiaires fussent toujours nécessairement de ses alliés inconditionnels. Ceux-là, on n'a guère besoin de les acheter. Il devait plutôt s'agir de grands personnages dont il fallait gagner le soutien, au pire la neutralité. Plus que de sa fidélité irréprochable à Manassès les précaires accordées à Pons sont donc révélatrices du pouvoir croissant de leur bénéficiaire et de sa nombreuse parentèle - en même temps que d'un certain essoufflement de celui du terrible archevêque...

Après la disparition de celui-ci, les prélats ont soufflé, ils semblent s'être pris peu à peu à rêver d'un rôle nouveau, plus central, plus fédérateur - tout en restant très politique. Ils ont donc continué à utiliser les précaires pour asseoir leur pouvoir. Mais dans le même temps, ils ont commencé à reconstituer le domaine de leur Eglise et, à l'image des abbés, à encourager la restitution des biens indûment ou exagérément attribués par leurs prédécesseurs.

Au Xe siècle le mouvement était plus limité. Il revêtait la forme de donations ponctuelles pour le repos des âmes des défunts comme des vivants - qui, tôt ou tard, se savaient promis à rejoindre les premiers, et ne l'oubliaient pas<sup>2</sup>.

A la suite sans doute de celles du comte Willelm II juste avant sa mort (en 993), on a assisté dans la première moitié du XIe siècle à des restitutions massives, telles celles des proto-Castellane dans leur territoire avant 1032, puis en 1043<sup>3</sup>. Parfois, dans le cas des proto-Castellane justement dont une branche avait attisé la rébellion des Fos dans l'arrière-pays, il a pu s'agir d'une manifestation de contrition politique, assez limitée pour que leur fierté pût l'accepter. Il n'est pas exclu que Dodo et Walburigs aient tenté là de racheter les errements de la famille entraînée par sa branche alliée aux pseudo-Lacoste. Mais pour massives qu'elles fussent, ces restitutions demeuraient souvent partielles. De nombreux domaines qui appartenaient à l'origine à l'Eglise, à l'exemple de Gontard évoqué plus haut, avaient été détournés très tôt et avaient été morcelés entre de nombreux propriétaires. Même Dodo et son épouse Walburgis n'ont pu donner avant 1032 que le cinquième qui leur revenait dans les sanctuaires proches de Castellane.

Lorsqu'ils y ont recouru, les évêques et les abbés ont pris soin que les précaires s'assortissent de promesses de généreuses donations qui devaient prendre effet au moment de la restitution des biens qu'ils concédaient. Pour autant la définition de ce moment laissait encore parfois à désirer. Mais c'est alors, apparemment, parce que d'autres considérations ont été prises en compte qui, elles aussi, devaient asseoir les intérêts et le pouvoir de l'Eglise. C'est le cas de la précaire accordée le 27 novembre 976 par l'évêque Nartold à Vuarac et Rothbert<sup>4</sup>. Nous l'avons déjà évoquée plus haut à propos du domaine de *Lausnava* qui faisait partie des biens promis en échange de Saignon.

L'évêque semblait y avoir fait une bien mauvaise affaire. Car cette promesse devait prendre effet à la mort de l'héritier des deux frères. Or aucun n'était désigné en particulier - et ils avaient de nombreux enfants. Ceci revenait donc à première vue à considérer la promesse comme caduque, et la précaire comme un don déguisé, abusif de surcroît. Mais en fait celle-ci se place dans le cadre de l'assassinat du père d'Umbert dit de Caseneuve, qui était très vraisemblablement Eyric, le frère de l'abbé Maïol de Cluny. La précaire de 976 fait suite à une tentative de recouvrement avortée, une quinzaine d'années auparavant, des biens dont Maïol et

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 91.

<sup>2</sup> Dans la charte 1774 de Cluny on a vu plus haut qu'Humbert et son épouse Emeldis faisaient donation à la célèbre abbaye pour le repos (futur) de leurs âmes - ce qui par ailleurs constituait une forme d'achat d'indulgence.

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 219 et n. 217 et 219. - M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 2, *Collection des Cartulaires de France*, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 768 (1043) p. 113-115.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, *Essais et travaux de l'Université de Grenoble*, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXVI (26) pp. 130-131.

Eyric avaient été dépossédés par les pseudo-Lacoste Vuarac et Rothbert ou l'un de leurs ascendants directs, père ou grand-père : entre autres les domaines de *Lausnava*, *Clavaiano* et *Baxo*. L'évêque Nartold a donc peut-être joué la partie plus finement que ce qu'il y paraît. On ne sait pas exactement quel rôle les pseudo-Lacoste ont joué dans la libération de Maïol et de la Provence. Il y a eu des troubles à Apt, qui ont ébranlé l'Eglise elle-même, jusque vers 976 justement<sup>1</sup>. Entre septembre 973 et juin 976, la cathédrale déjà sans doute fort abîmée a été détruite et remplacée par l'église Saint-Pierre qui à son tour a été ravagée. Une partie au moins des descendants présumés de Rainoard et Gairald - les pseudo-Lacoste et leurs cousins, donc - semble avoir pris une part active dans la libération de la Provence et la défense de l'Eglise d'Apt. En 973 on trouve réunis dans la cathédrale d'Apt leurs principaux représentants réunis autour de la mémoire d'un de leurs chefs de file, un Rainoard dont on peut présumer comme on le verra plus loin qu'il est mort au combat. Il y a là Vuidran, le fils du défunt, et Rothbert le frère de Vuarac - mais pas Vuarac lui-même, qui est étrangement absent... En tout cas Nartold a été très diplomate. En 976 en effet il a profité de l'aide apportée par les pseudo-Lacoste pour ramener ceux-ci, grands accapareurs des biens de Fulcher et assassins du père d'Umbert, dans le giron de l'Eglise : la précaire a hautement et clairement affirmé leur lien privilégié avec l'évêque. En contrepartie il s'est assuré leur allégeance, sinon leur reconnaissance. Et par ailleurs une partie au moins des biens qu'ils avaient détournés, inclus dans la promesse de donation à l'Eglise d'Apt, se trouvaient bel et bien gelés - *sine die*, comme la rédaction très imprécise du texte pourrait le suggérer, ou au moins pour deux générations qui représentaient la validité normale d'une précaire. Maïol y gagnait donc la perspective que ses biens finissent par revenir à l'Eglise d'Apt sinon à son abbaye. Evêque et abbé travaillaient donc apparemment de concert. En fait cela paraît avoir été également le cas une quinzaine d'années auparavant, en 959/960, lorsque Maïol, dans le but cette fois de faire reconnaître sa propriété et celle de son frère Eyric sur les biens détournés, les avaient accordés en précaire (déjà) à l'évêque Arnulf et à son "consanguin" Teutbert<sup>2</sup>... Sans doute cette entente assez exceptionnelle, sur plusieurs décennies, était-elle due à la personnalité de Maïol (dont le prestige et l'*auctoritas* s'étaient encore accrus après son enlèvement par les Sarrasins en 972) autant qu'à l'importance du domaine qu'il revendiquait pour son abbaye de Cluny - et peut-être aussi, marginalement, pour ses cousins proto-Agoult. C'est ceux-ci en tout cas que le dénouement de l'affaire, une quinzaine d'années plus tard encore, en 992<sup>3</sup>, a finalement favorisés, au détriment de l'Eglise d'Apt - mais celle-ci semble quand même y avoir gagné les dîmes des propriétés contestées, que l'évêque Teuderic a concédées en précaire à Samuel II en 997<sup>4</sup>. S'ils sont bien les descendants d'Eyric, frère de Maïol, ils n'étaient pourtant sans doute pas là depuis bien longtemps. En 992 le *castrum* d'Umbert, le fils présumé d'Eyric, s'appelait *Casanova*, la Maison Neuve. Et Umbert ne détenait pas tous les droits, loin s'en faut, sur ce domaine :

<sup>1</sup> En 973 sans doute (car sa datation fait question) la charte 24 du cartulaire d'Apt nous apprend que Rainoard, père de Vuidran, a été inhumé dans la cathédrale Sainte-Marie qui aurait donc encore été debout le 19 septembre : cf N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXIV (24) pp. 126-127. Mais dans la charte 25 du cartulaire d'Apt, datée du 16 juin 976, un certain Norpert donne des terres à l'église Saint-Pierre d'Apt qui remplaçait la cathédrale Saint-Anne qui était en ruines. Or ce document indique que l'église Saint-Pierre devait elle-même être reconstruite. On peut penser que cette destruction de l'église Saint-Pierre était récente. Et bien que les anathèmes fussent assez courants dans ces documents, Norpert ayant assorti sa donation d'une référence aux 32 malédictions proférées contre Judas, que celle-ci n'avait peut-être pas été le fait de Sarrasins, mais bien encore, comme en 896, de chrétiens traîtres à leur foi : cf N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXV (25) pp. 128-129 et pour 896 charte VI (6) pp. 97-98.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

Consanguin pourrait s'appliquer à un frère de même père, ou à un cousin.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXIII (43), 14 novembre 992, pp. 165-167.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XLVI (46), juillet 997, pp. 170-171.

Vuarac y détenait jusque-là la moitié de la dîme. L'assise des proto-Agoult, tant sur le plan territorial que paysan, ne devait donc pas être encore très importante, ni très solide. Peut-être même faisaient-ils un peu figure d'étrangers aux yeux de leurs tenanciers. Mais dans une certaine mesure - parce qu'ils avaient des adversaires communs, les pseudo-Lacoste - ils bénéficiaient des revendications de Cluny. Et surtout ils avaient l'appui des comtes et des Narbonne-Mâcon qui avaient de gros intérêts dans l'affaire. Ce n'était pas rien. La part que Vuarac détenait dans les biens détournés a donc été remise à Umberto, dit de Caseneuve, en amendement du forfait commis sans doute une trentaine d'années auparavant. Et pour faire bon poids, car il n'a remis que sa part dans ces biens, il a ajouté quelques autres propriétés et divers droits (dont la moitié de la dîme du *castrum* de Caseneuve) qui ne figuraient pas dans les revendications de Maïol formulées en 959/960. De son côté, en renonçant aux biens promis à son église par la précaire de 976, l'évêque Teuderic, qui avait été le promoteur de cet arrangement, attirait à elle les proto-Agoult. En fait ils en sont même devenus si proches qu'au XI<sup>e</sup> siècle, à la faveur de la rébellion des Fos qu'avaient épousée et attisée les descendants des pseudo-Lacoste (et sans doute ainsi au départ avec l'aide du comte) ils ont investi l'épiscopat pour deux générations, avec Alfant d'abord (de 1048 à 1075 ou 1080) puis son neveu Leodegar (de 1103 à 1143)<sup>1</sup> ...

Pas plus que dans la précaire de 976, l'habileté de l'évêque ne saurait donc être mise en doute dans l'arrangement de 992. Tout ce que l'on sait de Teuderic nous le présente au contraire doté de grandes capacités d'organisateur et de gestionnaire. Créateur ou plutôt restaurateur du chapitre de l'Eglise d'Apt en 991<sup>2</sup>, on lui doit aussi les premiers moulins médiévaux connus le long du Calavon : le 30 août 998 il a ainsi encouragé la création de deux moulins, et le 30 avril 1008 d'un troisième<sup>3</sup>. Sans doute l'entreprise était-elle assez osée. On ne pouvait envisager qu'une activité saisonnière des moulins. Mais on imagine la joie des meuniers tous les automnes lorsque l'eau redevenait assez abondante pour entraîner les meules. C'étaient en tout cas de bons arrangements là encore. Le bénéficiaire avait la pleine propriété de la moitié du moulin (l'Eglise se réservant en 1008 un droit de préemption en cas de vente). L'autre moitié appartenait à l'Eglise. Le bénéficiaire tenait cette moitié en censive sa vie durant, ainsi que celle d'un héritier désigné, après quoi cette moitié revenait à l'Eglise - qui pouvait ainsi en réévaluer le cens. Sur la fermeté des objectifs, comme sur la subtilité des dispositions, on voit que Teuderic n'avait rien à envier à Nartold ou à Maïol.

Evêques, abbés, nobles, chacun cherchait sa place, même si personne ne doutait de la prééminence de la sienne.

---

<sup>1</sup> Ce nom de Leodegar illustre assez bien les difficultés que l'on rencontre pour retranscrire les noms des Xe-XII<sup>e</sup> s. : en 1060 le premier acte du cartulaire d'Apt où il est mentionné (sans doute enfant puisqu'il est mort le 21 décembre 1143) a utilisé la graphie plus moderne Lauger (*Laugarius*) mais tous les actes ont ensuite utilisé la forme Leodegar (*Leodegarius*) que j'ai donc reprise ici.

Voir N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XC (90), 1060, p. 239, charte CI (101) 1080-1100, p. 255, charte CXII (112), 1110, p. 267, charte CXIII (113), avant 1113, p. 268, charte CXIV (114), avant 1113, p. 269, charte CXV, 1113, p. 270, charte CXVI (116), avant 1113, p. 273, charte CXVII (117), 1120, p. 274, etc...

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XLII (42) p. 161.

Le chapitre d'Apt était déjà mentionné en 934/937, au temps de l'évêque Ilbogus, dans la charte XIV (14), p. 111, dudit cartulaire d'Apt.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XLVII (47) et XLVIII (48), charte LXI (61) pp. 172-175, 193-195.

Les descendants présumés du vieux comte Teutbert, un évêque et un autre Teutbert qualifié par Maiol de "*vir illustrissimus*", étaient cantonnés à quelques terres<sup>1</sup>. A leur image, l'emprise des familles burgundiennes du Viennois restait limitée (voire insignifiante) en haute Provence lorsqu'on la compare aux domaines des héritiers, directs ou indirects, de Fulcher l'Ancien qui représentent ici l'aristocratie d'origine indigène.

Ceux de la première génération, celle de Teubert I, avaient peut-être été ressentis moins cruellement - surtout après l'avènement d'Hugo d'Arles. Mais dans l'ensemble ces Viennois s'étaient comportés en prédateurs, au mieux en occupants. Et c'est pour ça que les Narbonne-Mâcon occupaient une place à part. C'étaient des Burgundiens certes, mais c'étaient aussi d'anciennes victimes d'Hugo d'Arles. En dépit de cette situation toutefois, même pour eux, et même pour les nouveaux comtes de Provence issus du pouvoir juran tout neuf qui s'était mis en place en 947 à la mort d'Hugo d'Arles, un grand nombre d'obstacles subsistaient.

Il fallait d'abord que les nobles parvinssent à investir massivement les campagnes - pour tenter de promouvoir leur repeuplement, afin d'en tirer plus tard les ressources nécessaires à la reconstruction des villes que les Francs prédécesseurs des Viennois avaient détruites deux siècles auparavant. Et pour cela il fallait obtenir l'adhésion des vieilles familles indigènes, ou de ce qu'il en restait.

Jusqu'au milieu du Xe siècle au moins, en dehors de la Provence viennoise (vallée du Rhône, basse-Provence) et en dépit de la coercition exercée par la noblesse germanique, de son accaparement massif des biens ecclésiastiques, des alliances contractées et des divers partages opérés entre leurs branches, les chefs de ces vieilles familles restaient souvent les maîtres de la terre. Comme tels, ils étaient garants, devant leurs ancêtres et leur lignée, de la tradition qui l'imprégnait - et que revendiquait dans une certaine mesure Fulcher le Jeune en s'affirmant de droit romain. Une tradition qui s'appuyait sur des relations avec leurs tenanciers évoquant encore le clientélisme gallo-romain, et qui limitait considérablement la marge de manœuvre de leurs alliés d'origine germanique.

La terre que ces derniers acquéraient ou conquéraient par alliance n'était donc pas vraiment libre, pas encore. Surtout pas, bien sûr, pour des nobles viennois, dont les vieilles familles indigènes avaient eu à subir les exactions, même si elles avaient dû parfois composer avec eux et les accueillir en leur sein. Un peu moins, sans doute, pour les nouveaux-venus à partir de 947. Mais il allait falloir du temps pour comprendre que même si tous étaient burgundiens il y avait Burgundie et Burgundie. Les Narbonne-Mâcon, Burgundiens victimes en leur temps du pouvoir viennois, et dont la branche provençale avait perdu son chef de famille historique avec Fulcher le Jeune, incarnaient sans doute parfaitement cette nuance.

Dans la première moitié du XIe siècle la lutte pour le contrôle de la terre allait trouver son aboutissement dans l'apparition des particules nobiliaires indiquant le rattachement des familles nobles à des lieux précis - et avant tout l'appropriation de ces lieux.

En pays d'Aigues, les premières traces peuvent en être relevées dès 1019 avec la mention d'un *Wilelmus de Cucurone* (Cucuron) en 1019, et d'un *Rostagnus de Cataneto* (Cadenet) en 1037<sup>2</sup>. En pays d'Apt le mouvement paraît plus tardif, au regard des documents tout au moins. Le premier Reillanne à porter ce nom est selon ceux-ci un *Bonefatii de Reilana* (Boniface de Reillanne, sans doute Boniface I fils de Lambert), nommé par sa fille Adalaicis/Adalaxis en

---

<sup>1</sup> Pour l'évêque Arnulf et Teutbert, deux vignes à Bonnieux en tout et pour tout dans le Cartulaire d'Apt : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXII (22) p. 123-124 .

"*Vir illustrissimus*" cf A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 325, p. 341, et charte 243, p. 269.

1045, et le premier Agoult *Rostan d'Agolt* dans un acte daté sans plus de précision entre 1080 et 1100<sup>1</sup>. Assez curieusement, on observe toutefois la présence d'un *Rostagnus de Villa Murs* (Villémus) avant 1025, qui semble bien être un chevalier au service des Reillanne ou plus simplement encore l'un des leurs<sup>2</sup>. Peut-être la branche principale, quoique fort étoffée, pensait-elle être assez connue pour se passer d'un nom de lieu. Cela pourrait alors avoir été le cas également des Agoult dont l'intitulation paraît tardive. Cela reste néanmoins incertain. Plus à l'est, mais on a déjà évoqué leur lien avec les pseudo-Lacote, le premier Castellane serait en 1030 *Goderannus de Petra Castellana*<sup>3</sup>.

Parfois, il y a peut-être eu simplement juxtaposition du nom et du lieu sans particule. C'est le cas dans la charte 413 de Saint Victor, datée de 1054, pour *Bonifacius [de] Cicereste* (Céreste) et *Rostagnus [de] Sisterone* (Sisteron) - mais il peut s'agir là d'une omission ou d'une abréviation<sup>4</sup>.

Enfin certaines familles, tels les Bot, considérant peut-être que leur généalogie se suffisait, ou bien parce qu'ils n'avaient pas d'implantation villageoise ou urbaine ancienne, n'ont pris que très ponctuellement un nom de lieu (en l'occurrence Saignon à un moment imprécis du XIe siècle pour *Aicardo et Petro de Sanioni*, et bien plus tard Sivergues qui en avait été détaché)<sup>5</sup>. Naturellement on peut également lier le phénomène d'intitulation au développement d'une forme de société féodale. Les mots *feodum* ou *fevum* (fief) s'invitent dans les textes à la fin du Xe siècle ici ou là dans le Midi méditerranéen, et en 1056 dans le cartulaire d'Apt<sup>6</sup>. Mais comme on le verra plus loin, l'apparition de certains des termes qui la caractérisent ne signe pas en Provence l'avènement d'une société féodale dans tous ses aspects. Elle traduit clairement la mise en place progressive d'une hiérarchie plus étoffée, impliquant plus d'échelons bien définis - essentiellement à l'intérieur de la noblesse - avec le développement pyramidal des relations de vassal (ou féal) à suzerain. Mais elle ne recouvre pas l'extension de l'esclavage agricole qui a marqué nombre d'autres régions. Sans doute est-ce là, encore, un effet de l'enracinement des vieilles familles dans la tradition gallo-romaine. Il y avait des esclaves (de moins en moins, peut-être, si l'on en croit les douaires de Fulcher le Jeune et Fulco dit de Marseille). Mais il y avait aussi des clients, alleutiers ou tenanciers. Et ceux-ci étaient politiquement bien plus importants, et utiles, que ceux-là.

De toute façon, il est bon de rappeler que le système féodal du Moyen Age (l'adjectif *feodalis* apparaît au XIe s.) était fort différent de ce que les nobles, qui l'avaient entre temps idéalisé - à tous les sens du terme, et surtout les plus sombres - en ont fait à partir du XVIe siècle, au XVIIe siècle (où ils forgeraient le terme de féodalité) et plus encore au XVIIIe siècle, pour imposer leurs prétentions à des droits sans cesse accrus.

Au milieu du Xe siècle en tout cas, la tradition a pu opposer un sérieux obstacle aux appétits territoriaux voire sociétaux des Burgundiens. Mais il y en avait encore quelques autres, et pas des moindres.

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 657, p. 650. - N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte CI (101), pp. 255.

<sup>2</sup> Voir M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 363. En ligne : [https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA\\_se\\_M.\\_Varano\\_vol.\\_1\\_2\\_3.pdf](https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA_se_M._Varano_vol._1_2_3.pdf)

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, IX, tome 2, Paris, Lahure, 1857, charte 767, p. 112-113.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, charte 413, p. 419.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXIII (83), XIe siècle, p. 227. - R. Bruni, Sivergues, Monographie, Saignon, Luberon Nature, 1983, p. 45 (Aicard de Bot entre 1304 et 1314).

<sup>6</sup> Le terme *feodum* apparaît dans les chartes d'Apt qui ont été conservées en 1056 : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXVII (87) p. 232.

Pour profiter de la terre, il ne suffisait pas en effet de la posséder ou de la contrôler. Il fallait encore que les campagnes fussent assez sûres pour qu'on la cultivât, ce qui n'était pas le cas d'une bonne partie de la région, et particulièrement de celle qui nous intéresse ici. Il fallait donc que les Sarrasins et les Marrons fussent amenés à merci.

Mais il fallait aussi que le climat fût assez clément pour permettre aux paysans de dégager quelques excédents (et aux grands propriétaires d'en profiter, lorsqu'il s'agissait de cens indexés sur les récoltes). Il avait fait doux, et même parfois chaud, depuis le IXe siècle. Mais jusqu'au début du siècle suivant les débordements du climat (tempêtes ou pluies diluviennes) ont dû peser encore assez lourdement sur les récoltes comme sur les troupeaux. Au milieu de ce Xe siècle cependant, la situation avait changé. Le climat s'était (enfin) apaisé.

Chaud ou très chaud dans l'ensemble, bien que l'on ne puisse écarter la possibilité de quelques jours de gelée ici ou là en hiver, il était aussi souvent très sec. C'était le cas en été bien sûr, mais également durant les autres saisons, malgré des pluies douces et abondantes qui pouvaient survenir un peu n'importe quand, avec une prédilection peut-être pour l'automne et le printemps. A la fin du Xe siècle et au début du XIe siècle, la construction de moulins, soutenue le long du Calavon par l'évêque Teuderic, indique en tout cas clairement que c'en était fini des débordements qui avaient marqué les siècles précédents. Il semble que le climat ait pu se révéler également venteux : dans la première moitié du XIe siècle encore, une charte du Carutlaire d'Apt fait référence au vent du nord, le *circius*, peut-être déjà le Mistral. Le terme employé suggère toutefois qu'il s'agissait peut-être simplement d'une référence littéraire pour désigner le nord<sup>1</sup>. Tel quel, ce climat était en fait assez comparable à celui du Haut Empire romain. Non qu'il ne pût y avoir de neige en hiver, puisqu'il pleuvait et que des courants méridiens assez forts s'exerçaient, mais celles-ci devaient être relativement rares et, finalement, assez accidentelles.

Il faut donc en finir avec l'image d'Epinal d'un Moyen Age tout entier froid et neigeux. Elle se nourrit principalement des tableaux des deux Brueghel, Pieter l'Ancien (1525-1569) et Pieter le Jeune (1564-1636), par exemple le célèbre *Chasseurs dans la neige* (*Jagers in de Sneeuw*, daté de 1565). Auparavant il y a bien peu de documents et ils sont assez fragiles. L'illustration de février des *Très Riches Heures du duc de Berry* fournirait selon certains le premier paysage de neige de l'histoire de la peinture. Elle semble confirmer l'ancienneté des frimas. Mais le tableau ne date encore que de la première moitié du XVe siècle (commencé vers 1410, achevé vers 1440). Pas plus géographiquement que chronologiquement, ces œuvres ne peuvent donc être considérées comme représentatives de la situation du premier Moyen Age. Les tableaux des Brueghel renvoient au XVIe s. et à la Renaissance, les *Très Riches Heures* pourraient illustrer les séquences froides d'un XVe siècle qui paraît avoir été instable et contrasté<sup>2</sup>.

Dans l'aire méditerranéenne, et plus anciennement, on peut citer au Palazzo Publico de Sienne, en Toscane, une *Allégorie de l'hiver* (*Allegoria dell'Inverno*) due au peintre Ambrogio Lorenzetti. Au milieu d'une tourmente de neige (qui paraît assez lourde) elle figure en demi-plan un personnage tenant une boule de neige dans sa main droite. Elle a été peinte entre 1338 et 1340. Cette période se place en plein dans le premier grand coup de froid annonciateur du petit âge glaciaire. On peut en effet considérer que ce refroidissement, qui occupe globalement les trois premiers quarts du XIVe siècle, met fin au petit optimum climatique

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, p. 220 n. 9.

<sup>2</sup> E. Leroy-Ladurie, D. Rousseau, Fluctuation du climat de la France du Nord et du Centre, au temps du petit âge glaciaire, ds J.-F. Berger (dir.) Des climats et des hommes, Paris, La Découverte, 2012, pp. 345-356, ici brièvement p. 346.

Voir aussi sur internet, pour une séquenciation intéressante du petit âge glaciaire : [http://glaciers-climat.fr/PAG/petit\\_age\\_glaciaire.html](http://glaciers-climat.fr/PAG/petit_age_glaciaire.html)

médiéval. On ne peut donc pas retenir une œuvre produite durant cette séquence pour illustrer ce dernier.

Les autres témoignages culturels disponibles ne semblent guère plus probants. Quelques rares troubadours ont fait référence à des frimas hivernaux. C'est le cas d'Azalaïs de Porcairargas/Portiragnes dans le seul poème qui nous est parvenu d'elle, écrit sans doute peu après 1173. Azalaïs y fait référence à la mort du troubadour Raimbald ou Raimbalt (Raimbaut) dit d'Orange. Il débute par :

"Ar em al freg temps vengut,  
quel gels el neus e la faingna..."

"Nous voici venus au temps froid  
Avec le gel, la neige, et la boue..."

L'œuvre se situe bien cette fois-ci dans les limites du petit optimum médiéval. Toutefois, il reste malaisé d'appréhender la part de la réalité face à la création littéraire dans une si brève évocation. Les troubadours faisaient en effet souvent appel dans leurs productions à un imaginaire très imprégné par un monde carolingien plus septentrional. C'est évident pour les grandes gestes, celle des Aliscans dont nous reparlerons plus bas comme celle de *Guillelm cor nez* (au nez court) qui semble bien avoir inspiré à Tiburgis (Tiburge), dite d'Orange, le nom de son fils aîné (Guillelm) et le motif de son blason (un cornet)<sup>1</sup>. Or ce Guillelm était le demi-frère de Raimbalt dit d'Orange. On pourrait donc envisager les attributs de l'hiver qui sont énoncés, la boue notamment suggérant des successions de gels et dégelés plutôt qu'un froid intense. Il faut surtout retenir que l'évocation d'Azalaïs n'est peut-être pas très significative de la réalité du Midi à son époque : la trobairitz a pu prendre le parti de placer son œuvre dans un contexte qui renvoyait implicitement ses auditeurs vers l'épopée carolingienne tout en évoquant le froid de la mort.

Au final, on a donc bien peu de choses, et surtout rien qui puisse approcher de près ou de loin la prégnance des œuvres des Brueghel. On peut donc considérer que ce sont vraiment celles-ci, très tardives pour nous, qui ont forgé la vision moderne d'un Moyen Age dans son ensemble froid, neigeux et fangeux pour reprendre les mots d'Azalaïs - bien loin des données fournies par la glaciologie alpine aussi bien que l'archéologie (celle du Groënland notamment) et plus éloignée encore de la transcription qu'il faut en faire pour le Midi méditerranéen.

Dans le troisième quart du Xe siècle, le renouvellement d'une partie de la noblesse germanique (le remplacement des Burgundiens du Viennois par les Burgundiens de Jurane et du Mâconnais) mais aussi l'avènement d'un climat moins violent initié dans les décennies précédentes, ont complètement changé la donne en Provence.

Il restait les Sarrasins. Par deux fois, en 931 et en 942, les ambitions italiennes d'Hugo d'Arles avaient empêché de libérer la Provence de leur joug. Mais Hugo était mort en avril 947 et les temps là aussi avaient changé.

## 16.11. RETOUR À LA GRANDE HISTOIRE ET PETITS NOMS.

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 356.

Ce Guillelm *au cor nez* ou Guillelm d'Orange légendaire, que l'on retrouve dans la chanson des Aliscans, était en partie inspiré par Guillelm de Gellone, personnage lui-même en partie légendaire de la cour de Charlemagne qui a fondé l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (d'abord appelée abbaye de Gellone, abbaye de Saint-Guilhem après sa canonisation en 1066).

L'avènement en 947 de Conrad de Burgundie (en fait de Jurane) - Conradus, Gondradus ou Chuonradus dans les chartes, dit Conrad le Pacifique - a promu une nouvelle façon de gouverner. A la prédation d'Hugo d'Arles a succédé une tentative de gestion et d'enracinement en même temps qu'un renouvellement des dirigeants. A ce titre, on peut sans doute parler de véritable révolution pacifique.

Un nouveau maillage du pouvoir s'est mis en place. A l'image de Teutbert qui entre 896 et 908 était comte de Provence et indistinctement de ses villes, les vicomtes jusque-là n'avaient plus leur siège dans une cité particulière. Ils n'étaient plus que des "auxiliaires sans ressort déterminé" comme les a définis J.-P. Poly<sup>1</sup>. Conrad a institué toute une série de comtes et de vicomtes attachés à des villes. Même si on peut discuter la portée de la mesure, il paraît indéniable qu'il a voulu là doter ses représentants d'un territoire sur lequel prendre solidement appui.

Lorsqu'elle était jugée loyale, cela a permis de donner une nouvelle assise à la noblesse d'origine franque et parfois même viennoise qui était déjà en place - en particulier lorsqu'elle s'était alliée à la vieille noblesse indigène, restée pour sa part très attachée à la terre. Il y avait déjà là un changement d'approche radical. Mais ce n'est pas tout. Car les nominations ont ouvert localement la porte à une nouvelle noblesse, d'origine germanique encore, burgundienne toujours, mais plus spécifiquement cette fois issue du Mâconnais où dominait la famille de Raimodis, l'épouse de Fulcher le Jeune.

Face à ces nouveaux-venus, l'opposition plus ou moins sourde des vieilles familles d'origine gallo-romaine s'est apaisée. Il semble toutefois qu'elle a mis plus de temps à disparaître dans les montagnes et en Provence orientale, camouflée parfois derrière les opérations des Sarrasins ou les coups de main des Marrons. Il faudrait la perspective d'amener ceux-ci à résipiscence, de déloger définitivement ceux-là, et de se partager des terres plus ou moins délaissées ou tombées entre leurs mains, mais aussi de multiples alliances matrimoniales, pour arriver à fondre dans un même creuset les cultures, les lignées... et les ambitions de chacun.

Parmi les nouveaux comtes, on trouve donc un Boso/Boson IV et un Willelm (Ier) que nous avons déjà évoqués. Fils d'un Rothbald<sup>2</sup> fort vraisemblablement originaire du Mâconnais<sup>3</sup>, apparenté par alliance à Hugo d'Arles (qui avait cédé ses droits sur le pays à Rodulf/Rodolphe II, roi de Bourgogne, père de Conrad) Boso/Boson IV était comte d'Arles et de Provence. Son frère Willelm I (Guillaume) était comte d'Avignon. Nous avons également déjà rencontré Crifo, ou Grifo, qui était peut-être comte de Senez et Glandèves<sup>4</sup>. Il semble en effet avoir été titulaire d'un domaine conséquent dans cette zone - dont la possession cependant, entre les Sarrasins et les Marrons, devait être assez incertaine... et très disputée. Ce devait donc être avant tout un redoutable homme de guerre. Le village de Sallagriffon, dans les Alpes-Maritimes (à une trentaine de kilomètres à l'est de Castellane) conserve probablement le souvenir de l'une de ses places les plus importantes. En 955, il est venu dans la région d'Apt pour donner à l'abbaye de Montmajour des propriétés qu'il avait à Bonnieux (*Villa Campos* et *villa Vallis*). On le connaît par une autre donation à N.-D. d'Apt de biens situés à *Pratellone*, qui a été identifié avec le Pradalonet mentionné sous l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon au XVIIIe siècle<sup>5</sup>. Qu'il fût comte et signât un document à Apt ne signifie pas cependant, comme

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 45.

<sup>2</sup> Roubaud pour les auteurs modernes. Dans les textes on trouve aussi Rotbald, Rodhbald ou Rodbald.

<sup>3</sup> Voir notamment G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 209.

<sup>4</sup> Deux cités d'origine romaine (Sanitium et Glanate). Glandèves se trouvait à un kilomètre environ en aval d'Entrevaux (Var). Elle a été désertée au profit de cette dernière. Senez occupait une position stratégique sur l'antique voie romaine qui joignait les voies domitienne et aurélienne entre Cemenelum-Cimiez (capitale des Alpes-Maritimes) et Segustero-Sisteron.

<sup>5</sup> Pour *Pratellone*/Pradalonet, voir N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XVIII (18), pp. 117-118.

on l'a souvent écrit, qu'il fût comte d'Apt<sup>1</sup>. Par contre, qu'il possédât quelques biens entre Bonnieux et Saignon pourrait suggérer une alliance de longue date avec la famille de Fulcher l'Ancien ou avec l'un de ses fils, Gairald ou Rainoard, tige présumée des pseudo-Lacoste dont c'était là plus ou moins le domaine. Autour du Luberon, et pour finir, un Nevolong ou Nebelong (Nivion ou Nivelon pour les classiques) était vicomte de Cavaillon, dont l'évêque était en outre son frère Ingelran/Engelran.

Une fois de plus, on voit bien à travers les doublets cités ci-dessus que les noms originaux ont été largement francisés - à quelques exceptions près, comme Wadald ou Nortald, personnages secondaires qui font ainsi, bizarrement, figure d'étrangers. Il y a bien eu là une volonté des historiens d'écrire "français", fût-ce au prix du danger d'une mauvaise perception de la réalité historique. Toutefois, malgré les vicissitudes de la rédaction des chartes, il faut également aussi prendre en compte l'évolution propre de la langue : on a vu plus haut le cas de Guntard cité en 813/814 et devenu Gontard en 1037. L'adoption de la forme Rostang(n) au lieu de Rostagn semble avoir pris plus de temps. On en trouve une mention en 896 dans le cartulaire de l'Eglise d'Apt (charte V, mais il s'agit peut-être d'une copie postérieure du document, ou d'une faute du scribe). Dans le testament de l'évêque Fulcher le Jeune d'Avignon, établi en 916, on trouve cependant Rodhstagn. Hors de ces cas, la forme Rostang(n) apparaît à la fin du XIe siècle - par exemple dans le Cartulaire de Saint-Victor en 1090. Elle se répand au XIIe et XIIIe siècles. Dans le cartulaire d'Apt on trouve encore exceptionnellement la forme Rostan entre 1080 et 1100 mais il s'agit sans doute, là aussi, d'une faute du scribe qui a oublié une lettre : les autres mentions du nom dans le même texte utilisent en effet la forme Rostagn<sup>2</sup>.

Enfin, parmi les noms phares de cette époque, Guillelm apparaît épisodiquement dans les documents, à partir des années 970, spécialement pour désigner le comte de Provence<sup>3</sup>. Il est pour autant difficile de savoir qu'il s'agissait d'un choix du comte car de nombreux actes portent encore le nom de Willelm. Quoi qu'il en soit, on pourrait penser qu'à partir de cette époque c'est par tradition que l'on a continué d'utiliser Wilelm ou Willelm. Cependant on trouve concurremment les deux noms, Guillelm et Willelm, jusqu'à la fin du XIIe siècle au

---

Pour *Vallis*, il semble qu'il faut distinguer une *villa Vallis* donnée par le comte Grifo en 955, que les éditeurs du cartulaire d'Apt (repris par J.-P. Poly) ont située à Bonnieux d'une autre *villa Vallis* qui correspondrait à Valcroissant entre Apt et Saignon, donnée en précaire par Maïol en 959/960 à l'évêque d'Apt Arnulf et qui était entre les mains de l'évêque Teuderic en 991.

Toutefois un doute subsiste dans la mesure où Grifo possédait par ailleurs un bien à Saignon (*Pratelone*) et où la localisation de la *villa Vallis* de Bonnieux demeure très floue : Bonnieux sans précision pour les éditeurs du cartulaire d'Apt (N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 163 n. 4), le site du village pour J.-P. Poly (La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 127) voire un lieu-dit Devaux (le village encore ?) dans cette même commune pour le même auteur (Annexes non publiées en 1976, cf E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 132 n. 150).

En outre on a vu que la précaire accordée par Maïol pouvait être un moyen d'affirmer ses droits sur des biens qui auraient été détournés par les pseudo-Lacoste, en vue de récupérer ceux-ci.

Mais le comte Grifo et son neveu ont bien précisé dans l'acte de 955 qu'ils tenaient les *villae Campos* et *Vallis* de leurs parents, "*ex projenie parentorum nostrorum legibus obvenit*", ce qui semble exclure que la *villa Vallis* qu'ils ont donnée ait pu être annexée par les pseudo-Lacoste après la retraite en Mâconnais de Raimodis et ses enfants.

<sup>1</sup> On pourrait faire la même remarque pour le vicomte Bermund, qui n'est connu à Avignon que par une seule mention en 976.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte V (5), p. 96. - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 61 n. 173). - M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, p. 564-565. - N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CI (101), pp. 255.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 226 (979, 977-985), 229 (972 et 977)...

moins<sup>1</sup>, et parfois dans les mêmes actes pour nommer des témoins différents, ce qui indique clairement que tous deux avaient cours. On pourrait imaginer que la charte 433 de Saint-Victor relative à Castellione (Castillon, Saint-Martin de-Castillon) illustre un processus d'évolution : datée de 1040 ou 1044, Rostagn (qui ne s'intitulait pas encore d'Agolt), alors époux de Constantia, y nommait son père Wilelm et son frère Guillelm<sup>2</sup>. Deux générations, deux façons d'orthographier le même nom ? Ce n'est pas sûr du tout... Dans une charte d'août 993, peu avant la mort du comte Willelm II, le scripteur a orthographié celui-ci Guillelm et, sans doute pour le distinguer, Willelm son fils Willelm III<sup>3</sup>... Cette graphie (Willelm) paraît d'ailleurs la plus utilisée pour désigner Willelm III. A défaut d'une étude statistique sur tous les actes portant leur nom, et dans un souci de clarté, j'ai choisi ici pour tous deux le nom de Willelm - et de mentionner souvent, à côté de son nom, le qualificatif de Libérateur que l'on a accolé à Willelm II pour rappeler que c'est lui dont l'histoire a voulu retenir qu'il avait animé la *Reconquista* provençale.

## 16.12. L'UNION CONTRE LES SARRASINS : LA VICTOIRE DES NOBLES ÉTRANGERS.

En juillet 972, pendant l'une de leurs chevauchées, les Sarrasins ont pris en otage dans le Valais un personnage que nous avons déjà maintes fois rencontré : Maïol, l'abbé de Cluny. Natif de Valensole selon le savant Peiresc au XVIIe siècle<sup>4</sup>, c'était le fils de Fulcher le Jeune, dont on a longuement détaillé plus haut le contrat de mariage et ses prolongements. Lié aussi aux comtes de Mâcon, et par là même à de grands lignages de Jurane, profitant aussi d'un essor considérable du monachisme, il a été un personnage central de son temps (910-994). Sa capture a suscité une réaction inattendue dans son unité comme dans les moyens qu'elle a pu mobiliser. A l'appel de Willelm/Guillelm et de Rothbald, les fils du comte Boson IV, une bonne partie de la noblesse germano-provençale a pris les armes. Sous la conduite de Rothbald, après avoir récupéré Maïol contre une énorme rançon, une expédition a attaqué les Sarrasins à la fin de l'année 972. Le gros de leurs forces a été vaincu à Tourtour en 973. Mais cela n'a pas sonné la fin des troubles. La cathédrale d'Apt, déjà fort abîmée, semble avoir été détruite<sup>5</sup>, ainsi que certaines églises rurales des environs. L'église

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 445 (1185 et 1198).

Un siècle après lui, le dernier descendant de Willem/Guillelm II à avoir porté le nom était plus souvent nommé Willelm Bertrand que Guilelm Bertran : voir G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 295-297.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 433, pp. 438-439.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 227, 29 août 993 (suite n. 1 de p. 226).

A noter cependant que Willelm III et également nommé Guillelm au début de l'acte...

<sup>4</sup> N. C. Fabri de Peiresc, *Histoire abrégée de Provence et autres textes*, édition intégrale commentée et annotée par J. Ferrier et M. Feuillas (Avignon, Aubanel, 1982) p. 110.

Son principal hagiographe, un certain Syrus, le faisait cependant naître à Avignon où son père aurait possédé une maison. Selon E. Magnani, il pourrait s'agir d'une des *mansiones de castro Avinione* citées (tardivement) parmi d'autres bien de Cluny en 998 : E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 25 n. 3 et p. 44. - A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 2466 pp. 546-547.

Sur les propriétés de Maïol à Avignon et Arles voir aussi J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 49.

Pour plus de renseignements sur *Vita sancti Maioli*, la Vie de saint Maïol, voir D. Iogna-Prat, *Agni immaculati*, Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maieul de Cluny (954-994), Paris, éd. du Cerf, 1988.

<sup>5</sup> Sa reconstruction n'a été entamée qu'en 1056 par l'évêque Alfant. Elle se poursuivait vingt ans après et on ne connaît pas précisément la date de son achèvement.

Saint-Pierre qui a remplacé la cathédrale a elle-même été touchée un peu plus tard. On peut dater ces ravages des années 973-976 : la cathédrale était encore utilisée le 19 septembre 973, et l'église Saint-Pierre avait besoin d'être reconstruite le 16 juin 976<sup>1</sup>. Les combats auraient donc été violents et auraient connu plusieurs épisodes. Mais quels combats ? Et surtout contre quels ennemis ? On peut penser aux Sarrasins, mais aussi aux Marrons. Le donateur de 976, Norpert, a assorti son présent d'une référence aux 32 malédictions proférées contre Judas : même s'il était assez courant de recourir à l'anathème dans les chartes, on peut envisager que la destruction de l'église Saint-pierre, récente, n'avait pas été le fait de Sarrasins, mais bien encore, comme en 896<sup>2</sup>, de chrétiens traîtres à leur foi.

La nature de ces Marrons reste difficile à définir : il s'agissait sans doute pour certains de simples pillards organisés en bandes, mais on ne peut exclure qu'il y eût parmi eux des nobles qui s'étaient emparés de biens rendus plus ou moins vacants par la fuite de leurs propriétaires, ou à se tailler une petite principauté à la faveur des troubles. Peut-être certains ont-ils simplement cherché à se soustraire plus ou moins complètement à l'autorité oppressante des souverains viennois - des résistants, en quelque sorte, qui se seraient figés dans leur lutte sans voir que les temps et le pouvoir avaient changé. Parmi les premiers, on pense aux pseudo-Lacoste mais il semble qu'ils étaient alors du côté de l'évêque : à l'issue des combats Nortald en effet les a qualifiés de fidèles et leur a remis Saignon... bien que l'on ne sache pas exactement quelle part la politique, le calcul et la diplomatie tenaient dans cette décision.

De nos jours, le vocable de terroriste désigne des assassins frappant aveuglément et souvent massivement des populations civiles. Toutefois, parce que ces crimes sont odieux et suscitent naturellement le rejet et la condamnation, tous les pouvoirs autoritaires ou dictatoriaux de la planète usent et abusent du terme pour désigner les mouvements qui s'opposent à eux - et qui ne recourent pas toujours pour autant à ce type de violence<sup>3</sup>. Au Xe s., dans une tout autre dimension, il a pu en aller un peu de même des Marrons : certains devaient être de simples pillards, d'autres ont pu avoir des objectifs plus politiques, comme toujours les deux ont pu se mêler - et le pouvoir, auquel les lettrés qui faisaient l'histoire étaient attachés, a pu les mêler.

Le comte Grifo lui-même, on l'a vu, semble s'être trouvé à un moment en délicatesse avec les comtes de Provence, et spécialement Willelm II (qui avait de longue date pris l'ascendant sur son frère aîné Rothbald). Pour quelles raisons ? Grifo était-il déçu que Willelm tirât gloire d'avoir libéré la Provence alors que lui combattait Sarrasins et Marrons depuis plusieurs décennies ? Ou bien craignait-il que Willelm, promu marquis entre 972 et 979<sup>4</sup>, en profitât pour appesantir son autorité sur lui, qui était comte, et jusque-là son égal ? Ou bien encore

---

<sup>1</sup> En 973, la charte 24 du cartulaire d'Apt nous apprend que Rainoard, père de Vuidran, a été inhumé dans la cathédrale Sainte-Marie qui aurait donc encore été en service le 19 septembre : cf N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXIV (24) pp. 126-127.

Mais dans la charte 25 du cartulaire d'Apt, datée du 16 juin 976, un certain Norpert donne des terres à l'église Saint-Pierre d'Apt qui remplaçait la cathédrale Saint-Anne qui était en ruines. En outre ce document indique que l'église Saint-Pierre devait elle-même être reconstruite : cf N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXV (25) pp. 128-129.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte VI (6) pp. 97-98.

<sup>3</sup> Il ne s'agit pas ici de trouver des excuses au terrorisme, et encore moins d'en faire une quelconque apologie, mais bien de remarquer que certains gouvernements font du terme un usage abusif - parce que cela peut, dans une certaine mesure, se révéler inquiétant pour l'avenir dans un pays où la politique antiterroriste a conduit à introduire dans le droit commun des lois d'exception... et où l'on a déjà constaté, dans le même temps, des utilisations de ces lois hors du cadre de la lutte antiterroriste, notamment pour limiter le droit de manifester. A ce titre, voir notamment : Amnesty International, Un droit, pas une menace, Restrictions disproportionnées aux manifestations sous couvert de l'état d'urgence en France, 31 mai 2017. <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur21/6104/2017/fr/>

<sup>4</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, pp. 234-235. - La première date, 947, fournie J.-P. Poly (La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 39 n. 43) provient sans doute d'une coquille.

avait-il poursuivi un but qui n'était pas celui que lui avait assigné Conrad, avait-il tenté tout en combattant les Sarrasins de se tailler une principauté en marge de la Provence ? Était-il devenu à ce titre un Marron ? Et pourquoi pas un peu le tout ? Cela, cependant, aucune charte ne nous le révélera sans doute jamais...

C'est en tout cas la trahison d'un de leurs alliés qui a permis aux troupes provençales de l'emporter sur les Sarrasins<sup>1</sup>. Et comme il s'appelait Aymon, il est fort vraisemblable qu'il s'agissait de l'un de ces Marrons. Était-ce pour autant un repentir ? Ou bien avait-il simplement réglé là un compte avec les Sarrasins sans pour autant abandonner une lutte qui était devenue un mode de vie ? Cela non plus on ne le saura sans doute jamais. Mais ce n'était sans doute qu'un chef de bande - et des bandes, il devait y en avoir beaucoup.

Il a donc fallu attendre la fin des années 970 pour que le comte Willelm, devenu marquis, parvienne à déloger définitivement les Sarrasins - et à écraser, circonvenir ou faire rentrer dans le rang une majorité de Marrons. Les premiers lanceraient certes encore quelques raids au XI<sup>e</sup> siècle sur les îles de Lérins ou le littoral. Mais plus jamais ils ne retrouveraient la puissance que leur conférait une base côtière et aussi de nombreux nids d'aigle aménagés dans l'arrière-pays, souvent selon toute vraisemblance avec le concours de certaines bandes de Marrons qui connaissaient parfaitement l'arrière-pays - leur pays, en fait.

En marge, il ne faut pas négliger que certains Sarrasins semblent avoir pu rester là et faire souche en Provence. Ce serait selon le cas d'un Alaric connu dans le Cartulaire d'Apt et qualifié avant 1048 de *pagensis*<sup>2</sup>. En principe le terme désigne simplement un paysan. Mais Rémerville, au XVII<sup>e</sup> siècle, et plus récemment les éditeurs du Cartulaire d'Apt ont observé que le terme est assez exceptionnel dans celui-ci pour que l'on puisse considérer qu'il revêtait sa signification paléo-chrétienne de "païen" plutôt que son acception classique (sans quoi on devrait l'y rencontrer beaucoup plus fréquemment). Alaric - très proche phonétiquement d'Al Harik ou Hariq (l'Incendie)<sup>3</sup> - pourrait donc être le descendant de quelque Sarrasin installé là, ou beaucoup plus vraisemblablement d'un esclave affranchi, doté de quelques terres. Sans doute n'avait-il pas pu conserver la religion de ses ancêtres, si tant est qu'ils en eussent une : *pagensis* devait donc faire référence à ses origines. Mais il était là, bien vivant, toléré et admis par la population qui lui avait simplement donné ce surnom bonhomme de "païen".

En tout cas, en plus d'éventuels prisonniers, toutes les terres tombées en vacance et reconquises ont été annexées au fisc ou domaine royal - et laissées par Conrad à la discrétion du comte-marquis Willelm. On comprend, là encore, la rancœur du comte Grifo...

Au final le dénouement de l'enlèvement de Maïol a fortement contribué à asseoir le pouvoir de la noblesse burgundienne, d'une part en accroissant considérablement sa légitimité aux yeux des indigènes, tant des nobles que du peuple libre, et d'autre part en lui offrant un surcroît de terres permettant de promouvoir son enracinement.

C'est grâce à cela, sans doute, qu'à partir du second quart du XI<sup>e</sup> siècle, tout en restant aux commandes de l'Église, les nobles ont pu commencer à effectuer des restitutions conséquentes aux établissements religieux que leurs ancêtres avaient dépouillés et spoliés.

C'est le cas entre autres des plus puissants d'entre eux, les proto-Castellane héritiers présumés de Grifo, avant 1032 et encore en 1043.

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, p. 249.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Église d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXVII (77) pp. 218-220, ici p. 220 n. 11.

<sup>3</sup> Le nom en tout cas ne trouve pas d'autre occurrence dans le cartulaire d'Apt et n'en rencontre qu'une à Saint-Victor, un lieu-dit qui peut faire référence à un passé bien plus ancien.

M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 247 p. 271 (1043).

Tous emboîtaient ici le pas au comte Willelm lui-même qui, peu avant sa mort en 993, avait restitué à Cluny à la fois la moitié de Valensole qu'il "tenait" pour le compte de Maïol<sup>1</sup>. C'était sans doute l'aboutissement d'une partie des revendications soutenues par celui-ci - dont la charte 106 de Cluny, détaillée plus haut, offre un reflet.

Dans la plaine du Rhône, à Sarrians, Piolenc ou Tulette notamment, certains domaines ont pu être confisqués par Hugo d'Arles. Mais une grande partie de l'héritage de Fulcher le Jeune se trouvait dans des zones où les Viennois avaient peu d'autorité et encore moins de pouvoir. Il semble donc assez vraisemblable que c'est plutôt par l'intermédiaire de la famille de Narbonne-Mâcon que cette partie est passée dans le patrimoine des comtes de Provence d'origine mâonnaise<sup>2</sup> - et cela concerne aussi bien le douaire que la part de Maïol, et probablement aussi une grande partie de celle d'Eyric...

## **16.13. LE LUBERON AUX Xe-XIe SIÈCLES : LES LIGNAGES EN PRÉSENCE.**

La révolution jurane avait déjà apporté son lot de changements. Malgré bien des réticences de part et d'autre, la fusion des deux noblesses, indigène et germanique, suspendue du temps d'Hugo d'Arles, a repris son cours. En deux décennies, le changement était sans doute notable, les relations s'étaient apaisées. Puis tout s'est accéléré dans le dernier tiers du Xe siècle avec la libération de la Provence du joug sarrasin.

A l'aube du XIe siècle la noblesse comptait bien des composantes et des origines diverses. Pour les définir il peut être intéressant d'essayer d'esquisser les lignages en présence dans le Luberon, dans la mesure où les documents disponibles fournissent quelques renseignements. Ceux-ci cependant livrent peu de clés. Ils réclament souvent d'établir des rapprochements et finalement d'élaborer de véritables constructions - sans se cacher les risques que cela comporte nécessairement.

Pour aborder ces lignages, c'est l'ordre chronologique qui paraît le plus naturel. Il fait apparaître des familles du début du Xe siècle, voire de la fin du IXe siècle, qui semblent plus ou moins éteintes dans la région à la fin du Xesiècle - tout autant qu'il met en évidence l'apparition relativement tardive de familles longtemps considérées comme le socle de la grande noblesse locale, ou le développement d'une noblesse de second rang en lien direct avec les comtes à partir de la fin du Xe siècle.

### **16.13.1. Au nord du Luberon, le pays d'Apt.**

#### **16.13.1.1. Les Teutbert.**

La plus ancienne des grandes familles bien attestée en pays d'Apt remonte à la fin du IXe siècle : en 896, l'un des premiers actes du cartulaire met en scène un comte Teutbert, que nous appellerons Teutbert I. Il est comte d'Apt, mais à la même époque il est aussi comte d'Avignon et de Marseille : en fait on devine que sans en porter le titre il exerçait les fonctions de duc de Provence, et qu'à ce titre il était comte de toutes les villes. Evincé au tout début du Xe s. par Hugo d'Arles qui avait pris un grand ascendant sur le roi Ludovic/Louis l'Aveugle,

---

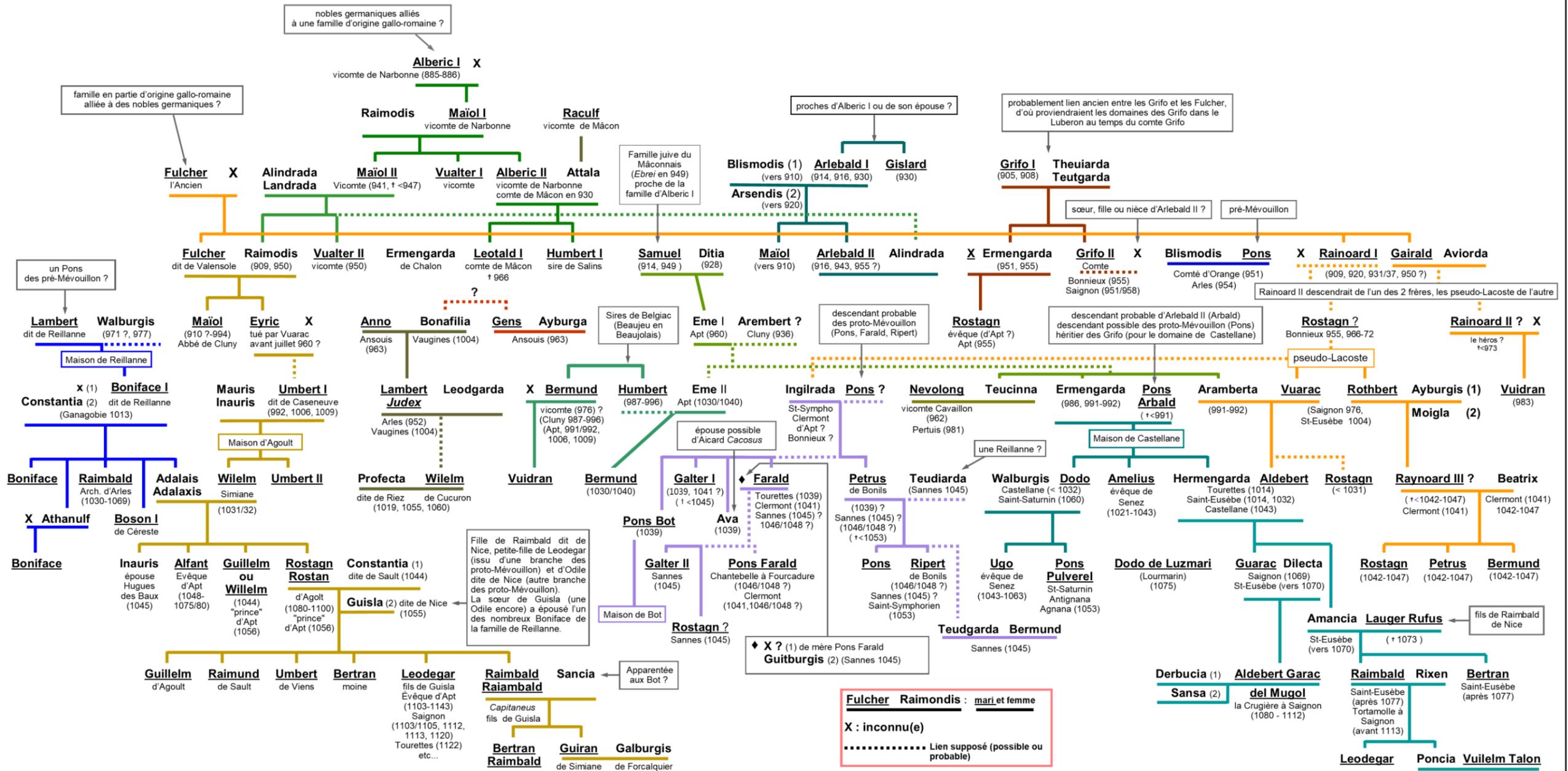
<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 173.

Une partie des possessions de Maïol que tenaient leurs ancêtres sera encore rappelée dans deux actes passés à Sarrians et à Piolenc en 1037 par les comtes Gausfred et Bertran et leur cousin le comte Willelm IV : cf A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome IV, chartes n° 2916 et 2917, pp. 116 et 117-118.

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 208 et s., spécialement p. 216, et p. 350.

# PI. 83 : L'ORIGINE DE LA NOBLESSE PROVENÇALE.

GERMANIQUE, GALLO-ROMAINE ET... APPROXIMATIVE.



En Provence, la noblesse trouve ses origines dans l'enchevêtrement de quelques familles. Aux environs de l'an mil, J.-P. Poly (La Provence et la société féodale, p. 94) en a dénombré une vingtaine. Certaines sont d'origine franque, d'autres gallo-romaine. Leurs membres portent fréquemment les mêmes prénoms, qui sont tout leur nom car il n'y a pas encore d'intitulation de lieu. Sans être la règle comme on l'a cru jadis, les mariages entre cousins issus de germains, voire entre cousins germains, ne sont pas exclus. Lorsque les actes ne citent pas les ascendants, les conjoints ou les descendants, démêler l'écheveau des familles, et même celui des générations, relève donc souvent de la pure conjecture. Le tableau ci-dessus, c'est un peu comme un paysage de brouillard, en montagne. Les écharpes de celui-ci nous dévoilent ici des arbres, là un rocher. Mais le relief ainsi que l'étendue et la puissance du couvert végétal nous demeurent inaccessibles, sans parler des détails. Nous ne pouvons qu'imaginer un tel paysage, le recréer - et parfois à notre grande confusion lorsque le brouillard se dissipe... Les documents, eux, sont statiques. Le brouillard ne se lève pas. C'est une photo, en 4 dimensions, dont certaines parties mal datées peuvent prendre place ici ou là dans le tableau. Tout est question d'éclairage. En outre la photo manque de définition : les décalages générationnels d'une famille à l'autre ou à l'intérieur d'une même famille nous demeurent ainsi, et à jamais, indiscernables. En fait, c'est un bon raccourci de la construction de l'histoire depuis ses origines qui nous est offert là. Certaines filiations paraissent impossibles. Personnage quasi-extérieur à notre tableau, mère de Guisla (la seconde épouse de Rostagn d'Agolt) Odile dite de Nice serait née entre 975 et 980. Mariée pour la première fois vers 999, elle avait encore un fils mineur en 1032 selon la charte 149 du cartulaire de Lérins. Elle ne peut donc pas être la fille d'Anno (dit de Vence) comme on l'a écrit parfois. En effet le fils de celui-ci, Lambert *judex*, officiait déjà au début des années 950. En 975, si la mère de Lambert, Bonafilia, l'avait eu à 17 ans, et que celui-ci était né en 930, elle aurait donc eu 62 ans. Un peu vieux pour être la mère d'Odile... Et Bonafilia était encore en vie en 1004, ce qui exclut un remariage d'Anno.

En outre, on sent bien que les documents disponibles, plus riches pour certains groupes familiaux, ont dû conduire à surestimer le rôle de ces groupes au détriment d'autres lignées. Pour ces dernières ce semble être le cas de l'inextricable parenté des pré-Mévouillon puis des proto-Mévouillon (et des proto-Mirabel, et des proto-Mison) à partir de la génération de Pons et Blismodis que l'on peut situer au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Le nom de Pons y règne en maître, traduisant sans doute une origine gallo-romaine de la lignée, accompagné entre autres de Leodegar, de Ripert, de Farald, de Raiambald, et plus accessoirement d'Isnard ou de Petrus... Tout un faisceau de présomptions porte aujourd'hui à envisager que le nom de Pons était déjà porté parmi les pré-Mévouillon, et aussi qu'un jeu d'alliances multiples, à partir d'une zone comprise entre Sisteron et Orange, les a propulsés jusqu'à Nice (Odile d'abord, puis son second époux Leodegar) en passant par Reillanne (Lambert, fils présumé d'un Pons) et vraisemblablement par Castellane (Pons Arbald). Tout un faisceau de présomptions... mais pas de document. Et donc, finalement, pas de preuve. Face au grand nombre des Pons, faire appel à la famille des vicomtes de Marseille au lieu des Mévouillon ne semble pas très judicieux en haute Provence, parce que le nom de Pons apparaît sans assez tardivement à Marseille - en tout cas après les pré-Mévouillon. Même les familles dont l'histoire semble avoir été établie de longue date par un consensus solide présentent à l'examen des lacunes - lacunes de filiation, comme pour les Agout entre Eyrac et Umberto dit de Caseneuve, et parfois carrément lacunes de personnes, dans le cas des pseudo-Lacoste entre Rainoard I et Gairald d'une part et Vuarac et Rothbert d'autre part (à condition que ces derniers descendent bien de l'un ou l'autre des deux frères présumés de Fulcher le Jeune). Rostagn (à Bonnieux) ne représente qu'une hypothèse, même si elle est séduisante. Et certains personnages demeurent sans rattachement connu à une lignée. C'est le cas de Dodo de Luzmari, dont le nom sonne pourtant comme un proto-Castellane. Un Dodo, fils de Pons Arbald, était d'ailleurs possessionné à Bonnieux une quinzaine d'années avant la mention de Dodo de Luzmari - mais on ne trouve aucun lien entre eux.



ce Teutbert a préféré se retirer dans le Viennois en 908 - juste quelques années avant le déclenchement de la Terreur orchestrée par Hugo d'Arles et l'arrivée des vicomtes de Narbonne en Mâconnais.

Une cinquantaine d'années plus tard, en 950, un Rannald et un Gerald ont témoigné à la donation d'une partie d'une *villa Burgundia*, sise en Mâconnais, par un autre Teotbert/Teutbert<sup>1</sup>. De la même façon que Rannald et Gerald pourraient être identifiés à Rainoard et Gairald (les frères de Fulcher le Jeune) ce Teotbert pourrait être le fils ou le petit-fils du comte Teutbert - mais rien n'est sûr.

En 955 en tout cas, un Teutbert encore a témoigné à Apt à la donation par le comte Grifo de ses *villae* de Bonnieux, *Campos* et *Vallis*.

Minée par les conflits entre les familles qui se disputaient l'héritage de Fulcher le Jeune, la ville d'Apt a connu une longue éclipse politique du début du Xe s. jusqu'au premier quart du Xe siècle. Le terme de *comitatu Aptensi*, comté d'Apt, que l'on rencontre assez fréquemment, semble donc avoir eu une connotation géographique bien davantage que politique. On écrivait *comitatu Aptensi* comme l'on eût écrit *pagus Aptensi*. Seul l'évêque paraît y avoir conservé une autorité indiscutable. Il n'est donc pas surprenant que l'on trouve un descendant des Teutbert sur le siège épiscopal : il s'agit d'Arnulf, évêque d'Apt dans les années 960, et "consanguin" d'un Teutbert qualifié de *vir illustrissimus* par la précaire que Maïol leur a accordée en 959/960 un parent, sans que l'on puisse présumer qu'il s'agissait de son demi-frère côté paternel ou de son cousin<sup>2</sup>. Au demeurant les liens des Teutbert avec l'Eglise d'Apt étaient anciens. En 896, au temps où il était bien en cour, c'est à l'instance du comte Teutbert que le roi Ludovic avait donné Saint-Martin-de-Castillon à l'Eglise d'Apt<sup>3</sup>. Cet acte ancien, où Teutbert était qualifié d'*illustris comes*, illustre comte, était déjà signé par un Arnulf, *notarius ad vicem* (secrétaire supplétif).

Le Teutbert consanguin d'Arnulf pourrait encore être le second époux de Richildis/Richilde veuve d'un Pons *miles* qui a donné en 956/57 toutes ses propriétés de Condorcet à Cluny, en échange d'un usufruit sur la moitié de ceux-ci pour son épouse Richildis/Richilde et de la précaire des deux *castella* du lieu. Sans doute était-il âgé ou, plus vraisemblablement, malade : E. Magnani a établi un rapprochement entre Richildis épouse de Pons, et une Richildis que l'on trouve en 967 du côté d'Uzès, mariée à un Teutbert qualifié de *vir honorabilis*, et entre ce Teutbert et le consanguin d'Arnulf<sup>4</sup> qualifié de *vir illustrissimus* par Maïol.

Quoi qu'il en soit, en 959 ou 960, les Teutbert avaient donc encore quelque poids à Apt, sinon ils n'eussent pas pu mettre l'un des leurs sur le siège épiscopal. Mais sans doute leur domaine n'était-il plus guère conséquent, à supposer qu'il l'eût jamais été. Le seul acte connu dans lequel ils interviennent est une donation d'Arnulf effectuée entre 966 et 972, au profit de l'église cathédrale, de deux vignes situées sous le *castrum* de Bonnieux<sup>5</sup>. Les Teutbert

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 770 pp. 725-726.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

Le terme de consanguin semble indiquer une parenté assez large : voir E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 27-28 et p. 299 n. 65.

On peut noter qu'en 1053, dans la donation du prieuré de Saint Symphorien (ou sa confirmation) Pons et Ripert se sont expressément qualifiés de frères germains (*germani fratres*) pour indiquer qu'ils étaient frères issus de même père et de même mère : voir M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 439 pp. 443-444.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte VI (6) pp. 97-98.

<sup>4</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 33 n. 37.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXII (22) p. 124.

Il s'agit des fameuses vignes situées aux lieux-dits *Rollanata* et *Airavedre*.

paraissent donc avoir été honorés. Teutbert est qualifié de *vir illustrissimus* en 959/960, et peut-être encore de *vir honorabilis* en 967, tandis que son proche parent Arnulf était évêque. Mais ils étaient apparemment sans puissance réelle - sans terres ni tenanciers-clients sur lesquels s'appuyer. Aussi les autres lignages présents autour d'Apt (les pseudo-Lacoste, les Grifo, peut-être déjà les Narbonne-Mâcon et les proto-Agoult) devaient-ils les surclasser, soit qu'ils eussent les terres et les hommes qui allaient avec dans le cas des pseudo-Lacoste, soit qu'ils fussent comme le comte Grifo les représentants d'un pouvoir beaucoup plus récent.

Il est pourtant certain que les Teutbert ont eu, au moins un temps, le soutien de Maïol : Entre 954 et 994, il a encore donné en précaire des biens en Mâconnais et dans le Lyonnais à Teudbert et à son épouse Raimodis ainsi qu'à leur fils Vulric<sup>1</sup>. On ne sait pas à quel titre cette précaire a été attribuée. On n'y mentionne pas Eyric cette fois-ci. Cela concerne Cluny, et non les biens des deux frères. Le nom de l'épouse de Teudbert dans l'acte de 954-994 suggère pourtant une alliance possible avec les Narbonne-Mâcon. Ce n'était peut-être pas la première : les deux familles, Teutbert et Narbonne-Mâcon, devaient se côtoyer depuis longtemps - depuis l'arrivée de ces derniers en Mâconnais au moins, et peut-être même avant, du temps de leur aventure parallèle dans le Midi, les uns en Provence, les autres en Septimanie.

S'il s'agit bien des pseudo-Lacoste, la présence de Rainoard et Gairald à la signature de l'acte d'un Teotbert en 950 plaiderait également pour des liens assez anciens avec les Fulcher. Proches à la fois de Maïol et des pseudo-Lacoste qu'ils côtoyaient à Bonnieux, peut-être les Teutbert ont-ils été tentés au milieu du siècle de se donner une emprise territoriale en Provence, fût-ce provisoirement, tout en jouant le rôle de négociateurs dans le conflit opposant ceux-ci à l'abbé de Cluny - ce serait, on l'a vu, le sens de la précaire de 959/960. A ce titre on pourrait encore envisager qu'ils fussent seulement revenus dans la région à l'avènement des comtes mâconnais - et peut-être chargés par ceux-ci de tenter d'instaurer un pouvoir épiscopal à Apt à défaut d'y pouvoir restaurer un pouvoir politique. Cela interrogerait sur le rôle de l'évêque Rostagn, neveu du comte Grifo, si celui-ci a bien été évêque d'Apt dans les années 951-955 - et au-delà, bien sûr, sur celui du comte lui-même.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'arrivée de la première noblesse burgundienne (viennoise) en Provence avec Boson I avait pu donner lieu à un mouvement d'enrichissement hâtif<sup>2</sup>, mais sans doute relativement fragile et sans profondeur - sans réelle assise terrienne.

En haute Provence au moins, la prise de pouvoir d'Hugo d'Arles, loin de consolider ces positions, les a sérieusement compromises sinon complètement ruinées.

Un demi-siècle plus tard, les nobles burgundiens étaient toujours à la manœuvre, les Viennois essayant de préserver les reliquats de leurs maigres acquis tandis que Les Jurans, et surtout les Mâconnais, tentaient de se faire une place au soleil. Face à ces ambitions, les vieilles familles résistaient par tous les moyens - de l'alliance avec les envahisseurs burgundiens (les Arlebald ou Arbald dont un membre, sans doute Arlebald II, a signé la donation du comte Grifo en 955) jusqu'à la rébellion plus ou moins larvée... Mais lorsque Willelm II et son frère Rothbald ont entrepris de libérer la Provence des Sarrasins, le temps des Teutbert paraissait en tout cas totalement révolu.

### 16.13.1.2. Les Fulcher.

Les Teubert cependant ne constituent pas la seule famille dont on peut faire remonter au IXe siècle la présence dans la région. Il y a aussi, forcément, les ancêtres paternels de Maïol et de son frère Eyric. Jusqu'à la génération de Fulcher le jeune et de ses frères présumés Gairald et Rainoard, ainsi que les enfants de Fulcher le Jeune (Maïol et Eyric), on peut dire "les

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 919 pp. 31-32.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 45.

Fulcher" : le terme nous est offert par l'abbé de Cluny dans un acte où il a mentionné son grand-père<sup>1</sup>, un Fulcher comme le père de Maïol et d'Eyric, que l'on peut nommer Fulcher l'Ancien. On ne sait rien d'autre de précis sur l'origine de ces Fulcher.

Certaines des premières chartes du cartulaire d'Apt mettent en scène les noms que certains d'entre eux ont porté à la même époque. Lorsqu'il n'y a qu'un nom, le doute est permis comme dans la charte IX (9) de 906 où un témoin du nom de Vuaracon<sup>2</sup> pourrait être, comme J. Barraol l'avait signalé, un frère de Fulcher l'Ancien - ou dans la charte VIII (8) également de 906 où l'on trouve un Gairard<sup>3</sup> qui pourrait être déjà Gairald, frère présumé de Fulcher le jeune en 909 - mais tout aussi bien un oncle de Fulcher le Jeune, ou encore un étranger. Quand on trouve associé Gairald et Rainoard, on peut par contre raisonnablement penser qu'il s'agit bien des frères présumés de Fulcher le Jeune. C'est le cas des chartes XIII (13) en 920, ou XV (15) entre 931 et 937 la seconde nous livrant en outre le nom de l'épouse de Gairald : Aviorda, qui s'orthographe également Inaiorda quelques lignes plus bas<sup>4</sup>.

Avec eux en tout cas nous ne sommes certainement plus en tout cas dans la noblesse viennoise mais, comme l'avait pressenti J. Barraol, dans l'aristocratie issue du monde gallo-romain tardif. De fait, après avoir considéré celui des Teutbert qui constituait le gratin de la noblesse viennoise, le domaine des Fulcher semble beaucoup trop conséquent pour provenir d'une appropriation par une famille germanique. Au demeurant on sait, par l'acte où l'abbé Maïol a brièvement présenté son grand-père, que celui avait acheté des terres en pays d'Apt : leur domaine ne semble donc pas issu de confiscations.

Malheureusement, en dehors de cette référence, on ne dispose d'aucun document. Pour la connaissance des Fulcher, c'est donc finalement le douaire de 909 qui reste fondamental. Il jette un éclairage sur une partie - et sans doute une petite partie - du domaine de Fulcher l'Ancien. D'autres documents ultérieurs nous laissent en effet entrevoir qu'il était beaucoup plus vaste : il s'agit des actes dans lesquels Maïol a revendiqué certains domaines qui avaient été soustraits à son héritage, ou préparé ces revendications. Le plus célèbre est sans doute la charte 106, mais l'inventaire qui y est dressé n'est pas exhaustif. En outre il ne concerne que les domaines revendiqués par Maïol pour son abbaye, et non ceux dont auraient dû hériter les descendants de son frère - en gros, si Maïol était l'aîné, le tiers ou le quart (plutôt que la moitié) des propriétés de Fulcher le Jeune. Vu la brièveté probable de la vie de ce dernier, on peut penser qu'il n'a pas eu le temps d'arrondir son héritage, et que ces propriétés ne pouvaient donc provenir que de Fulcher l'Ancien. Or, déjà, sont comptabilisées là, en plus de deux domaines dans le comté ou pays d'Apt (trois dans le douaire), deux *villae* dans la vallée de Reillanne (la *vallis Reglana*) ainsi que deux *villae* dans le comté ou pays de Sisteron, six *villae* dans le comté ou pays de Riez en plus de Valensole, et une dizaine dans le comté ou pays de Fréjus dont certaines pour moitié et dans l'une seulement un manse<sup>5</sup>. Ces biens sont néanmoins souvent difficiles à localiser. Ils n'éveillent pas d'écho parmi les chartes de Cluny, mais on trouve deux occurrences pour le nom de l'un d'entre eux, Fabricas, dans le cartulaire de Saint-Victor. Malheureusement il s'agit de personnages portant le nom de ce lieu et ils n'apparaissent qu'en tant que témoins à des donations. C'est donc, à double titre, fort peu

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 : Maïol mentionne son père Fulcher (le Jeune) et grand-père Fulcher (l'Ancien). - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 19 n. 71.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte IX p. 101.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte VIII (8) p. 100.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XIII (13) p. 109, charte XV (15) p. 113.

<sup>5</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 30. - A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 106, pp. 119-120.

probant<sup>1</sup>. Par contre on peut identifier un autre lieu, *Dragoniano*, avec le domaine du Dragon situé à proximité de Draguignan qui lui doit son nom<sup>2</sup>, ce qui indique que Fulcher l'Ancien détenait des propriétés au moins jusque là.

Il y a plus troublant : assez étonnamment à première vue le nom des Fulcher semble en effet pouvoir être lié à celui de Forcalquier. Dans le premier acte où Adalais/Adalaiz (III) s'est intitulée comtesse de Forcalquier en janvier 1110<sup>3</sup>, elle a revendiqué le titre de *comitissa Fulcheriensis*. Pour rendre le texte plus intelligible, J.-H. Albanès a cru bon de rajouter une syllabe, *Ful(car)cheriensis*, mais il a pris soin de mettre des parenthèses pour indiquer son rajout. On peut donc se demander si l'acte originel comportait une faute de graphie ou bien si Adalaiz a voulu rappeler ainsi l'origine du domaine de Forcalquier. Une part importante du douaire se trouvant située entre Apt et Sisteron, il serait de fait assez vraisemblable que Fulcher l'Ancien eût possédé là d'immenses espaces entre Durance, Lure et Luberon. Nous reviendrons plus loin sur cette perspective.

Enfin il ne faut pas perdre de vue que l'héritage de Fulcher le Jeune ne devait représenter qu'une partie du domaine de son père. Si Rainoard et Gairald étaient bien ses frères, ils ont dû eux-mêmes recueillir une part de celui-ci, et celle-ci sans être sans doute aussi importante que celle de Fulcher, n'était sans doute pas négligeable. Les pseudo-Lacoste, que l'on considère comme les descendants les plus probables de Rainoard ou Gairald, contrôlaient en effet au moins une partie du flanc nord du Luberon, de Saignon à Bonnieux et sans doute à Lacoste - en plus de propriétés dans le haut Var qui ont dû favoriser l'alliance ultérieure d'un fils de Vuarac, Aldebert (ou Heldebert) avec les proto-Castellane.

Les descendants de Vuarac semblent de fait avoir possédé des biens autour de Castellane indépendamment du mariage d'Aldebert et d'Ermengarda. Entre novembre 1004 et 1031 en effet, et plus vraisemblablement vers 1018, un Aldebert et son frère Rostagn, fils d'un Vuarac, ont donné au monastère Saint-Gervais de Fos quelques terres situées à Castellane pour faire allégeance à la rébellion des Fos. Il s'agissait là très probablement des pseudo-Lacoste qui s'étaient alliés aux proto-Castellane. Mais ils agissaient seuls, sans que l'épouse d'Aldebert, Hermengarda, fille présumée de Pons Arbald, eût à confirmer la donation - ce qui suggère que la propriété cédée leur appartenait en propre<sup>4</sup>. Il est vraisemblable que cette propriété, pendant de celles de Bonnieux et Saignon qui étaient entre les mains du comte Grifo, provenait d'un échange de dots antérieur de quelques générations à sa cession vers 1018.

L'étendue des domaines des Fulcher indique que la famille appartenait à la vieille aristocratie indigène. Il existe de fortes probabilités d'alliances politiques antérieures à celle de Fulcher le Jeune. Fulcher n'étant pas vraiment un nom à consonance latine. Outre les Grifo que nous venons d'évoquer - propriétaires au milieu du Xe siècle de deux biens à Bonnieux et d'un autre à Saignon, au milieu du domaine des pseudo-Lacoste, héritiers présumés de Fulcher l'Ancien - on peut être sûr que les Fulcher avaient dû s'allier avec une ou plusieurs familles

---

<sup>1</sup> Un *Ugo de Fabrica* ou *Fabricas* a témoigné deux fois, pour des donations dans le comté de Fréjus (bassin de la Nartuby) et à Marignane : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 570 p. 562 et charte 212 p. 236.

Un *Isnardus de Fabricas* a témoigné une fois lors d'une donation autour de Salerne : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte 520 p. 513.

<sup>2</sup> R. Boyer, Un habitat rural gallo-romain à Saint-Hermentaire (commune de Draguignan, Var) ds Etudes rurales, 3, 1961, pp. 91-100, ici p. 98 et note 11 (considérant à tort ce second acte comme de 909).

<sup>3</sup> J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 449, XII : "... ego Adalais, comitissima Ful(car)cheriensis ..."

G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, n. 1 p. 321 a malheureusement supprimé dans son texte la marque d'intercalation de la syllabe cal : "ego Adalais comitissa Fulcalcheriensis".

<sup>4</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 176 n. 30 (avant 1031). - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 219 n. 218.

indéterminées de la noblesse germanique, en Burgundie ou peut-être déjà en Septimanie sinon en Mâconnais.

### 16.13.1.3. Les Grifo.

Au milieu du Xe siècle, les Grifo étaient des personnages importants. On avait là un comte Grifo et son neveu Rostagn, qui était évêque - le fils de la sœur sœur du comte Grifo, Ermengarda, et peut-être d'un proto-Mévouillon, car ils étaient possessionnés dans le comté d'Orange. Avec les pseudo-Lacoste et les Arbald (sans doute alliés eux aussi aux proto-Mévouillon) les Grifo ont fourni quelques décennies plus tard le sang des proto-Castellane - et sans doute bien davantage que les autres, la terre... Pour autant, comme c'est souvent le cas à cette époque, on a du mal à les situer et on ne sait pas trop d'où ils venaient.

Leur nom est inconnu à Cluny. A Saint-Victor, on ne le trouve qu'une fois, tardivement, en 1042, dans la charte d'Anoth/Annot<sup>1</sup>. On le rencontre par contre bien plus précocement en Italie, en Toscane, où un Nitard, fils d'un défunt Griffio, a acheté en 903 une concession agraire auprès de l'évêque Pierre II de Lucques<sup>2</sup>. Ce n'était pas un cultivateur, mais plutôt un personnage aisé ou un noble car la concession valait cher (40 deniers). Or l'Italie du début du Xe siècle entretenait avec la Provence des relations très étroites, quoique fort agitées. Sans doute les a-t-on souvent négligées au profit des relations avec les diverses Burgundie. Fille de Lothaire II, Berta ou Berte (Berthe), comtesse de Toscane après la mort de son second époux Adalbert, était la mère d'Hugo d'Arles qu'elle avait eu de son premier mariage avec Theodbald d'Arles, cousin du roi Boson. Et c'est à Lucques qu'elle est morte en 925. Les Grifo italiens étaient-ils des Provençaux qui avaient suivi les rois de Burgundie-Viennois (Boson I, Hugo d'Arles) dans leurs diverses tentatives d'appropriation de la péninsule ? Les Grifo provençaux étaient-ils au contraire venus ici dans le sillage de ces rois lors de leurs retraites sans gloire ? Cela reste obscur. Il y avait en tout cas des Griffio en Italie. Et certains y sont restés. On en trouve la trace vers 1150 à Gradara, en dessous de Rimini - une position stratégique où l'on jouissait de vues enchanteuses. C'est peut-être pour ça que Dante y a noué le drame de ses amants, Paolo et Francesca, dans le cinquième chant de son Enfer : "*Nessun maggior dolore che ricordarsi del tempo felice ne la miseria*"<sup>3</sup>... Plus tard, la belle, intelligente, et

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 779, p. 126-128.

<sup>2</sup> P. Tomei, Chiese, vassalli, concubine. Su un inedito placito lucchese dell'anno 900, ds Mélanges de l'Ecole Française de Rome, 126, 2, 2014, Codicologie et langage de la norme dans les statuts de la Méditerranée occidentale à la fin du Moyen Age (XIIe-XVe siècles, Varia).  
En ligne : <https://mefrm.revues.org/2037>.

<sup>3</sup> Dante Alighieri, Divine Comédie, Enfer, Chant V, v. 121-123 : "*Nessun maggior dolore che ricordarsi del tempo felice ne la miseria*" - il n'est douleur plus vive que se souvenir des temps heureux dans la détresse (traduction libre).

En ligne (p. 231) :

[https://www.liberliber.it/mediateca/libri/e/emiliani\\_giudici/dante\\_la\\_divina\\_commedia/pdf/emiliani\\_giudici\\_dante\\_la\\_divina\\_commedia.pdf](https://www.liberliber.it/mediateca/libri/e/emiliani_giudici/dante_la_divina_commedia/pdf/emiliani_giudici_dante_la_divina_commedia.pdf)

C'est bien tourné, mais pas nécessairement très vrai - sinon la musique de Bach ou de Haendel ne nous toucherait sans doute pas autant - ou, pour rester dans le Moyen Age, les sérénités solitaires et juxtaposées de certains chants d'Hildegarda de Bingen - ou bien est-ce la beauté qui cache la tristesse ?

On peut écouter en tout cas : Hildegard von Bingen, Celestial Harmonies, Responsories and Antiphons from *Symphoniae armonie celestium revelationum*, piste 7, *O vis aeternitatis*, Oxford Camerata, Jeremy Summerly, Naxos, 2008.

Et pour Bach peut-être, pour l'objet de cette note en particulier, le second mouvement du concerto n° 3 BWV 1054 : J. S. Bach, Concertos pour pianos, n° 3, 5, 6 et 7, M. Perahia, Academy of St. Martin in the Fields, Sony Music Entertainment, 2002

Ou encore le second mouvement du concerto n° 5 BWV 1056 : J. S. Bach, Harpsichord concertos, A. Staier, Freiburger Barockorchester, Harmonia Mundi, 2015.

malheureuse Lucrezia Borgia aurait apprécié le site et y aurait séjourné pendant son mariage avec le condottiere Giovanni Sforza, seigneur de Pesaro et de Gradara<sup>1</sup>.

Mais revenons-en à la Provence, et au Xe siècle. Un Grifo ou Crifo I, époux d'une Theviarda/Teutgarda (Griffon et Théviarde pour les classiques), est connu vers 905-908<sup>2</sup> - à la même époque que Nitard, fils de Grifo, à Lucques. Ce Grifo I venait-il d'Italie ? Rien ne l'indique. En fait, si l'on considère l'étendue du domaine qu'il paraît avoir contrôlé autour de Sallagriffon, Glandèves/Entrevaux et Senez, et dont l'importance a sans doute fait investir son fils Grifo II du titre de comte, on ne peut exclure que les Grifo fussent là depuis fort longtemps - qu'ils fussent issus, eux aussi, d'une vieille famille d'origine gallo-romaine... qui aurait pu essaimer en Italie. Mais ce pourrait être aussi leur combativité qui leur a valu en quelques décennies et le domaine, et le titre... L'extrême rareté des documents pèse ici de tout son poids. Au même moment que Grifo I et Theviarda on voit apparaître, à l'occasion du douaire qu'il accorde à sa future épouse Raimodis, un Fulcher fils de Fulcher, parfaitement inconnu jusque-là - et pourtant immensément pourvu... C'est vrai qu'à cette époque, le nom de Grifo sonne italien. Mais il est avant tout latin - et assez peu élogieux, puisqu'au-delà de l'animal fabuleux le bas latin *gryphus* désignait une sorte de vautour.

Le premier Grifo connu n'était pas titré. Il en va différemment de son fils (un autre Grifo, Crifo ou Crifon) qui a signé autour d'Apt, en 955, la donation de deux domaines assez vastes pour être qualifiés de *villae* : *Campos* (sans doute à Bonnieux) et *Vallis* (à Bonnieux encore, de préférence à Valcroissant, à égale distance entre Apt et Saignon) en compagnie d'un Teutard, sans doute de la famille de sa mère, et d'un membre de la famille mâconnaise des Arbald dont c'est la première apparition dans la région<sup>3</sup>. Ce deuxième Grifo portait le titre de comte. Il appartiendrait donc à la promotion de Boson IV et Willelm, les fils du Mâconnais Rothbald, investis par Conrad le Pacifique en 947. Il n'y en aurait eu que trois, dont deux frères, ce qui en fait un personnage conséquent. Pour autant on ne sait pas à quelle cité est attaché ce titre. Les Grifo sont très discrets dans la région d'Apt, même si la toponymie pourrait avoir gardé leur souvenir au col de Murs (ou de Griffon, près d'un jas de Griffon) à 3 km au nord-ouest de ce village, ou encore au Griffon, au sud de Saint-Martin de-Castillon. On le sent avec ce dernier exemple (où ce n'est déjà plus Griffon, mais le Griffon) il est toutefois difficile de démêler ce qui revient à l'animal mythologique et à des personnages du Xe siècle. Les Grifo par contre auraient été bien pourvus dans la région de Senez et Glandèves (Entrevaux) où leur souvenir persisterait dans le village de Sallagriffon. C'est là que se serait situé le siège du comté de Grifo II<sup>4</sup>, chargé sans doute de la défense de ces terres. Dans le Luberon, ils n'auraient fait, occasionnellement, que fournir une aide à leurs alliés.

---

<sup>1</sup> Qui sera contraint par le pape Alexandre VI, père de Lucrezia, à renoncer à son épouse (au prétexte que le mariage n'aurait pas été consommé) pour sauver sa vie. Le second mari de Lucrezia, Alfonso d'Aragon, a été assassiné dans ses appartements sur ordre de son frère Cesare Borgia, qui a servi de modèle (de cynisme et de fourberie) à Machiavel. La paix ne viendra qu'avec son troisième époux, Alfonso d'Este, duc de Ferrare.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 94 n. 121.

<sup>3</sup> Sur cet acte, voir J.-H. Albanès, *Gallia Christiana Novissima*, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, *Instrumenta*, col. 129-131, III et IV.

Dans l'ordre ont signé Grifo, l'évêque Rostagn son neveu, Ermengarda/ Hermengarda la sœur de Grifo, Theudbert/Teutbert, Arbold/Arbald, le second Rostagn, Teutard, Rifred, Boson, Wilelm, Rainald, Lambert, Dagbert, Isnard, Emon, Rothbert, Gippuin, Wicard, l'acte ayant été rédigé par Nortald qui s'est qualifié de supérieur des moines.

Sur la localisation des *villae Campos* et *Vallis*, voir N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXIV (74), 30 décembre 1041, p. 163 n. 4 - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 127.

Dans ses annexes non publiées en 1976, J.-P. Poly aurait cependant signalé un "Devaux, co. Bonnieux, Vaucluse" pour la *villa Vallis*, assez difficile aujourd'hui à localiser (E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 132 n. 150).

<sup>4</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 207 et p. 362 n. 2.

Comme on l'a vu plus haut, l'acte de 955 suggère en effet une alliance précoce avec les Fulcher. Elle aurait procuré à Grifo I les propriétés que son fils possédait dans le Luberon. A terme cette alliance aurait également pu ouvrir le siège épiscopal d'Apt à Rostagn, neveu de Grifo II. En échange les Fulcher auraient reçu des domaines peut-être plus vastes, mais alors beaucoup plus exposés du fait des Sarrasins, dans le haut Verdon ou autour de Castellane. Ce pourrait être le cas des terres cédées au monastère Saint-Gervais de Fos par Aldebert et Rostagn, fils de Vuarac<sup>1</sup>. Et ce sont ces domaines, dont ils auraient hérité, qui auraient fourni aux pseudo-Lacoste la base territoriale de l'alliance plus tardive d'un fils de Vuarac avec une fille de Pons Arbald - héritier, par des voies inconnues, du domaine de Grifo II. L'apparition d'un Arbald dans la donation de ce Grifo II en 955, en bonne place parmi les signataires, trahit peut-être une alliance toute fraîche, plus récente en tout cas que celle conclue avec les Fulcher. Mais entre Grifo II et Pons Arbald, les lacunes documentaires ne permettent pas d'établir le cheminement. Compte tenu de la place que la noblesse mâonnaise semble avoir occupée dans la réorganisation opérée par Conrad le Pacifique, on peut cependant envisager que l'alliance avec les Arbald au temps de Grifo II, suggérée par l'acte de 955, pourrait avoir joué en faveur de son élévation au rang de comte - en plus du combat qu'il devait mener depuis longtemps contre les Sarrasins - qu'Hugo d'Arles, l'ennemi commun, avait parfois instrumentalisés.

C'est en tout cas un Grifo que les Castellane revendiquaient pour ancêtre quelques générations plus tard<sup>2</sup>. Pourquoi un Grifo et pas un Arbald, ou un pseudo-Lacoste ? Sans doute d'abord parce que la terre venait des Grifo. Certes, selon G. de Manteyer, le comte Grifo aurait été, un temps au moins, en délicatesse avec le comte Willelm II de Provence auquel il aurait dû se soumettre<sup>3</sup>. Mais il était le maître d'un vaste territoire, sans doute très semblable à celui des proto-Castellane deux générations plus tard, et il était comte. En outre Willelm II, tout Libérateur qu'il fût, et qui prétendait tout à coup s'arroger tout le pouvoir, n'avait pas été, lui, jusqu'en 972, en première ligne face aux raids des Sarrasins - à la différence de Grifo qui était comte dans la marche orientale de la Provence... Les Castellane ont donc pu trouver que ce Grifo-là, même frondeur, faisait un ancêtre plus prestigieux qu'un Arbald - et plus encore après que les pseudo-Lacoste les eurent entraînés dans la rébellion des Fos.

En 955 c'était de toute façon un grand personnage, et sans doute un redoutable homme de guerre, qui était présent dans le pays d'Apt. Sa famille s'était unie aux Fulcher au moins une ou deux générations auparavant<sup>4</sup>, et les biens que Grifo II avait hérités de cette alliance le rapprochaient de l'ancêtre présumé des pseudo-Lacoste - ce second Rostagn de l'acte de 955, que l'on retrouverait à Bonnieux en 966/972 à la donation des vignes de l'évêque Arnulf. Le domaine des pseudo-Lacoste entourait le sien dans le Luberon, et ces cousins avaient sans doute hérité de quelques propriétés assez vastes dans le haut Verdon. De surcroît, aux yeux d'un guerrier comme Grifo, les pseudo-Lacoste devaient offrir le mérite d'être là, de résister, de se battre, alors que Raimodis et ses enfants s'étaient repliés en Mâonnais où il semble bien qu'Eyric avait élu domicile - en tout cas il n'était pas à guerroyer en haute Provence pour défendre son domaine... J. Barrauol avait fait de Grifo un parent de Maïol. Ce ne serait pas complètement faux si la construction proposée ci-dessus est exacte, mais c'est nettement des pseudo-Lacoste qu'il devait être le plus proche. C'est donc vers ceux-ci que nous allons à présent nous tourner.

#### 16.13.1.4. Les pseudo-Lacoste : des proto-Castellane ?

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 176 n. 30 (avant 1031). - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 219 n. 218.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 88 et 94.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 362 n. 2 et suite p. 363.

<sup>4</sup> Peut-être par sa mère Theviarda, si les Fulcher s'étaient auparavant alliés aux Teutard...

Ils entrent sans doute en scène juste un peu après les Grifo. Bien qu'ils aient été qualifiés de longue date de "Lacoste", ni Rothbert ni Vuarac ni leurs descendants directs n'ont jamais porté ce nom. Le seul lien que l'on peut établir entre eux et Lacoste paraît ténu, et assez tardif. Il s'agit d'un diplôme du pape Anastase IV, daté de 1154<sup>1</sup>, qui a recensé Sainte-Marie de Lacoste parmi les possessions de l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon (fondée ou refondée en 1004 par Rothbert et Vuarac) datant du XIe siècle. A ce compte-là on aurait pu tout aussi bien qualifier Rothbert et Vuarac de "Cadenet" puisque la chapelle Saint-Jean, dans le vallon du Laval, avait été cédée en 1044 à Saint-Eusèbe. Il a donc semblé assez judicieux ici de les nommer *pseudo-Lacoste* afin de leur conserver le nom qui permet de les repérer dans tous les écrits modernes - afin de ne pas (trop) égarer le lecteur. Mais proto-Saignon ou proto-Bonnieux (voire pré-Saignon et pré-Bonnieux) conviendrait sans doute mieux, même si la généalogie des premières générations n'est pas bien établie.

On pense que les pseudo-Lacoste descendent très probablement de l'un des deux frères présumés de Fulcher le Jeune, Rainoard ou Gairald. Cela ferait remonter la première apparition documentée d'un de l'entre eux en 909, au temps de Grifo I, père du comte Grifo. Mais le lien de Rainoard ou Gairald avec Rothbert et Vuarac, qui font souches deux générations après, n'est pas documenté non plus. Nous avons vu plus haut qu'il pourrait s'agir de Rostagn, mentionné deux fois à Bonnieux - la première en compagnie de Grifo II, en 955 et la seconde lors de la donation de deux vignes en 966/72.

Si cette construction est pertinente, au milieu du Xe siècle ils étaient très vraisemblablement maîtres de Bonnieux. On verra plus loin que cela pouvait s'étendre à la *vallis Specula*, la moyenne vallée de l'Aiguebrun, jusqu'au Fort de Buoux. On apprend en outre à l'occasion de la précaire que l'évêque Nartold leur a accordée sur Saignon, en 976, que Rothbert et Vuarac tenaient aussi de l'héritage de leurs parents une partie de la vallée d'Apt, qui dans le premier tiers du XIe siècle a été dévolue aux proto-Agoult. Le père ou le grand-père de Rothbert et Vuarac s'en était sans doute emparé à la suite de la disparition de Fulcher le Jeune et de la fuite de Raimodis en Mâconnais avec ses jeunes enfants.

En 959/960, Maïol cherchait à récupérer dans cette vallée d'Apt (sans d'ailleurs que l'on sache vraiment *a priori* si c'était pour Cluny ou pour les descendants de son frère) des propriétés que détenaient les pseudo-Lacoste. Là on en est sûr. En outre, en 992, Vuarac a remis sa part dans ces propriétés à Umberto dit de Caseneuve pour le dédommager du meurtre de son père<sup>2</sup> - survenu une trentaine d'années auparavant s'il s'agissait du frère de Maïol.

C'est au regard de ces données que l'on peut finalement supposer qu'il existait un lien entre tous ces personnages et Fulcher l'Ancien - lien qui, sans leur donner en aucune façon le droit de s'approprier les biens de Maïol et de son frère, aurait cependant facilité la tâche aux pseudo-Lacoste en conférant à leur action une certaine teinture de légitimité. Les Grifo eux-mêmes, dont on peut supposer qu'ils étaient déjà liés aux Fulcher en 909, n'en ont pas été capables. Peut-être, occupés à défendre leur propre domaine, ne l'ont-ils pas tenté - mais ils n'ont pas cherché à s'opposer non plus aux pseudo-Lacoste, ni au moment des faits ni plus tard. Même si la force primait, on a vu qu'en Provence on restait attaché aux formes et, au moins dans le discours, au droit romain que l'on revendiquait à l'occasion. On peut donc conjecturer que les pseudo-Lacoste bénéficiaient d'un solide argument - et à cette époque, pour asseoir son emprise sur un territoire, les plus puissants restaient indiscutablement le lien héréditaire ou la volonté du prince que l'on peut écarter ici.

---

<sup>1</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 367 n. 141.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XLV, (65) p. 201.  
Sur le règlement du crime charte LXIII, (43) p. 166.

Proto-Agoult et pseudo-Lacoste seraient donc toujours des ennemis irréductibles. Mais ils seraient donc avant tout des lignées parallèles descendant, comme l'avait supposé J. Barraol, de Fulcher l'Ancien.

Rainoard I et Gairald, étaient très probablement en effet les frères de Fulcher le Jeune. Ils ont consenti en 909 au douaire qu'il a accordé à sa promise Raimodis, L'un d'entre eux pourrait être le père du Rostagn que l'on a rencontré à Bonnieux en 955 puis 966/972. Enfin ce dernier pourrait être, lui-même, le père de Vuarac et Rothbert avec lesquels il figurait dans l'acte de 966/972 - sans pour autant il est vrai qu'un lien de parenté fût mentionné, mais l'acte est silencieux aussi sur la parenté de Rothbert et Vuarac.

En aval, un acte de 983 révèle que le fils de Rothbert et de sa première épouse Ayburgis/Ayburga se nommait Rainoard<sup>1</sup>, ce qui fournit un élément de présomption mais ne nous renseigne pas davantage sur l'identité de l'aïeul - Rothbert ayant tout aussi bien pu donner à son fils le nom de son grand-père ou de son grand-oncle. Mais pas plus qu'entre Eyric et Ymbert/Umbert dit de Caseneuve, on ne peut établir de lien formel entre Rainoard ou Gairald à la première génération, Rostagn à la seconde et les pseudo-Lacoste Rothbert et Vuarac à la troisième. Le champ de la spéculation est donc ici encore plus étendu. Il semble néanmoins indubitable que Rothbert et Vuarac appartenaient à la génération d'Ymbert/Umbert dit de Caseneuve plutôt qu'à celle d'Eyric et Maïol. En 966/972, lors de leur première apparition, ils sont témoins de la donation, sous l'autorité de Rostagn, de deux vignes à l'Eglise d'Apt par l'évêque de la ville, Arnulf<sup>2</sup>. On les retrouve ensuite en 969/970 pour la donation à Montmajour d'une église en pays d'Apt<sup>3</sup>, en 976 où ils reçoivent tous deux Saignon de l'évêque Nartold, et encore en 1004 pour la fondation de l'abbaye Saint-Eusèbe, en compagnie cette fois de leurs épouses Moigla et Aramberta<sup>4</sup>. Rothbert figure en outre seul dans un acte en 973 (la donation en mémoire de Raynoard père de Vuidran) de même qu'en 983 avec sa première épouse Ayburgis et leur fils Rainoard. Vuarac figure également tout seul en 992 pour l'amendement du meurtre d'Eyric si celui-ci était bien le père d'Umbert<sup>5</sup>.

Dans l'acte de 966-972, Rothbert et Vuarac passent après un Rostagn. On a vu plus haut qu'il est tentant de voir en lui leur père - en même temps que de le rapprocher du second Rostagn de la donation du comte Grifo en 955. C'est en effet un personnage qui paraît dans cet acte assez incontournable puisqu'il y consent. Mais son lien de parenté avec le comte n'est pas indiqué et il n'est mentionné qu'en sixième position parmi les signataires, après Teutbert et Arbold/Arbald. Cela serait normal s'il ne s'agissait que d'un cousin de Grifo, héritier par Rainoard ou Gairald des possesseurs historiques du lieu (les Fulcher) et toujours détenteur d'une forte assise locale. Sans doute était-il même le maître du *castrum* de Bonnieux, si celui-ci existait déjà en 955 : il est en tout cas mentionné en 966-972 dans la donation d'Arnulf dont les vignes se trouvent *sub castro Bonilis* - et que Rostagn cette fois a signée premier d'entre tous les témoins.

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, p. 67-86, ici charte XXXII (32) p. 142.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXII (22) p. 124.

<sup>3</sup> C'est la fameuse église Saint-Marie dans laquelle J.-P. Poly a vu une "N.-D. de Carlucc" que l'on pouvait identifier avec Carlucc - et dans laquelle E. Magnani a vu, peut-être, l'église de Meyrigues à Viens.

J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 58 n. 154. - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, n. 175 p. 141.

<sup>4</sup> D. de Sainte-Marthe, Gallia Christiana, Tome I, Paris, Académie Française, J.-B. Coignard, 1715, col. 377 : "*Robertus, et uxor sua Moigla, Maraco [Waraco] et uxor sua Aramberta fundatores*".

En ligne :

[https://books.google.fr/books?id=uVmJfXIEMJc&hl=fr&pg=PP9&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=uVmJfXIEMJc&hl=fr&pg=PP9&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)

G. Barraol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 365.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXII (32) p. 142 et charte XLIII (43) pp. 165-167.

Comme fils d'un Rainoard on ne trouve dans le cartulaire d'Apt qu'un seul nom possible : il s'agit de Vuidran ou Vuadrans ou Guidran que nous avons déjà croisé. Il a fait don en 973 de propriétés (une vigne et un champ) à N.-D. d'Apt pour l'âme de son père, Raynoard, qui y reposait<sup>1</sup>. Ce Raynoard étant enterré dans la cathédrale, il s'agit d'un personnage important. Et il n'y a pas tant de grandes familles autour d'Apt à cette époque. Les Grifo, qui ont pu y exercer une influence si le neveu du comte était bien l'évêque d'Apt entre 951 et 955, paraissent avoir disparu après 951/958<sup>2</sup>. Les Teutbert qui ont tenté de s'enraciner du temps de l'évêque Arnulf (960-966/72) sont passés. Les proto-Agoult ne sont pas encore là, ou alors ils sont très discrets. Il ne reste donc que les frères présumés de Fulcher le Jeune, ou leurs descendants. Le défunt inhumé dans la cathédrale d'Apt pourrait donc être Rainoard (ou Raynoard) I. En 973, après Arnulf, c'était l'évêque Nartold qui tenait l'évêché, et il paraît avoir été favorable aux pseudo-Lacoste. Le meurtre du père d'Umbert dit de Caseneuve avait dû les mettre un peu au ban. Mais juste à l'issue des violents combats des années 973-976 qui ont détruit la cathédrale puis l'église Saint-Pierre qui l'avait remplacée, Nartold semble avoir voulu les distinguer en leur confiant Saignon en septembre 976. En même temps toutefois, on a vu qu'il avait aussi, fort habilement, essayé de réserver la part du patrimoine de Maïol et des proto-Agoult qui constituait l'objet du litige. C'est dans ce contexte que prend place la cérémonie de 973. Parmi les signataires on trouve un Rothbert et un autre Rainoard. Le premier pourrait être le frère de Vuarac. Et le second, le fils que Rothbert a eu de son épouse Ayburgis, clairement mentionné par ailleurs en 983<sup>3</sup>. Mais ils ne sont que témoins, pas acteurs, pas donateurs, et Vuarac lui-même n'est pas là. Cela semble exclure assez clairement que Rothbert et Vuarac soient les frères ou les fils de Vuidran. Il reste qu'ils pourraient être ses cousins éloignés au premier degré (les fils de son cousin germain), ou ses cousins issus de germains. Dans le premier cas, c'est Rainoard I qui serait enterré dans la cathédrale. Il aurait alors vécu très vieux (au moins 80 ans et peut-être plus de 90 ans). Mais après tout Maïol, qui appartient à la génération suivante, est mort en 994 à l'âge présumé de 84 ans. Cependant tout aussi bien que le fils de Rainoard I, Vuidran pourrait être son petit-fils - ou celui de son frère Gairald, si l'un des deux, comme c'est probable, a eu un fils nommé Rainoard. Dans ce cas ce Rainoard II serait un quasi-contemporain d'Eyric et Maïol - et il aurait pu avoir entre 50 et 60 ans. Cela paraît bien plus vraisemblable, surtout pendant les temps très troublés que connaissait alors le pays d'Apt. On ne trouve pas non plus de Rostagn parmi les témoins, ce qui pourrait indiquer que le père de Rothbert et Vuarac, s'il s'agissait bien de lui à Bonnieux en 955 et 966/72, était également décédé en 973 - ou bien, comme son fils Vuarac, qu'il boudait la cérémonie ou n'y était pas le bienvenu. On tiendrait donc enfin avec Rainoard II, inhumé à Apt, et Rostagn, connu à Bonnieux, les deux descendants (au moins principaux) de Rainoard I et Gairald. Quant à savoir plus précisément de qui descendait Rainoard II, de Gairald ou de Rainoard I, il n'y faut pas songer - c'était, évidemment, de celui des deux frères qui n'était pas la tige des pseudo-Lacoste...

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXIV (24) p. 126.

Ce Vuidran ou Vuadrans, pour autant que ce soit toujours bien lui, figure dans le cartulaire entre 973 et 983. Les éditeurs du cartulaire d'Apt semblent par ailleurs l'avoir confondu dans leur index avec un Vuidran fils d'un Bermund qui n'apparaît, lui, que vers 1009 (CA LIX 59 p. 189-191). Ce dernier (le Vuidran de 1009) pourrait éventuellement être le fils que Bermund (fils d'Eme II et d'Humbert) aurait eu avec une fille de Vuidran fils de Rainoard.

<sup>2</sup> Plage de la donation de *Pratelone* à Saignon, qui inclut la donation des domaines de *Campos* et *Vallis* à Bonnieux, voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XVIII (18), pp. 117-118.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 67-86, ici charte XXXII (32) p. 142. Cinquante ans plus tard, c'est peut-être lui, époux de Beatrix, que l'on retrouve vendant une vigne à Clermont d'Apt (charte XLLIV,74, pp. 214-215).

En précisant les liens entre les pseudo-Lacoste, et en définissant un peu mieux à quels rangs se situent ces liens, cette construction pourrait contribuer à apporter un peu de clarté sur l'antagonisme traditionnel entre les Agoult et les Castellane, les pseudo-Lacoste figurant en bonne place dans l'ascendance de ces derniers. Mais quelle est exactement cette place ? Quelle est son importance, d'où vient-elle - et, surtout, de quand date-t-elle ?

A cette époque, un grand lignage se définit d'abord par le sang et par la terre - beaucoup de terre. Les liens du sang sont difficiles à prouver car il y a des lacunes dans les sources, des liens impossibles à établir. L'exemple des pseudo-Lacoste entre Gairald et Rainoard I d'une part, Rostagn et Rainoard II d'autre part - s'ils sont bien leurs descendants - est assez éloquent. On peut donc tenter une approche par la terre.

Au Xe siècle, le consensus crédite souvent les pseudo-Lacoste d'un vaste territoire en Provence orientale. Mais c'est généralement en tant qu'ancêtres présumés (au moins partiels) des proto-Castellane qu'on le fait - et c'est fort ennuyeux pour prouver leur importance dans cette ascendance. Au demeurant, même si l'on admet son existence, l'origine et l'étendue de ce domaine font toujours question.

Une chose paraît sûre. Dans la première moitié du Xe siècle, s'il existait déjà, il semble qu'il devait être moins important que celui de la famille des Crifo/Grifo. Il n'y a pas davantage de traces pour celui-ci. A cause de la présence des Sarrasins, en Provence orientale les documents sont inexistant pour tout le monde : même les évêques de Senez sont inconnus entre les années 610 et 990. Mais quelques indices (le village de Sallagriffon, un ancêtre nommé Grifo revendiqué plus tard par les Castellane) permettent de penser que les Grifo étaient la lignée dominante, et que c'est plutôt de leur côté qu'il faut rechercher l'assise territoriale des proto-Castellane. C'est d'ailleurs un Grifo qui a été fait comte (sans doute de Senez et Glandèves, et non d'Apt comme on l'a écrit parfois) dans le même temps que Boson IV et son frère Willelm I devenaient comtes d'Arles et d'Avignon<sup>1</sup>. Cependant le fait qu'ils ne fussent pas la lignée dominante dans ce secteur n'empêchait nullement les ancêtres des pseudo-Lacoste d'y détenir des propriétés. Ils pouvaient même les posséder depuis fort longtemps. A ce titre on a déjà, à plusieurs reprises, évoqué la probabilité d'une alliance ancienne entre les Grifo et les Fulcher.

A l'origine de cette hypothèse, on trouve les possessions croisées que détiendraient les Grifo dans le Luberon et les pseudo-Lacoste autour de Castellane. Celles des Grifo sont bien attestées : au milieu du Xe siècle, elles se trouvaient dans le domaine des pseudo-Lacoste, sur le flanc nord du Luberon, entre Bonnieux et Saignon. Il semble qu'il s'agissait là de leur domaine légitime - par opposition à celui de la vallée d'Apt que Maïol a revendiqué en 959/960, dont Vuarac a dû se dessaisir en partie en 992 pour amender le meurtre du père d'Umbert, et que ses ennemis (sans doute Aldebert et Rostagn, fils de Vuarac) disputaient encore âprement à Wilelm, fils d'Umbert, entre 1018 et 1031. Du fait de leur situation, les possessions des Grifo dans le Luberon pourraient expliquer un lien particulier avec les pseudo-Lacoste - et comme les Grifo semblent bien avoir fourni leur assiette territoriale aux proto-Castellane, ce lien pourrait se révéler intéressant pour appréhender la place que les pseudo-Lacoste ont occupé dans la genèse de cette grande famille. Il est donc temps de se pencher un peu plus sur l'origine de ces propriétés croisées, et particulièrement celles que les pseudo-Lacoste détenaient autour de Castellane. Car si le comte Grifo, du fait de ses fonctions, auraient pu trouver des raisons d'intervenir dans le Luberon, il n'y en a guère pour que les pseudo-Lacoste fissent de même autour de Castellane.

En fait, en-dehors d'alliances matrimoniales, il n'y a guère que deux possibilités pour expliquer les propriétés des pseudo-Lacoste autour de *Petra Castellana*.

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 362 n. 2.

Sur l'origine mal établie des Grifo, voir J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 94 n. 125.

La plus directe parce que la plus récente touche à la libération de la Provence et à la *Reconquista*, entre 972 et 975. Cette guerre semble en effet avoir doté certaines grandes familles de domaines conséquents en Provence orientale<sup>1</sup>, désertifiés par les Sarrasins et qui étaient tombés en déshérence ou en vacance. On peut donc envisager que les pseudo-Lacoste, malgré l'assassinat d'Eyric, frère de l'abbé de Cluny (si celui-ci était bien le père d'Umbert dit de Caseneuve) - ou bien peut-être à cause de ce meurtre encore sans règlement - ont pu s'illustrer dans cette guerre et y gagner quelques domaines. Toutefois ces domaines étaient situés autour de Castellane, dans ce que l'on pense être le domaine des Grifo. Or ceux-ci étaient bien présents, ils n'avaient pas reculé : la zone qu'ils contrôlaient n'était donc pas *a priori* l'une de celles que les vainqueurs se sont partagées. Il y a bien certes la rébellion de Grifo à l'issue de la Reconquista, qui semble avoir amené celui-ci à se soumettre à Willelm II selon G. de Manteyer<sup>2</sup> et qui pourrait fournir l'occasion d'un démembrement de leur domaine. Mais les pseudo-Lacoste s'ils avaient allégeance à l'Eglise en aidant l'évêque Nortald, les pseudo-Lacoste Rothbert et Vuarac n'étaient pas des fidèles des comtes Willem II et Rothbald. Il paraît donc suspect qu'on leur eût donné une partie du domaine d'un rebelle. En outre si les pseudo-Lacoste ont pu malgré tout se partager les dépouilles du domaine de Grifo, cela n'explique pas comment, et pourquoi, la famille de celui-ci avait acquis des propriétés dans le Luberon.

La deuxième possibilité, qui fait appel à un passé plus lointain, concernerait une série d'acquisitions croisées de la part des ancêtres des pseudo-Lacoste dans le secteur de Senez et Castellane et des Grifo dans le Luberon. On sait, de source sûre pour une fois, que l'une des propriétés cédées en précaire par Maiol en 959/960 à l'évêque Arnulf et à Teutbert avait été acquise par son grand-père, Fulcher l'Ancien, auprès d'un Bernard<sup>3</sup>. Si étendu que fût son domaine, on voit donc qu'il l'agrandissait encore à la fin du IXe ou au début du Xe s. - et il reste le meilleur ancêtre pour les pseudo-Lacoste. Si ceux-ci ont hérité de lui leur domaine, Fulcher l'Ancien était toutefois déjà fortement implanté dans le pays d'Apt. Il y avait donc une logique qu'il cherchât à s'y étendre, d'autant plus que cette zone, situé un peu en retrait mais en même temps assez proche des centres politiques de la vallée du Rhône (Arles et Avignon) était sans doute moins exposé aux raids des Sarrasins que le haut Verdon<sup>4</sup>. Celui-ci apparaît vraiment une zone dévastée, en état de guerre, et de ce fait sans aucun attrait. Ce que les ancêtres des pseudo-Lacoste sont allés chercher là-bas, on peut donc envisager que ce n'était pas de la terre, mais une alliance de sang qui pouvait leur fournir un appui éventuel face aux prétentions des Viennois de Boson I.

L'hypothèse la plus sérieuse reste donc celle d'une alliance ancienne, peut-être dès le dernier tiers du IXe siècle, entre les Fulcher et les Grifo. Elle pourrait remonter à Grifo I ou lui être antérieure. L'épouse de Grifo I nous est connue. C'était une Theviarda, Teutgarda, Theutarda ou Teutarda (Théviarde ou Teutgarde pour les classiques). Un Teutard a justement signé en 955 à la donation du comte Grifo de ses *villae* de Bonnieux<sup>5</sup>. Il faisait sans doute là, comme Arbald, partie de l'entourage de Grifo, car le nom ne rencontre pas d'occurrence en Provence à

---

<sup>1</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 80.

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 362 n. 2 (et suite p. 363).

<sup>3</sup> ... "*ipsum allodum quem avus meus Fulcherius comparavit de Bernardo*" ... (bien que mon grand-père Fulcher acquit auprès de Bernard) : A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

<sup>4</sup> Les chartes n° X (10) et XI (11) du Cartulaire d'Apt, citées plus haut, même si la seconde au moins est un faux, constituent sans doute un bon reflet de la réalité générale de l'époque (905-906). Elles indiquent clairement la réalité des raids sarrasins, mais en même temps leur caractère ponctuel.

N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici p. 104 n. 2.

<sup>5</sup> J.-H. Albanès, *Gallia Christiana Novissima*, Tome 1, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 129-131, III et IV.

l'époque. On trouve par contre dans les chartes de Cluny des Teutard ou Teuthard qui ont témoigné depuis l'acte fondateur de l'abbaye, en 910, jusqu'en 953 où le dernier mentionné est prêtre et scripteur. Autour de 950 on connaît même un Teutard qui a signé avec deux Eldin/Eldini<sup>1</sup> - qui ne sont pas sans rappeler la *Terra Eldini* mentionnée entre Reillanne et Monjustin par l'archevêque Raiambald d'Arles dans la charte 411 de Saint-Victor presque un siècle plus tard (mais peut-être en référence à une propriété bien plus ancienne). Le mariage de Grifo I aurait donc pu concrétiser une alliance avec la noblesse burgundienne, mâconnaise déjà plutôt que viennoise, bien avant l'entrée en scène des Narbonne-Mâcon. Toutefois il aurait pu s'agir également, et tout aussi bien, de l'union avec une grande famille régionale déjà alliée à cette noblesse burgundienne. Le nom même de Fulcher l'Ancien, même si son fils revendiquait une certaine romanité, prouve assez que sa famille avait connu de ces unions, deux générations au moins avant l'alliance avec la famille des vicomtes de Narbonne (pas encore Mâcon). Pour les Fulcher une alliance avec les Grifo aurait pu répondre du même processus défensif d'adossement face à l'avènement d'une noblesse viennoise qui semble avoir été très rapace<sup>2</sup> et qui était en outre bien plus présente que ses prédécesseurs parce que ses bases étaient plus proches. Pour que Conrad fit de Grifo II un comte il fallait que les Grifo ne fussent pas totalement acquis aux Viennois, outre qu'ils fussent de redoutables hommes de guerre. L'alliance précoce des Fulcher et des Grifo, en tout cas, pourrait fournir l'origine des domaines que Grifo a offerts à Montmajour en 955 autour de Bonnieux (et sans doute de Saignon, tel *Pratelone*). Par contrepartie, dans le cadre d'un échange dot/douaire, on peut envisager que les Fulcher avaient dû obtenir des propriétés dans le haut Verdon - et peut-être assez vastes, parce que fort dévaluées.

Une alliance entre les Grifo et les Fulcher (ancêtres des pseudo-Lacoste) parce qu'elle est relativement bien documentée dans l'autre sens par les propriétés que les Grifo détenaient encore dans le territoire des pseudo-Lacoste (à Bonnieux et Saignon) au temps de Rostagn, père présumé de Vuarac et Rothbert, demeure donc la plus vraisemblable.

Reste à essayer de chercher des traces du domaine que les ancêtres des pseudo-Lacoste avaient acquis autour de *Petra Castellana*.

En 1043, Heldebert et son épouse Hermengarda, fille probable de Pons Arbald, ainsi qu'Amelius évêque de Senez (vraisemblablement frère de celle-ci) Rostagn frère d'Heldebert et une partie des neveux d'Heldebert et Hermengarda ont décidé au nom des deux familles (proto-Castellane et pseudo-Lacoste) de « rendre à Dieu ce qu'ils avaient accepté de sa main », en l'occurrence de restituer à Saint-Victor de Marseille un vaste domaine associé à divers sanctuaires autour de (Petra) Castellane<sup>3</sup>. Ils emboîtaient le pas à Dodo (fils de Pons Arbald) et son épouse Walburgis, qui avaient fait don avant 1032 du cinquième de ces mêmes sanctuaires à l'église cathédrale de Senez<sup>4</sup>. Ceci pourrait expliquer parmi les donateurs de 1043 la présence de l'évêque Amelius qui avait initié la restitution des biens à Saint-Victor entre 1038 et 1040.

Quoi qu'il en soit, entre novembre 1004 et 1031, et plus vraisemblablement vers 1017/1018, un Aldebert et son frère Rostagn, fils d'un Vuarac, avaient déjà donné au monastère Saint-Gervais de Fos quelques terres situées à Castellane pour faire allégeance à la rébellion des

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I, chartes n° 112 p. 124 (910), 205 p.193, (917), 625 p.582 (943), 838 p.792 (953) et 792 p.743 (vers 950).

<sup>2</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 45.

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII (2), Paris, Lahure, 1857, charte 768 (1043) p. 113-115.

<sup>4</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 219 et n. 217. - P. Amargier, Chartes inédites (XIe siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille, Thèse, Aix-en-Provence, 1967, charte 120.

Fos. Et ils avaient agi seuls cette fois-ci, sans Hermengarda ni Amelius<sup>1</sup>. Rien n'indique formellement qu'il s'agît des mêmes Aldebert/Heldebert et Rostagn, sinon la similitude des lieux et des noms. Rien n'indique non plus que le Vuarac mentionné fût le pseudo-Lacoste, frère de Rothbert. Mais le nom est rare à cette époque, même dans ses variantes Guarac ou Garac. Il est donc très vraisemblable que c'étaient bien là, les deux fois, les descendants du pseudo-Lacoste. C'est l'opinion de J.-P. Poly et aussi d'E. Magnani qui a fait d'Aldebert le "fils probable" de Vuarac/Garac, et l'a nommé à ce titre "Aldebert de Lacoste"<sup>2</sup>. Et cela prouve que les pseudo-Lacoste possédaient des biens à Castellane, indépendamment de l'alliance avec Hermengarda. D'une part en effet Aldebert et Rostagn ont pu faire une donation sans elle avant 1032. D'autre part, pour restituer en 1043 tout ce dont les ancêtres des deux lignées s'étaient emparés à Castellane, Rostagn a dû s'associer au couple (et à l'évêque qui, lui, cédait sans doute la part que Dodo et Walburgis avait déjà remise à son église ou bien une part qu'il détenait personnellement). L'acte de 1043, qui unit ainsi les deux familles dans la restitution, suggère qu'elles étaient déjà liées lors de l'accaparement des biens rendus à Dieu : il pourrait ainsi refléter un lien ancien entre les pré-Castellane (ici les Grifo) et les ancêtres des pseudo-Lacoste (très vraisemblablement les Fulcher) renouvelé au XI<sup>e</sup> siècle par le mariage d'Heldebert et d'Hermengarda.

Heldebert/Aldebert et Hermengarda sont particulièrement intéressants pour nous parce qu'on retrouve leur trace dans le Luberon, à Saignon (Saint-Eusèbe en 1004 et 1032) aussi bien qu'aux Tourettes (en 1014). C'étaient les enfants de Pons Arbald et de son épouse Ermengarda d'une part, et d'autre part de Vuarac et de son épouse Aramberta (sœur présumée de cette Ermengarda)<sup>3</sup>. Ils étaient donc cousins germains, ce qui n'était pas si courant<sup>4</sup>. Peut-être leur mariage relevait-il d'une stratégie patrimoniale. De fait il a sans doute réuni la majeure partie du domaine des Grifo - tel qu'il pouvait être quatre ou cinq générations auparavant, avant leur alliance avec les Fulcher. A ce prix, au XI<sup>e</sup> les proto-Castellane apparaissent comme la plus puissante des familles nobles de haute Provence<sup>5</sup>.

Mais les pseudo-Lacoste descendant de ces Fulcher n'étaient pas les seuls ni les premiers héritiers du comte Grifo.

C'est d'abord en effet de Pons Arbald que ses descendants tenaient sans doute leurs propriétés dans le haut Verdon : Heldebert et Hermengarda bien sûr, mais tout aussi bien Dodo époux de Walburgis - dont les enfants ont tous signé en 1043.

Avant 1032, soit plus de dix ans avant Heldebert et Hermengarda (qui symbolisent l'alliance avec les pseudo-Lacoste descendants des Fulcher), on a vu que Dodo et Walburgis ont donné à l'église de Senez leur part (un cinquième) d'une série de sanctuaires situés à Castellane<sup>6</sup>. Et ce n'était pas là une branche mineure des proto-Castellane : c'est encore parmi elle que l'on

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 176 n. 30 (avant 1031). - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 219 n. 218.

<sup>2</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 364.

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 503.

<sup>4</sup> Mais pas non plus exceptionnel : le comte Raimund IV de Toulouse et de Saint-Gilles, en outre marquis de Provence, avait épousé sa cousine germaine (la fille de son oncle Bertrand de Toulouse) cf E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 497.

Plus près de nous, Louis XIV a épousé en 1660 Marie-Thérèse d'Autriche qui était doublement sa cousine germaine puisqu'à la suite de mariages croisés à la génération précédente, la mère de Louis XIV (Anne d'Autriche) était la sœur du père de Marie-Thérèse (Philippe IV d'Espagne) tandis que le père de Louis XIV (Louis XIII) était le frère de la mère de Marie-Thérèse (Elisabeth de France).

<sup>5</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 94.

<sup>6</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 219 et n. 217. - P. Amargier, *Chartes inédites (XIe siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille*, Thèse, Aix-en-Provence, 1967, charte 120.

trouve, dans le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, le premier Boniface de la famille, un *Bonefatius* frère de l'évêque Ugo de Senez qui apparaît aussi parmi les signataires de l'acte de 1043<sup>1</sup>.

Pour autant ses membres, qui ne pouvaient se prévaloir d'aucune ascendance directe du côté des pseudo-Lacoste (à la différence encore une fois de la branche issue d'Hermengarda et d'Heldebert fils de Vuarac) n'étaient pas dépourvue de biens dans le Luberon. Autour de 1060, Dodo et Walburgis ont ainsi fait don de l'église *Sancti Johannis in Campanias*, Saint-Jean de Campanias, qu'il faut sans doute situer à Saint-Saturnin-lès-Apt plutôt qu'à Bonnieux<sup>2</sup>. Une partie de la *villa Campania* ou *Campanias* appartenait aux propriétés cédées par Ermengarda épouse de Pons Arbald en 991/992<sup>3</sup>, par Umbert en 1006<sup>4</sup>, et par Ema/Eme (II) entre 1030 et 1040<sup>5</sup>. Dodo, fils de Pons Arbald et Ermengarda, devait donc tenir ce bien de sa mère. Mais il n'y a rien qui semble pouvoir faire de Pons Arbald un pseudo-Lacoste. Il est de la génération de Vuarac et Rothbert, et le jeu des alliances que suggère son domaine et son nom (Arbald, Grifo et proto-Mévouillon) ne semble pas laisser de place à ceux-ci. C'est ce que J. Barrauol avait bien perçu, tout en voulant aller trop loin dans la construction de son ascendance. Car le détail de celle-ci, comme on vient de le rappeler, demeure obscur.

Le domaine de Pons Arbald autour de Castellane ne pouvait en aucun cas venir de son épouse Ermengarda (sœur d'Aramberta et de Teucinna qui demeurent inconnues dans cette zone). Il fallait donc qu'il en eût hérité de ses parents. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce domaine suggère qu'il est l'héritier du comte Grifo, que son deuxième nom en fait très probablement un descendant d'Arleald II et d'Alindrada, tandis que le premier, Pons, laisse envisager une alliance avec les proto-Mévouillon ou pré-Mévouillon liés à Pons et Blismodis sinon directement issus d'eux<sup>6</sup>. Ce qui n'éclaircit malheureusement pas grand-chose. Car si l'on peut envisager une lacune d'une génération chez les pseudo-Lacoste et les Grifo, pour les pré-Mévouillon et proto-Mévouillon, entre autres les Mirabel, c'est le terme d'inextricable parenté que J.-P. Poly puis E. Magnani ont appliqué à leur cousins Mison que l'on peut mettre en avant<sup>7</sup>.

Malgré ces éclaircissements, la place des pseudo-Lacoste dans la genèse des proto-Castellane demeure assez ambiguë. Mais il ne semble pas aujourd'hui, tableaux généalogiques à l'appui<sup>8</sup>, qu'ils y ont tenu par le sang le rôle primordial que le consensus tend encore souvent à leur reconnaître.

Vers 1018, peu après l'élection de l'évêque d'Apt Stéphane (*Stephanus*, Estève ou Etienne pour les classiques), les Fos se sont révoltés contre le pouvoir comtal affaibli par les disparitions successives de Willelm II et de son frère Rothbald. Les proto-Agoult soutenaient le comte Willelm III puis les comtesses Adalaiz I et Gerberga<sup>9</sup>. Et il semble bien que ce soit le

---

<sup>1</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, Annexe III. Tableaux Généalogiques, Famille de Castellane, p. 503.

Walburgis, mère de Boniface, appartenait sans doute à la nombreuse parentèle des Reillanne.

<sup>2</sup> E. Magnani (*Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 220) a situé le bien à Bonnieux, mais l'acte mentionne qu'il se trouve *subtus monte Rialo* (sans doute Perréal) et parle également du chemin de Gargas. Il est donc vraisemblable qu'il s'agit d'une église rattachée à la *villa Campanias* ou *Campania* située par les éditeurs du cartulaire d'Apt sur la route de Saint-Saturnin-lès-Apt, au niveau du château de... Saint-Jean : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, p. 111 n. 1.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte XXXIX (39), pp. 155-157.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LIX (59) pp. 189-191.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte LXX (70) pp. 208-209.

<sup>6</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 215 n. 2. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 135. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, notamment pp. 38-40, p. 82 et n. 245, p. 175 n. 326, 235, 415.

<sup>7</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 80.

<sup>8</sup> Par exemple E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 503.

<sup>9</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 272-273.

désir des pseudo-Lacoste Aldebert/Heldebert et Rostagn de récupérer les biens que leur père Vuarac avait dû céder à Umberto dit de Caseneuve (pour amender le meurtre de son père) qui ait poussé les proto-Castellane à se rallier aux Fos. Le premier signe de ce ralliement serait en effet la donation par les deux frères, sans les proto-Castellane, au monastère Saint-Gervais de Fos, de quelques terres situées à Castellane<sup>1</sup>.

Dans le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, au terme de multiples alliances, les pseudo-Lacoste auraient ainsi constitué une composante puissante des proto-Castellane, même s'ils ne représentaient qu'une des branches de la famille<sup>2</sup>.

### 16.13.1.5. Les Reillanne.

Tout autre est la problématique que nous allons aborder avec les Reillanne. Au début du XI<sup>e</sup> siècle ils sont, avec les pseudo-Lacoste, les grands propriétaires du pays d'Apt - et même au-delà. Leur domaine en effet dépassait largement les environs du village actuel et de Montjustin. Dans une charte mal datée du XI<sup>e</sup> siècle, on mentionne "*in valle Reilana, in Fuzils*"<sup>3</sup>. Ce dernier nom survit dans la petite chapelle de Saint-Jean de Fuzils, à 2 km au nord-est de Saint-Michel l'Observatoire (à proximité de l'oppidum du Jas de Porchères). Cela indique que les limites de la *vallis Reilana*, la vallée de Reillanne, le cœur du domaine de la famille éponyme, s'étendait (au moins) jusque-là<sup>4</sup>. Mais ce n'est pas tout. En 1013 Boniface I - dit de Reillanne car il ne semble pas avoir porté lui-même ce titre, que lui a donné sa fille Adalaicis/Adalaxis en 1045 - a cédé à Cluny une partie de Peyruis en confirmant une donation de ses parents Lambert et Salburgis<sup>5</sup>. Monfuron faisait également partie du domaine de Reillanne vers 1040. Et on les trouve, tout aussi bien, seigneurs à Céreste (*Bonifacius* [de] *Cicereste* en 1054) que propriétaires à Sainte-Croix-à-Lauze (un Boniface et son épouse

---

Gerberga était la veuve du comte Willelm III, fils de Willelm/Guillaume II le Libérateur.

L'impéteuse Adalaiz/Adalacis d'Anjou, Adalaiz I de Provence, surnommée Bianca (Blanche), avait épousé en premier lieu Stéphane (Etienne) de Gévaudan décédé en 970, puis Raymund V de Toulouse (décédé en 978), puis en 982 Louis V futur roi de France dont elle s'était séparée en 984, avant d'épouser en 984 Willelm II le Libérateur fils de Boson IV de Provence.

C'est à la mort de Rothbald en 1008 qu'une partie de la noblesse a commencé à se révolter contre le pouvoir comtal, incarné alors par Willelm III, fils de Willelm II et d'Adalaiz/Adalacis d'Anjou.

Willelm III est mort en 1019 pendant le premier épisode de la rébellion des Fos, et son fils Willelm l'a suivi sans doute assez rapidement sans que l'on sache exactement quand, ni de quoi, il est mort. Il s'agit là de Willelm V, car Rothbald avait aussi un fils nommé Willelm (IV), comte et marquis de Provence, qui semble (pour leur branche) avoir partagé le pouvoir avec Emma et son époux Willelm Taillefer, comte de Toulouse. Celui-ci était par ailleurs le fils d'Adalaiz/Adalacis d'Anjou et de Raymund V de Toulouse, qu'elle avait épousé en secondes noces, avant le roi Louis V de France puis Willelm II...

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 176 n. 30 (avant 1031). - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 219 n. 218.

<sup>2</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 503.

Il me semble préférable de faire d'Amelius (Amiel) évêque de Senez, le frère d'Hermengarda (épouse d'Heldebert) et Dodo (époux de Walburgis) plutôt que des pseudo-Lacoste Heldebert et Rostagn.

<sup>3</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 42 p. 64.

<sup>4</sup> A ce titre, voir M. Varano, *Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles)*, L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 137.

<sup>5</sup> D. de Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*, Tome 1, Paris, Académie Française, J.-B. Coignard, 1715, col. 509 : "*confirmans scilicet primam donationem quam pater meus Lambertus, et mater mea Salburgis nomine...*".

En ligne :

[https://books.google.fr/books?id=uVmjfXIEMJcC&hl=fr&pg=PP9&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=uVmjfXIEMJcC&hl=fr&pg=PP9&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)

A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 2687 - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 185 n. 77.

Gandalmos, en 1043), tandis que leurs alliés sont à Vinon (*Isnardus Maurellus* en 1074, déjà témoin d'une donation de Raiambald archevêque d'Arles entre 1033 et 1048)<sup>1</sup>.

Le cas de *Sancto Genesisio*, mentionné dans ce document du deuxième tiers du XIe siècle (la charte 411 de saint-Victor) pose un problème. S'agit-il en effet de Saint-Geniès ou de Saint-Geniez ? Ce n'est pas si anodin. Saint-Geniès en effet, à l'époque, c'est une église située sur le territoire de Reillanne, à 3 km au sud-ouest du village, disparue de nos jours<sup>2</sup>. A proximité, Constantia, veuve de Boniface I dit de Reillanne, et leur fils Boniface, ainsi que le futur archevêque Raiambald et son frère Boson, fils d'une première épouse inconnue de Boniface I, ont donné une vigne autour de 1025. Plus tard, vers 1050, cette église a été donnée au prieuré de Carluc<sup>3</sup>. Rien que de très anodin alors - mais le paragraphe de la charte 411 où il est question de *Sancto Genesisio* ne fait aucune référence à Reillanne. Parce que c'est sous-entendu, ou bien parce qu'il s'agit d'un autre lieu ? Car Saint-Geniez... c'est une autre paire de manches. En 1030, l'évêque Farald de Gap a donné à Saint-Victor de Marseille sur les instances des premiers Mison et des autres propriétaires du terroir et du *castrum*, l'église Saint-Geniès du Dromon (orthographiée à présent Saint-Geniez). On peut écrire ici Mison, au lieu de proto-Mison, car c'est dans cet acte que pour la première fois Ysoard de Mison utilise ce patronyme<sup>4</sup>. Ces Mison, Ysoard et son frère Waldemar (Gaudemar pour les classiques) sont certainement apparentés à l'évêque Farald et à ses sept frères qui constituent la souche des Mirabel et des Mévouillon. Mais selon le mot de J.-P. Poly, repris par E. Magnani, les liens familiaux paraissent ici inextricables<sup>5</sup>. En même temps que Farald cède l'église, une bonne partie de la parentèle des Mison donne ce qu'elle possède là. Comme l'a montré E. Magnani, cette donation commune du domaine de Dromon permet donc de réunir et d'affirmer un vaste cousinage autour d'une œuvre pieuse. Ultérieurement des donations individuelles révèlent encore quelques-unes des diverses branches de cette famille tentaculaire<sup>6</sup>. Dans ces conditions, si le *Sancto Genesisio* de la charte 411 est bien Saint-Geniez, comme le pensait G. Barruol en 1977<sup>7</sup>, on pourrait considérer que les Reillanne appartenaient à la galaxie des proto-Mison/Mirabel/Mévouillon. En faveur de cette hypothèse, même si c'est ténu, on peut relever que les Mison ont cédé en 1022-1023 une église et des alpages au prieuré de Ganagobie, déjà pourvu par les Reillanne dix ans auparavant<sup>8</sup>, tandis que les Mévouillon étaient possessionnés aux Mées : en 1069, l'ex-évêque Ripert de Gap, déchu de son titre épiscopal pour simonie, y a offert à Saint-Victor, avec sa femme et ses enfants,

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartes n° 413 p. 418, et n° 421 p. 426.

E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, Lit Verlag, 10, 1999, Vita Regularis. Ordnungen und Deutungen religiösen Leben im Mittelalter, Gert Melville, pp. 141-142.

En ligne (2015) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01172143>

M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 411 p. 416.

<sup>2</sup> Voir par exemple M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 136. En ligne : [https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA\\_se\\_M\\_Varano\\_vol\\_1\\_2\\_3.pdf](https://tel.archives-ouvertes.fr/docs/.../ThA_se_M_Varano_vol_1_2_3.pdf)

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 418 pp. 423-424. - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, n. 323 p. 239. - Baron du Roure, Histoire de l'abbaye de Montmajour, d'après Dom Chantelou († 1664), Histoire de Montmajour, appendice à Revue Historique de Provence, Aix, 1890-1891, p. 152.

<sup>4</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 235.

<sup>5</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 235.

<sup>6</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 235, 237.

<sup>7</sup> G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 188.

<sup>8</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 95.

A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 2771.

l'église Saint-Antoine<sup>1</sup>. Mais E. Magnani, qui a étudié en détail ces donations, n'a pas mentionné les Reillanne parmi les bienfaiteurs de Saint-Geniez. La question de Saint-Geniès ou de Saint-Geniez reste donc en suspens. Et l'autre question, qui en est le corollaire : qui étaient donc ces Reillanne ?

On l'a vu plus haut, ils apparaissent en 1013 - avec une référence à la génération précédente qui les renvoie au dernier quart du Xe siècle : Boniface I, *dit* de Reillanne, a cédé à Cluny une partie de Peyruis en confirmant une donation de ses parents Lambert et Salburgis<sup>2</sup>.

J. Barrauol privilégiait la lignée de Fulcher le Jeune parce que c'était celle de Maïol, et qu'il voulait mettre en avant l'importance de l'abbé de Cluny. Assez logiquement donc, il a fait de Lambert dit de Reillanne un fils d'Eyric (et donc un petit-fils de Fulcher le Jeune et Raimodis). Mais cette logique admet des limites. Maïol, abbé de Cluny occupe en effet indiscutablement une place de choix dans la région, qu'il ne faut pas minorer. Mais tous les personnages importants que l'on rencontre en pays d'Apt n'appartenaient pas forcément à sa famille<sup>3</sup>. Et dans le cas de Lambert dit de Reillanne, son approche soulève plusieurs problèmes.

D'abord, le domaine des Reillanne ne semble pas provenir directement du douaire : aucune de leurs propriétés connues ne le recoupe, alors qu'Umbert possédait encore une part de Pinet en 1006<sup>4</sup> - et Ema/Eme (II) entre 1030 et 1040<sup>5</sup>. Le douaire ne constituait certainement pas toutes les possessions de Fulcher le Jeune dans le secteur - loin s'en faut. Sans doute la majeure partie de la *vallis Reglana* appartenait-elle initialement aux Fulcher. Mais il reste quand même étonnant, s'ils étaient les héritiers directs de Fulcher et Raimodis, que l'on ne connaisse aux Reillanne aucune des propriétés du douaire, alors même qu'ils disposaient par ailleurs d'un domaine très vaste.

Ensuite, justement, ce domaine paraît très conséquent si on le rapporte, au début du XIe siècle, à ce que l'on sait de celui d'Umbert, héritier présumé d'Eyric. Mais au moins Umbert possédait-il dans la *vallis Reglana* une part de Pinet - sans être pour autant apparenté aux autres propriétaires qui, eux, paraissent bien avoir été liés.

Enfin, il semble subsister un dernier obstacle, et il pourrait être majeur. On peut admettre des décalages d'une famille à l'autre, et il est très difficile de "calibrer" les Reillanne et les proto-Reillanne du fait de la confusion qu'entretient la redondance de leurs noms. Mais il demeure que Lambert, père de Boniface I, semble appartenir à la génération d'Eyric bien plus qu'à celle de ses enfants. Sa petite-fille Adalaxis (celle qui a nommé son père Boniface de Reillanne en 1045) a en tout cas épousé le petit-fils présumé d'Eyric, le proto-Agoult Wilelm.

En fin de compte l'hypothèse des éditeurs du cartulaire d'Apt, pour limpide qu'elle paraisse au premier abord, est donc peut-être un peu trop simple.

Mais pourquoi avoir privilégié la lignée de Fulcher le Jeune et pas celle de l'un des deux personnages qui ont consenti au douaire, ses frères présumés, Rainoard ou Gairald ? On pourrait chercher par là...

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 711 pp. 56-57.

<sup>2</sup> D. de Sainte-Marthe, Gallia Christiana, Tome 1, Paris, Académie Française, J.-B. Coignard, 1715, col. 509 : "*confirmans scilicet primam donationem quam pater meus Lambertus, et mater mea Salburgis nomine...*".  
En ligne :

[https://books.google.fr/books?id=uVmjfXIEMJcC&hl=fr&pg=PP9&redir\\_esc=y#v=onepage&q&f=false](https://books.google.fr/books?id=uVmjfXIEMJcC&hl=fr&pg=PP9&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false)

A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 2687 - J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 185 n. 77.

<sup>3</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 54 et s.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LIX (59) pp. 189-191.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXX (70) pp. 208-209.

En fait, comme on l'a déjà dit, l'un et l'autre sont extrêmement discrets. En pays d'Apt les deux noms figurent parmi les témoins de la donation en 920 de divers biens à Saignon ou plutôt *Obaga* (qui lui venaient de ses parents) par un Adalgaus<sup>1</sup>. Pas de Gairald par contre en 955, dans la donation du comte Crifo/Grifo de deux *villae* à Bonnieux. Mais un Raynald qui, lui, pourrait être Rainoard<sup>2</sup>. Et, cette fois-ci, un Lambert. Malheureusement rien ne permet de l'identifier à Lambert dit de Reillanne - et les Lambert sont nombreux. Il serait donc très hasardeux d'établir un rapprochement, et plus encore d'en déduire que Lambert pouvait là remplacer Gairald. Car dans cet acte figure aussi, on s'en souvient, le Rostagn qui pourrait bien être le père de Rothbert et Vuarac, et serait ainsi le fils de Rainoard ou de Gairald...

Il y a plus significatif en 973<sup>3</sup>. Les descendants de Rainoard I et Gairald, frères de Fulcher, semblent s'être réunis à Apt à l'occasion de la donation d'une vigne et d'un champ par Vuidran, fils d'un Raynoard. On se souvient que celui-ci était soit Rainoard I soit bien plus vraisemblablement un Rainoard II fils de l'un ou l'autre des deux frères. Pour une fois Vuarac n'était pas là : Vuidran n'était donc pas de la branche des pseudo-Lacoste. Mais un Rothbert est là, de même qu'un Rainoard. Il s'agit assez vraisemblablement du frère de Vuarac, accompagné de son fils mentionné dans un acte de 983 en compagnie de sa première épouse Ayburgis<sup>4</sup>. Ils sont sans doute venus représenter les pseudo-Lacoste. Or il n'y a pas là de Lambert. Et il n'y a pas non plus de Boniface<sup>5</sup>. Cela exclut donc que Lambert fût apparenté à Vuidran puisque même les cousins de celui-ci avaient envoyé une délégation. En outre il n'appartenait pas à la fratrie Rothbert-Vuarac : il n'apparaît jamais dans un acte avec eux. Cela semble donc indiquer assez clairement qu'il ne descendait ni de Rainoard I ni de Gairald puisque l'on aurait là, avec Vuidran d'un côté, Rothbert et Vuarac de l'autre, toute leur parentèle. Mais alors, qui pourrait donc être Lambert, dit de Reillanne ? Et comment serait-il devenu le maître du vaste domaine que ses descendants possédaient au XI<sup>e</sup> siècle ?

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, ici charte XIII (13) pp. 109-110.

<sup>2</sup> Sur les signataires de cette donation, voir J. Barraol, L'influence de saint Mayeul et de sa famille dans la renaissance méridionale du XI<sup>e</sup> siècle, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, p. 67-86, ici p. 70 n. 12 .  
Sur l'identification de Rainald ou Raynald avec Rainoard voir par exemple la charte 250 de Saint-Victor où le même personnage est mentionné dans les deux graphies : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 250 pp. 273 et 275.

<sup>3</sup> L'acte porte les deux dates de 973 et 983. J.-F. de Rémerville pensait que c'était cette date de 973 qu'il fallait retenir, de même que les éditeurs du cartulaire d'Apt (et, très succinctement, E. Magnani) alors que J.-P. Poly a privilégié 983. Un acte indique cependant clairement que la cathédrale a été détruite avant le 16 juin 976 - où l'église Saint-Pierre, qui l'avait remplacée, avait elle-même besoin d'être reconstruite. Les travaux de construction d'une nouvelle cathédrale, l'éphémère *Sancta Maria nova*, Sainte-Marie-Nouvelle, n'ayant commencé que dans le deuxième quart du XI<sup>e</sup> siècle (et la reconstruction de l'ancienne cathédrale qu'en 1056) il faudrait donc situer la cérémonie qui nous occupe ici en 973 et non 983.

N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXIV (24) pp. 126-127 (et n. 3 p. 127 pour la datation). - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIII<sup>e</sup> siècle, Annexe III, Famille de Castellane, p. 502.  
J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, n. 217 p. 170.

Pour la référence à l'église Saint-Pierre qui avait remplacé la cathédrale en 976, N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXV (25) pp. 128-129

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 67-86, ici charte XXXII (32) p. 142. Un Vuarac figurant parmi les signataires pourrait être le Vuidran de la charte 24.

<sup>5</sup> Mais il y a un Bernard, qui rappelle le Bernard auprès duquel Fulcher l'Ancien avait acquis une partie de ses domaines aptésiens selon la charte 1071 de Cluny : "*ipsam allodium quem avus meus Fulcherius comparavit de Bernardo*" (A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166).

Revenons-en aux fondamentaux. Avant tout, Lambert est le mari de Salburgis citée en 1013 dans la confirmation de la donation de Petruxo/Peyruis par leur fils Boniface I dit de Reillanne.

On pourrait le rapprocher d'un personnage connu à Arles dans les années 970 : il s'agit de Lambert, époux cette fois d'une Walburgis<sup>1</sup> que l'on pourrait facilement assimiler à la Salburgis de l'acte de 1013. Ce Lambert tenait autour de Montmajour pour le comte Guillelm/Willelm et son frère Rotbald des marais qu'il a cédés à la célèbre abbaye entre 965 et 981<sup>2</sup>, ou entre 970 et 978<sup>3</sup>. On ne sait rien de plus. Et c'est bien ennuyeux - car des Lambert, il y en a beaucoup à cette époque, qu'il est très difficile de différencier l'un de l'autre. On ne peut le faire avec une certaine vraisemblance que lorsqu'on mentionne le nom de leurs épouses. Mais ils ont pu être mariés plusieurs fois : non que l'on divorçât beaucoup au XIe siècle, mais les pauvres femmes mouraient souvent en couches. Le champ des possibles est donc assez étendu et a donné libre cours à diverses hypothèses. La plupart relèvent de l'intuition ou des conjectures d'un auteur, parfois érigées en consensus. Aucune ne permet d'avancer très loin.

J.-P. Poly a présumé que Lambert était un fils d'Anno dit de Vence, Lambert *judex*, le juge, époux d'une Odile citée en 954<sup>4</sup>. Mais dans le même temps il a également reconnu en Lambert (dit) de Reillanne le mari de Salburgis/Walburgis<sup>5</sup>. Or Lambert descendant d'Anno dit de Vence a été marié deux fois : en 954 il l'était donc à une Hodile (ou Odile) et en 1004 à une Leodgarda (dans une charte concernant la cession d'une partie de Vaugines à l'abbaye de Psalmody)<sup>6</sup>. Sauf s'il faut encore intercaler entre les deux une Walburgis, dans les années 965-985, cela exclurait donc Lambert *judex*. En outre, l'époux de Walburgis tenait des marais près de Montmajour pour le comte Guillelm/Willelm et son frère Rotbald/Rothbald. Sa fonction s'apparente donc plus (comme l'avait déjà remarqué au début du XXe siècle G. de Manteyer) à celle d'un viguier, *vicarius*<sup>7</sup>, personnage assez secondaire, qu'à celle de juge, personnage de tout premier plan, que Lambert fils présumé d'Anno exerçait depuis le début des années 950... L'hypothèse de J.-P. Poly semble donc loin d'être avérée par les documents<sup>8</sup>.

Pour sa part, G. de Manteyer, que nous venons de citer, n'a pas apporté beaucoup de lumière sur le sujet. Il avait en effet confondu Lambert dit de Reillanne avec Lambert Urso, un chevalier marseillais du XIe siècle comme l'a fort justement relevé J.-P. Poly. Mais il y avait là de quoi s'égarer. L'acte n° 96 de Saint-Victor associe en effet un *lanbertus urxo et filii ejus*, Lambert Urxo ou Urso et son fils (que les éditeurs du cartulaire ont proposé de corriger en *Lanbertus uxor et filii ejus*, Lambert sa femme et son fils) à un Johanes de Reliana<sup>9</sup>. L'incertitude subsiste quant à la faute d'écriture, bien qu'il ne s'agisse pas d'une simple

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 421 n. 3, "*ego Lambertus et uxor mea Walburgis*".

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 421 n. 3.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 70 n. 228.

<sup>4</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 46 (pour Odile), p. 50 (Anno de Reillanne-Vence), p. 68 n. 208 (Lambert et Amic de *Reillanne-Vence*).

<sup>5</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 70 n. 227, p. 97 n. 138.

<sup>6</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, n. 152 p. 132.

En ligne (2015) <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01172143>

G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 336 n. 1 et Appendice, VIII (1004), pp. 520-522.

<sup>7</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 416 n. 1.

<sup>8</sup> En ce sens, E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 132 n. 152 :

"L'existence à la même époque du juge Lambert et de son homonyme, Lambert époux de Galburge, tige de la famille de Reillanne, a été source de malentendus. Certains auteurs, plus récemment J.-P. Poly (LDP, p. 102), ont confondu les deux hommes, les considérant comme le même personnage, et par là rattachant à tort la famille de Reillanne à celle de Vence issue d'Amic, frère de Lambert le juge."

<sup>9</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII*, Paris, Lahure, 1857, charte 96 pp. 121-122.

interversión de letras : sans doute G. de Manteyer avait-il raison de la remettre en question et de considérer comme valable *urxo* - ou *urso*, parce qu'en plus ce n'était pas très bien écrit, et que le temps là non plus n'a rien arrangé à l'affaire... Mais le nom de Johanes de Reliana suggère clairement, lui, une période plus récente, lorsque les noms ont commencé à s'associer à un lieu. Dans le Luberon, cela se manifeste à partir de la deuxième décennie du XI<sup>e</sup> siècle comme on l'a vu (et pas avant 1045 sans doute pour les Reillanne). De fait les éditeurs du cartulaire l'ont datée du XI<sup>e</sup> siècle sans plus de précision. Donc Lambert dit de Reillanne ne peut pas être Lambert Urxo ou Urso - qui pour autant ne serait pas sans lien avec la famille, mais apparaîtrait plus tardivement. Pour G. de Manteyer toutefois, Lambert dit de Reillanne restait avant tout l'époux de Walburgis, le *vicarius* ou viguier qui tenait à Arles quelques biens du comte, ce qui ne lui conférait pas une grande autorité car celui-ci séjournait très souvent dans la ville. Il a toutefois signalé sans s'y attarder un autre Lambert lié aux abords de Montmajour : c'est le *lanbertus f. poncius* (Lambert fils de Pons) qui a signé en 977 la donation par Teucinde de l'île de Montmajour, au cœur des marais, à l'abbaye qu'elle y avait fondée<sup>1</sup>. Si l'on pouvait l'identifier à l'époux de Walburgis, malgré sa méprise G. de Manteyer aurait peut-être vu juste : il faisait en effet de Lambert dit de Reillanne (pour lui, par erreur, Lambert Urxo ou Urso) un descendant de Pons, époux de Blismodis, qui faisait partie de la parentèle des ancêtres des Mison, des Mirabel, des Mévouillon et des Baux<sup>2</sup>. Mais au lieu que ce fût par Yson, il faudrait alors que c'eût été par un des nombreux Pons de cette lignée. Le problème avec ce Lambert, époux de Walburgis, peut-être fils de Pons, c'est qu'on ne peut même pas le rattacher à une génération précise. D'abord, c'est vrai, parce que la notion de génération demeure assez arbitraire : si elle éclaircit les tableaux, elle rend difficilement compte des décalages parfois importants qui existent entre les familles ou les diverses branches d'une famille, et plus encore des mariages intergénérationnels. Ensuite, et surtout, parce que ce Lambert n'apparaît que dans une fenêtre assez étroite (d'une quinzaine d'années au mieux) dans le dernier tiers du Xe siècle. Était-il là en pleine activité ? Ou bien était-ce parce que, déjà vieillissant, il allait se retirer, que le comte lui a demandé de céder les biens qu'il tenait là à l'abbaye de Montmajour ? G. de Manteyer s'était essayé à définir chronologiquement les Pons de la lignée des proto Orange-Mévouillon-Baux (auxquels on pourrait rajouter Mison-Mirabel) : Pons I, qui actait en 951 et encore en 954, Pons II "l'Ancien" son fils qui est connu de 966 à 990, Pons III "le Jeune" (neveu du précédent et petit-fils du premier) qui a dû disparaître vers 1030<sup>3</sup>. Lambert appartiendrait donc plutôt à la génération de Pons II, et son fils Boniface à celle de Pons III. Cela cadre avec les actes qu'ils ont signé. Et cela pourrait faire de Lambert un fils de Pons I (époux de Blismodis)<sup>4</sup>. Né vers 880-890, Pons I appartiendrait donc (globalement) à la génération de Fulcher le Jeune, tandis que Lambert serait (plus ou moins) un contemporain d'Eyric et de Maïol. Son fils Boniface, époux en secondes noces de Constantia ou Constancia, appartiendrait à la génération de Pons

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard 1908, p. 229 n. 1.

Le texte "*lanbertus f. poncius firmavit*." se prête cependant à plusieurs interprétations : "Lambert fils de Pons a confirmé (la signature)" ou bien "Lambert a confirmé. Pons a confirmé." le *f.* étant alors pris comme une abréviation de *firmavit*. Mais les autres *firmavit* étant écrits en entier dans cet acte, la première hypothèse paraît plus vraisemblable.

<sup>2</sup> Ce Pons était présent à Arles, peut-être en 954 : G. de Manteyer, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard 1908, p. 215 n. 2.

Pons et Blismodis ancêtres des familles des Baux et de Mévouillon : G. de Manteyer, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard 1908, p. 215 n. 2. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 135. Pour les Mison et leurs liens probables avec les Mirabel et les Mévouillon, voir E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII<sup>e</sup> siècle*, notamment pp. 38-40, p. 175 (n. 326), pp. 82 et n. 245 (liens Mirabel-Mévouillon), 175, 235, 415 (liens Mison-Mévouillon).

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard 1908, p. 225.

<sup>4</sup> Cette Blismodis se trouverait donc chronologiquement en situation d'être la fille d'Arlebald I et de sa première épouse, une autre Blismodis.

III, mort vers 1030. On sait que Raimbald, fils de Boniface, fut archevêque d'Arles de 1030 à sa mort vers 1069. Pour autant, il ne faut pas oublier que le lien entre Lambert fils de Pons et Lambert époux de Walburgis n'est pas établi. Mais c'est la deuxième fois, avec *Sancto Genesio*, que l'on retrouve une possibilité d'association des Reillanne aux proto-Mévouillon. A défaut de preuve, ou de démonstration - on en est loin - cela constitue au moins des présomptions que l'on peut prendre en considération.

Toutefois, même si Lambert était issu de la vaste parentèle des proto-Mévouillon, il reste que le domaine de ses descendants ne pouvait sans doute provenir exclusivement de celle-ci.

On peut donc envisager de se tourner vers son épouse pour essayer d'expliquer l'origine du domaine des Reillanne au XI<sup>e</sup> siècle. En effet, s'il n'est pas lié directement aux descendants de Fulcher l'Ancien, et puisque ce domaine paraît beaucoup trop vaste pour provenir d'une spoliation, il reste l'hypothèse que Lambert fût lui-même un héritier indirect des Fulcher, ou que son épouse l'eût été...

De fait Lambert, au lieu des proto-Mévouillon, aurait pu appartenir à la famille de Narbonne-Mâcon ou à l'un de ses satellites. Cela n'exclurait pas forcément qu'il fût également le *Lanbertus f. Poncius* de l'acte de 973 : ils sont assez rares en Mâconnais, mais on y connaît quelques Pons, notamment un dans la charte 130 de Cluny (entre 910 et 927) qui possède des biens à proximité des terres d'un Tedbert, ou Teudbert. Et dans un acte de 948, une importante donation de l'archevêque Manassès dans le comté de Châlon (*comitatu Cabilonensi*) de biens lui venant de son père, on trouve en même temps (mais il faut bien le dire parmi beaucoup d'autres signataires) un Pons, un Lambert et un Boniface<sup>1</sup>... Toutefois cette piste rencontre au moins deux obstacles. D'une part le prénom de Lambert demeure inconnu chez les Narbonne-Mâcon. D'autre part il paraît assez improbable que ceux-ci aient laissé un étranger disposer d'un si gros morceau de l'héritage de Raimodis et de Fulcher le Jeune - à moins que cet étranger fût assez puissant pour leur fournir de sérieux avantages en contrepartie.

On pourrait donc encore supposer que Walburgis, l'épouse de Lambert, était une très proche parente de Raimodis. Mais vu l'importance du domaine, encore une fois, il faudrait privilégier dans ce cas une nièce de Raimodis, peut-être même une fille du vicomte Vualter II : on est bien loin ici en effet des quelques propriétés en pays d'Apt d'Eme/Ema, la fille de Samuel, dans lequel J. Barraol avait voulu voir un autre frère (présumé celui-ci) de Raimodis... Si Lambert dit de Reillanne appartenait à la vaste famille des proto-Mévouillon, il ne faut pas oublier qu'une partie du domaine du XI<sup>e</sup> siècle pouvait venir de lui, notamment peut-être ses zones les plus septentrionales, autour de Peyruis et (peut-être) Saint-Geniez. Dans ce cas l'alliance se serait révélée fort judicieuse puisqu'elle aurait permis d'adosser deux domaines déjà conséquents. Cela réduirait également la part de son épouse... et ouvrirait encore un peu le champ des possibles quant à l'ascendance de celle-ci. Mais il demeure que l'on n'était plus au temps de Fulcher le Jeune, et que le domaine des Reillanne semble encore trop important pour provenir d'une dot, fût-elle accrue de propriétés venant des proto-Mévouillon...

Une dernière hypothèse enfin mérite donc d'être explorée parce qu'elle repose en partie, cette fois, sur des données actées - mais qui demandent à être interprétées.

A la fin de ce Xe s. et au XI<sup>e</sup> s. la restitution à Cluny par la famille comtale de Provence (Willelm II et ses descendants) de domaines situés dans le pays de Riez et qui appartenaient initialement à Maïol indique assez clairement que des transactions ont eu lieu entre les Narbonne-Mâcon et cette autre lignée originaire du Mâconnais - et peut-être même elle aussi, au-delà, de Septimanie. Lambert pourrait donc fort bien avoir été un satellite de la famille comtale de Provence, un personnage de toute confiance à qui le comte Willelm et son frère

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 726 pp. 681 et s.

avaient confié la vicairie ou viguerie d'Arles... et des terres stratégiquement situées en haute Provence.

Le cœur du domaine des Reillanne, en effet, c'est la *vallis Reilana*, la vallée de Reillanne. Au XIe siècle, l'indication que le lieu-dit Fuzils (qui survit dans la chapelle de Saint-Jean de Fuzils, au nord-est de Saint-Michel l'Observatoire) se trouvait dans cette vallée nous a déjà montré plus haut qu'elle débordait largement les limites de Reillanne et Montjustin. Mais il y a plus. Selon M. Varano, le terme de vallée de Reillanne est assez récent et s'est greffé sur des finages préexistants<sup>1</sup> - dont Pinet. Or la première mention connue de cette vallée de Reillanne figure en 909 dans le douaire (*vallis Reglana*). Il ne semble alors pas très aventureux d'envisager que les Fulcher utilisaient le terme pour désigner une partie du vaste domaine qu'ils possédaient là. C'est enfin ce domaine (et pas seulement les propriétés du douaire, car *Fuzils* n'en faisait pas partie) que les comtes auraient récupéré avant d'en céder une partie - la *vallis Reglana* devenue *vallis Reilana* - à l'un des plus fidèles parmi leurs proches.

Nous sommes ici sur l'ancienne voie Domitienne, la voie des Alpes, le *Camin Roumieu* des pèlerins en route vers Rome<sup>2</sup>, et nous ne sommes pas loin de Forcalquier - Forcalquier qui n'était rien encore au Xe siècle, mais qui allait se révéler l'une des clés de la Provence au XIIe siècle... Comme on l'a vu plus haut, avec beaucoup de précautions en l'absence de fouilles, on pourrait envisager, s'ils n'appartiennent pas au Bas Empire, de rattacher à cette concession comtale les divers tertres aménagés qui ponctuent les abords de la voie Domitienne entre Céreste et les Granons, et même un peu au-delà - au Longroux et à Veissières à Céreste, à la Grande Bastide et peut-être au point coté 412 en bordure de la D 4100 (ancienne RN 100) à Montjustin, à Thésé, aux Courbons, à Paradis, peut-être sur l'éperon situé au sud/sud-ouest des Granons à Reillanne, à Blanqui et peut-être encore à la Grande Bastide (au nord de la Granette). On ne sait rien à leur sujet mais leur aspect en forme de motte les apparente fort à des bases de tours.

Au demeurant, cette hypothèse n'empêcherait pas du tout Lambert d'être un proto-Mévouillon qui aurait arrondi le domaine que le comte lui avait confié en haute Provence, d'une part avec des propriétés familiales, et d'autre part, éventuellement, avec la dot de sa femme. Les restitutions du pays de Riez, de même que l'origine assez vraisemblable de la vallée de Reillanne, ne fournissent pas la seule assise à l'hypothèse d'une libéralité comtale. Il y a d'autres éléments de présomption en sa faveur.

Car Lambert n'avait probablement pas reçu du comte que le cœur du futur domaine des Reillanne : les enfants Boniface I ont cédé à Auriol, dans la vallée de l'Huveaune, à quelques kilomètres de Marseille, des terres qu'ils tenaient de l'héritage de leur père<sup>3</sup>. Celui-ci partageait donc le *castrum* et son territoire avec les vicomtes de Marseille. Or c'est par une libéralité du comte de Provence que ces derniers possédaient leur moitié d'Auriol, et il y a tout lieu de penser qu'il en allait de même pour les proto-Reillanne. On ne sait toutefois pas exactement ici qui, de Boniface I ou de Lambert, son père, en a profité. Par contre les biens des Reillanne dans la région marseillaise ne se limitaient pas à Auriol (sans que l'on puisse savoir si ces autres domaines venaient du comte) : en 1056, deux sœurs de l'archevêque Raiambald, Edalmois et Elesindis, devenues moniales, ont encore offert à Saint-Victor un alleu à *Spalians*, dans le territoire de Marseille, et une villa *Lasa* située dans la vallée l'Huveaune, entre Saint-Zacharie et Auriol<sup>4</sup>. Elles les tenaient, là encore, de l'héritage de leur

---

<sup>1</sup> M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, p. 134.

<sup>2</sup> "... *viam Romeorum*" : cf N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXVII (77) pp. 218-220, et spécialement p. 220 n. 14.

<sup>3</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 241 et n. 337.

<sup>4</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, notamment p. 241 et n. 337, p. 242.

père Boniface. Il reste donc qu'une branche de ces Reillanne extrêmement prolifiques<sup>1</sup> a bel et bien essaimé vers Marseille, comme G. de Manteyer l'avait pressenti - mais à la suite d'une libéralité du comte. Le Lambert Urxo/Urso de la charte 96 de Saint-Victor (si c'est bien Urxo ou Urso, et non *uxor* qu'il faut lire) était clairement lié à Johanes de Reliana au XI<sup>e</sup> siècle. Il vient juste après lui dans cet acte. Il avait en outre un frère qui s'appelait Pons, et si ce Lambert de la charte 96 est encore le Lambert Urso de la charte 91 (datée de 1030) il avait aussi un fils qui s'appelait... Boniface, et dont certaines terres jouxtaient celles d'un Rostagno Constantio (au nom très proche de Constantia, seconde épouse de Boniface I dit de Reillanne)<sup>2</sup>. Cela fait beaucoup de points communs avec les Reillanne, et il ne s'agit sans doute pas d'une simple coïncidence. Car Boniface n'est pas un nom très courant. En fait, comme Gens ou Bonafilia connus dans le sud du Luberon, c'est un nom d'origine "indigène", gallo-romaine - et à ce titre il était peu prisé de la noblesse germanique<sup>3</sup>. On en connaît un néanmoins, qui a signé en bonne place au plaid comtal de mars 965<sup>4</sup>. Peut-être est-ce le même qui a témoigné dans le Mâconnais en 948 avec un Lambert et un Pons (entre autres) d'une importante donation de l'archevêque Manassès dans le comté de Châlon (*comitatui Cabilonensi*) de biens lui venant de son père Vuarnier, et entre 943 et 964 d'un échange de biens entre l'abbé de Cluny et celui de Luxeuil<sup>5</sup>... Il paraît assez probable en tout cas que l'alliance "marseillaise" des Reillanne remonte à la génération de Boniface I puisqu'un descendant de cette alliance actait en 1030, si la construction précédente est pertinente. Ceci pourrait indiquer que c'est bien Lambert, une génération avant, qui a profité des libéralités du comte de Provence. Ce sont en tout cas celles-ci qui auraient poussé les Reillanne à investir la région marseillaise : la mention d'un Rostagno Constantio en 1030, descendant selon toute évidence d'un Constantio, pourrait lever une partie du voile sur l'origine de l'épouse de Boniface I, Constantia, dont certains ont voulu faire assez inconsidérément une descendante des comtes de Provence.

Un autre élément plaide pour qu'une donation comtale fût à la base du domaine des Reillanne. Au XII<sup>e</sup> siècle les comtes de Forcalquier prélevaient des taxes sur leur vassaux. Et notamment le droit d'albergue : à l'origine de ce droit féodal, chaque vassal devait offrir le gîte et le couvert à son suzerain lorsqu'il passait par son fief, au moins une fois l'an. Cette dernière clause a permis de transformer le droit en une taxe très contestée. En étaient apparemment exemptés les fiefs qui provenaient d'une libéralité du comte tirée de son domaine héréditaire. La vallée du Jabron, par exemple, en était exemptée parce qu'elle avait été donnée en 1168 par le comte Bertran II à son parent Raimund de Medullione/Mévouillon<sup>6</sup>. Mais pas les Agoult parce que le domaine qui leur avait été concédé dans la vallée d'Apt après le premier épisode de la rébellion des Fos provenait, en majeure partie sans doute, de biens arrachés aux pseudo-Lacoste qui avaient attisé la sédition en haute Provence. Or le domaine de Reillanne était, lui, exempté d'albergue<sup>7</sup>...

Enfin, il n'est peut-être pas anodin, au-delà des alliances contractées et de la redondance des noms dans les lignages, que l'on retrouve associés les noms de Boniface et de Walburgis : au VIII<sup>e</sup> siècle, selon l'hagiographie, c'est (saint) Boniface qui avait appelé (sainte) Walburgis

---

<sup>1</sup> Il suffit, pour en avoir un aperçu, de parcourir la charte 411 de Saint-Victor M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 657, p. 650).

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 91 p. 118.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 51.

<sup>4</sup> G. de Manteyer, La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Paris, Picard 1908, pp. 223-224.

<sup>5</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 726 pp. 681 et s., charte 650 p. 605 et s.

<sup>6</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 343 n. 167.

<sup>7</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 343.

d'Angleterre en Allemagne pour lui confier un monastère. Hasard ou culture religieuse ? Elle était la grand-mère de Raiambald, archevêque d'Arles, et d'Adalmois et Elesindis, toutes deux moniales. Et si elle était en plus apparentée à Raimodis, qualifiée de *Deo sacrata*, et à Maïol, abbé de Cluny, il y a de quoi s'interroger<sup>1</sup>... Il faut en effet souligner que le nom de Walburgis ou Salburgis paraît encore plus rare que celui de Boniface dans les documents antérieurs à la génération de Boniface I. Les femmes sont certes globalement sous-représentées dans ceux-ci, mais ce n'est qu'entre 964 et 985 que l'on voit apparaître à Cluny une Walburgis épouse d'un Duran vraisemblablement originaire du Lyonnais<sup>2</sup>.

Quelques décennies plus tard, en 1060, on rencontre une autre Walburgis dans le Luberon. C'est l'épouse de Dodo, fils de Pons Arbald. Elle a cédé avec son époux des biens qu'ils détenaient dans les comtés d'Apt et d'Aix, notamment une église *Sancti Johannis in Campanias* que l'on a située plus haut à Saint-Saturnin-lès-Apt<sup>3</sup> Vu la rareté du nom, il pourrait s'agir d'une descendante de Salburgis/Walburgis, d'autant que l'un de ses fils s'appelait Boniface - le premier de la famille de Castellane. Mais si l'on peut la situer à la génération suivant celle de Boniface dit de Reillanne, celui-ci ayant eu vraisemblablement déjà eu plusieurs frères et sœurs qui se confondent avec les générations suivantes parce qu'ils portent les mêmes noms, il est malheureusement impossible de préciser de quelle branche elle pouvait être issue.

Quoi qu'il en soit, notre dernière hypothèse - qui ferait de Lambert un satellite de la famille comtale de Provence, assez probablement issu de la parentèle des proto-Mévouillon, peut-être allié à une descendante indirecte de Fulcher le Jeune par son épouse Raimodis - paraît aujourd'hui celle qui semble la plus prometteuse pour éclairer toutes les données du problème de la constitution du domaine des Reillanne dans le dernier quart du Xe siècle.

#### 16.13.1.6. Les Narbonne-Mâcon et leurs satellites.

A peu près à la même époque que Lambert s'est vu attribuer la *vallis Reglana* de 909 devenue *vallis Reilana*, et même sans doute un peu avant, de nouveaux venus ont fait leur apparition en Provence. Plutôt que de famille, il vaut mieux parler ici de groupe, même s'il est assez vraisemblable que ses diverses composantes étaient liées.

On se souvient que l'épouse de Fulcher le Jeune, Raimodis, appartenait à la famille d'Alberic I et de son fils Maïol I, vicomtes de Narbonne à la fin du IXe s. et au tout début du Xe siècle. Sous la pression d'un ancêtre présumé des Sabran (qui après avoir usurpé en 913 le titre d'archevêque de Béziers les en a chassés)<sup>4</sup>, entre 911 et 918 la famille de Raimodis I a déserté la Septimanie au profit du Mâconnais. Elle y a acquis en une quinzaine d'années une place de premier plan : le fils de Maïol I, Alberic II, a épousé Attala (ou Adela ou Tolana), la fille de Raculfe, vicomte de Mâcon. Il est devenu comte de Mâcon en 930. Tout au long de ces pages j'ai appelé cette famille Narbonne-Mâcon. Comme on l'a déjà vu ils n'ont bien sûr jamais porté ce nom, mais l'association des deux villes permet de les désigner en même temps qu'elle interdit toute confusion possible avec une autre famille.

Dans leur exode, ces Narbonne-Mâcon ont été suivis par une partie de la noblesse de Septimanie, notamment sans doute les Arlebold/Arbald que l'on a vu apparaître à la même

---

<sup>1</sup> Les femmes sont clairement sous-représentées dans les cartulaires, mais il faut cependant relever que le nom de Walburgis n'apparaît dans celui de Cluny qu'entre 964 et 985, avec l'épouse d'un Duran, originaire semble-t-il du Lyonnais : A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 890.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 890.

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 429 pp. 434-435 datée ici de 1060. - E. Magnani (Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 220) situe le domaine à Bonnieux et date la donation d'avant 1032.

<sup>4</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 21.

époque en Mâconnais<sup>1</sup>. On a pensé jadis que ce serait également le cas de la future famille comtale de Provence, issue de Rothbald l'Ancien<sup>2</sup>.

Au Xe siècle, les Narbonne-Mâcon se sont employés à constituer et affermir un domaine remarquablement situé entre Francie et Jurane, ce qui leur permettait de jouer alternativement des deux vassalités pour mieux s'en émanciper. Oncle paternel de Raimodis, Alberic II, est devenu seigneur de Salins en 942. Son fils Leotald I a rajouté à ces titres celui de comte de Besançon en 952. Vualter, frère de Raimodis et neveu d'Alberic II, était vicomte de Mâcon. Ces liens familiaux n'ont sans doute pas été étrangers à l'accession de Maïol à la tête de Cluny. S'il était mâconnais, et à plus forte raison si c'était d'adoption, Rothbald l'Ancien, le père des comtes Boson IV et Willelm I de Provence, devait entretenir des liens assez étroits avec ces Narbonne-Mâcon. On n'en a pas de preuves, mais une partie du domaine comtal en haute Provence, tel qu'il apparaît au XIe et même au XIIe siècle, semble procéder d'une énorme dotation initiale - et là, on ne voit guère que l'héritage de Fulcher, et la main des Narbonne-Mâcon. Pour essayer de retrouver quelques traces de ce geste, et de démêler l'histoire, il faut revenir, comme toujours, aux actes - et à partir de ceux-ci, tenter de remonter le temps et les événements. Les premiers documents susceptibles de nous fournir une base concernent des donations ou des restitutions à l'abbaye de Cluny.

En 993, à la fin du mois d'août, Willelm II, le Libérateur, qui avait été comte, puis marquis, de Provence, était sur le point de mourir. Auparavant il a voulu procéder à quelques donations ou restitutions à Psalmody (le 29 août) et surtout à Cluny - dont l'abbé, Maïol, était descendu tout exprès de son Mâconnais pour l'assister. En effet, quoiqu'il fût lui-même bien vieux, une longue relation les unissait.

Par un acte mal daté d'un 28 août du début des années 990<sup>3</sup> - mais que l'on peut situer en 993<sup>4</sup> - Willelm II a donc donné à Cluny la moitié de la *villa* de Valensole. Selon G. de Manteyer, l'acte aurait été passé la veille de la donation à Psalmody de propriétés près de Nîmes et à Maguelone<sup>5</sup>. En fait, Maïol lui ayant confiée sa vie durant, comme c'est spécifié dans l'acte, il s'agissait plutôt d'une restitution. L'acte est cependant porteur d'une certaine ambiguïté. Il y est fait mention de frères, mais on ne sait pas bien si ce sont Maïol et ses frères (les moines) qui avaient confié la moitié de la *villa* à Willelm II ou bien si Maïol l'a confiée à Willelm II et ses frères, en fait à son frère puisqu'il n'avait que Rothbald<sup>6</sup>.

Dans ces mêmes jours, Willelm II a également donné la *villa* de Sarriens à Cluny. On ne dispose pas de l'acte original mais celui-ci est rappelé dans un acte ultérieur daté de 1031-1048<sup>7</sup>. On n'y fait pas mention cette fois de Maïol sinon comme bénéficiaire de la donation au nom de Cluny.

Le frère de Willelm II, Rothbald, qui était présent à ces donations, a semble-t-il tenu à les compléter<sup>8</sup>. Dans les années qui ont suivi, il a encore donné à Cluny le domaine de Piolenc.

---

<sup>1</sup> Les Arbald ont même pu s'allier avec les Narbonne-Mâcon puisque l'épouse d'Arlebald II, Alindrada, était peut-être la fille de Maïol II et Landrada/Alindrada, la propre sœur de Raimodis.

Comme on rencontre un Maïol parmi les Arbald vers 910-920, il y avait peut-être eu une alliance antérieure avec les Narbonne-Mâcon - à moins que les Narbonne-pas-encore-Mâcon et les Arbald se fussent alliés en Septimanie avec la même famille d'origine locale (comptant un ou des Maïol).

<sup>2</sup> Voir notamment G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 209. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 33.

<sup>3</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 1837 pp. 80-81.

<sup>4</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 257.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 254 n. 5 (suite p. 255)

<sup>6</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, p. 80 n. 3.

<sup>7</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome IV, charte 2866, pp. 63-64. - G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, pp. 257-258.

<sup>8</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 173.

L'acte mentionne l'abbé Odilon qui a succédé à Maïol en mai 994, et il se place avant 998, car Piolenc apparaît alors dans une bulle du pape Grégoire V<sup>1</sup>.

A ces trois actes il convient de rajouter deux donations effectuées en mai 1037 par les comtes Bertran et Jofred (fils de Willelm II) ainsi que leur cousin Willelm IV (fils de Rothbald)<sup>2</sup>. Toutes deux portaient sur les mêmes domaines situés dans le pays de Riez, issus de l'héritage de l'abbé Maïol. Il s'agirait donc, là encore, de restitutions. Celle de Bertran et Jofred a été passée à Sarriens, celle de Willelm IV à Piolenc. Deux témoins se sont déplacés d'un lieu à l'autre : le moine Willelm frère d'un Isnard, et Adalacis épouse de ce dernier. Il y a en outre un autre Isnard dans chaque acte mais on ne peut savoir si c'est bien le même, celui de Piolenc étant défini par son frère Ugon qui n'est pas mentionné à Sarriens. Les deux actes sont étroitement liés : outre qu'ils concernent les mêmes biens, ils reprennent les mêmes formulations. Comme le scripteur n'est pas le même, ils ont dû faire l'objet d'un accord préalable. Dans le recueil des chartes de Cluny on a placé la donation de Sarriens en premier. Il est vrai qu'elle semble plus importante. Elle fait appel à beaucoup plus de grands personnages - un archevêque et quatre évêques, pas moins. Il semblerait cependant plus judicieux de faire l'inverse : l'acte passé à Piolenc, bien plus complet, mentionne la situation des propriétés cédées. L'acte de Sarriens ne fait qu'en reprendre les termes principaux sans tant détailler. Il pourrait passer pour secondaire sans la présence de tous ces prélats à sa signature. En fait, alors que les descendants de Rothblad ont continué à honorer Cluny après la donation de Piolenc en 994-998, E. Magnani a observé que pendant une trentaine d'années ceux de Willelm II ont boudé l'abbaye<sup>3</sup>. Sans présumer sa cause, il y avait donc une froideur chez eux. En 1037, la présence des cinq prélats était donc peut-être requise pour s'assurer que Bertran et Jofred respecteraient bien des termes qui avaient été négociés à l'avance, ainsi que la formulation des actes paraît en attester. Traditionnellement, comme il s'agit de donations dans le pays de Riez, et parce que les propriétés provenaient de l'héritage de Maïol, on a considéré que les deux donations signées à Piolenc et à Sarriens constituaient une confirmation de la donation de Valensole. Il pourrait néanmoins s'agir d'autres biens situés dans le même comté. En effet, les noms des deux domaines cédés ne sont pas mentionnés dans la donation de Willelm II, pas plus que dans la charte 106 qui dressait l'inventaire des biens que Maïol avait hérités de son père. Celle-ci aurait donc présenté des lacunes même si elle nous indique déjà clairement, comme il fallait s'y attendre, que les biens de Fulcher le Jeune dépassaient de beaucoup le douaire (*villa* de Valensole).

On sait que cette charte 106 ne doit pas être datée de 909 comme on l'a fait dans le recueil des chartes de Cluny. L'original était rangé dans les documents concernant l'abbatiate de Maïol, et les éditeurs du cartulaire eux-mêmes ont pensé qu'il pouvait s'agir de rappeler des donations faites sur son douaire par la mère de Maïol à une époque assez tardive. C'est très certainement exact, mais ce n'était sans doute pas assez. On pourrait aller plus loin. Dans cette charte on trouve à la fois des domaines du douaire et d'autres qui n'en faisaient pas partie. On peut donc avancer que, pour affirmer bien sûr les droits de Cluny, cet inventaire a été dressé après la mort de Raimodis - et qu'il détaillait l'héritage de son père auquel Maïol pouvait prétendre, tant directement qu'indirectement par l'intermédiaire du douaire que Fulcher le Jeune avait accordé à son épouse. Comme il énumère d'abord les biens issus du douaire, on peut penser que c'est sur celui-ci que Cluny tenait d'abord à affirmer ses droits, peut-être parce que c'était là qu'ils étaient les plus menacés. Toutefois, même si la *vallis Reglana* est devenue ici *villa Reglana*, peut-être pour prendre acte d'une mainmise des comtes, ceux-ci n'avaient semble-t-il pas encore concédé le domaine à Lambert dit de Reillanne : les deux *villae Pineta* et *Palus*

---

<sup>1</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 59.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome IV, chartes 2916 et 2917*, pp. 116 et 117-118.

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, pp. 59-60.

déjà mentionnées dans le douaire, y sont dûment rappelées. Le dernier acte connu impliquant Raimodis date de 953. On peut donc considérer que l'inventaire de la charte 106 a été établi après cette date, mais pas nécessairement très longtemps après : Maïol est devenu abbé en 954 et elle a été rédigée par un Josué, sans doute le Juif Josué seulement connu par ailleurs dans les chartes 749 et 750 de Cluny datées toutes deux de mai 949<sup>1</sup>. En outre dès 959/60 Maïol essayait de récupérer un domaine que les pseudo-Lacoste avaient détourné dans la vallée d'Apt et dont certaines propriétés (*Lausnava*) étaient issues du douaire<sup>2</sup>. Dans ce but, on se souvient qu'il a agi au moyen d'une précaire : il concédait à l'évêque Arnulf et à son consanguin Teutbert les propriétés qu'il espérait que ceux-ci pourraient récupérer - pour lui ou pour les héritiers de son frère qui est mentionné dans l'acte. Il aurait très bien pu faire de même avec le comte Willelm II (pour une seule génération au lieu de deux ou trois) face à des familles dont la rébellion des Fos (tournée en haute Provence contre Cluny, en plus du pouvoir comtal) pourrait fournir un aperçu : les proto-Mévouillon, les Pontevès, les Moustiers selon J.-P. Poly<sup>3</sup>.

On s'est souvent interrogé sur l'intérêt que Willelm II a porté au petit *castrum* de Manosque (Toutes-Aures). Il y a séjourné, il y a même passé Noël, comme en 984<sup>4</sup>. Or à l'époque Manosque était presque aussi isolé que Valensole : seule la Durance l'en démarquait, qui constituait au Moyen Age une voie commerciale relativement fréquentée. Mais cela seul ne nécessitait pas la présence régulière du comte. Il en va tout autrement si on met le *castrum* en relation avec la possession d'un vaste domaine détenu en propre par les comtes en haute Provence. Outre Valensole (et les propriétés cédées en 1037 si elles en étaient distinctes) Maosque/Toutes-Aures était en effet assez proche du domaine qu'ils ont remis à Lambert, époux de Walburgis : la vieille *vallis Reglana* devenue *villa Reglana* dans la charte 106, et redevenue *vallis Reilana* au XIe siècle dans le contexte du domaine des Reillanne<sup>5</sup>. Enfin le petit *castrum* de Manosque permettait de veiller sur de vastes étendues encore peu peuplées mais qui appartenaient déjà certainement au domaine comtal : le pays de Forcalquier, et au-delà les abords de la montagne de Lure - notamment le domaine d'*Alsonicis/Alconica* (les Orgues et Montlaux) qui était comme le domaine des Reillanne dispensé de droit d'albergue au XIIe s. parce qu'il était issu du domaine comtal<sup>6</sup>. En fait tout le secteur appartenait au domaine comtal direct : entre 1157 et 1160, la comtesse Garsende I et ses petits-enfants, les comtes Guillem II et Bertrand II, ont encore fait donation à Guigo, abbé de Boscodon, du site de N.-D. Lure pour y édifier une abbaye. On n'a jusqu'à présent jamais cherché à expliquer comment ce vaste territoire avait pu parvenir dans le domaine comtal. Il fallait sans doute qu'il s'agît d'une entité très ancienne, sans quoi il eût été absorbé par les proto-Mévouillon/Mison alors en pleine expansion : on les retrouve en 1069 aux Mées et en 1082 au Revest-du-Bion, à Ferrassières, à Saint-Trinit, à Villesèche, au Contadour et à Redortiers<sup>7</sup>. L'existence d'une

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, chartes 749 pp. 706-707 et 750 p. 707.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 176.

<sup>4</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 230 (suite de n. 1 p. 229) et p. 232.

<sup>5</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 42 p. 64.

<sup>6</sup> Voir plus bas "Le grand Moyen Age".

J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 343. - M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age, p. 380 et n. 831, p. 505.

Le douaire et la charte 105 faisant état de deux domaines dans le pays (comté) de Sisteron, on peut envisager que Fulcher possédait là bien davantage.

<sup>7</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 238 et pp. 83 n. 249, 175 n. 330.

propriété occidentale aux Mées paraît en outre exclure que le domaine comtal entre Lure et Durance provînt d'une confiscation faisant suite à la participation des proto-Mévouillon à la rébellion des Fos (comme cela semble avoir été le cas du domaine des pseudo-Lacoste dans le Luberon). Au demeurant les proto-Mévouillon sont très vite revenus dans l'orbite comtale, et apparemment sans arrières-pensées<sup>1</sup>. Il est donc très tentant de faire de ces terres, situées dans l'exacte continuité de la *vallis Reglana*, la suite du domaine de Fulcher le Jeune dans la région.

Les domaines confiés à la famille comtale de Provence dans le pays ou comté de Riez concernent visiblement la part de Maïol dans l'héritage de ses parents : les deux actes de 1037 le rappellent, qu'ils s'appliquent à Valensole répertorié dans la charte 106 ou bien que les propriétés qu'ils recouvrent en fussent distinctes. Mais l'ampleur des possessions comtales des Xe-XIe s. entre Durance et Lure révèle un domaine bien plus vaste. On entrevoit ainsi la possibilité que ce fût la majeure partie de l'héritage de Fulcher le Jeune qui eût échappé à ses héritiers, dans le même temps que l'absence des terres de Forcalquier et Lure dans la charte 106 - où l'on en mentionne que deux domaines dans le pays (comté) de Sisteron - suggère que ceux-ci ne se limitaient pas à Maïol et Cluny.

Il reste que Maïol seul apparaît pour revendiquer l'héritage de son père. A ce titre, on a souvent invoqué un testament d'Eyric en faveur Cluny<sup>2</sup>. En fait celui-ci ne trouve de fondement que dans une expression, au demeurant très ambiguë, que Maïol a utilisée dans la précaire de 959/60 (en faveur d'Arnulf et Teutbert) en faisant référence à la volonté de son frère. Il n'est donc pas assuré, et il semble assez judicieux d'en écarter l'hypothèse. En fait, si Maïol est sur-représenté dans les actes de revendication, c'est plus vraisemblablement parce que sous sa houlette Cluny avait, bien davantage que les autres héritiers de Fulcher le Jeune, les moyens de se faire entendre.

Toutefois plusieurs questions demeurent posées. Qu'est-il advenu de la part part d'Eyric et de ses éventuels descendants ? A quel moment l'héritage de Fulcher le Jeune a-t-il échappé à ses héritiers légitimes ? Et dans quelles circonstances ?

La précaire de 959/60 pourrait contribuer à lever une partie du voile. Les propriétés qui en constituaient l'enjeu paraissent en effet avoir été au cœur du conflit entre les pseudo-Lacoste et les proto-Agoult : ce sont elles que Vuarac a dû céder en amendement du meurtre du père d'Umbert. A priori cela semble établir un lien entre Maïol et les proto-Agoult. Nous y reviendrons plus bas. Cependant si l'on admet que ceux-ci pouvaient représenter les descendants légitimes d'Eyric, la précaire n'autorise que deux possibilités : ou bien Maïol a voulu s'approprier l'héritage de son frère au nom de Cluny, ou bien il a voulu préserver les intérêts de la descendance d'Eyric face à de très puissants compétiteurs - tant sur le plan local où les pseudo-Lacoste avaient dû détourner une partie de l'héritage de Fulcher le Jeune, que sur le plan régional où la famille comtale en possédait apparemment la majeure partie au milieu du Xe et au XIe siècle (Valensole, Reillanne et sa vallée, le pays de Forcalquier, les abords de Lure). Au regard de l'image que l'abbé de Cluny a laissée de lui, toute hagiographie dévote mise à part, c'est la seconde possibilité qui paraît la plus vraisemblable. Mais cela n'en signifie pas moins que la part des héritiers d'Eyric leur avait échappé, comme la sienne avait échappé à l'abbé de Cluny.

---

Pour les Mées : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, charte 711 pp. 56-57.

Pour le plateau d'Albion : A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome IV, charte 3590, pp. 744-745.

<sup>1</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 178.

<sup>2</sup> Par exemple E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIIe siècle, p. 422.

Les deux propriétés restituées par les descendants de Willelm II et Rothbald dans le pays (ou comté) de Riez en 1037, permettent peut-être d'avancer un peu dans le processus d'appropriation de l'héritage de Fulcher et ses acteurs probables. S'il faut les distinguer de Valensole, ces deux propriétés ne figuraient pas dans la charte 106 bien qu'elles appartenissent à l'héritage de Maïol. Les deux actes établis à Piolenc et à Sarriens mentionnent tous deux *Sancti Maioli hereditatem* - de l'héritage de (saint) Maïol. Mais ces deux actes signalent aussi que les propriétés, avant les donateurs, les comtes Willelm IV, Bertan I et Jofred I, avaient appartenu à leurs *antecessoribus* (prédécesseurs). La formule est assez surprenante : on se serait plutôt attendu à trouver mentionnés leurs parents (*parentum*). A première vue le terme, qui paraît insister sur la fonction comtale, suggérerait des éléments extérieurs à l'ascendance directe - et comme tel le mieux placé reste Hugo d'Arles qui aurait pu confisquer ces domaines. Mais le pays de Riez était bien trop loin des bases de celui-ci pour que son pouvoir pût s'y exercer ordinairement. Il faudrait chercher ailleurs. En fait le terme est au pluriel. Il pourrait donc s'agir de domaines qui auraient été initialement remis à Willelm II et Rothbald. En ce sens on peut noter qu'il a fallu pour les restituer en 1037 l'accord des deux branches de la famille comtale, de même que Willelm II n'a pu disposer en 993 que de la moitié de Valensole. Mais on pourrait aller un peu plus loin. Tous ces domaines auraient également pu être remis à Boson IV et Wilelm I. Cette hypothèse rendrait mieux compte de l'utilisation d'*antecessoribus*, puisque Willelm I n'était l'ancêtre ni de Willelm IV ni de Bertran I et Jofred I. Elle tendrait à renvoyer l'acquisition par la famille comtale de la majorité du domaine de Fulcher le Jeune aux premières années du nouveau pouvoir, voire à la constitution de celui-ci - avant la disparition de Raimodis et l'accession de Maïol à l'abbatiat en tout cas, et peut-être même avant que celui-ci devînt en 948 coadjuteur de l'abbé Odon devenu aveugle. En même temps, la charte de 993 indique clairement que c'est Maïol lui-même qui avait remis Valensole à Willelm II. Ce n'est pas forcément contradictoire. A l'image de nombreuses donations, qui sont en fait des confirmations, la concession de Maïol en faveur de Willelm (et sans doute de Rothbald pour l'autre moitié de Valensole) pourrait figurer la simple reconduction d'une situation déjà tranchée sans qu'il eût son mot à dire - parce que toute décision sur le sujet avait échappé à Raimodis et à ses enfants bien longtemps auparavant.

De fait, on est là dans les années 950 - c'est à dire bien tard. Raimodis s'était enfuie avec ses enfants quelque quarante ans plus tôt. La démarche qui s'impose donc à présent, c'est de chercher à comprendre ce qui a pu se passer avant l'accession au pouvoir des Mâconnais, pendant le long règne de leur ennemi commun, Hugo d'Arles.

Une chose paraît sûre : aussi étrange que cela puisse paraître, et même s'ils ont fait l'objet d'un conflit sévère dans la vallée d'Apt, il y a eu une préservation des droits de propriété établis sur certaines parties au moins du domaine de Fulcher. Dans les années 960 on voit en effet resurgir ici ou là des propriétés issues du douaire, associées à d'autres qu'il faut bien présumer venir directement de l'héritage de Fulcher. Elles étaient alors entre les mains de Maïol et de Cluny, mais également de nobles du Mâconnais - et même dans certains cas, assez vraisemblablement, d'une famille juive de cette région. Mais comment ces droits ont-ils pu traverser, en plein Xe siècle, trente années au moins de quasi-vacance ou déshérence ? Qui a pu les garantir ou les rétablir ? Qu'est-il advenu du domaine de Fulcher entre 917 et 947 ?

Il est clair que Raimodis aurait pu céder précocement une partie du douaire pour se procurer et procurer à ses enfants de quoi vivre. Elle en avait le droit. Son douaire n'était pas, comme celui d'Odila de Vence un siècle plus tard, un simple usufruit des propriétés concédées : elle en avait vraisemblablement l'entière propriété, et la libre disposition<sup>1</sup>. Seulement il y avait

---

<sup>1</sup> E. Magnani Soares-Christen, Alliances matrimoniales et circulation des biens à travers les chartes provençales (Xe-début du XIIe siècle), ds F. Bougard, L. Feller, R. Le Jan (dir.), Dots et douaires dans le haut Moyen Age,

deux obstacles. D'une part elle ne disposait *a priori* que du douaire, et dans les domaines revendiqués plus tard par Maïol de même que dans ceux que l'on retrouve aux mains des Mâconnais il y a des propriétés qui n'en faisaient pas partie et devaient provenir de l'héritage des enfants. D'autre part, et c'était bien là le pire pour Raimodis et ses enfants, le domaine de Fulcher ne valait plus rien. Il était hors de tout contrôle, des Mâconnais comme d'Hugo d'Arles, à moins qu'il eût comporté des propriétés dans la vallée du Rhône (comme Sarrians, ou Piolenc, ou peut-être Tulette) que celui-ci eût pu confisquer. Il n'y avait que l'Eglise qui pût certifier la légitimité des propriétés - et ce n'est peut-être pas pour rien que Maïol s'est dirigé vers celle-ci, ou que sa famille l'y a poussé. Mais il n'y avait que le pouvoir politique qui pût garantir cette légitimité - de nouveaux comtes, nommés après la mort d'Hugo d'Arles. Ce n'est donc peut-être pas un hasard si c'est une famille sortie plus ou moins de l'inconnu, mais d'origine mâconnaise (fût-ce d'adoption) qui a accédé à la charge comtale.

Retournons aux sources. Dans la deuxième décennie du siècle Raimodis avait cherché refuge dans sa famille. Celle-ci n'était pas encore à cette époque la puissante famille comtale de Mâcon - juste l'élément dominant d'un groupe de réfugiés venus de Septimanie dans son sillage. C'est cependant cette famille, ennemie irréductible d'Hugo d'Arles, qui s'est chargée de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Ceux-ci étaient très jeunes. Ils avaient besoin de tuteurs. Leur mère aurait pu s'en charger, mais ils s'étaient réfugiés dans sa famille. Il y avait là son père, un Maïol lui aussi, Maïol II, encore mentionné en 941, qui avait été vicomte et le restait - même si on ne savait plus trop alors à quel lieu attacher le titre. Il y avait également son oncle, Alberic II, anciennement vicomte de Narbonne, proche du comte Raculf de Mâcon dont il allait épouser la fille, Attala (ou Odile). Il était donc tout naturel, ayant pris en charge la mère et les enfants, qu'ils devinssent les tuteurs de ceux-ci. On peut imaginer qu'en même temps le domaine de Fulcher - tout son domaine, le douaire comme l'héritage des enfants - a dû être intégré au domaine familial. C'était la moindre des choses en échange du gîte et du couvert, et de la protection - et c'était aussi la seule option pour tenter de le conserver. Et puis, encore une fois, pour Raimodis et ses enfants, à cette époque, cela ne représentait pas une grosse perte : régulièrement razié par les Sarrasins, menacé par la noblesse régionale restée sur place - et d'abord sans doute par les propres frères de Fulcher le Jeune, les beaux-frères de Raimodis - ainsi que par Hugo d'Arles s'il parvenait à étendre son pouvoir jusqu'à lui, leur domaine ne valait vraiment presque plus rien.

Trente ans après, on ne sait pas quel rôle les Narbonne-devenus-Mâcon ont joué dans l'accession au pouvoir comtal d'une famille d'origine mâconnaise plus ou moins inconnue jusque-là. Mais la donne enfin allait pouvoir changer.

Pour cela, il fallait néanmoins que la nouvelle famille comtale y trouvât quelque intérêt. Dans son principe la précaire convient bien à l'Eglise. Parce qu'elle a l'éternité devant elle<sup>1</sup>, elle peut se permettre de concéder des biens pour une, deux, ou trois générations. Il en va différemment des laïcs, même lorsqu'ils s'inscrivent dans un grand lignage. Mais lorsque tout semble perdu, on peut avoir recours à des solutions qui en temps normal sembleraient sans profit. On peut donc imaginer que les Narbonne-Mâcon, s'ils n'avaient pas déjà déjà fait peser l'héritage de Fulcher dans leur nomination, ont dû s'empressement de négocier celui-ci avec les nouveaux comtes pour asseoir les intérêts mâconnais en Provence. Le coadjuteur ou l'abbé de Cluny, Maïol, miraculeusement réinvesti par la manœuvre de sa part théorique dans l'héritage de son père, a même pu, au nom de son abbaye, accorder ou confirmer un peu plus tard les promesses qui leur avaient été faites - sur une génération, ce qui était peu, juste le pied à l'étrier pour la nouvelle famille comtale. Lui non plus, il n'avait plus grand chose à perdre... Et finalement la stratégie a partiellement fonctionné : un demi-siècle plus tard, en attendant que

---

collection de l'Ecole Française de Rome, 295, Rome, Ecole Française de Rome, 2002, pp. 131-152, ici p. 140 et p. 147.

<sup>1</sup> Dans les limites toutefois de la durée de notre espèce : au-delà, on ne peut rien garantir.

Cluny récupérât ses biens, la famille comtale possédait la majeure partie de l'héritage mais des nobles (parmi lesquels le descendant présumé d'Eyric) ainsi qu'une famille juive qui avait dû aider financièrement la famille, tous originaires du Mâconnais, avaient pu faire valoir leurs droits sur quelques propriétés.... Malheureusement on ne sait pas à quel moment ces Mâconnais ont acquis les domaines qu'ils détenaient, ni auprès de qui ils les ont acquis - Raimodis ou les Narbonne-Mâcon : il ne subsiste aucune trace des transactions, même si une donation tardive de son frère Vualter à Raimodis suggère que les Narbonne-Mâcon ont été impliqués dans la redistribution du domaine de Fulcher le Jeune.

On peut alors s'interroger sur les motivations de ceux-ci, car à la différence des autres familles du Mâconnais concernées par cette redistribution (les Arbald et les Samuel sûrement, peut-être les Eldin) les Narbonne-Mâcons ne sont jamais redescendus vers le Midi. Leur ambition était ailleurs. Le mariage du fils de Leotald I de Mâcon (cousin germain de Raimodis) en témoigne : Alberic III a épousé Ermentrudis, fille du comte Ragenold de Rosci ou Ruci, Roucy en Champagne. Cependant le domaine des Narbonne-Mâcon était double, une partie en Francie, dans le duché de Burgundie, et une partie en Jurane qui deviendrait comté de Burgundie entre 982 et 986. L'accroissement de leur pouvoir dans l'un des deux royaumes renforçait leur position dans l'autre royaume. Or la présence d'alliés en Provence, autre province du royaume de Jurane, était de nature à accroître sensiblement leur pouvoir à l'intérieur de celui-ci. L'accession de leur domaine juran au rang de comté (de Burgundie) l'atteste. Le transfert d'une grande partie du domaine de Fulcher à ces alliés donnait à la nouvelle famille comtale de Provence ce qui avait fait défaut aux différentes noblesses germaniques qui avaient tenté de s'y implanter, sans jamais y parvenir vraiment, comme les Teutbert. Il la dotait enfin, tout de suite, et sans spoliation, des terres d'un domaine propre sur lequel s'appuyer. Mais il établissait également un lien solide des Narbonne-Mâcon avec elle - et le pouvoir qui en découlait pour eux.

Encore fallait-il toutefois faire respecter ce lien. Après quelques trente années de vacance, il fallait donc faire valoir la légitimité du nouveau domaine comtal aux yeux de la grande noblesse régionale en même temps qu'il fallait faire valoir auprès des nouveaux comtes la légitimité des propriétés issues de l'héritage de Fulcher le jeune que des Mâconnais, satellites des Narbonne-Mâcon, avaient acquises ou échangées contre monnaie sonnante et trébuchante ou contre quelques bonnes terres mâconnaises. Il fallait donc aller très vite pour installer ces Mâconnais, garants de l'influence des Narbonne-Mâcon, et convaincre la nouvelle famille comtale de la nécessité de compter avec eux. Ce n'était sans doute pas un hasard si dès 955 on trouvait un Arbald très introduit auprès du comte Grifo, le seul qui pût faire pendant au pouvoir de la nouvelle famille comtale. Il fallait montrer que l'on devrait compter, toujours et dans tous les contextes, avec les Mâconnais. C'était essentiel, c'était très politique, et là seuls les Narbonne-Mâcon sans doute pouvaient distribuer les cartes : même Maïol n'était pas de taille - pas encore - à disposer de toutes les ressources, foncières et humaines, que cette stratégie réclamait.

C'est dans ce contexte que l'on a vu apparaître en Avignon le vicomte Bermund qui est connu en 976 - s'il était bien, comme on peut le conjecturer, le frère d'Humbert de Belgiac (Beaujeu en Beaujolais) plutôt qu'un parent des proto-Sabran comtes d'Uzès<sup>1</sup>. Sa nomination aurait pu constituer une sorte de gage pour les Mâconnais. Ce serait certes à première vue un gage un peu tardif. Mais le vicomte Bermund n'est connu que par l'acte de 976. En fait si son rôle était bien de veiller aux intérêts des Mâconnais, il n'a pas dû se mêler beaucoup des affaires de la Provence. Et s'il s'agit en outre du Bermund qui a présidé à la signature des actes impliquant Pinet, il disparaît après 1009. Il aurait donc été en âge d'être nommé avant 976 - et peut-être même en même temps que Nevolong, vicomte de Cavaillon. A ce titre il faut noter que celui-

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 351.

ci n'est connu qu'en 962, et que sa nomination a pu intervenir après celle des comtes, et peut-être par leur fait. Il apparaît ainsi possible que Chonrad n'ait pas été aussi déterminant que ce qu'on le pensait pour les grandes orientations insufflées au nouveau comté de son royaume de Jurane. Il n'est d'ailleurs descendu dans la région que fort tard, après la disparition en 962 ou 963 de Manassès, archevêque et neveu d'Hugo d'Arles, qui a intrigué et s'est battu jusqu'au bout pour conserver ses prérogatives. G. de Manteyer a suggéré que Bermund était mort ou démis de ses fonctions avant 979, car il ne figure pas parmi les signataires de l'acte de fondation du chapitre de Saint-Véran à Vaucluse<sup>1</sup>, qui a réuni tous les dignitaires qui étaient déjà mentionnés en 976. S'il était vicomte d'Avignon, et non pas simplement un vicomte présent à Avignon, il n'a pas eu de successeur : en 993, à la mort du comte-marquis Willelm II, parce que son fils était trop jeune, ce sont les juges de Provence, Heldebert et son frère Adalelme, qui ont rempli des fonctions vicomtales, mais sans le titre. Celui-ci n'est apparu (ou réapparu) que pour Alphant, successeur et sans doute fils d'Heldebert, ainsi que pour Barangar, successeur et fils d'Adalelme. Il semble donc clair qu'un vicomte n'était pas utile auprès de Willelm II. Cela pourrait confirmer les fonctions de représentation du vicomte Bermund - et expliciter la volonté de Willelm de lui ôter, dès que cela lui a été possible, un titre quand même assez encombrant.

Aux côtés de Bermund, et parfois même plus tôt dans les textes, on connaît en pays d'Apt d'autres familles que l'on peut considérer comme des satellites des Narbonne-Mâcon. Nous les avons déjà évoquées, mais il faut s'y attarder un peu plus.

La première mentionnée est indiscutablement celle des Arbald en 955 - mais ils ne possèdent semble-t-il alors aucun domaine dans ce secteur, l'un d'entre eux accompagne simplement le comte Grifo. Si on les retrouve trente ans plus tard, en 986, c'est sans doute parce qu'ils ont fait souche du côté de Castellane, par le jeu d'une alliance présumée (et toujours inconnue dans le détail) avec les Grifo et les proto-Mévouillon, et parce que Pons Arbald, outre qu'il a hérité le domaine des Grifo, a épousé Ermengarda, fille présumée d'Ema/Eme I.

Celle-ci et son père Samuel demeurent les premiers des Mâconnais connus parmi les propriétaires terriens en pays d'Apt. Entre 960 et 966, Ema tenait de son père un domaine du côté de Roussillon<sup>2</sup>. Samuel l'avait donc acquis quelques années auparavant, et même, peut-être, avant la nomination de Boson IV et Willelm I en Provence. De fait, vu la rareté de son nom, il est assez facile de trouver la trace de Samuel en Mâconnais où il apparaît principalement entre 914/915 et 927/928<sup>3</sup>. Si ce n'est lui, il est en outre très probablement apparenté au Juif Samuel connu en 949 par une charte de Cluny signée en caractères hébraïques<sup>4</sup>. Il semble donc assez improbable qu'il fût un frère de Raimodis, comme le suggérait J. Barraol désireux de privilégier la famille de Maïol. Mais il était certainement dans l'orbite des Narbonne-Mâcon. En 749, Samuel a signé comme témoin à l'acte d'une autre Juif, Josué, connu par trois chartes : celle où figure Samuel, une autre passée le même jour qui en est le complément, et la fameuse charte 106 où Maïol a dressé l'inventaire des biens de son père aux fins de revendication, que Josué a rédigée<sup>5</sup>. Ce serait d'ailleurs un élément de datation de ce document, en même temps que cela établit un lien entre Raimodis, Maïol, et ces Juifs du Mâconnais. En plus du domaine de Roussillon que détenait Ema, les enfants de

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 352 (mort) pp. 353 et 408 (éloigné ou démis).

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, Paris, Dalloz, 1967, charte XXI (21) p. 122.

<sup>3</sup> Par exemple A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 198 p. 186 (914/915) charte 220 p. 209 (920), charte 267 p. 259 (926), charte 287 p. 287 (927-928).

<sup>4</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 749 pp. 706-707.

<sup>5</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 750 p. 707 et charte 106, p. 120.

Samuel possédaient entre 970 et 990 une vigne dans la *villa Calmisanicus* au sud d'Apt<sup>1</sup>. Entre 967 et 973, ils ont pu y côtoyer un Leutard<sup>2</sup>, peut-être le prêtre attaché en 990/1000 à l'église du *podium de Tintermo* (la Tour de Tayme ou de Thelme située entre les Tourettes et Apt)<sup>3</sup>. Mais Leutard demeurant indéchiffrable quoiqu'il fût assez présent dans les actes, aucun lien ne peut être établi entre eux. Parmi les enfants de Samuel évoqués vers 970, ou parmi ses petits-enfants, figurait sans doute un Samuel II attesté en 997 parmi les proches de l'évêque Teuderic<sup>4</sup>. On a vu plus haut que sa fille Ema pourrait être l'épouse d'Arembert (ou Arambert) connue à Cluny en 936<sup>5</sup>. Vieille famille du Mâconnais, on rencontre les Arembert dans les chartes à partir de 866<sup>6</sup>. Ils apparaissent très souvent parce que les terres cédées jouxtent les leurs, ce qui révèle qu'il s'agissait de gros propriétaires fonciers. Enfin, on se souvient que l'on pourrait rattacher Ema à l'Emeldis que l'on a croisée, bien âgée, dans un acte passé en 1030/1040 - et par là, peut-être, aux trois sœurs présumées Ermengarda, Teucinna et Aramberta mentionnées en 991-992<sup>7</sup>. Comme Ermengarda et sans doute les deux autres, Eme/Emeldis possédait en effet une part du domaine incluant Pinet qui semble provenir de la même acquisition. Mais il existe un autre lien documentaire entre Ema et Ermengarda : en 986 celle-ci et son époux Pons Arbald ont remis à l'Eglise d'Apt la part qu'ils détenaient dans un domaine du *castrum* de Roussillon (*loco qui dicitur Silvolas*) - domaine dont la fille de Samuel avait également donné une part à l'Eglise d'Apt une vingtaine d'années auparavant<sup>8</sup>. Il est donc fort probable qu'Ema (Eme I) fût la mère d'Eme/Emeldis, Eme II, ainsi que de Teucinna et d'Aramberta - cette dernière ayant été nommée d'après son père.

En 986, on retrouve Ermengarda associée à son époux Pons Arbald parmi les propriétaires fonciers. Les Arbald peuvent être tracés en Mâconnais approximativement à partir de 910/927 et avec certitude à partir de 914 où ils ont acheté beaucoup de terres, ce qui permet d'envisager qu'ils y sont arrivés avec les Narbonne-pas-encore-Mâcon dont ils semblent avoir été très proches - au point même qu'Alindrada, épouse d'Arbald II, aurait pu être une sœur de Raimodis. Leur dernière apparition dans le cartulaire de Cluny date de 949, soit juste un peu avant que l'un d'entre eux (sans doute cet Arbald II) figurât à Apt, en 955, au côté du comte Grifo<sup>9</sup>. Le premier Arbald propriétaire foncier en pays d'Apt demeure cependant le mari d'Ermengarda mentionné avec celle-ci en 986. Toutefois, comme ils détenaient alors des dîmes et possédaient une part du domaine de *Silvolas* à Roussillon (celui-là même dont Eme I avait cédé une part une vingtaine d'années auparavant) on peut tenir pour assuré que leur

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LI (51) p. 179. Il semble préférable de fixer la date vers le bas de la fourchette 979-990.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXIII (23) p. 124-126.

<sup>3</sup> M. Fixot, La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XIe au XIIIe siècle, ds Archéologie Médiévale, III-IV, 1973-1974, p. 245-296, ici p. 278 n. 94 (*Tintermo* en 990-1000, *Tentent* en 1359, *Tentenh* en 1388). - N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte LIV (54) pp. 182-183 (*in podio quae vocatur Tintermo*).

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XLVI (46) p. 170-171.

<sup>5</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I, charte 448 pp. 437-438.

<sup>6</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome I, charte 10 p. 12.

<sup>7</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXIX (39), pp. 155- 157.

<sup>8</sup> Au terme d'une transaction assez complexe, Pons Arbald et Ermengarda, qui détenaient injustement des dîmes dans l'évêché d'Apt, les ont remises en même temps que leur part de *Silvolas* et se sont vu octroyer ces dîmes et le domaine de *Silvolas* en précaire. On peut en conclure que leur part dans *Silvolas*, qui n'était apparemment pas détenu illégalement, a été donné en amende, moyennant jouissance en précaire de *Silvolas* et des dîmes. N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXXIV (34), 986, p. 147, charte XXI (21), entre 960 et 966 (pour Ema), p. 122, charte XXXV (35), 986, p. 149.

<sup>9</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 147 p. 152 (910/927), charte 167 p. 164 (910/927), charte 182 p. 170 (910/927), charte 194 p. 181 (914), charte 195 p. 182 (914), charte 200 p. 187 (916), charte 203 p. 191 (916), charte 204 p. 192 (917), charte 259 p. 252 (926), charte 262 p. 255 (926) ... charte 751 p. 708 (949).

présence dans la vallée d'Apt était antérieure à cette date. En 986, au terme d'un arrangement complexe, Pons Arbald et Ermengarda ont cédé leur part dans *Silvolas* à l'évêque Nartold, puis récupéré le domaine en précaire avec les dîmes d'autres lieux qu'ils détenaient jusque-là peut-être indûment (Saint-Saturnin, les *villae Agnana* et *Antignana*) et venaient de remettre à Nartold avec leur part de *Silvolas*<sup>1</sup>. Il semble qu'il s'agissait là, au moins temporairement, au prix de quelques cessions négociées, de conserver l'emprise sur un domaine familial peut-être en partie usurpé. L'origine de la plupart de ces propriétés (Saint-Saturnin, Agnana, Antignana) demeure en effet obscure. Un rapprochement pourrait être tenté entre Saint-Saturnin et le domaine de Fulcher : entre 1122 et 1125, l'évêque Leodegar d'Agoult a donné à son église, parmi bien d'autres, l'église et les dîmes de Saint-Saturnin<sup>2</sup>. On pourrait ainsi penser que sa famille les avait reçues à l'issue de la rébellion des Fos en même temps que les domaines confisqués aux héritiers de Fulcher. Mais la stratégie initiée par Pons Arbald a bien fonctionné : en 1053, la précaire de Nartold a été confirmée par l'évêque Alfant au profit de Pons Pulverel<sup>3</sup>, le petit-fils de Pons Arbald et d'Ermengarda issu de leur fils Dodo - époux de Walburgis (également connus à Saint-Saturnin-lès-Apt pour leur donation de Saint-Jean de Campanias). Saint-Saturnin ne faisait donc sans doute pas partie de l'héritage de Fulcher le Jeune confisqué par les pseudo-Lacoste et donné aux proto-Agoult après la rébellion des Fos, puisque les dîmes de son église étaient encore entre les mains de l'évêque d'Apt en 1053. C'est après Pons Pulverel que les proto-Agoult s'en sont emparé ou auprès de lui qu'ils les ont acquises - au détriment d'ailleurs de l'église d'Apt qui aurait dû les récupérer. Il reste donc possible d'envisager que les Arbald ou les ancêtres d'Ermengarda, l'épouse de Pons Arbald, eussent acquis une partie de Saint-Saturnin directement auprès de Raimodis ou plus vraisemblablement des Narbonne-Mâcon. Mais Pons Arbald pourrait également détenir ces dîmes en tant qu'héritier des biens du comte Grifo. Ils pourraient aussi être entrés dans le patrimoine des Arbald par le biais d'une dot ou d'un douaire s'il y a bien eu, comme on peut le conjecturer en voyant sa place dans l'acte de 955, une alliance conclue entre la fille ou la sœur d'Arlebald II et le comte Grifo. Faute de connaître l'ascendance de Pons Arbald, on ne peut guère aller plus loin dans les suppositions. Une des deux chartes suggère qu'il détenait indûment avec son épouse les dîmes qu'il a cédées en 986 et qui auraient appartenu de droit à l'évêque d'Apt. Mais cela pourrait encore ne pas être très significatif. Il semble évident en effet qu'après trente ou quarante ans de vacance de ces biens, et plus de soixante ans ici, l'espace de deux ou trois écarts générationnels, l'Eglise comme certains nobles ou alleutiers locaux devaient avoir acquis des droits quasi-légaux sur certaines propriétés issues de l'héritage de Fulcher et Raimodis. Il y a donc eu certainement assez souvent conflit de droits, et il a dû falloir transiger. Ce pourrait être la trace de l'une de ces transactions, avec l'Eglise ici, qui transparait dans les chartes XXXIV et XXXV du cartulaire d'Apt.

On l'a vu plus haut, on ne peut établir de lien entre Pons Arbald et l'Arbald qui se trouvait au côté du comte Grifo. Le mariage de Pons Arbald avec Ermengarda s'inscrit néanmoins dans le cadre d'alliances passées entre familles nobles d'origine mâconnaise en train d'investir la région, ou de tenter au moins d'y affirmer leurs droits. Ce serait également le cas de celui de Nevolong vicomte de Cavaillon, si son épouse était bien la sœur d'Ermengarda et Aramberta. Le nom de Pons Arbald, qui semble faire appel aux proto-Mévouillon en plus des Arbald, révélerait en outre que toutes les grandes familles ont été ciblées par les nouveaux-venus<sup>4</sup>. Il

<sup>1</sup> Voir ci-dessus et N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte XXXIV (34), 986, p. 147, charte XXXV (35) pp. 148-150.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte CXXIII (123) pp. 283-284.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXIV (84), pp. 228-229.

<sup>4</sup> Même si ce n'est pas très probant, on peut relever que Blismodis, épouse du Pons qui constitue le pivot entre les pré- et les proto-Mévouillon, portait le même prénom que la première épouse d'Arlebald/Arbald I connue vers 910 : cf A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale,

indiquerait enfin que ces Mâconnais, peut-être représentés par le vicomte Bermund, en tout cas soutenus par les Belgiac, avaient un poids suffisant pour que celles-ci s'alliassent avec eux. Il n'est pas anodin qu'en 1021 ou 1022 encore, lors de la sédition des Fos, l'injonction du pape aux rebelles qui s'en prenaient aux biens de Cluny ait été adressée aux évêques de Provence, aux deux comtesses Adalaiz I et Gerberga (le comte Willelm III étant mort au combat entre temps) mais aussi à certains grands du Mâconnais<sup>1</sup>. En tout cas si l'Aramberta qui figure dans l'acte de 991/92 est bien l'épouse de Vuarac, même les farouches pseudo-Lacoste ont jugé opportun de s'allier à eux... Il semble clair alors que ces Mâconnais devaient être très proches du pouvoir comtal - quand ils n'y participaient pas dans le cas par exemple de Nevolong dont les origines, comme celles de la famille comtale elle-même, restent très obscures. Peut-être une carte des loyautés, Narbonne-Mâcon ou Rothbaldides (Boson-Willelm), se dessinait-elle au départ entre Mâconnais. Elle devait tendre à s'estomper, chacun des groupes en présence (y compris la vieille noblesse indigène même lorsqu'elle n'attendait qu'une occasion de se rebeller) cherchant l'alliance des autres tant qu'une prééminence très nette n'avait pas émergé et tranché. Chacun voulait bien sûr pousser ses intérêts. Mais de tous côtés il devait y avoir volonté de composer car on en avait perçu la nécessité, et tout le monde se cherchait et se recherchait... en attendant l'opportunité de jouer ses propres cartes. Pour la famille comtale ce serait l'expulsion des Sarrasins en 972-973, pour les pseudo-Lacoste la rébellion des Fos entre 1018 et 1021/22 - mais là, ce serait déjà trop tard.

Tout ceci reste très conjectural. Le rôle des Narbonne-Mâcon, le rattachement de l'héritage de Fulcher le Jeune (avec le douaire de Raimodis) à leur domaine familial, la redistribution d'une partie de cet héritage à des familles proches des Narbonne-Mâcon, comme le transfert de la plus grande partie de celui-ci à la nouvelle famille comtale, ne relèvent que d'indices. Il en existe d'autres encore, plus diffus mais tout aussi troublants - et, finalement, assez cohérents pour peu que l'on soit tenté de leur accorder du sens.

Dans un cas au moins, on n'a trace d'aucune transaction, mais on retrouve celle, assez probable, de nobles mâconnais dans le Luberon. Entre 1033 et 1048 en effet, on cite dans un acte passé par l'archevêque Raiambald d'Arles (un Reillanne) une *terra Eldini* qui jouxte celles qu'il vient de céder. Elle se trouve entre Reillanne et Monjustin, en plein cœur de la *vallis Reglana* qui paraît avoir constitué au début du IXe siècle le cœur du douaire de Raimodis. Les terres de l'archevêque jouxtent d'ailleurs aussi une *terra Raimundi* mais il est pour autant difficile d'évoquer le souvenir de l'épouse de Fulcher : on connaît en effet un Pons Raimund à Montjustin autour de 1025 et on cite aussi autour de 1040 une *vinea Raimundi*, la vigne de Raimund, comme limite d'une terre, à Montjustin encore<sup>2</sup>. En fait le nom serait attesté dans la région d'Apt, sous sa forme Raimund, dès la fin du IXe siècle<sup>3</sup>. Par contre on ne connaît aucun Eldin dans le Luberon. Le nom est même très rare en Provence : en dehors de la terre de Reillanne-Montjustin, dans tout le cartulaire de Saint-Victor il n'y a qu'un *Rostagnus Eldinus* témoignant une fois autour de 1018/1019<sup>4</sup> à une donation à Tourves. Elle est effectuée par le comte Willelm III et ses enfants. Ceci pourrait indiquer ou bien que Rostagn Eldin était propriétaire à Tourves, ou bien qu'il figurait parmi leurs proches - et en l'absence de toute autre mention dans le Var, cette seconde possibilité paraît plus judicieuse...

---

1876-1903, tome I, charte 182 p. 170 (datée de 910/927, mais avant les environs de 920 si Arsendis mentionnée dans la charte 520 p. 506 est bien la seconde épouse d'Arbald I).

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 177.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 419 p. 425 et charte 407 pp. 410-413, ici p. 413.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte IV (4) p. 94, datée de 890. Les graphies des plus anciennes chartes demeurent cependant sujettes à caution.

<sup>4</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 328 p. 345.

Mais ce n'est pas tout, car le nom d'Eldin ou Hildin évoque de grands propriétaires terriens en Mâconnais, sans doute très anciennement installés dans cette région. Même s'ils n'actaient pas souvent, comme pour les Arembert/Arambert croisés plus haut on cite en effet fréquemment leurs terres dans les chartes de Cluny comme limites des propriétés cédées<sup>1</sup>. La mention d'une terre portant également leur nom à Reillanne-Montjustin dans la *vallis Reglana* pourrait bien refléter la propriété que l'un d'entre eux avait acquise au Xe siècle, à la suite d'un échange de terres réalisé avec les Narbonne-Mâcon au nom de Raimodis. Au moment du déclenchement de la rébellion des Fos contre le pouvoir comtal, et en haute Provence contre Cluny et les autres bénéficiaires de l'héritage de Fulcher le Jeune, il serait alors assez cohérent et significatif qu'un Eldin se trouvât au côté du comte et de ses enfants.

On pourrait trouver d'autres indices de négociations ou de transactions réalisées autour du douaire, mais en Mâconnais cette fois - et toujours sans le nommer. On y connaît en effet une donation de son frère Vualter à Raimodis<sup>2</sup> qui semble assez surprenante. Il pourrait s'agir du don d'un frère à sa sœur dans le besoin. Mais l'acte est très tardif : il date d'avril 950, trente-cinq ans après que Raimodis eût cherché refuge auprès des siens. A ce moment, le péril sarrasin subsistait, mais la menace que faisait peser le pouvoir viennois sur les terres du douaire avait été définitivement levée trois ans auparavant - et à l'avantage des Mâconnais. En fait, pour la première fois depuis plus de trente ans, Raimodis et ses enfants auraient pu entrevoir la possibilité de rentrer en possession de leur immense domaine. Certes tout n'était pas simple. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le meurtre du père d'Umbert et la précaire de Maïol en 959/60... Mais en 950 l'obstacle politique initial avait disparu. Hugo d'Arles était mort et des nobles mâconnais, même si c'était d'adoption, avaient été installés à sa place par Chonrad. A ce titre, davantage qu'une générosité, la donation de Vualter semble pouvoir représenter une compensation fournie par la famille - car à l'évidence l'essentiel de l'héritage de Fulcher n'est pas allé à ses ayants droit. Par contre on entrevoit assez clairement qu'il a pu servir dès le dernier tiers du Xe siècle à soutenir la politique comtale, avec l'attribution de la *vallis Reglana* à l'un des proches de Rothbald et Willelm II - Lambert, l'époux de Walburgis. Et ce n'est pas tout. Au siècle suivant, lorsque les vieilles loyautés se sont distendues<sup>3</sup> et que la politique des comtes s'est resserrée sur leur propre famille, il a aussi probablement fourni l'assise territoriale indispensable à la naissance d'une nouvelle capitale : Forcalquier<sup>4</sup>. Au regard des territoires concernés, Maïol et Cluny n'ont reçu que des bribes. Quant aux éventuels descendants d'Eyric, les proto-Agoult, ce qu'ils en ont retiré au XIe siècle après bien des conflits était déjà suffisant pour faire d'eux l'une des plus puissantes familles de Provence. Après tout, les comtes ne pouvaient pas leur donner plus, ni à l'un ni aux autres, sans mettre en péril leur assiette.

La stratégie des Narbonne-Mâcon, telle que l'on a pu la conjecturer et la dessiner dans ces pages, s'est cependant heurtée à un écueil majeur. Alberic III, fils et successeur de Leotald I, est mort prématurément (vers 47 ans) en 982. Leurs enfants étant mineurs, c'est son épouse

---

<sup>1</sup> Parmi bien d'autres, il est notamment fait mention en 971-972 des terres d'un Eldin jouxtant celles offertes à Cluny dans la donation effectuée par ses amis pour la mémoire d'un Eyric : A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome II, charte 1311 pp. 386-387.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 765 p. 721.

<sup>3</sup> Au tout début du XIIIe siècle, en 1202, le comte Guillelm II de Forcalquier, héritier des comtes de Provence, revendiquait encore le domaine des Reillanne : cf M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, pp. 721-722.

<sup>4</sup> On doit se souvenir que dans le premier acte où Adalais/Adalaiz (III) s'est intitulée comtesse de Forcalquier en janvier 1110, elle a revendiqué le titre de *comitissa Fulcheriensis*, ce qui était en soi très explicite. C'est J.-H. Albanès qui a intercalé une syllabe pour rendre le texte plus intelligible à ses yeux : cf J.-H. Albanès, Gallia Christiana Novissima, Tome I, Province d'Aix, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1895, Instrumenta, col. 449, XII : "... ego Adalais, comitissima Ful(car)cheriensis ..."

Ermentrudis, bien plus jeune, qui est devenue comtesse de Mâcon. Elle s'est rapidement remariée avec Otton-Willelm (fils du roi des Lombards Adalbert II, et de Gerberga de Chalon) pour lequel Chonrad a créé entre 982 et 986 le comté de Burgundie. Les deux fils d'Alberic III se sont alors tournés - ou ont été orientés - vers les ordres : ils sont devenus l'un archevêque et l'autre abbé de Saint-Paul de Besançon. Sa fille Beatrix a quitté la région en 991. Elle a été mariée successivement aux comtes du Gâtinais puis du Perche, en Francie. On pourrait alors penser que c'en était fini de l'influence mâconnaise en Provence. Mais au tournant de l'an mil, vers 1002, Ermentrudis et Otto-Willelm ont marié une de leurs filles, Gerberga, dite souvent Gerberga de Mâcon... à Willelm III, fils de Willelm II, comte de Provence. La politique des comtes de Mâcon, croître entre Jurane et Francie en s'appuyant sur la Provence, a donc survécu aux Narbonne-Mâcon.

On voit néanmoins que l'on a certainement sous-estimé, quand on ne l'a pas simplement passée sous silence, l'importance de l'héritage de Fulcher le Jeune dans les enjeux politiques des Xe-XIe siècles. Il est temps maintenant d'en venir à ses héritiers présumés.

### 16.13.1.7. Les proto-Agoult.

C'est en effet sensiblement au moment où Ermengarda a fait don d'un nombre assez conséquent de propriétés à l'Eglise d'Apt, avec le consentement de Teucinna et d'Aramberta (et sous l'autorité de Bermund représentant sans doute Eme II), qu'un nouveau lignage est apparu dans les documents du pays d'Apt. On serait tenté de dire enfin, car c'est certainement le plus célèbre d'entre eux : il s'agit des Agoult - ou plutôt, à cette époque, des proto-Agoult.

A la suite de J. Barraol, on a souvent postulé que ces Agoult descendaient en ligne droite de Fulcher le Jeune par son fils Eyric. En fait, on peut retracer l'ascendance des Agoult jusqu'à Umberto dit de Caseneuve dont la première apparition dans le cartulaire d'Apt date de 992 - mais le lien entre celui-ci et Eyric n'est pas documentairement établi.

Pour nous, Eyric reste avant tout un Fulcher. La filiation effectivement est bien établie entre Fulcher le Jeune, Maïol et Eyric par la charte 1071 de Cluny, la fameuse précaire de Maïol en 959/60 où celui-ci l'a détaillée<sup>1</sup>.

Mais la vie d'Eyric demeure entourée de beaucoup d'obscurité. Il avait dû quitter la région tout enfant, âgé au plus de trois ou quatre ans, avec son frère qui avait un an ou deux de plus, et sa mère qui fuyait la région après la mort d'un mari qui l'aimait - il l'avait proclamé, alors que rien ne l'y forçait, dans le douaire qu'il lui avait offert en 909. Avec son frère, Maïol, il avait grandi en Mâconnais. Quels contacts avait-il avec la Provence, si tant est qu'il en eût ? On a cru trouver la trace de ses oncles, Gairald et Rainoard, en Mâconnais. Mais c'est en 950, alors que le vent avait tourné : Hugo d'Arles était mort, les Mâconnais triomphaient et ils ont pu monter pour essayer de faire légitimer leur appropriation des biens de Fulcher tout aussi bien que pour rendre des comptes à sa veuve et à ses enfants. D'ailleurs, si c'est bien eux, ils étaient allés trouver les Teutbert qui avaient conservé quelques terres à Bonnieux, et non les Narbonne-Mâcon. Un Rannald et un Gerald ont en effet témoigné à la donation partielle d'une *villa Burgundia* par un Teotbert/Teutbert<sup>2</sup>. Ils n'ont pas dû convaincre : une dizaine d'années après, les Teutbert étaient au côté de Maïol, qui manœuvrait pour récupérer son héritage dans la vallée d'Apt. Le sens de leur présence est sans équivoque : l'abbé de Cluny leur a par ailleurs accordé une bonne précaire en Mâconnais au nom de Cluny. Il faut dire qu'entre temps, si Eyric était bien le père d'Umbert, il venait probablement de se faire tuer par Vuarac

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 770 pp. 725-726.

puisque'en 959/60 Maïol actait "selon la volonté de son frère"<sup>1</sup>. Le pauvre Eyrice ne serait donc, peut-être, redescendu en Provence que pour y trouver la mort...

Pour J. Barrauol et les éditeurs du cartulaire de l'Eglise d'Apt, Eyrice aurait épousé une fille d'Humbert I de Salins, un cousin germain de sa mère Raimodis. En fait on ne sait rien de l'épouse d'Eyrice, mais effectivement c'est parmi à la génération suivante que l'on voit apparaître le nom d'Ymbert/Umbert/Humbert parmi les proto-Agoult. Cette construction suscite cependant plusieurs réserves. Tout d'abord Humbert I de Salins appartiendrait bien *stricto sensu* à la génération précédant celle d'Eyrice mais du fait des décalages générationnels entre les branches de la famille des Narbonne Mâcon il est né en 905, Eyrice entre 911 et 916. Ceci il est vrai n'aurait pas constitué un gros obstacle pour qu'Humbert mariât sa fille à Eyrice. Mais de son épouse Wandelmodis, Humbert I de Salins n'a eu que deux filles connues : Adela et Wandelmodis II. Cette dernière a épousé Barald ou Berald dit de Belgiac (Beaujeu) - domaine qui a donné son nom au Beaujolais... Quant à Adela, on ne connaît pas le nom de son époux mais sa fille, une Wandelmodis encore, a épousé vers 1024 Inguilbert ou Engelbert de Brienne. On peut donc présumer qu'Adela a dû contracter mariage bien plus au nord, soit en Jurane, soit en Francie<sup>2</sup>. Il y avait toutefois d'autres Humbert en Mâconnais. E. Magnani, reprenant la thèse de C. Bouchard, a indiqué récemment que J. Barrauol avait probablement confondu Humbert de Salins avec Humbert de Belgiac (Beaujeu)<sup>3</sup>. Ce n'est guère convaincant si l'on garde l'hypothèse d'un mariage d'Eyrice avec sa fille. Humbert de Belgiac était en effet le fils de Wandelmodis (fille d'Humbert de Salins) et de Barald de Belgiac. Il est né au plus tôt en 949. Eyrice, né entre 911 et 916, sans doute mort en 959/960, n'aurait donc pas pu épouser sa fille et lui faire un enfant. Mais Humbert de Belgiac n'est pas pour autant un inconnu pour nous. Frère d'un Bermund, il était le mari d'une Emeldis<sup>4</sup> dans laquelle nous avons été tenté de reconnaître Eme II. Si Eme II/Emeldis était bien la fille d'Eme I, et si elle tenait (comme Ermengarda, Teucinna et Aramberta) de sa mère sa part dans Pinet, quel qu'il fût il devait exister un lien avec Raimodis. Cela faisait d'Eyrice un proche de l'épouse d'Humbert de Belgiac. On ne peut néanmoins préciser le lien qu'il a pu avoir avec ce dernier. A défaut de sa fille Eyrice aurait pu épouser l'une de ses sœurs - au demeurant parfaitement inconnue... mais elle aurait fait là encore une bien jeune épousée puisqu'il y aurait eu une trentaine d'années entre eux. Reste que le nom d'Umbert est venu chez les Belgiac par Wandelmodis : Eyrice n'a donc pas pu semble-t-il épouser une sœur de Barald. Une autre hypothèse serait encore qu'il fût l'époux d'une sœur d'Humbert de Salins et non de sa fille. Ce pourrait être la discrète Attala connue par un seul acte en 944, sa cousine éloignée au premier degré (la cousine germaine de sa mère), mais aucun Eyrice ne figure parmi les nombreux signataires de la charte où elle apparaît fugitivement. Au final donc, rien de probant.

Il reste que le nom d'Eyrice (qui s'orthographierait aussi Heirice, Heinric et peut-être même Henric) n'était pas très répandu, et qu'un Eyrice au moins semble avoir été assez proche de Léotald I et de son frère Humbert de Salins. On trouve en effet les noms associés dans plusieurs actes du cartulaire de Cluny. En 943, dans la première charte de l'abbaye où l'on trouve une mention nette d'un ordre féodal ("*omnes vassi dominici majores et minores*") le

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

Consanguin s'appliquait à un frère de même père, ou à un cousin paternel.

<sup>2</sup> En ce sens E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 56 n. 133.

<sup>3</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 56 n. 132. - C. B. Bouchard, Sword, Miter, and Cloister, Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198, Ithaca-New York, Cornell University Press, 1987, p. 262 et pp. 289 et s.

<sup>4</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome III, charte 1774, pp. 32-33.

scripteur est un *Henricus notarius hoc iudicium*, secrétaire désormais juge<sup>1</sup>. Quinze ans plus tard, au nom de son neveu Humbert (II) et pour le repos (à venir) de l'âme de Vuidon, le comte Leotald acte et signe (en tant que chef de famille) devant le vicomte Vualter son cousin (oncle d'Eyric et Maïol), Vuidon, deux Humbert, et un Eyric<sup>2</sup>. Ce dernier pourrait être notre homme. Mais si la précaire accordée par Maïol "selon la volonté de son frère" en l'absence d'Eyric signifie bien que celui-ci était mort, alors il y avait au moins deux Eyric dans l'entourage du comte Leotald car on en retrouve un le 20 août 960<sup>3</sup> alors que la précaire a été signée le 10 juillet 959 ou 960<sup>4</sup>. On sait encore qu'un Eyric (mais était-ce le nôtre ?) avait de proches amis en Mâconnais : en 971-972 un Leotald (mais pas Leotald I, qui est mort en 965) et un Achin ont effectué une donation pour le repos de l'âme de leur ami Eyric (*amici nostri*) dont ils ont dit plus loin qu'il leur était cher (*kari nostri*)<sup>5</sup>. C'est à peu près tout, et ce n'est pas grand chose.

De son côté, Umbert dit de Caseneuve apparaît tardivement dans les documents, en novembre 992. Pour amender le meurtre de son père, Vuarac lui a remis là quelques droits (à taxes) et des propriétés<sup>6</sup>. Parmi celles-ci, il y avait une part des domaines que, trente ans avant, Maïol cherchait à récupérer pour son abbaye ou les héritiers de son frère<sup>7</sup> - ce qui semble prouver que c'étaient bien les pseudo-Lacoste qui les avaient anciennement détournés. Il y avait aussi d'autres biens éparpillés entre Roussillon, la plaine de Bonnieux, Gargas et Caseneuve : ils peuvent être tirés soit du domaine légitime des pseudo-Lacoste, soit de celui qu'ils s'étaient approprié. La donation de ces terres, en particulier celles que revendiquait Maïol une trentaine d'années auparavant, pourrait établir un lien entre la personnalité de la victime et ces terres, mais c'est peut-être un hasard. En outre Vuarac a cédé à Umbert la moitié des dîmes de Caseneuve. Il est impossible de savoir si Umbert était déjà implanté dans ce *castrum* avant cet arrangement, ou si c'est là le début des droits que sa famille y a détenus plus tard. Ce qui est certain, au moins, c'est que s'il y possédait des droits avant novembre 992, il ne les avait pas tous. En 1019, une donation des fils d'Umbert, Wilelm et Umbert II, portant sur un alleu et deux manses à Alpester, quelques petits kilomètres à l'est de Caseneuve, indique que ces propriétés venaient de la succession de leurs parents<sup>8</sup>. Cela suggère qu'Umbert détenait déjà en 992 un domaine entre Caseneuve et Alpester - mais pas forcément plus.

En dehors de ces deux actes, on n'en voit qu'un qui nous éclaire un peu sur le patrimoine d'Umbert à la fin du Xe et au début du XIe siècle. Il s'agit de la donation datée de 1006, déjà longuement commentée. Elle nous apprend qu'il tenait de ses parents une partie d'un domaine, assez éparpillé lui aussi<sup>9</sup>, mais qui constituait cependant une entité : il a fait l'objet de deux autres donations exactement dans les mêmes termes. Parmi les propriétés qui le composent, on trouve Pinet qui faisait partie du douaire de Raimodis un siècle auparavant. C'est ce qui nous a amenés à nous y intéresser plus haut. Les autres parts du domaine étaient entre les

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 622 pp. 579-580.

<sup>2</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1044 pp. 137-138.

<sup>3</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome II, charte 1087 p. 180.

<sup>4</sup> J.-P. Poly et E. Magnani ont cependant estimé que l'on pouvait dater la précaire de 962 : cf E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 28 n.17.

<sup>5</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, tome II, charte 1311 pp. 386-387.

<sup>6</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XLIII (43) pp. 165-167. Le meurtre n'est cependant explicitement mentionné que bien plus tard par Wilelm, fils d'Umbert, dans un acte daté de 1018-1032 (charte LXV (65) pp. 200-202). Vuarac se contente de parler de forfait...

<sup>7</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome II, charte 1071 pp. 164-166.

<sup>8</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXII (62), pp. 196-197.

<sup>9</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LIX (59) pp. 189-191.

mains de plusieurs femmes, vraisemblablement sœurs - Ermengarda, Teucinna, Aramberta, Eme II. Les deux qui ont donné leur part dans des actes qui nous sont connus tenaient également celle-ci de leurs parents<sup>1</sup>. Pour autant Umberto ne semble pas avoir été leur frère : en 991/992, lorsqu'elle a fait donation de sa part (un cinquième), Ermengarda a eu besoin du consentement de Teucinna et d'Aramberta - et sans doute aussi de celui, tacite, d'Eme II représentée par son beau-frère présumé Bermund - mais Umberto n'est pas mentionné dans l'acte. En 1006, Bermund a par contre signé la donation d'Umberto, en première place parmi les signataires, suivi de son fils Vuidran, de même que la confirmation de cette donation en 1009 par Mauris et Wilelm, l'épouse et le fils d'Umberto<sup>2</sup>. On ne sait pas toutefois s'il suppléait là sa belle-sœur présumée Eme II (qui n'a cédé sa part qu'entre 1030 et 1040) ou s'il représentait la noblesse du Mâconnais en Provence, comme ce pourrait être le cas s'il s'agissait de l'éphémère vicomte Bermund connu à Avignon en 976<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, à la fin du Xe et au tout début du XIe siècle l'ensemble du domaine d'Umberto ne semble pas avoir tranché par son importance sur ceux des autres nobles issus de l'entourage des Narbonne-Mâcon. Si leur domaine de Saint-Saturnin, Agnana et Antignonica avaient été acquis par les Arbald ou les ancêtres de son épouse Ermengarda auprès des Narbonne-Mâcon au lieu de venir du comte Grifo, il était même nettement en retrait sur celui-ci. De la même façon, la détention d'une partie de Pinet par ses parents avant Umberto suggère un lien avec Raimodis, mais les textes ne traduisent pas que ce lien fût plus fort pour Umberto que pour les autres copropriétaires. Si c'est la même main qui a acheté ou hérité les parts des autres copropriétaires comme cela semble probable - Samuel, si l'hypothèse qui fait d'elles les filles d'Ema/Eme I est valide - et si ces parts étaient toutes égales à celle d'Ermengarda, Umberto était même réduit à la portion congrue. Il reste toutefois que l'on ne sait pas à quel titre. Il peut aussi bien avoir figuré parmi les descendants de Raimodis que lui être étranger. On pourrait en effet présumer que l'ancêtre des quatre sœurs a acheté sa part au moment du partage successoral qui a donné la sienne à Umberto. Il faudrait alors placer l'acquisition peu après 953, dernière apparition connue de Raimodis dans un acte. On pourrait encore, et tout aussi bien, envisager qu'il s'agissait de biens acquis par Samuel auprès des Narbonne-Mâcon - et leur acquisition pourrait alors se placer auparavant, Samuel n'apparaissant plus dans les actes après 928, ou après 949 s'il faut l'identifier avec le Juif Samuel connu dans les chartes 749 et 750 de Cluny. Eyric, ou Umberto, aurait alors pu recevoir en propre, des Narbonne-Mâcon, ce qui restait en partage de ces propriétés détachées du domaine familial. Mais on pourrait enfin imaginer que dans le même contexte les Narbonne-Mâcon aient vendu l'entité ainsi composée à deux familles étrangères. La disproportion seule ferait alors question. En fait on n'a qu'un indice : l'identité des termes employés lors de leur cession suggère simplement que ces acquisitions, quelle que fût leur nature (achat ou partage) ont dû être simultanées...

Un quart de siècle plus tard cependant, en 1031, on retrouve le fils d'Umberto, Wilelm, installé dans le *castrum* de Simiane, où il devait résider. En tout cas il y a signé une donation à Saint-Victor qui recouvrait divers biens dans la vallée d'Apt, en-dessous du *castrum* de Goult qui est mentionné là pour la première fois<sup>4</sup>.

Enfin, encore presque un siècle plus tard, l'évêque Leodegar, petit-fils de Wilelm, détenait avec ses frères, en plus de Simiane, de Viens et de Goult, la majeure partie de la ville et de la

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXIX (39) pp. 155-157, charte LXX (70) pp. 298-209.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LIX (59) pp. 189-191, charte LX (60) pp. 191-193.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, p. 352, 353 et 408.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Collection des Cartulaires de France, VIII, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 425 (novembre 1031) pp. 428-429.

vallée d'Apt jusqu'à Gordes. Tout ceci leur venait de leur père, Rostagn<sup>1</sup> - qui était en outre en 1056 maître de-Castillon<sup>2</sup>. L'emprise des Agoult ressort alors clairement des églises rurales et paroissiales qu'ils possédaient avec leurs dîmes, que Leodegar s'est employé à transférer à son église et à ses chanoines. Entre le début et le milieu du XIe siècle, au temps de Wilelm, leur expansion semble donc avoir été extraordinaire. Que s'est-il passé ?

En fait, dans le même temps, on peut observer que les pseudo-Lacoste, tout au moins les descendants de Vuarac, ont quasiment disparu de la carte du Luberon. Au début du XIIe siècle, ils ne restaient plus guère accrochés qu'à Saignon, d'où Leodegar s'est employé à les déloger.

Or, entre 1018 et 1031, il y avait eu la rébellion des Fos, et spécialement son premier épisode entre 1018 et 1022. Les fils de Vuarac y ont sans doute vu l'occasion de récupérer le domaine que leur père avait dû céder en 992. Dans un acte daté de 1010-1032, et bien plus vraisemblablement 1018-1022, le fils d'Umbert, Wilelm, s'est plaint que ses ennemis voulaient lui arracher son bien légitime - et pour qu'il n'y ait pas de doute sur ceux-ci il a rappelé que ce bien lui venait de l'amendement du meurtre de son grand-père. Mais les enjeux dépassaient largement le cadre de l'arrangement de 992. Les rebelles, emmenés par les fils de Vuarac qui avaient pris la tête des proto-Castellane - auxquels l'un d'entre eux s'était allié - ont contesté toutes les possessions de Cluny<sup>3</sup>. Une fois de plus l'enjeu constitué par la terre primait. Au-delà du pouvoir comtal, au-delà des restitutions de celui-ci en faveur de Cluny, il semble bien en effet que ce qu'ils remettaient en question en haute Provence, avec leurs alliés, c'était la légitimité du domaine comtal, qui venait tout droit de l'héritage des Fulcher. A leur profit, naturellement : si on écartait la branche issue de Fulcher le Jeune, la branche mâonnaise, les pseudo-Lacoste restaient les seuls héritiers de Fulcher l'Ancien. Au-delà des possessions de Cluny, c'est donc la question de tout ce dont les Narbonne-Mâcon avaient doté la nouvelle famille comtale au milieu du Xe siècle, et que celle-ci conservait jalousement, qui se posait. En haute Provence l'enjeu était énorme. Le conflit a été terrible. Le comte Willelm III y a trouvé la mort du côté de Fos. Face aux exactions des rebelles et de leurs alliés jusque dans la vallée du Rhône (Tulette, Piolenc) le pape a dû intervenir pour défendre les biens de Cluny. Et c'est d'abord en haute Provence que la rébellion a été matée. La branche des pseudo-Lacoste alliée aux proto-Castellane a été défaite. Le pouvoir comtal n'était sans doute pas assez fort pour aller les combattre dans leurs terres de *Petra Castellana*. Mais à part Saignon, protégé peut-être par la vieille précaire de Nartold accordée en 976, leur domaine du Luberon leur a été enlevé - et ses propriétés, redistribuées. Mais comment ? A qui ? Et selon quels critères ?

Les proto-Agoult ne semblent pas être les seuls à avoir profité de l'effacement des descendants de Vuarac. La partie de leur domaine qui échappait à toute contestation, sans doute la partie qu'ils tenaient par héritage de leurs ancêtres Rostagn, Rainoard ou Gairald, pourrait être, pour l'essentiel, restée dans la famille. Elle serait échue à une branche jusque-là secondaire, issue probablement d'une sœur de Vuarac et Rothbert. Nous y reviendrons dans le paragraphe suivant. Par contre la vallée d'Apt, où il semble bien qu'ils s'étaient emparés d'une partie de l'héritage de Maïol et Eyric, a été donnée aux proto-Agoult. Cela pourrait fournir un indice. Si l'on s'en tient au domaine des pseudo-Lacoste, il semble en effet que le pouvoir comtal a privilégié l'origine des biens qu'il a confisqués.

Pour les proto-Agoult il pourrait cependant y avoir une autre option. Wilelm aurait pu se voir confier par les comtes Bertran et Jofred une partie des dépouilles des pseudo-Lacoste en

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXXIII (123) pp. 283-284, charte CXXI (121) pp. 280-281 (vers 1122) et charte CXXV (125) pp. 285-286.

<sup>2</sup> Saint-Martin-de-Castillon : N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXVI (86) p. 233.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 176.

raison de sa fidélité - même si celle-ci était contrainte par l'animosité des descendants de Vuarac. On rejoindrait là ce que Willelm II avait fait pour Lambert dit de Reillanne avec un domaine issu en majeure partie sinon en totalité du domaine comtal<sup>1</sup> - et au-delà, sans doute, déjà, de l'héritage de Fulcher le Jeune. Cependant il semble que la politique comtale ne s'inscrivait plus dans ce type de scénario : au tournant des années 1030, on était à l'heure de l'ascension de Forcalquier - et là, pas de délégation de la part de Bertran et Jofred. Durement éprouvée par ses guerres contre sa noblesse, la famille comtale entendait visiblement régner, et régner seule, sur ses territoires.

Reste donc la première option, plus en phase avec le traitement réservé aux pseudo-Lacoste. A la faveur de l'abaissement des descendants de Vuarac, les comtes auraient rendu à Wilelm une partie de ce qui venait de ses ancêtres : pour une part les domaines usurpés par les pseudo-Lacoste, et pour une autre part sans doute certains domaines issus de l'héritage de Fulcher que la famille comtale détenait depuis que les Narbonne-Mâcon en avaient doté Boson IV et Wilelm I. L'alerte avait été chaude, et face à une évidente communauté d'intérêts, bien que chacun cherchât à tirer la couverture à soi et que les haines fussent tenaces, il n'aurait plus manqué que les proto-Agoult s'alliassent avec les pseudo-Lacoste. Toutefois il n'était pas question pour la famille comtale de céder inconsidérément une trop vaste partie du domaine qu'elle détenait directement. On verra plus loin, dans le chapitre suivant, les tensions que cela a pu créer avec les proto-Agoult - qui ont même boudé un temps, quoiqu'un temps assez bref, la cour comtale. Là encore, la politique menée par les comtes pour se ménager autour de Forcalquier un territoire détenu directement paraît avoir été déterminante. Mais justement, cela soulève une dernière question dont la seule réponse possible semble privilégier la légitimité des proto-Agoult dans la vallée d'Apt comme la crainte d'une nouvelle flambée de la sédition : si les comtes avaient pu reprendre Apt et sa vallée sans faire les frais d'une nouvelle guerre en haute Provence, pourquoi donc jouer la carte de Forcalquier ?

Deux arguments plaideraient encore pour que l'attribution aux proto-Agoult d'une partie de la vallée du Calavon et du rebord oriental du plateau d'Albion correspondît bien à la restitution d'un vaste domaine héréditaire, ou d'une partie de celui-ci.

Le premier est d'une portée géographiquement limitée, et à ce titre suspect d'avoir pu entrer en ligne dans une négociation plus vaste. Mais il n'est pas pour autant dénué d'intérêt. En 992, Vuarac a remis à Umberto la part qu'il détenait dans les propriétés sur lesquelles Maïol tentait d'établir ses droits en 959/960, juste après la disparition d'Eyric. Or Maïol n'a pas protesté, ni tenté de bloquer l'arrangement. Il était pourtant alors au faite de sa puissance et de son autorité, et il n'avait rien abandonné de ses revendications. L'année suivante, c'est lui que Willelm II a réclamé pour l'assister dans la mort, et il a obtenu la restitution de Valensole et la donation de Sarrians. On peut certes envisager que la politique a pris ici le pas sur l'intérêt. On a pu privilégier l'accord entre les deux familles, et l'espoir que le pays d'Apt pût connaître la paix. Peut-être même les domaines de Valensole et de Sarrians ont-ils pesé dans la balance, ceci contre cela. Mais peut-être aussi Maïol n'a-t-il rien dit parce qu'il n'y avait rien à dire. Sa précaire de 959/60 concernant un domaine dans la vallée d'Apt laissait place à une certaine ambiguïté : Maïol a pris soin de stipuler qu'il agissait là "selon la volonté de son frère" sans doute défunt, mais sans rien préciser de cette volonté vis-à-vis de Cluny. Bien qu'on l'ait souvent été évoqué, cela paraît écarter l'hypothèse qu'Eyric eût légué ses biens à l'abbaye. On a vu plus haut qu'il était plus probable que Maïol rappelait son frère simplement pour retrancher les intérêts des ayant-droit de celui-ci derrière l'autorité de son abbaye - et en même

---

<sup>1</sup> Au tout début du XIIIe siècle, en 1202, le comte Guillelm II de Forcalquier, héritier des comtes de Provence, revendiquait encore le domaine des Reillanne : cf M. Varano, Espace religieux et espace politique en pays provençal au Moyen Age (IXe-XIIIe siècles), L'exemple de Forcalquier et de sa région, Thèse, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011, pp. 721-722.

temps réserver devant elle les droits de ses neveux une fois qu'il aurait récupéré les domaines qu'il visait. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, outre les pseudo-Lacoste dans la vallée d'Apt, c'est la famille comtale qui détenait la majeure partie de l'héritage de Maïol et d'Eyric - Valensole, la *vallis Reglana*, Simiane, Viens et jusqu'à Lure pour ce que l'on en sait et pour ce que l'on en peut déduire. Pour faire valoir ses droits et ceux des descendants de son frère, il fallait donc une autorité que ceux-ci n'avaient pas. Cluny était mieux à même de l'incarner - et encore, car ce n'est qu'en 993 que Maïol est parvenu à récupérer Valensole.

Le second argument recoupe le premier, mais il a une assise plus large. Pendant le premier épisode de la rébellion des Fos, les comtes ont été amenés à défendre les intérêts de Cluny en même temps que les leurs, qui étaient également contestés. Le pape lui-même s'en est mêlé pour demander en 1021 ou 1022 le respect des intérêts de Cluny : on s'en souvient, il a alors envoyé son injonction, pour qu'ils la fassent respecter, aux évêques et aux comtesses de Provence, mais aussi à certains grands du Macônnais<sup>1</sup> - ce qui ne laisse pas d'être très révélateur comme on l'a vu du rôle probable des Narbonne-Mâcon. Toutefois, après la défaite des rebelles en haute Provence, vers 1022, il paraît évident que les comtesses et les comtes, tout au moins ceux de la branche cadette, issue de Willelm II, ne se sont pas précipités pour confirmer ou augmenter leurs restitutions. Ils ont attendu 1037 pour effectuer une nouvelle donation dans le pays de Riez - ou confirmer celle de Valensole, on ne sait pas trop. Il a même fallu, semble-t-il, la pression morale de cinq prélats, un archevêque et quatre évêques, pour qu'ils s'y résolussent enfin. En fait E. Magnani a relevé qu'à la différence de la branche aînée, issue de Rothbald, ils boudaient Cluny depuis la fin du Xe siècle<sup>2</sup>. Ils ne comptaient donc pas aller plus avant dans la politique de restitutions initiée par Willelm II au moment de sa mort, bien au contraire. Cette différence d'attitude paraît bien révéler que si les partages n'étaient pas faits entre les deux branches de la famille comtale, pendant le règne conjoint de Rothbald et Willelm II la haute Provence était la chasse gardée de ce dernier - à l'exception toutefois du territoire de Castellane où régnaient les héritiers de Grifo et où son autorité restait fragile bien qu'il eût apparemment réussi à soumettre le comte guerrier<sup>3</sup>. Ce partage tacite expliquerait pourquoi c'est Rothbald qui a emmené les troupes provençales reprendre le Fraxinet aux Sarrasins, alors que c'est Willelm II qui avait décidé de l'expédition et qui a par la suite recueilli les lauriers de celle-ci. Après la disparition des deux frères, il semble d'ailleurs qu'il y ait eu une certaine rivalité entre les deux branches, et une tentative de reprise en main de la haute Provence par la branche aînée issue de Rothbald. C'est sans doute à ce titre que Willelm a procédé seul à la donation de Valensole en 993, et qu'en 1037 la donation de deux domaines dans le pays de Riez (à moins que ce fût la confirmation de la donation de Valensole) a nécessité deux actes distincts établis d'une part par Willelm IV héritier de Rothbald et d'autre part par Bertran et Jofred héritiers de Willelm II - ces derniers sans doute assez réticents. Mais si Willelm IV a fait valoir en 1037 ses droits sur la rive gauche de la moyenne Durance, Bertran et Jofred ont réussi à conserver sur la rive droite de celle-ci, un peu en retrait, un vaste domaine où ils ont pu établir la ville de Forcalquier censée leur fournir le point d'appui que ni Reillanne ni Apt ne pouvaient offrir à leur famille face à la noblesse régionale. On verra par la suite que cela même s'est révélé assez utopique et que le pouvoir des comtes de Forcalquier s'est souvent trouvé en butte aux prétentions de celle-ci... Quoi qu'il en soit, bien avant 1037, les comtes (Bertran et Jofred) ont largement doté les proto-Agoult, en agrandissant notamment leur domaine autour des propriétés cédées par Vuarac en 992 tant dans la vallée d'Apt que sur la marge orientale du plateau d'Albion. Ils y ont certes été sans doute plus ou moins contraints par les événements. Mais là encore, Cluny et le pape se sont tus. On peut donc envisager que s'ils n'ont pas protesté davantage que Maïol en 992, c'est bel et bien parce

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 177.

<sup>2</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 59.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 362.

que les proto-Agoult pouvaient se réclamer de droits légitimes sur ces domaines. En outre les comtes, au moins ceux de la branche cadette, ont pu profiter de la situation pour affirmer assez habilement la primauté des intérêts laïcs héréditaires face aux intérêts ecclésiastiques. Par extension, cela bien sûr incluait les leurs puisqu'ils les tenaient de leurs prédécesseurs comme ils n'ont pas manqué de le rappeler en 1037 par un mot (*antecessoribus*) qui soulignait l'ancienneté de leurs droits tout en mettant en avant la fonction comtale qu'ils exerçaient et le statut d'exception qu'elle leur conférait...

A l'issue de ces pages, l'ascendance Fulcher des proto-Agoult, sans s'imposer comme une évidence, est donc ce qui apparaît comme le plus vraisemblable pour expliquer une collection de faits qui, sans cela, demeureraient assez décousus ou dépourvus de sens. Depuis le silence de Maïol en 992 jusqu'à la dévolution des biens des pseudo-Lacoste à l'issue de la rébellion des Fos (dans un contexte où de nouvelles concessions semblaient pourtant totalement exclues) en passant par le développement de Forcalquier plutôt que le relèvement d'Apt, on a tout un faisceau d'arguments et de présomptions qui privilégient en contrepoint l'existence d'un lien entre Eyric et Umberto - et pas la moindre preuve. Tout cela reste très ténu. Pour autant c'est tout ce que l'on a - mais souvent au Xe siècle on n'a pas plus, même lorsqu'on est beaucoup plus catégorique.

Si Umberto dit de Caseneuve était bien le fils d'Eyric, on pourrait rêver que le traçage de Pinet nous indique ce qu'il avait pu rester aux héritiers directs de Fulcher le Jeune - un cinquième, si les parts étaient égales. Mais il s'agirait d'un cinquième des terres qui avaient été retranchées du domaine initial au profit des nobles mâconnais et des héritiers de Fulcher. L'importance de la partie que les Narbonne-Mâcon avaient offerte aux nouveaux comtes (celle dans laquelle Willelm II a puisé au moins Valensole) demeure impossible à appréhender. Tout au plus peut-on imaginer qu'elle était énorme : au-delà de la vallée d'Apt, de celle de Reillanne, des domaines du pays de Riez et du territoire de Forcalquier jusqu'à Lure, on sait que Fulcher possédait au moins neuf *villae* dans le pays de Fréjus et probablement quelques propriétés autour de Draguignan... Il apparaît donc que ses héritiers, tant Cluny pour Maïol que les proto-Agoult pour Eyric si Umberto était bien son fils, ont été très largement spoliés. Mais en même temps, comme on l'a vu plus haut, il eût sans doute été impossible aux comtes de leur donner plus sans mettre en péril leur position. Dans le premier tiers du XIe siècle en effet, celle-ci, qui semblait pourtant solide à la fin du Xe siècle, était fortement remise en question tant par les Fos en basse Provence que par les Castellane en haute Provence.

Comme Eyric, on devrait cependant envisager qu'Umberto avait vécu longtemps en Mâconnais. On imagine qu'il a pu hésiter à tenter l'aventure qui avait coûté la vie à son père. En 992, c'est donc sans doute un homme mûr, sinon déjà un homme âgé puisqu'il devait avoir autour de 60 ans, que Vuarac a indemnisé pour le meurtre de celui-ci.

Malgré sa filiation, on devine qu'Umberto, tard venu dans la région, loin d'y être solidement installé à la différence des pseudo-Lacoste, devait faire figure de quasi-étranger même aux yeux de ses tenanciers. Sans doute avait-il donc grand besoin de cultiver leur loyauté et leur fidélité pour asseoir sa légitimité. On verra plus loin que c'est la vigueur d'une tradition d'origine gallo-romaine, privilégiant le clientélisme aux dépens du système féodal, qui a certainement freiné en Provence l'avènement d'une forme achevée de ce dernier. Mais les guerres que se sont livrées les familles entre elles, ou qu'elles ont livré au pouvoir en titre, viennois d'abord puis juran, ont pu avoir leur place dans le maintien de conditions favorables faites aux paysans.

#### **16.13.1.8. Pons Farald et les "Farald" du Luberon, les Bonnieux, les Bot.**

L'effacement des pseudo-Lacoste au terme de la rébellion des Fos n'a pas profité qu'aux proto-Agoult. L'examen dans le second tiers du XIe siècle de ce qui apparaît comme leur domaine

légitime (parce qu'il n'avait fait l'objet d'aucune contestation) révèle d'autres bénéficiaires dans le Luberon, entre Bonnieux et Saignon. On ne peut pas les lier directement à Rothbert et Vuarac, mais pour autant ils ne sont pas forcément étrangers à la famille. Encore faut-il essayer de s'y repérer - et pour ce faire, comme toujours, retourner aux textes.

Dans la charte 482 de Saint-Victor, un certain Pons Farald a donné une partie du vallon de l'Aiguebrun et du plateau des Claparèdes à l'église Saint-Symphorien et à l'abbaye marseillaise<sup>1</sup> - au moins toute la zone située entre *Cantadux* (Chantebelle) le passage de Buoux (*passus de Biol*, sans doute les abords du Fort) et le *Podium de Furcas* (Fourcadure). Les autres lieux cités (la *Bocheta*, *Podium de Martino*) ne trouvent malheureusement plus d'écho aujourd'hui. Mais il était encore inclus dans la donation un jardin ou un clos sur le territoire de Clermont, en-dessous de la fontaine Saint-Laurent (*in territorio Clarmontis, subtus fontem Sancti Laurentii [...] unum hortum*)... Dans cet acte on trouve, parmi les témoins, un Ripertus/Ripert de *Bonils* (Bonnieux), un *Petrus*/Pierre de *Bonils* et un *Lanbertus*/Lambert de *Biol* (Buoux). Cette charte soulève cependant un problème de datation : le rédacteur l'a datée de 1043 (*millesimo XL III*) mais en même temps il a ajouté "*vivente Laugerio, Aptensi episcopo*". Or il n'y a eu que deux Lauger/Leodegar évêques d'Apt. Le premier, en 1046-1048, aurait succédé à l'évêque Etienne (originaire d'Agde) mort le 6 novembre 1046. Il nous est connu par F. Sauve, qui a situé son épiscopat en 1046, non sans l'assortir d'un point d'interrogation. On ne sait pas à quel(s) document(s) il a fait référence. Mais ce n'était certainement pas la charte 482 qui, elle, est (mal) datée de 1043. Le second évêque, Leodegar d'Agoult, fils de Rostagn d'Agoult et de sa seconde épouse Gisla/Guisla dite de Nice, bien connu, vivait presque un siècle plus tard et aurait été évêque entre 1103 et 1143. Il apparaît 28 fois dans le cartulaire d'Apt. Et il n'est appelé que deux fois Lauger : une première fois avant son accession à l'épiscopat, vers 1060, et une deuxième à l'automne 1120 dans un hommage que lui rendent ses neveux pour le *castrum* de Clermont qu'il leur a inféodé. Dans ce dernier acte, rédigé en vieux provençal mêlé de latin, ses neveux ont mis en avant sa filiation (*filius de Gisla*) et ont clairement voulu placer l'homme avant sa fonction : à la fin de l'acte, on peut lire "*a ti Lauger, et episcopis*" - à toi Lauger, et l'évêque<sup>2</sup>... Dans tous les autres actes où il est mentionné en tant qu'évêque, c'est la graphie Leodegar qui prévaut<sup>3</sup>. On observe la même distinction dans les deux chartes de Saint-Victor où il est mentionné avec certitude<sup>4</sup>. La charte 482 ferait donc figure d'exception. De toute façon il y a une erreur sur ce document : ou bien l'année 1043 est erronée, ou bien c'est le nom de l'évêque.

Depuis longtemps, à la suite de J. et G. Barraol, on a privilégié l'hypothèse d'une erreur dans l'année. L'acte a donc été daté des années 1103-1120 ou 1103-1130<sup>5</sup>. Pourtant à cette époque on ne connaît qu'un seul Farald dans le secteur, et c'est un *miles* du château de Tortamolle à

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 482 (1043) pp. 485-486.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XC (90), vers 1080 (plutôt que 1060), p. 239, et charte CXX (120), automne 1120, p. 279.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, pp. 255, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 281, 282, 283, 285, 286, 287, 288.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, charte 427, vers 1075 (plutôt que 1055), p. 431 et charte 434, pp. 439-440, entre 1103 et 1112.

<sup>5</sup> J. Barraol, L'inscription médiévale du prieuré de Saint-Symphorien, près d'Apt, ds Provence historique, tome XV, 1965, pp. 146-157, ici p. 155. - G. Barraol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 380.

Plus récemment I. Barbier et M. Fixot ont encore daté la charte du début du XIIe siècle ou de 1103 : I. Barbier et M. Fixot, Le prieuré de Saint-Symphorien, Une histoire de mille ans, Copyright Le Prieuré de Saint-Symphorien, 2015, pp. 8 et 46.

Saignon<sup>1</sup>. Nous verrons plus loin qu'il faut sans doute entendre ce *miles* comme un copropriétaire. Dans tous les cas, 1103/1120 ou 1103/1130, on est très loin de la graphie de l'acte (*millesimo XL III*). Pour se rapprocher de celle-ci tout en restant dans les limites de l'épiscopat de Leodegar d'Agoult<sup>2</sup>, il faudrait imaginer que le scribe ait oublié un C pour 1143 (*millesimo C XL III*). Mais alors, on pourrait tout aussi bien envisager l'oubli d'un V qui transformerait la date en 1048 (*millesimo XLVIII*), voire un problème de graphie concernant les deux premiers traits du III qui pourraient figurer un V raté (*millesimo XL VI*). Tous deux l'auraient rendue compatible avec l'épiscopat du premier Leodegar. Cette datation ne serait pas incongrue. Il existe d'autres actes qui donnent du poids à ces deux dernières hypothèses (que l'on peut regrouper en datant la charte 482 de 1046/1048). Certains d'entre eux offrent plusieurs occurrences du nom de Farald et des autres protagonistes de ce document vers 1040-1050.

Du côté des actes précisément datés, on peut partir, au cœur du Luberon, d'une charte de 1053. Elle est très connue. Deux frères "germans" (nés de même père et même mère), nommés Pons et Ripert, ont donné l'église Saint-Symphorien à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. Dans l'acte, leur donation est précédée et suivie par les confirmations de donations effectuées par leur père Petrus/Pierre (*pater eorum Petrus*) et par leur grand-mère Ingilrada (*avia eorum Ingilrada*)<sup>3</sup>. Même si l'acte paraît très clair, il n'est pas complètement exclu que la donation de Saint-Symphorien soit également une simple confirmation déguisée en don pour rehausser le prestige de Pons et Ripert après la donation de Pons Farald - à laquelle Ripert a peut-être apporté son témoignage. De la même façon, un demi-siècle plus tôt, vers 1004, la fondation de l'abbaye Saint-Eusèbe de Saignon par Rothbert et Vuarac pourrait bien n'être qu'une restauration, et vingt ans après, vers 1070, les descendants de ce dernier n'ont pas hésité à faire don de cette même abbaye Saint-Eusèbe à l'abbaye de Lérins alors qu'elle était depuis longtemps une dépendance de l'abbaye de Saint-Gilles (dans le Gard)<sup>4</sup> ... Quoi qu'il en soit, on devine que Pons Farald d'une part et Pons et Ripert de l'autre seraient liés.

On retrouve peut-être la trace de ces descendants d'Ingilrada un peu avant, en 1045, à *Aciana* (Sannes), de l'autre côté du Luberon<sup>5</sup>. Un Petrus (Pierre) avait là deux fils : Pons et Ripert, encore une fois. Et ce Petrus, époux d'une Teudiarda, avait aussi deux frères. L'un, sans doute déjà mort, s'appelait Galter (*que fuit Galterii, fratris nostri*). On peut l'appeler Galter I. Car l'autre frère, qui s'appelait Farald, avait pour épouse Guitburgis et pour fils (au moins pour ceux nommés dans cet acte) un Rostagn et un Galter (qui serait donc Galter II). On pourrait tenir ici la génération manquante entre Pons et Ripert d'une part, et Ingilrada leur grand-mère d'autre part : les Petrus, Farald et Galter (I) de cet acte de 1045 auraient été ses fils. Et dans la charte 482, Petrus et Ripert de *Bonils* auraient été père et fils.

Auparavant encore, en 1039, une Ava et ses frères Petrus, Ferald/Farald, Rodtagn/Rostagn, Pons Bot (*Poncius Botus*)<sup>6</sup> ainsi qu'un autre Petrus, avaient donné une terre située dans le

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte CXV (115), 1113, pp. 270-272.

<sup>2</sup> F. Sauve, Monographie de la ville d'Apt (Vaucluse), Apt 1903 (Rognes, Editions de Provence, 1980), p. 61 (1103-21 décembre 1143).

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 439 pp. 443-444.

<sup>4</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 221 et 329.

<sup>5</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Paris, Lahure, 1857, charte 317 pp. 333-334.

<sup>6</sup> On ne connaît pas l'origine de ce surnom, devenu nom de famille. A un moment imprécis de l'époque romaine, on a toutefois, à Bonnieux précisément (qui semble être devenu le centre historique du domaine des Pseudo-Lacoste) la dédicace à un dieu Uxovinus d'un Quintus Annius Bottus (G. Barrauol, Mars Nabelcus et Mars Albiorix, ds Ogam, tome XV, fascicule 4/5, juillet-septembre 1963, pp. 345-368). On a vu que les Fulcher, et donc les Pseudo-Lacoste et les Agoult, descendaient de vieilles familles gallo-romaines. Pour autant ce serait peut-être faire remonter bien loin ce surnom. Mais par ailleurs il n'est pas exclu que la *villa Serriana* conservât

terroir de Saint-Pierre des Tourettes<sup>1</sup>. Peut-être ce second Petrus était-il le fils de Pons Bot : on sait par une autre charte, passée après 1056, qu'il avait un fils de ce nom<sup>2</sup>. Il pourrait bien s'agir là encore des descendants présumés d'Ingilrada. Toutefois, Ripert et Pons Farald ne sont pas cités. On se trouverait donc ici en amont, à la génération des enfants d'Ingilrada, dont Petrus et Farald mentionnés en 1045. Cependant Galter I, le frère de Petrus et Farald, probablement décédé en 1045, n'est pas mentionné en 1039. Cela pourrait indiquer qu'il était déjà mort en 1039 - ou bien qu'il n'était pas concerné par la donation de la terre de Saint-Pierre des Tourettes.

Nous n'en avons pas fini pour autant avec ces noms. En 1041, un Rainoard et son épouse Béatrix avaient vendu une vigne dans le terroir de Clermont d'Apt<sup>3</sup>. Deux Farald, père et fils, étaient présents à cet acte, le premier étant qualifié de donateur (*Faraldus donator. Faraldus filius suus firmavit*). Or une génération avant, Pons Arbald usait indistinctement de ses deux noms - et dans des actes passés le même jour, constituant sans doute les deux termes d'un accord<sup>4</sup>. Au regard des interrogations suscitées par la datation de la charte 482, on ne peut donc écarter l'hypothèse que l'un des deux fût... Pons Farald, supposé jusqu'à présent acter six ou sept décennies, voire un siècle, plus tard. De surcroît un Ualter/Valter (évolution de Vualter, intermédiaire vers Galter) est également présent dans cet acte de 1041, en même temps que Farald père et fils, mais sans lien de parenté énoncé avec ceux-ci : il pourrait s'agir du Galter I de l'acte de 1045. Celui-ci serait le frère de Farald père et donc l'oncle de Farald fils - qui pourrait être alors Pons Farald. Son omission dans l'acte de 1039 viendrait donc seulement de ce qu'il n'était pas concerné par la donation de la terre de Saint-Pierre des Tourettes. Par contre, on ne trouve pas mention dans l'acte de 1041 des deux fils du Farald mentionné en 1045 à Sannes, Galter II et Rostagn - non plus qu'à Sannes de ce (Pons) Farald fils de Farald. Comme ce serait le cas pour Galter I en 1039 s'il vivait encore en 1041, il pourrait s'agir simplement de partages déjà tracés qui définissaient les domaines (et les indivisions) de chacun. Cependant dans l'acte de 1045 le scribe a pris la peine de bien mentionner le nom des épouses de Petrus (Teutiarda) et Farald (Guitburgis). On peut donc se demander aussi s'il n'y a pas eu plusieurs lits. Galter et Rostagn auraient pu être les fils de Guitburgis mentionnée en 1045 dans l'acte de Sannes, auxquels Farald aurait donné le nom de deux de ses frères (Rostagn mentionné en 1039, Galter I mort en 1045) tandis que l'aîné (Pons) Farald, peut-être né d'une autre épouse, inconnue de nous, aurait reçu les propriétés que la famille détenait sur les Claparèdes. De toute façon on voit assez souvent dans les actes de cette époque, même quand elles paraissent pléthoriques, que les fratries énoncées ne sont pas nécessairement complètes.

L'acte de 1041 (la vente d'une vigne par Rainoard et Beatrix) soulève cependant une autre question : on ne sait pas bien à quoi le *donator* de la charte de 1041 fait référence. Il pourrait indiquer un lien entre Farald (père) et Rainoard ou Beatrix, Farald s'étant désisté de ses droits sur la vigne lors de cette vente. On ne trouve aucune autre mention associant Farald avec Beatrix ou Rainoard. On ne peut donc en tirer de conclusion. En fait le terme de *donator*

---

peut-être le lointain souvenir d'une famille au *cognomen* de Severianus connue à Apt par une inscription déjà citée, et que la *villa Celerana* tirât le sien de la famille des Allii Celeres, patrons des Vordenses de Gordes également connus par une inscription à Apt : voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXIX (39), p. 156 (et CIL, XII, p. 143 n° 1120 pour Lucius Volusius Severianus), et charte XIV, p. 111 (et ILN, IV, 22 ; CIL, XII, n° 1115 pour les Allii Celeres).

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXII (72), 18 octobre 1039, p. 212.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXVIII (88), après 1056, p. 235.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXIV (74), 30 décembre 1041, p. 215.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XXXIV (34), 30 avril 986, p. 146 : *vir Arbaldus nomine et uxor illius Hermengardis*, p. 147 : *Arbaldus et uxor ejus Hermengardis* ; charte XXXV (35), 30 avril 986, pp. 148-149 : *nomine Poncius et conjux mea Hermengardis*.

n'était peut-être même pas en relation avec cet acte. Il pourrait, tout aussi bien, qualifier un personnage connu et réputé pour ses dons et libéralités. De fait on ne peut pas établir de lien direct entre Farald et la vigne : il est bien précisé dans l'acte qu'elle avait été plantée par un Aicard.

Ce nom mérite lui-même un détour. Il n'est en effet pas très courant dans la région d'Apt dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Selon E. Magnani, il se rencontrerait anciennement chez les ancêtres communs des Mévouillon et des Mison<sup>1</sup>. Ultérieurement, il revient assez régulièrement dans la famille des Bot. Mais quand y est-il apparu ? A une date imprécise du XI<sup>e</sup> s. on trouve un Aicard et un Petrus de Saignon (*Aicardo et Petro de Sanioni*) donateurs de deux modiées de terre à N.-D. d'Apt<sup>2</sup>. Cet *Aicardo de Sanioni* pourrait encore bien être le père de la fratrie (Raimund, Gaufred, Bertran, Rostagn et Pons) qui, après 1077, a remis la part qu'elle détenait dans l'abbaye Saint-Eusèbe (de Saignon) à l'abbaye de Saint-Gilles dans le Gard. En effet, on a pensé jadis que cet acte devait être daté de 1048, mais c'était à la suite d'une confusion de J.-F. de Rémerville entre Odilon, abbé de Cluny, et Odilon, abbé de Saint-Gilles par ailleurs bien connu<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, tous appartenaient sans doute à la lignée des Bot. On rencontrerait donc le nom d'Aicard parmi ces Bot à partir du XI<sup>e</sup> siècle, assez vraisemblablement à la génération succédant celle de Pons Bot cité dans la donation de 1039. Or l'Aicard qui a planté la vigne vendue en 1041 était forcément plus ancien - au moins de la génération de Pons Bot, si ce n'est de celle qui l'a précédé. Il pourrait donc s'agir du père ou de l'oncle de Pons Bot - mais aussi d'Ava, de Farald (père) et de Petrus de *Bonils* (Bonnieux)... Le nom d'Aicard cependant semble loin d'être dominant dans la parentèle que nous essayons ici de cerner. Les Pons (Pons Bot, Pons Farald, Pons fils de Petrus) et les Farald (père et fils) y sont bien plus nombreux. Ce premier Aicard pourrait donc figurer plutôt un oncle de Pons Bot, de Farald et de Petrus. Cela renforcerait la possibilité d'un lien entre la vigne vendue en 1041 et Farald père (*donator*) - mais sans que l'on puisse, encore une fois, en tirer de conclusion quant à sa relation avec Beatrix ou Rainoard.

En tout cas, Farald *donator* pourrait fort bien désigner le père de Pons Farald. Dans ce cas, Farald *donator* serait mort entre 1041 et même 1045 (où il signait à Sannes) et 1046/1048. Cela expliquerait que la charte 482 ne mentionne qu'un seul Farald (Pons Farald) et aussi que cet acte paraisse négliger la relation de parenté entre celui-ci et Petrus et Ripert de *Bonils*, qui n'étaient que son oncle et son cousin.

Ce serait donc une fratrie de personnes âgées qui serait détaillée dans les actes de 1039 et 1045. Galter mort avant 1045, Farald père entre 1045 et 1046/48, Petrus (de *Bonils*) pourrait disparaître entre 1045 et 1053, ce qui expliquerait son absence de la donation de Saint-Symphorien. Peut-être ce dernier était-il très diminué en 1046/1048 : cela expliquerait que Ripert ait déjà été désigné comme son héritier au *castrum* de *Bonils*, aux dépens de son frère Pons, et aussi qu'il ait précédé son père parmi les signataires de la donation de Pons Farald. Pons Bot par contre aurait vécu plus longtemps puisqu'il actait encore après 1056. Cette construction expliciterait, en outre, le pourquoi d'un Pons Farald : outre Farald, son père, il y aurait eu un Pons Bot, son oncle, avec lequel il ne fallait pas le confondre. Ce dernier serait par ailleurs la source des Bot.

---

<sup>1</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII<sup>e</sup> siècle, p. 40.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXXIII (83), XI<sup>e</sup> siècle, p. 227.

La modiée de terre correspondait en gros à la surface que l'on pouvait ensemer avec une modiée (un muid, un boisseau) de blé : par nature, elle était donc très variable d'une ville à l'autre, et parfois d'un lieu à l'autre.

<sup>3</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII<sup>e</sup> siècle, pp. 365-366 et spécialement n. 138 pour rhabiller cette erreur que l'on trouve notamment dans l'ouvrage de G. Barraol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 366.

Il y a cependant dans la charte 482 un point qui appelle encore quelques commentaires si l'on veut la dater de 1046/48. C'est la présence de personnages nantis d'une particule noble : *Ripertus de Bonils, Petrus de Bonils, Lanbertus de Biol*.

On a vu en effet que c'est seulement vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, en pays d'Apt, que les Reliana/Reillanne ont adopté la particule... On peut donc imaginer que les Bonils/Bonnieux avaient fait de même assez tôt, avant 1046/1048. Mais la question se pose avec davantage d'acuité pour *Lanbertus de Biol*, parce que Buoux n'était même pas un village à cette époque. On peut envisager là deux hypothèses.

La première repose sur le fait que le lieu-dit est qualifié de *passus* (passage) un peu plus haut dans la charte. On sait que depuis longtemps les territoires de Buoux et de Bonnieux étaient les clés du Luberon. On peut donc imaginer que l'un des sites nobles de Buoux (le château seigneurial, ou plus vraisemblablement le Fort) ait revêtu une importance assez grande pour que son propriétaire en revendiquât le contrôle ou la garde dans son nom. On ne sait rien du château seigneurial à cette époque. S'il est bâti sur les ruines d'une *villa* romaine, ses ruines pouvaient sans doute encore se distinguer. Mais cela reste incertain. A la différence du Fort, les travaux entrepris ces dernières années sur le site n'ont pas signalé de *tegulae* en remploi<sup>1</sup>. La situation, en fond de vallon, n'offre en outre aucun intérêt stratégique. Il faudrait par contre peut-être situer là le site de la *Bocheta* placé par la charte 482 entre le *passus de Biol* et le *podium de Furcas* si, comme c'est assez vraisemblable, le chemin n'empruntait pas le défilé de la Loube mais le vallon de l'Aiguebrun jusqu'aux abords de Saint-Symphorien. On ne sait rien non plus sur le Fort. Mais les bases de l'église que l'on y trouve, et donc sans doute aussi de la fortification, peuvent être rattachées au XI<sup>e</sup> siècle. On ne peut donc exclure que le *passus de Biol* mentionné dans l'acte de 1046/48 s'appliquât au site. Celui-ci dominait de surcroît de toute sa masse la vieille agglomération, dite arbitrairement de Saint-Germain, qui aurait pris la suite dans le vallon du centre érémitique fondé au Ve siècle - lequel se serait lui-même éparpillé dans les environs autour des fortifications du Bas Empire qu'il aurait en partie réoccupées... Le Fort aurait donc porté à cette époque le nom (*Biol*, Buoux) que prendrait plus tard le village actuel. Et Lambert de *Biol* pourrait avoir été un *miles* du comte attaché à la garde de la fortification veillant sur ce passage, comme on en rencontrera d'autres en pays d'Apt (Oppède) et en pays d'Aigues (Vitrolles, Roubians, Cadenet) à partir du début du Xe siècle. En 1046/48 en effet, les pseudo-Lacoste, qui contrôlaient sans doute le secteur avant la rébellion des Fos entre 1018 et 1031, s'étaient vu amputer lors de celle-ci, par le comte ou ses fidèles, de tous les organes de leur puissance en pays d'Apt et dans le Luberon. On peut donc penser que le fort de Buoux - s'il existait, et s'il n'avait pas été entièrement détruit pendant les troubles - n'avait pas échappé à la règle, et qu'il était devenu l'un des petits *castra* dans lesquels les comtes installaient des *milites* issus de familles connues pour leur loyauté et leur pugnacité à qui ils permettaient de fonder une lignée en prenant le nom du lieu dont ils avaient la garde. L'acte ne mentionne aucune référence à une fortification (*castrum, castellum* ou *turris*) - mais c'était peut-être justement parce qu'elle avait été fort abîmée, et cela n'aurait pas empêché la nomination d'un *miles* chargé de veiller sur le lieu.

Il y a cependant une autre possibilité : c'est que ce Lambert de Buoux ne soit pas un noble, mais un alleutier, un propriétaire libre (dont la présence d'un passage important aurait peut-être contribué à garantir la liberté) et que *de Biol*, de Buoux, indique simplement l'origine et

---

<sup>1</sup> Christian Markiewicz, Buoux, Château, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2012, p. 205.

En ligne :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104482/1228139/version/1/file/BSR+PACA+2012.pdf>

Christian Markiewicz, Buoux, Château seigneurial dit de l'Environnement, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2014, p. 195-196. En ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2014>

non la noblesse. On connaît ainsi entre 1032 et 1050 un *Petrus de Salti*, que l'on serait tenté de traduire par Pierre de Sault, tenancier d'un manse à Roussillon<sup>1</sup>, où la préposition indiquerait clairement l'origine et non la noblesse : à la même époque Constantia, aujourd'hui dite de Sault, noble, mais qui ne songeait alors à s'arroger ni particule ni lieu, était l'épouse de Rostagn - pas encore d'Agolt lui non plus... Au lieu de Sault, le terme de *Saltus* a donc pu désigner simplement ici un lieu-dit de Roussillon voué au pacage - par référence au *saltus* gallo-romain, qui se définissait par opposition à l'*ager* (zone cultivée) l'*hortus* que l'on rencontre fréquemment dans les chartes (espace jardiné, potager) et la *silva* (la forêt).

Tous les éléments que nous venons d'examiner étoffent le débat sur la datation de la charte 482. En même temps ils autorisent une construction nouvelle, d'assez grand intérêt pour le Luberon.

En effet, si ce document datait bien de 1046 ou 1048, Farald *donator* (vivant en 1041 et en 1045, mais plus en 1046/1048) pourrait être le père de Pons Farald. Il serait également le frère de Petrus de *Bonils* (qui vivait en 1046/1048, mais plus en 1053) père des donateurs de Saint-Symphorien en 1053, Pons et Ripert (de *Bonils*). Et tous deux, Farald et Petrus, seraient les enfants (avec Ava, Galter, Rostagn, et Pons Bot) d'Ingilrada, déjà donatrice à Saint-Symphorien à la fin du Xe ou au début du XIe siècle.

La discussion de la charte 482 reste ouverte. Mais on dispose là d'un bon faisceau de présomptions. Même si l'on ne peut en être sûr, il semble assez cohérent de dater la charte 482 de la période 1046/1048 plutôt que de 1103/1130 ou 1143.

Se pose alors cependant, comme toujours, la question de l'origine des domaines possédés. La quête d'une réponse se heurte cependant ici à de nombreux obstacles.

Le père de Petrus et Farald, d'abord, l'époux d'Ingilrada. On ne sait absolument rien de lui. J. Barraol en avait fait un Vuarnald ou Garnald parfaitement obscur, sans expliciter ce choix. L'irruption soudaine des noms de Pons, Farald et Ripert dans les générations suivantes suggère cependant avec force qu'il pouvait s'agir d'un proto-Mévouillon : ces noms sont en effet récurrents dans cette famille (de même que Leodgard, Raiambald et Aicard).

Il y a justement un Aicard dans cette histoire, celui qui avait planté la vigne de Clermont, sans doute à une génération antérieure à celle de la fratrie de Farald et Petrus... Il pourrait donc faire un assez bon candidat. Mais le nom d'Aicard ne figure pas dans les descendants directs d'Ingilrada. Il ne réapparaît qu'assez tardivement, à un moment imprécis du XIe siècle, dans la généalogie des Bot - soit dans la génération suivant Pons Bot si *Aicardo de Sanioni* et *Petro de Sanioni* sont ses fils, soit à la génération après si tous deux sont des enfants de Petrus, fils unique de Pons Bot. Comme on a vu que cet Aicard de Saignon était assez vraisemblablement le père de la fratrie (Raimund, Gaufred, Bertran, Rostagn et Pons) qui, après 1077, a remis la part qu'elle détenait dans l'abbaye Saint-Eusèbe (de Saignon) à l'abbaye de Saint-Gilles dans le Gard, il faudrait privilégier la première option. Ceci impliquerait de corriger l'interprétation que les éditeurs du cartulaire d'Apt avaient fait de la charte LXXXVIII (88), passée après 1056 : la mention "...*Pontius, cum unico filio Petro...*" n'indiquerait pas que Petrus était le fils unique de Pons Bot<sup>2</sup>, mais plutôt que parmi les enfants de Pons Bot, celui-là seul était concerné par cette donation. Ou alors, l'acte étant daté d'après 1056, Aicard était mort et il ne

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, p. 153 n. 3 et charte LXVIII (68) pp. 205-206.

Dans la charte LIX (59) on rencontre aussi un *Geraldus de Puteo* et un *Stephanus de Ripa*, tenanciers comme *Petrus de Salti*, où la préposition indique également un lieu-dit de résidence ou d'origine et non la noblesse : N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LIX (59), pp. 190-191.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXXVIII (88), après 1056, p. 235.

restait que son frère Petrus. En tout cas, Aicard l'Ancien, mentionné en 1041, celui qui a fait planter une vigne à Clermont, ferait un oncle plus crédible qu'un père pour la fratrie d'Ava, Petrus, Farald, Galter, Rostagn et Pons Bot. Nous verrons plus bas qu'il y a une autre hypothèse, même si elle est fragile, pour l'irruption d'un Aicard dans la lignée.

Farald pourrait fournir un meilleur choix. Mais on en trouve ensuite deux, père et fils, qui se succèdent. Avec celui-là cela ferait trois consécutifs en lien direct, ce qui est fort rare si l'on excepte les Boniface chez les Reillanne... et les Pons chez les Mévouillon.

Le nom qui paraît le plus probable reste donc justement Pons. C'est le nom le plus fréquent dans la parentèle qui nous occupe ici puisqu'il apparaît trois fois (Pons Bot, Pons Farald et Pons frère de Ripert) et se retrouve dans chacune des branches de notre construction. En outre, il semble qu'il y ait eu dans cette parentèle un souci de différencier les personnes : On a vu que Pons Farald avait sans doute été nommé ainsi pour le distinguer de son oncle Pons Bot (dont le deuxième nom reste assez problématique sinon énigmatique)<sup>1</sup> et de son père Farald. Mais de la même façon, on peut envisager que l'on n'avait accolé Bot au nom de l'oncle que pour le distinguer d'un autre Pons - qui eût été, là, son père. Et peut-être, vu la redondance du nom pendant deux générations ensuite, ce Pons I avait-il pour frère, outre un Aicard, un Farald...

Si l'on tente à présent une approche par la terre, la possession de Bonnieux par les descendants d'Ingilrada pourrait suggérer quelque part une ascendance Grifo - pour autant que le comte n'ait pas donné en 955 tout ce qu'il avait là. Cela semble d'ailleurs très vraisemblable puisque Dodo et Walburgis, descendants de Pons Arbald (héritier, on ne sait comment, de Grifo) y avaient encore du bien en 1060... Mais à Bonnieux, comme on l'a entrevu avec la donation de l'évêque Arnulf en 966/972, et sans doute déjà dans celle du comte Grifo en 955, ce seraient les pseudo-Lacoste, représentés dans ces actes par Rostagn (fils de Rainoard ou Gairald, et père de Rothbert et Vuarac), qui seraient restés les plus grands propriétaires fonciers, et finalement les maîtres, malgré l'alliance ancienne avec les Grifo qui avait doté ceux-ci des domaines de *Campos* et *Vallis*.

On pourrait donc admettre pour Ingilrada (ou son époux, mais on vient de voir qu'il faudrait plutôt le chercher du côté des proto-Mévouillon) une ascendance pseudo-Lacoste.

Ingilrada pose toutefois le même problème que son conjoint : on ne la connaît pas en dehors de sa citation dans la charte de 1053. Le nom ne rencontre aucune occurrence à Cluny ni à Apt, et aucune autre occurrence à Saint-Victor. Elle n'est donc pas, loin de là, un personnage de premier plan.

Pour autant, si la construction élaborée plus haut est pertinente, c'est sans doute d'elle que venait le domaine détenu par Pons Farald sur les Claparèdes en plus de la position dominante de Petrus et Ripert à Bonnieux. La charte de 1053 indique en effet qu'elle a donné à Saint-Symphorien deux biens qu'elle possédait à côté de Clermont. C'est donc probablement d'elle que Pons et Ripert tenaient le *monasterium* de Saint-Symphorien quand ils l'ont cédé à Saint-Victor. Finalement la donation d'Ingilrada n'aurait été qu'un transfert de propriétés à l'intérieur de son patrimoine : comme cela se faisait beaucoup à l'époque, elle aurait donné d'une main ce qu'elle récupérait de l'autre. Or les pseudo-Lacoste sont la seule famille connue qui possédait à la fin du Xe s. et au début du XIe s. de vastes domaines entre Bonnieux et Saignon, et notamment dans la zone qui nous occupe ici.

---

<sup>1</sup> Dans le cartulaire de Saint-Victor, on connaît au XIe siècle un Botet ou Botit (chartes 387, 512, 400), mais pas de Bot - qui ne semble pas désigner non plus un lieu.

Peut-être en souvenir de leur origine, et parce que leur nom n'était pas attaché à un lieu, les Bot n'ont d'ailleurs pas adopté de particule, hormis à Saignon et Sivergues (et dans ce cas, sans Bot). Au XIIIe-XIVe siècle, les évêques qu'ils ont donné à la ville d'Apt entre 1275 et 1330 étaient Raimond Bot, Hugues Bot et Raimond Bot II.

Rainoard (III) et son épouse Beatrix qui représentent la branche issue de Rothbert étaient encore propriétaires à Clermont en 1041<sup>1</sup> et ils semblent fort attachés aux Tourettes où l'acte a été établi - même si l'on ne peut présumer, comme l'a fait J.-P. Poly, qu'ils s'y étaient retirés. La branche issue de Vuarac et alliée aux Castellane (Aldebert époux d'Hermengarda) plutôt axés sur Saignon (où ils ont réussi à se maintenir jusqu'au début du XIIe siècle malgré leur éviction de la vallée d'Apt) avait également des biens aux Tourettes au début du XIe siècle<sup>2</sup>. Ingilrada pourrait donc fort bien être une fille du Rostagn qui semblait incontournable à Bonnieux dans le troisième quart du Xe siècle. Cela rejoindrait l'intuition de M. Fixot et E. Magnani<sup>3</sup> qui, tout en ignorant Rostagn, ont fait d'elle une pseudo-Lacoste. En fait, même si l'on ne peut en aucun cas retenir l'évolution du nom de Garac en Farald que J. Barraol avait jadis proposée<sup>4</sup>, Ingilrada serait une sœur de Vuarac et Rothbert.

A ce titre, bien que ce soit ténu, il faut noter que si l'on ne connaît pas d'Ingilrada dans le cartulaire d'Apt, on connaît par contre une autre Ava, bien plus ancienne. C'est la sœur d'un Adalgaus, et elle a consenti en 920 à la donation que celui-ci a effectuée d'une propriété à Saignon (*Obaga*) en-dessous de la terre de Saint-Just située aux alentours de la future abbaye Saint-Eusèbe<sup>5</sup>. A cet acte ont signé un Rain(o)ard et un Gairald, sans doute les frères présumés de Fulcher le Jeune. L'épouse de Gairald mentionnée en 931/937 s'appelait Aviorda<sup>6</sup>. Comme le nom s'orthographiait aussi Inaiorda dans le même acte, il paraît assez difficile de le rapprocher d'Ava... Mais l'acte de 920 révèle qu'il y avait au moins un lien entre l'ancêtre des pseudo-Lacoste (Rainoard ou Gairald) et cette Ava - et si ce lien a pris la forme d'une alliance matrimoniale, à cette génération ou à la suivante, cela pourrait expliquer l'origine du nom d'Ava chez les pseudo-Lacoste et renforcer la présomption qu'Ingilrada appartenait bien à cette lignée.

Mariée à un proto-Mévouillon (peut-être un Pons) ses descendants auraient échappé aux mesures de rétorsion prises contre ceux des pseudo-Lacoste (et surtout leur branche Castellane) lors de la rébellion des Fos, entre 1018 et 1031<sup>7</sup>. Bien mieux, ce sont les diverses branches issues du mariage d'Ingilrada qui auraient hérité de Bonnieux, des Claparèdes, du vallon de l'Aiguebrun (où s'élevait depuis la fin du Xe ou le tout début du XIe siècle le premier prieuré de Saint-Symphorien, sans doute rattaché à la seigneurie de Bonnieux) ainsi que d'une partie de Saignon.

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXIV (74), 30 décembre 1041, p. 215.

<sup>2</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, pp. 367-368 (en 1014).

<sup>3</sup> M. Fixot, La construction des châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XIe au XIIIe siècle, ds Archéologie Médiévale, III-IV, 1973-1974, p. 245-296, ici pp. 277-279. - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 364.

<sup>4</sup> J. Barraol, L'inscription médiévale du prieuré de Saint-Symphorien, près d'Apt, ds Provence historique, tome XV, 1965, pp. 146-157, ici p. 156.

L'erreur pourrait provenir de la charte LIV (54) d'Apt datée de 990-1000. L'évêque Teuderic et d'autres personnages attribuent à un Leutard, prêtre, sa vie durant, la dîme du Puy de Tintermo (la Tour de Tayme ou Thelma) dont il est le desservant. Le texte est équivoque. "... *Teudricus sedis Attensis episcopus et Farald seu Uaraco et eorum sequentes*..." peut en effet se lire en latin "...Teuderic évêque d'Apt et Farald aussi nommé Vuarac et ceux qui suivent..." ou bien "...Teuderic évêque d'Apt et Farald ou bien Vuarac [à défaut de Farald] et ceux qui suivent...", mais encore "...Teuderic évêque d'Apt et Farald avec Vuarac et ceux qui suivent..." (par référence à la charte 655 de Cluny "...*et remedio genitoris seu genetricis meae*") voire par une référence au vieux provençal "...Teuderic évêque d'Apt et son Farald, Vuarac et ceux qui suivent". J. Barraol avait choisi la première lecture, il semble que c'est la deuxième ou la troisième qui devait prévaloir.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XIII (13), p. 109.

<sup>6</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XV (15) p. 113.

<sup>7</sup> L'éviction des pseudo-Lacoste, après leur sédition, au profit d'une branche mineure de la famille, si l'on connaissait mieux les liens qui unissaient ces deux personnages, pourrait fournir une clé pour expliquer la transmission du domaine du comte Grifo à Pons Arbald à la fin du Xe siècle.

On ne connaît pas la postérité des Bonils et des Farald du Luberon : en 1113 il y a bien un *miles* du nom de Farald (frère d'un Bertran) à Saignon, mais on ne peut pas conjecturer d'un lien avec Pons Farald qui vivait un demi-siècle plus tôt<sup>1</sup>. Par contre on retrouvera les Bot jusqu'au XIVE siècle à Saignon et à Apt où ils joueront un rôle de premier plan. C'est dans le premier tiers du XIe siècle, après l'échec de la rébellion des Fos, que les Bot auraient donc commencé d'investir Saignon - où les descendants de Vuarac étaient toujours bien implantés en vertu de la précaire de 976, mais aussi de biens héréditaires puisque Rainoard et Gairald étaient déjà partie prenante à Saignon en 920<sup>2</sup>. On trouve, dans le courant de ce siècle, un *Aicardo* et un *Petrus de Sanioni* qui sont très vraisemblablement des Bot. Et dans le dernier quart du XIe siècle (après 1077) les fils d'un Aicard (sans doute le précédent) ont confirmé avec les petits-fils d'Heldebert/Aldebert (fils de Vuarac) la donation de l'abbaye Saint-Eusèbe à l'abbaye Saint-Gilles du Gard que celui-ci et son épouse Hermengarda avaient effectuée en 1032<sup>3</sup>. Cette irruption dans le seul domaine que la branche pseudo-Lacoste des Castellane avait pu conserver dans le Luberon n'indiquerait donc en aucun cas que les Bot descendaient eux-mêmes de Rohthbert et Vuarac. Tout au plus ces Castellane ont-ils peut-être vu là, en leur ouvrant leur domaine, le moyen de conserver une emprise sur la vallée d'Apt. Mais il est plus probable que c'est le comte qui l'a imposée, avec l'aide de l'évêque (le proto-Agoult Alfant, à partir de 1048). Ensuite les Agoult, devenus les maîtres d'Apt, n'ont eu qu'à continuer. Entre 1080 et 1100, Aldebert Garac petit-fils d'Heldebert/Aldebert (par son fils Garac) a inféodé le château de la Cruguière à Saignon à Rostagn d'Agoult. Il l'a vendu pour 1200 sols avant 1113 à l'évêque d'Apt Leodegar d'Agoult qui l'a acheté sur sa fortune personnelle. Et avant 1113 toujours, la veuve de Raimbald autre petit-fils d'Aldebert (par sa fille Amance cette fois) a échangé Tortamolle (le château Méjan/Médian) à Leodegar contre un bien dans le comté de Nice que celui-tenait de sa mère, et une soulte de 200 sols<sup>4</sup>. Pour sortir de la précaire de 976 il a donc quand même fallu payer... Mais l'éviction de la branche des pseudo-Lacoste qui s'était fondue dans les Castellane était achevée en pays d'Apt - et la victoire des Agoult, complète. Lorsque l'évêque Leodegar d'Agoult, neveu d'Alfant, a racheté la Cruguière à Aldbert Garac et à son fils Willelm (avant 1113) une partie de la somme a servi à indemniser les nombreux *milites* qui occupaient la fortification - dont un Farald, comme on l'a vu plus haut. On peut s'interroger sur cette véritable garnison (ils étaient plus de vingt)<sup>5</sup>. Elle n'avait sans doute pas été placée là par Aldebert Garac, ni instituée par ses ancêtres. En fait il est assez probable que lors de la rébellion des Fos le comte s'était emparé de Saignon, à moins que les Agoult ne l'eussent fait pour lui. Il y aurait mis en tout cas quelque noblesse locale en qui il pouvait avoir confiance, notamment des Bot - cet *Aicardo* et ce *Petrus de Sanioni*, sans doute fils de Pons Bot. Ces nobles-là, peu argentés à la différence de leurs cousins proto-Castellane, ont dû par la suite céder peu à peu leurs droits sur le *castrum* de sorte que les *milites* du début du XIIe siècle, plutôt que des soldats, étaient sans doute les copropriétaires du *castrum*, tout-petits nobles locaux si tant est qu'ils fussent nobles. Comme les chevaliers d'Arles mentionnés en 1044 il devait plutôt s'agir ici d'alleutiers<sup>6</sup>. En 1045 toutefois, de l'autre côté du Luberon, à Sannes, ce ne sont pas les pseudo-Lacoste que l'on découvre parmi les témoins, mais, assez bizarrement au premier abord, les Reillanne - et

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXV (115) p. 272.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XIII (13) p. 109.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXXXIII (83), XIe siècle, p. 227. - E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, n. 138 pp. 365-366.

<sup>4</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Charte CI (101) datée de 1080-1100 pp. 254-256, charte CXIII (113) datée d'avant 1113 pp. 267-268, charte CXIV (114) datée de 1113 pp. 268-269. En 1120, Leodegar d'Agoult inféoderait la Cruguière à ses neveux Simiane : charte CXVII (117) datée de 1120 pp. 274-275.

<sup>5</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte CXV (115) datée de 1113 pp. 270-272.

<sup>6</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, pp. 139-140.

pas n'importe qui, puisqu'il s'agit de Raiambald, archevêque d'Arles... Pour le coup cela pourrait relancer la thèse d'une famille de Reillanne-Vence puisque les uns seraient à Sannes et les autres à Ansois et Cucuron. Il n'en est rien : la charte mentionne aussi, à côté de celle de Petrus et Farald, une donation de Bermund, époux de Teudgarda. L'épouse du Petrus cité là s'appelant Teudiarda, ils leur étaient certainement apparentés - il y a même des chances qu'elle fût leur fille<sup>1</sup>. Mais on entrevoit surtout, en regardant les noms des deux premiers enfants de Bermund et Teutgarda (Raiambald, Lauger/Leodegar et Rostagn) un lien possible avec les Reillanne ou plus directement leurs ancêtres proto-Mévouillon. En tout cas ce n'est pas du côté maternel et des pseudo-Lacoste que Petrus pouvait tenir *Aciana*. Il fallait donc que ce fût du côté de son père ou de son épouse Teudiarda. En fait celle-ci pourrait bien avoir été une Reillanne, et même une sœur de l'archevêque<sup>2</sup>. Au passage, on trouverait là une autre marque de la confiance que le comte plaçait en Lambert, tige des Reillanne. Outre un vaste domaine au nord du Luberon, celui-ci aurait reçu au sud du Luberon cette autre propriété tirée du domaine comtal, en plus de celles de la vallée de l'Huveaune. La présence de l'archevêque, même si elle paraît encore assez extraordinaire, trouverait alors quelque raison...

### 16.13.1.9. De petits domaines ? Les cas de Saumane, Auribeau et Oppède.

C'est une autre problématique qui apparaît avec la présence précoce d'intitulations locales - bien plus précoce en tout cas que dans les grandes familles, à ce qu'il semble.

Une donation de l'évêque Ingilran de Cavaillon, en 1008, citée par G. de Manteyer en mentionne plusieurs dans la confirmation immédiate qui en a été faite. On note en effet, pour le Luberon ou ses marges, un *Silvius de Saumane* (*Silvius de Saumanna*), un Rostagn d'Auribeau (*Rodstagnus de Auribello*) et un Rostagn d'Oppède (*Rodstagnus de Opeda*)<sup>3</sup>.

Il ne semble pas possible de situer les deux premiers. Ces personnages n'apparaissent qu'une fois, et comme témoins. En l'absence de tout repère lignager, on ne peut écarter la possibilité, comme à Roussillon avec *Petrus de Salti*, de simples tenanciers de la clientèle de l'évêque, ou d'alleutiers qui fussent ses clients, nommés d'après le nom de leur village d'origine. Cela serait assez vraisemblable pour Saumane, mais plus surprenant pour Auribeau, qui n'est pas dans l'aire des Nevolong de Cavaillon (la famille d'Ingilran). Il faudrait alors supposer un lien entre ceux-ci et des descendants de Rainoard I et Gairald, pseudo-Lacoste ou... autres, moins bien alliés, et de ce fait relégués dans l'ombre. Mais il y a une autre possibilité. Ce Rostagn d'Auribeau peut en effet être mis en relation avec une mention du petit *castrum* de Saint-Pierre d'Auribeau découverte lors de recherches accompagnant les fouilles archéologiques qui y ont été menées<sup>4</sup>. On pourrait alors être tenté de voir en lui le descendant d'un *miles* fidèle au comte Willelm II, et à ce titre doté de la garde d'un petit *castrum*.

On peut formuler la même hypothèse à Oppède, mais avec un peu plus de matière cette fois. Sans qu'un lien puisse être établi avec *Rodstagnus de Opeda*, on connaît en effet, seulement quelques années après, deux frères nommés Aldebert et Gantelm d'Oppède. Selon J.-P. Poly, le premier, qui aurait été moine, a donné entre 1013 et 1018, en présence du comte de

---

<sup>1</sup> On peut encore remarquer, parce que le nom est rare, et même si c'est vraiment beaucoup plus lointain - quatre ou cinq générations avant - que l'épouse de Grifo I s'appelait aussi Theviarda/Teutgarda.

<sup>2</sup> On sait que deux autres sœurs de Raiambald, Edalmois et Elesindis, devenues moniales, avaient été dotées de biens dans la région de Marseille (où les proto-Reillanne avaient reçu un vaste domaine du comte Willelm II) qu'elles ont offert à Saint-Victor en 1056 : cf E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, notamment p. 241 et n. 337, p. 242.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 523-526.

<sup>4</sup> A ce sujet, on peut lire en ligne E. Perez, *Fouilles archéologiques sur le site de Saint-Pierre/Fort d'Auribeau* (juillet 2007) :

<http://www.auribeau.com/site-medieval/pages/fouilles-f.html>

Provence, la moitié des terres qu'il possédait à Cabrières-d'Aigues<sup>1</sup> - il faut entendre Roubians à 700 m au sud-ouest du village actuel. Celui-ci était encore présent pour apporter son témoignage au testament d'un Aldebert d'Oppède, peu avant 1020, en compagnie d'un Gombert qui était un *miles* avignonnais<sup>2</sup>. Gantelm d'Oppède, pour sa part, n'apparaît que dans la donation du moine Aldebert, mais permet de situer celui-ci.

On ne sait pas si le moine Aldebert est celui qui a rédigé son testament peu avant 1020, ou s'il s'agit de son fils, ou de son neveu. Mais on peut en conclure au moins que ces Oppède étaient des proches du comte. La combinaison de leurs noms, Gantelm et Aldebert, évoque ceux des fils de l'évêque Gantelm de Fréjus cités en 1030<sup>3</sup>. Selon E. Magnani, la famille de celui-ci appartenait à un groupe qui avait bénéficié de concessions comtales à la fin du Xe siècle<sup>4</sup>. Cela pourrait également être le cas des Oppède que nous examinons ici. Il serait assez tentant de faire d'Aldebert d'Oppède, le testateur, à la fois le père du moine Aldebert et de Gantelm, et un frère de l'évêque de Fréjus. S'il leur était apparenté, la place Rostagn, oncle, frère ou grand-père d'Aldebert et Gantelm, ne peut être définie.

### 16.13.1.10. Les Borrian à Murs.

Le village de Murs est en dehors de l'aire de cette étude, mais on a vu depuis fort longtemps que l'on ne peut le dissocier de la vallée d'Apt et du Luberon. On ne peut donc passer sous silence un protagoniste qui s'y est manifesté assez tardivement, vers 1055. Il s'agit d'un membre de la famille des Borrian, généralement considérés par le consensus comme des chevaliers arlésiens<sup>5</sup>, mais fournis en propriétés un peu partout. On les retrouvera un peu plus bas, et bien mieux natis, en pays d'Aigues.

Autour de 1055 donc, en compagnie d'autres donateurs qu'il est assez difficile de cerner, un *Poncius Borrianus*, Pons Borrian, a offert dans le comté d'Apt (*in comitatu Athense*) sous le *castrum* de Murs (*subtus castro que vocatur Murs*) à l'église Sainte-Marie-de Beauvoir (*Sancte Marie Belveder* aujourd'hui N.-D. du Salut) et à l'abbaye Saint-Victor de Marseille dont dépendait Sainte-Marie-de-Beauvoir, une propriété qu'il codétenait avec les autres donateurs et qu'il tenait, comme ceux-ci, de ses parents<sup>6</sup>.

A la suite de cette donation, et dans le même acte, Rostagn (pas encore d'Agoult) et son épouse Adalaicis, ainsi que leurs fils et filles, ont donné une partie de leur domaine entre le chemin qui allait de Joucas à Murs et le ruisseau qui descendait vers la croix (sans doute un oratoire, *Crosas* ne pouvant désigner ici *Crosagnas*, Croagnes, situé bien plus à l'est et sur une autre pente). Il semble donc assez clair que Pons Borrian n'agissait là qu'en alleutier, le domaine principal, et sans doute les droits seigneuriaux, appartenant à Rostagn et sa famille qui ont tenu à compléter la donation passée dans le château de Joucas (*in castro que dicitur Jocas*) qui leur appartenait.

Mais on le verra bientôt, les Borrian, comme les premiers Oppède sans doute, appartenaient au groupe des *milites* qui avaient bénéficié des libéralités du comte à la fin du Xe siècle. On pourrait donc entrevoir ici un maillage du pouvoir plus serré, plus ponctuel, plus local enfin que celui des vicomtes - mais aussi directement lié au comte...

### 16.13.1.11. Hors lignages, des familles d'alleutiers ?

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 185 n. 7.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 175 n. 24.

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 319 n. 146.

<sup>4</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 317.

<sup>5</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 221 (et n. 57), p. 292 (et n. 34).

<sup>6</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 426 (1055) p. 430.

Les premières chartes du cartulaire d'Apt font surgir des noms que l'on voit revenir assez régulièrement et qu'il n'est pas possible de lier à des lignages connus. Selon les consonances on peut présumer qu'il s'agissait d'héritiers de vieilles familles d'origine gallo-romaine ou bien déjà de nobles burgundiens, viennois ici. C'est le cas de Baslon cité deux fois en 906 et 920<sup>1</sup>. On peut également citer dans ce groupe le nom d'Ainald ou Ainard que l'on croise dans les chartes V (5) en 896 X (10) en 900. Dans la charte XIV (14), en 934/937, on en retrouve peut-être une évolution (ou une altération) sous la forme d'Aimard. Plus tard il revient régulièrement en 938 ou 947, en 952/958, en 1006, en 1019<sup>2</sup>. On ne peut pas lier ce nom à un lignage. On ne sait donc pas si les hommes qui l'ont porté étaient eux-mêmes liés ou s'il s'agit d'un nom réapparaissant ici ou là dans diverses familles. Il s'agit toujours de témoins, peut-être des alleutiers assez probes pour cautionner la régularité des actes. Entre 1010 et 1032, l'un d'entre eux, avec son frère Durand et sa sœur Bluarda, ont vendu à un Silvertro et à son épouse Taviarda une terre au lieu-dit *ad Crucem*<sup>3</sup>. Il faut peut-être le rapprocher du *Crosas* que nous venons de rencontrer en 1055 à proximité de l'église Saint-Marie de Beauvoir sous le castrum de Murs<sup>4</sup>. Dans les deux actes, on fait en effet référence à un proto-Agoult (Wilelm, fils d'Umbert, dans celui de 1010-1032 ; Rostagn, fils de Wilelm, dans celui de 1055). S'il s'agit bien de Murs ceci plaiderait pour une date assez tardive dans le premier acte, au moins après 1020/1022. Mais le nom lui-même, la Croix, à pu être porté par bien des lieux pourvus d'un oratoire à cette époque, et à partir de la rébellion des Fos les proto-Agoult ont occupé une place prépondérante en pays d'Apt.

### 16.13.2. Au sud du Luberon, quel pays d'Aigues ?

Avec la descendance probable d'Ingilrada et la *carta de Aciana*, Sannes, détaillée plus haut, nous avons cependant franchi le Luberon pour accéder au pays d'Aigues.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, celui-ci ne tire pas son nom de sources ou de cours d'eau particulièrement abondants, mais du diocèse/pays/comté d'Aix auquel il était rattaché. En 961/963 il était clairement mentionné dans la donation de biens à Ansois par Gens et son épouse Aiburga comme le *pagus aquensis superiore*, le haut (du) pays d'Aix<sup>5</sup>. Un siècle plus tard cependant, en 1060, une donation de propriétés situées dans les comtés d'Apt et d'Aix (effectuée par Dodo, fils de Pons Arbald, et son épouse Walburgis) mentionnait pour désigner celui-ci le *comitatu Aguensi*. Bien que cela concernât le comté d'Aix et pas simplement sa partie supérieure, ce pourrait être la première trace du glissement d'*aquensis* vers *Aguensi* qui annoncerait l'Aigues moderne. Mais il ne s'agissait peut-être que d'une simple erreur de graphie<sup>6</sup>.

Au début du IXe s. on s'en souvient, c'était un territoire où l'abbaye Saint-Victor de Marseille s'imposait par le nombre de ses *villae*. Un siècle et demi plus tard, le domaine comtal y était prépondérant - sans que l'on puisse savoir à quel moment ni par quelles voies l'appropriation

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte IX (9), 906, p. 101 et charte XIII (13), 920, p. 109.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, chartes XVI (16) p. 115 (938 ou 947), XIX (19) p. 120 (952/58), LVII (57) p. 187 (1006), LXII (62) p. 197 (1019).

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXVI (66) pp. 202-203.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 426 (1055) p. 430.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1 et p. 332 (suite n. 2 p. 331) : *in pago Aquense superiore ad castrum... Ansoyse* (baron du Roure, Histoire de l'abbaye de Montmajour, d'après Dom Chantelou († 1664), Histoire de Montmajour, appendice à Revue Historique de Provence, Aix, 1890-1891, pp. 37-38).

<sup>6</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 429 p. 435.

s'est réalisée. Elle ne s'est toutefois certainement pas limitée au domaine ecclésiastique, et cela plaiderait pour un phénomène ancien, remontant au moins à Hugo d'Arles sinon à Boson I. A l'exception de Pertuis, le domaine ecclésiastique ne semble pas avoir été sujet à restitution et ceci suggère également une appropriation ancienne par la noblesse viennoise, voire la noblesse franque qui l'a précédée. Il n'y a donc pas place ici pour des domaines comme ceux des Reillanne, des proto-Agoult ou des pseudo-Lacoste au nord du Luberon.

Hors du domaine comtal, les propriétés semblent provenir de l'appropriation de biens ecclésiastiques (et de leur éparpillement lors de partages successifs) ou de l'héritage de vieilles lignées. Elles sont morcelées. Pour aborder le pays d'Aigues, il vaut donc mieux considérer les villages que les lignages - qui semblent n'être, assez souvent, que des dépositaires assez précaires du pouvoir comtal.

### 16.13.2.1. Ansois, centre géopolitique.

La première mention d'un *castrum* en pays d'Aigues concerne Ansois. C'est la donation effectuée à Arles par Gens et son épouse Ayburga qui ont offert des terres à la toute nouvelle abbaye de Montmajour (*Montmajoris*)<sup>1</sup>. Gens y apparaît comme un fidèle du comte, c'est-à-dire alors son client plutôt que son vassal - et en tout cas pas son vassal au sens où on pouvait l'entendre dans d'autres régions, comme on le verra dans le chapitre suivant.

On l'a déjà vu en cherchant des liens possibles avec Montmajour dans la région, il y avait beaucoup de monde autour de la donation de Gens et Ayburga, ce qui plaide en faveur de l'importance politique de Montmajour, mais aussi plus simplement du site d'Ansois. En plus du comte Boson IV et de son épouse Constantia (on n'est pas sûr que ses fils Willelm et Rothbald n'ont pas été rajouté plus tard), mais aussi des juges d'Avignon Berengar et Warbide, on y a vu apparaître un personnage qui a consenti à la donation. Il s'agit d'Anno, dit de Vence, père d'Amic I (dit de Vence lui aussi) et d'un Lambert que l'on peut très vraisemblablement identifier au juge arlésien connu dans la seconde moitié du Xe siècle. Le consentement d'Anno à leur donation de terres à Ansois indique clairement qu'il était lié à Gens et Ayburga. On sait encore une chose assez importante sur Anno : son épouse, qui a présidé, bien vieille, à la donation à Psalmody du futur territoire de Vaugines en 1004 (la *vallis Amata*), s'appelait Bonafilia<sup>2</sup>. Cela crée un lien avec Gens : tous deux étaient dotés de noms d'origine latine que la noblesse viennoise gaussait et méprisait<sup>3</sup>. Ils ne rencontrent aucune occurrence à Cluny dans les deux premiers tiers du Xe siècle, alors que celui d'Anno y apparaît huit fois entre 910 et 955. On pourrait donc envisager que Gens et Bonafilia étaient parents - et même peut-être frère et sœur. Cela expliquerait le consentement d'Anno à Ansois en 961/63, qu'il aurait donné au nom de son épouse - à moins qu'il ne s'agît de sa dot. La donation de Vaugines permettrait d'aller un peu plus loin. On pourrait entrevoir ici une vieille lignée d'origine gallo-romaine, bien implantée en pays d'Aigues, alliée très tôt à la noblesse germanique sans renoncer à son identité, et à laquelle les Viennois ou les Jurans auraient enlevé le site du *castrum* d'Ansois sans pour autant la priver de tous ses domaines.

Il est clair en tout cas que ce *castrum*<sup>4</sup> appartenait déjà au domaine comtal en 961/63 puisque Gens et Ayburga se déclaraient fidèles du comte. Il en faisait encore partie en 981 et 1040<sup>5</sup>. Au milieu d'un terroir traversé par les ruisseaux de l'Ermitage, de Canaux, du Vabre, de Saint-Jean et du Renard, recueillis par le Marderic (appelé Eze à l'époque), le site offrait un terroir

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1.

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Appendice, VIII (1004), pp. 520-522.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 51.

<sup>4</sup> Sur le *castrum* d'Ansois, voir encore P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, pp. 22, 74. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 135 n. 156.

<sup>5</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 33 n. 12.

favorable à l'agriculture comme à l'élevage. Mais surtout, il revêtait une grande importance stratégique, aussi bien militaire que commerciale... et par conséquent fiscale. Il était d'abord perché au-dessus d'un chemin qui devait parcourir longitudinalement tout le pays d'Aigues, de Lourmarin (au départ des grandes pistes immémoriales qui traversaient le Luberon) jusqu'à Grambois, La Tour-d'Aigues et Pertuis. Il se trouvait en outre au débouché de voies méridiennes ou transversales qui partaient de Cucuron (également garni d'un *castrum* en 1004)<sup>1</sup> : d'une part le chemin qui, par le site de Vaugines (la *vallis Amata*) et sans doute le vallon de Roumagoua, joignait la moyenne vallée de l'Aiguebrun (appelée *vallis Specula* au début du XIe), d'autre part le chemin qui directement depuis Cucuron gagnait les crêtes par le vallon de la Glacière (ou de la Fayette) en direction du petit *castrum* de Saint-Pierre d'Auribeau (mentionné au début du XIe siècle mais peut-être plus ancien)<sup>2</sup>. Au sud-ouest enfin, il n'était qu'à quelques kilomètres de Cadenet, un des grands passages de la Durance avec Pertuis. On comprend à quel point le comte devait tenir à Ansouis.

Il n'est donc pas certain que Gens en fût le gardien : Une quinzaine d'années après, vers 978, Gens et Ayburga ont encore donné à Montmajour un *manse* dans la *villa* de Limans, près de Forcalquier, qu'ils avaient acheté au comte Willelm II<sup>3</sup>. On pourrait donc les considérer au Xe siècle, de même que Bonafilia, comme alleutiers du domaine que les Viennois ou les Jurans avaient bien voulu leur laisser en pays d'Aigues - ce qui ne les empêchait pas, à Ansouis, d'être les fidèles de Boson IV. En fait on ne connaît pas davantage le nom du représentant du pouvoir comtal en 981 ou 1040. On peut envisager que les comtes (et plus tard les comtesses de Forcalquier qui ont fait du pays d'Aigues une sorte de domaine personnel) ont dû garder le fief sous le coude, sans y investir de lignée, jusqu'en 1193 - où une branche des Sabran<sup>4</sup>, éteinte en 1614, allait se voir attribuer les lieux par Guillelm II, comte de Forcalquier.

### 16.13.2.2. A Cucuron (et Vaugines), les proto-Vence.

Le cas de Cucuron, et de la *vallis Amata* donnée en 1004 pour qu'y fût fondé un village - qui deviendrait Vaugines - va nous permettre d'illustrer l'un des problèmes que pose l'identification des personnages au Xe siècle. On s'y appuie beaucoup sur la redondance des noms à l'intérieur des familles pour essayer de défricher les liens lignagers. Cette approche trouve cependant des limites, notamment lorsqu'il s'agissait de familles très nombreuses, comme les Reillanne. En outre, avec le temps, les alliances mais aussi... les modes, nées de l'*aura* de certains personnages (Teucina/Teucinde par exemple), on peut de moins en moins se fier à ces noms, et surtout à un seul nom, et surtout lorsqu'il n'est pas très rare, pour conjecturer des liens familiaux.

C'est ce qui se passe dans le sud du Luberon avec la descendance présumée de l'un des Lambert que nous avons croisés, le fils d'Anno. Ce dernier est dit de Vence parce que les neveux de Lambert, les fils de son frère Amic I et de son épouse Belletrudes (nommés eux aussi Lambert et Amic comme il seyait) ont fondé la famille de Vence. Selon le consensus, on a vu précédemment que ce Lambert, fils d'Anno et de Bonafilia mentionnée en 1004, est assimilé à Lambert *judex*, Lambert le juge. C'est certainement exact. La proposition suscite en

---

<sup>1</sup> "... *via publica que discurrit de castro Cucurone in valle Speculum...* " dans la donation de Bonafilia et ses fils en 1004 cf G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 336 n. 1 et Appendice, VIII (1004), pp. 520-522.

Sur la donation d'Ansouis voir également G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1.

<sup>2</sup> Sur le sujet, on peut lire en ligne E. Perez, *Fouilles archéologiques sur le site de Saint-Pierre/Fort d'Auribeau* (juillet 2007) :

<http://www.auribeau.com/site-medieval/pages/fouilles-f.html>

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, n. 156 p. 135.

<sup>4</sup> Il s'agit de Rainon II du Caylar, et de ses fils, qui ont alors adopté le nom de Sabran qu'ils ne portaient pas jusque-là.

effet deux remarques, l'une qui lui est favorable et l'autre moins... mais sans être disqualifiante.

D'une part en effet, un lien assez formel pourrait être établi si Bonfils, juge d'Arles à la suite de Lambert *judex* entre 982 et 1003<sup>1</sup>, était le fils de ce dernier. On vient de le voir, la mère de Lambert et d'Amic I s'appelait Bonafilia. Or le nom est rare : outre Bonafilia et Bonfils *judex*, il y a un Bonfils qui a été vers 975 viguier du canton avignonnais de *Rupiano*/Roubian près de Tarascon, mais il peut s'agir du précédent avant qu'il devînt juge. Enfin, dans la même charte on cite les terres d'un autre Bonfils qui était lévite (prêtre ou au moins séminariste), tandis que l'on connaît un Bonfils, sans titre, fils de Petrus, en Avignon, vers 989-991<sup>2</sup>. Il pourrait s'agir encore du lévite. Enfin, les terres du viguier de *Rupiano* jouxtant celle du lévite, on peut imaginer que tous étaient parents. Mariée à Anno, noble burgundien, Bonafilia a dû aller s'installer à Arles (où elle résidait encore en 1004 au moment de la donation de la *vallis Amata* pour le repos de l'âme d'Anno)<sup>3</sup> et y faire souche.

D'autre part cependant, l'acte par lequel est connu le détail de la famille d'Anno date justement de 1004. Cela ferait de Bonafilia une personne bien âgée si son fils Lambert était le juge d'Arles, puisque celui-ci exerçait déjà ses fonctions en 952 ou 953. Elle aurait eu dans les 90 ans. Mais cela reste dans les limites du possible. Maïol, l'abbé de Cluny, est mort à 84 ans. Au final, on peut donc considérer que Lambert *judex* pouvait être le fils d'Anno.

Du côté de son père il appartiendrait à une noblesse burgundienne sans doute déjà en place du temps des Viennois et que les nouveaux comtes (issus de la révolution jurane) ont jugée loyale et ont intégrée à leurs cadres. Au demeurant même s'ils étaient déjà là du temps des Viennois, ils n'étaient pas forcément très proches du pouvoir. Le mariage avec Bonafilia en serait un signe. En outre entre 910 et 955, le nom d'Anno/Annon revient huit fois dans les chartes de Cluny, avec des références dans le Viennois (2 fois), mais aussi le Mâconnais (3 fois) le Lyonnais (1 fois) l'Autunnois (1 fois) et le Nivernais (1 fois)<sup>4</sup>. Tout cela pourrait expliquer les fonctions importantes dont le fils d'Anno a été investi, s'il s'agissait bien de Lambert *judex* : il avait prééminence sur la *curia*, la cour comtale, il signait très souvent juste après le comte, et parfois même avant lui<sup>5</sup>. A partir de 964 toutefois, concurremment à l'apparition d'un Rainoard *judex*, le juge paraît s'être effacé devant la personne privée, et son titre n'est plus que rarement mentionné. Il semble pourtant avoir occupé sa charge de juge jusqu'en 982 où on voit apparaître un juge Bonfils qui pourrait être son successeur - et même, peut-être, assez vraisemblablement comme on l'a vu, son fils. Mais ce Bonfils *judex* n'intervient lui-même que très épisodiquement<sup>6</sup>. En fait, à cette époque, le droit se perd, les références se font imprécises<sup>7</sup> - et en plus, avec le comte Willelm II, Avignon a détrôné Arles.

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 336.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 170 p. 199-200. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 134 n. 155.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 336 n. 1 et Appendice, VIII (1004), pp. 520-522.

<sup>4</sup> A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, chartes n° 116 pp. 131-132 (Viennois), 274 pp. 268-279 (Autunnois), 395 pp. 378-379 (Lyonnais), 449 pp. 438-440 (Nivernais ?), 675 pp. 628-629 (Mâconnais), 692 p. 646 (Viennois), 699 pp. 653-654 (Mâconnais), 844 pp. 799-800 (Mâconnais).

On le voit, les références au Mâconnais sont dans les plus récentes (à partir de 945-946). Il s'agissait donc peut-être de personnes qui avaient senti le vent tourner.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 341.

<sup>6</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 415 et 336. - M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 170 pp. 199-200 (signée *Lanbertus major* suivi de *Bonfilius vicarius*).

<sup>7</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 47.

Du côté de sa mère, on vient de le voir dans le paragraphe consacré à Ansouis, Lambert descendait sans doute d'une vieille lignée d'origine indigène, qui avait été spoliée d'une partie de ses domaines - mais qui conservait des terres à Ansouis et une propriété à Cucuron, assez vaste pour rester conséquente même après la donation de la *vallis Amata*. Le fils présumé de Lambert et de Leodegarda<sup>1</sup>, Wilelm, est en effet considéré comme la tige de la première famille de Cucuron (*Wilelmus de Cucurone* cité en 1019, 1055 et 1060 avec son épouse Profecta/Prolecta) - et en 1017, un autre Lambert, fils cette fois-ci d'Amic I et de Belletrudes, y possédait encore une ferme avec son épouse Austrus ou Austrudes<sup>2</sup>...

Les choses paraissent donc assez claires. Mais tout se complique avec l'entrée en scène d'une deuxième Leodgarda (Laugarde pour les classiques).

Elle est l'épouse du vicomte Alphant (Auphant) qui est connu à Avignon en 1004. Elle appartient donc à la génération qui suit celle de Lambert *judex*. Parmi les fils que lui a donnés Alphant, on compte un Rostagn et un Wilelm (noms fort peu significatifs), un Leodgar (qui semble assez naturel ici) et un Boniface - ce qui était beaucoup plus rare à l'époque, et tire fortement vers les Reillanne. D'autant plus que dans sa dot cette deuxième Leodgarda a apporté quelques terres situées à Montjustin<sup>3</sup>.

Pour autant, G. de Manteyer a fait d'elle la fille probable de Lambert *judex*, fils d'Anno. Cette affirmation a bien sûr contribué à nourrir l'hypothèse d'une famille de Reillanne-Vence formulée par J.-P. Poly. Pour celui-ci, on s'en souvient, Lambert dit de Reillanne, père de Boniface I, pouvait s'identifier à Lambert *judex*, fils d'Anno. Mais les arguments sont rares et peu probants. E. Magnani les a récusés<sup>4</sup>. En fait G. de Manteyer semble avoir hésité. Dans le même paragraphe, paraissant en effet contredire l'ascendance qu'il proposait pour cette Leodgarda, il a encore affirmé que les noms de Boniface et Leodgar/Leodegar (Laugier dans son texte) étaient fréquents... chez les Reillanne<sup>5</sup>. Ce qui n'est pas vraiment exact. Si Boniface apparaît bien chez les proto-Reillanne à la deuxième génération connue (peut-être à l'instigation de Walburgis, épouse de Lambert dit de Reillanne) ce sont en effet les proto-Mévouillon qu'évoquent en premier lieu Leodgar, Raiambald, Pons ou Ferald/Farald. Et G. de Manteyer ne s'y était pas trompé : il n'a pas associé Lambert *judex*, fils d'Anno, avec Lambert dit de Reillanne. Malgré sa confusion avec Lambert Urxo ou Urso, ses recherches suggèrent comme on l'a vu que Lambert de Reillanne, père de Boniface I, descendait des proto-Mévouillon. Mais alors pourquoi n'a-t-il pas fait tout simplement de Leodgarda, l'épouse du vicomte Alphant, une descendante de Lambert dit de Reillanne ? Il n'a pas développé son propos, ni fourni d'argumentation. Mais on peut penser que s'il a fait de la deuxième Leodgarda la fille de Lambert *judex*, c'est seulement parce que l'épouse de celui-ci s'appelait Leodgarda - et que le vicomte Alphant était par ailleurs le fils présumé d'Heldebert *judex*...

Aujourd'hui, il semble que l'on peut privilégier une autre façon de voir. La seconde Leodgarda serait bien une descendante de Lambert dit de Reillanne<sup>6</sup>, et peut-être même sa fille. Tout le monde au moins s'accorde là-dessus, les Reillanne étaient extrêmement prolifiques. On peut

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 336, 354.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome I, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartes 325, p. 341, 312 p. 330, 354 p. 366, et charte 313 p. 334.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 354.

<sup>4</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, milieu Xe-début XIIe siècle, n. 152 p. 132 : "Certains auteurs [...] ont confondu les deux hommes [Lambert dit de Reillanne et Lambert *judex*] les considérant comme le même personnage, et par là rattachant à tort la famille de Reillanne à celle de Vence".

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 354 : "Auphant avait pris pour femme Laugarde, sans doute fille de Lambert le juge qui est la souche de la famille de Cucuron. Cette Laugarde avait reçu en dot des biens à Montjustin, à côté de Reillane (sic). En raison de ce voisinage et peut-être également d'une parenté plus ancienne, il ne faut pas être surpris si deux des fils qu'elle aura, introduiront dans la famille d'Auphant les noms de Boniface et de Laugier, qui proviennent des Reillane."

<sup>6</sup> En ce sens E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 240.

donc envisager que très tôt il leur a fallu faire appel, pour nommer leurs enfants, à toutes les ressources de l'inextricable parentèle des proto-Mévouillon dont ils étaient issus. Cela tombait bien, ceux-ci étaient également très nombreux : au début du XIe siècle, la fratrie de l'évêque Farald de Gap (que l'on rassemble communément sous le nom de Mirabel, et qu'il vaudrait mieux qualifier de pseudo-Mirabel parce que le village n'apparaît pas avant le XIIIe s.) ne comptait pas moins de huit garçons - et combien de filles ? En tout cas Leodgarda au temps de Boniface I, comme Raimbald/Raiambald à la génération suivante, constitueraient des exemples de ces emprunts à la famille des proto-Mévouillon.

Quant à Lambert, fils d'Anno, vraisemblablement juge d'Arles, mis à part le nom de son épouse, il n'aurait rien à voir avec la Leodgarda du vicomte Alphant. Il était issu d'une famille d'origine burgundienne, qui s'était très vraisemblablement alliée à une vieille lignée autochtone encore assez bien pourvue dans le sud du Luberon. Dans tout ceci, il n'y a vraiment rien qui prédispose à détenir des propriétés du côté de Montjustin, domaine exclusif des Reillanne et de leurs alliés...

### 16.13.2.3. A Pertuis, Nevolong, vicomte de Cavaillon.

Dans la seconde moitié du Xe siècle Cavaillon était aux mains d'un vicomte Nevolong. En 962 il a signé le testament du comte Willelm I (le frère de Boson IV)<sup>1</sup>. Peut-être avait-il été nommé en même temps que Grifo, Boson IV et son frère Willelm I avaient été faits comtes - ou bien un peu plus tard comme ce pourrait être le cas de l'éphémère vicomte Bermund.

Nevolong était marié à une Theucenia/Teucenia/Teucinna (Teucinde pour les classiques). Ce pourrait être la sœur d'Ermengarda épouse d'Heldebert et d'Aramberta épouse de Vuarac. Une Teucinna et une Aramberta ont en effet consenti à la donation d'Ermengarda en 991/992 - mais on ne sait pas si c'était l'épouse de Nevolong<sup>2</sup>. Dans l'affirmative, il faudrait sans doute rajouter à la belle-famille de Nevolong Eme II, mère d'un Bermund - et qu'un autre Bermund (peut-être le vicomte de 976, ou son fils, en tout cas un personnage assez important) pourrait bien avoir représenté dans certains actes.

A Cavaillon, les Nevolong tenaient vraiment tout le pouvoir : à partir des années 980 au moins, son frère Ingilran occupait le siège épiscopal. Cela ne l'empêchait pas d'avoir femme et enfants. Dans les chartes, l'évêque ne manquait pas de mentionner sa "fidèle", Adalgude, et certain de ses enfants comme on l'a vu plus haut ne se privait pas de mettre en avant leur ascendance en se donnant de l'*Episcopalis*<sup>3</sup>. Au demeurant cela n'avait alors rien d'exceptionnel, c'était plus naturel et plus sain que l'abstinence, et G. de Manteyer a brièvement évoqué quelques autres cas, tant parmi les évêques (Petrus/Pierre de Sisteron) que les papes (Jean XII, Benoît IX)<sup>4</sup>. On pourrait leur ajouter l'évêque Gantelm de Fréjus dont les deux fils, Gantelm et Aldebert, ont été cités en 1030<sup>5</sup>.

La famille des Nevolong paraît avoir été possessionnée dans le Var, entre Garéoult et Brignoles, ainsi que vers Signes et dans la vallée du Caramy. Comme Lambert, tige des Reillanne, Nevolong semble donc avoir été un homme de confiance - et plus encore que Lambert si l'on songe qu'on l'a investi du titre de vicomte. Mais comme c'est souvent le cas, on ne sait rien de l'origine de ces Nevolong. Pour G. de Manteyer le nom rappelait la

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 348 n. 1.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, p. 153 n. 3 et charte XXXIX (39) pp. 155-157.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 348 et p. 349 n. 1. - M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 341 p. 355 (Geraldus Episcopalis).

<sup>4</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 349.

<sup>5</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 319 n. 146.

"Bourgogne"<sup>1</sup> - mais à l'époque, avec les trois Burgundie, cela offrait vraiment un champ très vaste !

De son épouse Nevolong a eu au moins cinq fils, Wilelm, Rainald, Guigo, Pons et Leufred (ou Jofred) mentionnés entre 1016 et 1018<sup>2</sup>. Parmi eux, Rainald a eu de son épouse Odila deux fils (Pons et Nevolong) mentionnés en 1033<sup>3</sup>. Les noms des enfants connus de l'évêque Ingilran et d'Alguda (Guilelm, Amel, Rainald, Gerald)<sup>4</sup> ne nous apprennent rien de plus sur les origines possibles de la famille.

Les deux branches comptent cependant, comme on vient de le voir un Rainald, qui pourrait fournir le nom d'un aïeul. Bien que cela demeure très ténu, cela pourrait plaider pour un lien avec les proto-Sabran puisqu'un Rainald, époux d'une Agilburga était le frère de l'évêque Amel d'Uzès, oncle du pseudo-archevêque Gerald de Narbonne et des comtes Amalric et Bermund d'Uzès<sup>5</sup>. Cela n'est pas très probant. De fait, on peut également noter la présence parmi les enfants de l'évêque d'un Gerald en plus d'un Rainald. Tous deux pourraient donc, tout aussi bien, évoquer les frères de Fulcher le Jeune (dont l'un est la tige présumée des pseudo-Lacoste)<sup>6</sup>. Nous avons vu plus haut que la présence d'un Rostagn d'Auribeau parmi les proches de l'évêque Ingilran, en 1008, pourrait indiquer un lien entre celui-ci et ces descendants de Fulcher l'Ancien, les pseudo-Lacoste ou l'autre branche encore moins bien connue. Mais là encore, cela reste assez ténu car la noblesse de Rostagn d'Auribeau n'est pas assurée - même s'il apparaît en compagnie de Rostagn d'Oppède qui, lui, semble bien être un noble descendant d'un *miles* du comte Willelm II.

En 961/963, on peut relever la présence d'un Rainald<sup>7</sup> parmi les signataires de la donation d'Ansouis effectuée par Gens et Ayburga, mais on ne peut savoir s'il s'agissait d'un fils du vicomte, de l'évêque... ou d'un tout autre personnage, sans lien avec ceux-ci.

Outre Cavaillon, Nevolong et Ingilran possédaient le domaine de Pertuis (*villa Pertusus*), que le comte Willelm II a déclaré avoir reçu d'eux quand il l'a donné ou rendu à Montmajour en 981<sup>8</sup>. En fait sans doute les deux frères tenaient-ils Pertuis pour le comte, comme Lambert époux de Walburgis tenait les marais de Montmajour sensiblement à la même époque. En tout cas, Boson IV (le père de Willelm II) aurait déjà cédé Pertuis à Montmajour, de manière plus ou moins informelle (peut-être une simple promesse), vers 966<sup>9</sup>. Ultérieurement la donation

---

<sup>1</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 350.

Une hypothèse les a liés jadis aux proto-Sabran mais elle provient d'un rapprochement abusif entre le vicomte Bermund d'Avignon et le comte Bermund d'Uzès d'une part, et d'autre part sans doute de l'alliance plus tardive des Nevolong avec des Bermund.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, chartes n° 335 p. 351 et 359 p. 370. - G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 515.

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 378 p. 383.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 359 p. 370 et chartes n° 336 p. 352, n° 341 p. 355, n° 368 pp. 374-375...

G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 348 et p. 349 n. 1.

Pour faire valoir son ascendance on se souvient que Gerald (ou Guirald) ajoutait d'ailleurs à son nom l'adjectif *Episcopalis* (M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, 1, n° 341 p. 355).

<sup>5</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 351.

<sup>6</sup> Sur l'identification de Rainald ou Raynald avec Rainoard, voir par exemple la charte 250 de Saint-Victor où le même personnage est mentionné dans les deux graphies cf M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, 1, Paris, Lahure, 1857, charte 250 pp. 273 et 275.

<sup>7</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 225 n. 1.

<sup>8</sup> G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 348 n. 2, et p. 514.

<sup>9</sup> Baron du Roure, Histoire de l'abbaye de Montmajour, d'après Dom Chantelou († 1664), Histoire de Montmajour, appendice à Revue Historique de Provence, Aix, 1890-1891, p. 90-91. - G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIIe siècle, p. 261 n. 2. - P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des

de Willelm II a été confirmée par sa veuve Adalaiz I en 1000, et par son frère le comte Rothbald lui a rajouté en 1002 la part qu'il tenait dans Pertuis par "précepte du roi"<sup>1</sup>.

Mais Nevolong et ses descendants n'ont pas accepté de se voir reprendre Pertuis. Peu avant la sédition des Fos, ils ont donc pris les armes et détruit le village en 1009, puis en 1012, pour se venger de Montmajour<sup>2</sup>. Après divers épisodes de violence entrecoupés d'accords aussitôt désavoués, ce n'est qu'en 1018 que les trois fils de Nevolong qui menaient le combat - les vicomtes Rainald, Wilelm et Leu(t)fred - ont finalement cédé la moitié du territoire de Pertuis dont ils avaient auparavant réussi à arracher l'usufruit<sup>3</sup>.

#### 16.13.2.4. A La Tour-d'Aigues, Barangar - juge et vicomte d'Avignon ?

A La Tour-d'Aigues c'est un Barangar qui est cité deux fois dans les actes de Montmajour, en 1002 et 1018. Entre temps, il a dû bâtir au quartier de Châteauevieux (un peu plus au sud que le donjon ultérieur mais toujours sur la falaise) la première tour qui a valu son nom au lieu<sup>4</sup>, peut-être pour contenir les violences des héritiers de Nevolong qui ont dévasté Pertuis en 1009 et 1012.

Il tenait peut-être ces terres du comte Willelm II ou de son fils Willelm III. Il pourrait en effet s'agir du juge Barangar d'Avignon, fils du juge Adalelme, devenu vicomte dans les années 1018-1025<sup>5</sup>. Son titre de vicomte provenait d'une évolution de celui de juge porté concurremment et ne recouvrait pas les mêmes prérogatives que celui de Nevelong. La sujétion au comte était sans doute bien plus marquée, et son emprise sur le territoire beaucoup moins forte.

De fait en 1060/1061, c'est un Ugo Fulco de Turri de Aquis qui est mentionné dans un acte de Saint-Victor<sup>6</sup>, sans qu'un lien puisse être établi avec Barangar... Comme on le verra, beaucoup plus tard il est vrai, à la Bastidonne, il pouvait s'agir d'un de ses *milites* que Barangar avait investi - mais aussi d'un personnage issu d'une toute autre origine, que le comte avait voulu distinguer ou dont il avait voulu distinguer la famille.

#### 16.13.2.5. A Cadenet, Trésémines, Gontard, les Borrian... et d'autres.

Une vingtaine d'années après *Wilelmus de Cucurone* en 1019, on retrouve une autre intitulation dans le sud-Luberon. Il s'agit de Rostagn de Cadenet, *Rostagnus de Cataneto*, en 1037<sup>7</sup>. Il témoigne à une donation de Gontard (pour la part qu'ils en détenaient) effectuée par un Raiambert, fils d'Aurimund, et ses cousins Umbert et Ricaud.

Il est assez difficile de cerner ce Rostagn de Cadenet. Il n'apparaît que deux autres fois, sous un nom voisin, *Rostagnus de Cateneto*, en 1055 et en 1056<sup>8</sup>. Dans ces actes, il a témoigné, en premier après les membres de la famille vicomtale, aux donations que Pons II (évêque de Marseille) et son oncle Fulco (vicomte de Marseille, ici avec son épouse Odila) ont effectuées à *Sancti Torpetis*, Saint-Tropez. Les terres cédées touchaient d'un côté à Ramatuelle (*Ramatuella*) et Pampelone (*Pampalona*), et de l'autre à un *castrum Borriani*, *castrum* de Borrian.

---

richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, 1981, Imprimerie Nationale, p. 492.

<sup>1</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, p. 514.

<sup>2</sup> P.-A. Février (dir.), *le Pays d'Aigues*, p. 492.

<sup>3</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 259, 263, 514.

<sup>4</sup> P.-A. Février (dir.), *le Pays d'Aigues*, Imprimerie Nationale, p. 610.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 364-367.

<sup>6</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 460, p. 464 : *Ugo Fulconis de Turri de Aquis*.

<sup>7</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 243, p. 269.

<sup>8</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, charte 595 p. 588 et charte 596 p. 590.

Retour dans le Luberon, et plus exactement sur les rives de la Durance. Quelques années plus tard, entre 1060 et 1064, on trouve un Rainald Rostagn époux d'une Narbona, qui possède et donne un tiers de *Tres Eminas* (Trésémines, au-dessus de Villelaure), des terres cultivées et incultes, des ruisseaux et des paluds (marais) avec leurs affluents et leurs effluents<sup>1</sup>. Il paraît plus Rostagn que Rainald : l'acte porte Rainald Rostagn en tête, et seulement Rostagn plus bas. Et il déclare tenir ces biens de ses ancêtres Aicard *Cacosus*<sup>2</sup> et Ava.

Par ailleurs, à un moment imprécis du XI<sup>e</sup> siècle, un certain Wilelm Cotaron, frère d'un Wasson, a donné à Saint-Victor toute la part qu'il détenait dans une *villa* appelée *Regnaneta* dans laquelle M. Guérard avait voulu voir la terre de Relianeta, située à *Tres Eminas* encore<sup>3</sup>, que l'abbaye marseillaise a échangée en 1075 avec l'abbaye Saint-André de Villeneuve (échange dit de Bargemon)<sup>4</sup>.

Or Wilelm Cotaron, qui tenait cette terre de ses parents, n'est pas un inconnu : pour J.-P. Poly il serait selon lui le fils d'un Cotaron, lui-même fils d'Ava et d'Aicard dit *Cacosus*. Et ce n'est pas tout. Car d'après le consensus Aicard et Ava, actifs vers 988<sup>5</sup>, seraient les sources de la lignée des Borrian, ou Bourrian pour les classiques. On considère avant tout ceux-ci comme des chevaliers arlésiens<sup>6</sup>. Effectivement, ils tenaient pour les vicomtes de Marseille des biens à Tripontio (au Trébon, à Arles) depuis 1001 au moins<sup>7</sup>. Et en 1067 on les trouve encore (Rainald Rostagn et son épouse Narbona) alleutiers vers Saint-Jean-du-Grès. Ils auraient même donné leur nom, au début du XII<sup>e</sup> siècle, à un quartier situé au nord d'Arles<sup>8</sup>. Mais en fait ils appartenaient à un groupe de familles possessionnées un peu partout, serviteurs de second plan des comtes de Provence aussi bien que des vicomtes de Marseille. Vers 1055, le Pons Borrian qui a cédé des terres à Sainte-Marie de *Belveder* à Murs était certainement l'un d'entre eux. Au demeurant cela n'aurait rien d'étonnant si leur nom venait du latin *borrio* (grouiller, fourmiller) : comme les Reillanne ils devaient être très nombreux.

J.-P. Poly a bâti sa construction des Borrian en partie - mais pas exclusivement toutefois - sur les actes que nous venons de citer. Il est donc dangereux d'épouser complètement celle-ci pour les éclairer. A ce jeu, à force de renvoyer la balle, on finit parfois par bâtir des consensus en béton qui ne reposent que sur une intuition. Avec cette réserve, les chartes de Saint-Tropez suggèrent que le père de la tige identifiée des Borrian (Aicard I, dit *Cacosus*) aurait pu être un *miles* au service du comte Willelm II. Nommé ou surnommé Borrian, on lui aurait donné des terres très exposées après l'expulsion des Sarrasins du Fraxinet pour qu'il y édifiât une tour. Le *castrum* de Borrian, comme Saint-Tropez, étaient en effet situé *in comitatu Forojuliense, in territorio quod vocatur Fraxinito* (dans le comté de Fréjus, dans le territoire que l'on appelait Fraxinet). C'était certainement l'endroit où le risque de voir resurgir et débarquer des pirates était le plus fort après 973 puisque c'était le point qu'ils avaient jadis choisi et dont ils connaissaient toutes les approches tant terrestres que maritimes.

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 285, p. 304.

Même si ce n'était pas l'essentiel de sa richesse, si le lieu tirait son nom de la surface cultivable à proximité, on comprend pourquoi il a été abandonné au profit de la vallée. Une émine ou éminée représentait en effet à peu près 800 m<sup>2</sup>...

<sup>2</sup> Le surnom, si c'en est un, signifie littéralement : merdeux (du latin *caco*, chier, caguer). Bien sûr on ne peut pas savoir d'où il lui venait, accident d'un jour ou hygiène désastreuse.

En ancien français, un peu plus tard, le mot peut signifier lépreux, ce qui est beaucoup plus terrible, mais il ne semble pas avoir été utilisé dans ce sens en Provence.

<sup>3</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 287, p. 305.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 533, p. 530.

<sup>5</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 292 n. 34.

<sup>6</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 221 n. 57.

<sup>7</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 174 p. 204.

<sup>8</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, p. 288 n. 15 (*Tripontio*/Trébon), p. 287 n. 4 (Saint-Jean-du-Grès), p. 221 n. 57 (quartier de Borrian à Arles).

Quoi qu'il en soit, on a un Rostagn *de Cataneto/Cateneto* qui a signé en premier après la famille vicomtale lors de la donation du domaine de Saint-Tropez jouxtant un *castrum* de Borrian, et à Trésémines un Rainald Rostagn descendant d'Aicard *Cacosus* et Ava (qui seraient la source de la famille des Borrian) ainsi qu'un Wilelm Cotaron que l'on pourrait placer dans cette famille. Comme pour le Rostagn que l'on a également vu signer en premier à Bonnieux après les "officiels" en 955 et en 966/972, cela doit indiquer qu'il occupait une place importante dans ce secteur. Il reste que ce Rostagn a pris le nom de *Cataneto/Cateneto* et non celui de Borrian - que l'on rencontre curieusement à la même époque que les actes de Saint-Tropez, vers 1055, mais à Murs. Peut-être, comme le Rostagn de Bonnieux au Xe siècle, Rostagn de Cadenet n'avait-il pas besoin d'en prendre le nom pour assurer les droits de sa famille sur leur *castrum* historique de Borrian. Tandis que le membre de leur famille perdu dans les Monts de Vaucluse aurait pu sentir, lui, le besoin d'affirmer son ascendance... Quant à expliquer la lacune entre le Borrian qui se serait vu confier le *castrum* des environs de Fraxinet et Pons Borrian, on a déjà vu avec Pons Bot que certains noms, ou surnoms, pouvaient apparemment sauter plusieurs générations - pendant lesquelles on en portait d'autres (Saignon, dans le cas des Bot) - avant de resurgir comme patronyme. En tout cas, même si l'on n'a pas là de preuve formelle, c'est assez pour envisager que les Borrian ont pu se voir octroyer par le comte, deux générations après le *castrum* qui portait leur nom près du Fraxinet, la garde du *castrum* de Cadenet et un domaine à Trésémines.

Une question subsisterait cependant : Faut-il assimiler Rostagn de Cadenet à Rainald Rostagn ou bien s'agit-il de son père ? Là encore, on ne peut trouver que des éléments de réponse. On a vu que le premier acte où Rostagn de Cadenet est mentionné concerne Gontard, sur la rive gauche de la Durance, quasiment en face du village. Il a pu signer là en tant que représentant du comte à Cadenet. C'est vraisemblable puisque les *castra* de Gontard et Cadenet représentaient les deux positions qui défendaient le passage de la Durance, et devaient à ce titre être liés. Mais il a pu signer aussi à titre privé parce qu'il était propriétaire à Gontard. Un Rostagn apparaît justement encore une fois dans les chartes de ce *castrum* déjà ruiné en 1037 - peut-être à la suite des combats extrêmement violents qui ont émaillé la rébellion des Fos. C'est en 1045, seulement huit ans après : avec sa femme Ermengarda il a donné une part de Gontard à Saint-Victor<sup>1</sup>. L'acte ne le mentionne pas - et pourtant *Rostagnus de Cataneto/Cateneto* semblait tenir à son nom comme on l'a vu en 1055 et 1056 - mais ce pourrait toutefois être lui. Un élément plaide en faveur de cette hypothèse, même s'il offre une présomption plutôt qu'une preuve : en même temps qu'une part de Gontard, le Rostagn de 1045 a donné une terre située du côté de *Pogio* (ou *Podio*) *Sanguinento*, à *Muginis*/Mougins, que l'on sait par ailleurs faire partie du domaine des vicomtes de Marseille<sup>2</sup>. Or si le Rostagn de 1045 était bien Rostagn de Cadenet, l'acte apporterait une présomption que Rostagn de Cadenet fût le père de Rainald Rostagn : même si vingt ans ont passé, et si les pauvres femmes étaient durement exposées à des enfantements répétés, l'épouse du premier s'appelait Ermengarda, alors que celle du second se nommait Narbona...

J.-P. Poly est allé plus loin. Pour lui, Rostagn de *Cataneto/Cateneto* (père de Rainald Rostagn et d'un Willelm) serait l'un des fils d'Ava et Aicard *Cacosus*, avec Cotaron (père de Willelm Cotaron repéré à Trésémines, et de Wasson), Aicard (père d'un autre Aicard) et Iter ou Itier (père de Bertran, Uc, Otto, Iter et Alfant)<sup>3</sup>. Iter et ses cinq fils dûment répertoriés formeraient

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 247 p. 271.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 16 (1040), p. 22.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 288 n. 15 et p. 292 n. 34.

Pour Ava, veuve en 1001, et ses fils Cotaron, Iter, Aicard et Rostagn, voir M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 174 p. 204.

Pour Alfant, fils d'Iter, oublié dans la liste de la n. 34 p. 292, voir p. 214 n. 9.

la branche qui aurait repris le nom de Borrian à Arles au début du XIIe siècle<sup>1</sup>. Le Pons Borrian de Murs, qui semblait bien perpétuer le nom vers 1055, n'apparaît malheureusement pas dans sa construction.

Dans tous les cas il semble que l'on peut classer les Borrian parmi les fidèles du comte Willelm II et de ses petits-fils Bertran I et Jofred I. Pas des personnages de premier plan comme Lambert dit de Reillanne dans le dernier tiers du Xe siècle ou le proto-Agoult Wilelm dans le premier tiers du XIe siècle - qui, sans titre, se sont vu attribuer des positions quasiment aussi importantes et sans doute plus solides que celles du vicomte Nevelong à Cavaillon ou Pertuis. Mais pas non plus les premiers venus. Plutôt des pions sûrs que l'on pouvait placer ponctuellement ici ou là sur l'échiquier pour contrôler et défendre une toute petite portion du comté. Ainsi se dégagerait comme on pouvait s'y attendre, avant même que le terme de fief fasse son apparition (en 1025 dans le cartulaire de Saint-Victor, en 1056 dans celui d'Apt)<sup>2</sup>, une certaine hiérarchie parmi les favorisés.

Si c'est bien Rostagn de Cadenet qui possédait en 1045 encore une partie de Gontard, c'est peut-être parce que la garde de ce *castrum* lui avait été confiée ou avait été confiée à l'un de ses ancêtres. Et si c'est bien pendant la rébellion des Fos que celui-ci a été saccagé, c'est encore parce que Rostagn n'aurait pas démerité qu'il se serait vu confier Cadenet à l'issue de celle-ci. Des serviteurs sûrs, judicieusement et ponctuellement placés sur l'échiquier de la politique régionale. Auparavant, si l'on en croit la charte L (50) d'Apt, entre 970 et 990, Cadenet (*Cadaneto*) aurait pu appartenir à une Stavilia qui les tenait de son époux ou seigneur (*nobis senior meo*) Giselmo<sup>3</sup>. La garde de Cadenet constituait peut-être, pour cette branche des Borrian, une sorte de gage de leur fidélité. Et quelques solides revenus. Car à Gontard pas plus qu'à Trésémines, les Borrian si c'est bien d'eux qu'il s'agit, ne semblent avoir eu un bien grand domaine : dans les deux cas, on trouve d'autres propriétaires qui semblent aussi anciens, et parfois mieux pourvus.

A Trésémines, d'abord, un Pons et un Petrus ont donné en 1076 une pêcherie sur le Marderic (ici dénommé Eze) et une autre sur la Durance, des emplacements où l'on pouvait bâtir des moulins sur ces rivières, ainsi que plusieurs terres au quartier de Salette, près de l'église Saint-Marcellin - et notamment l'une qui va du banc de pierre (la Galine d'Argent ?) au chemin de Pertuis, et de l'autre côté à la fontaine de la Chanterelle (*fonte de Cantarella*, Font Blanche ?)<sup>4</sup>. Au passage, comme à Montmajour un siècle plus tôt, on peut relever que les abords des rivières et les marais - déjà mentionnés à Trésémines dans la donation de 1060/64 - loin d'être des zones déshéritées, étaient économiquement fort importants. De nos jours on dirait que l'on devait reconnaître leur biodiversité, et apprécier la multiplicité des ressources que celle-ci offrait... Mais ce n'est pas tout. Pons et Petrus donnent également, avec un Pons Berenger, la moitié des dîmes, ce qui indique qu'ils détenaient là les droits. Or rien dans leurs noms ni les noms de leurs proches ne permet de les relier aux Borrian. Le Pons Berenger qui s'est associé à eux pour céder les dîmes évoquerait plutôt le vicomte Barangar/Berenger, premier maître connu de La Tour-d'Aigues. Parmi les signataires on note bien un Rostagn et son frère Pons qui, si ces noms n'étaient pas si courants, pourraient évoquer Rainald Rostagn

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 221 n. 57.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, charte 330 p. 347 (*ad feus nostrum*). - N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXXVII (87) p. 234 (*feodum suum*).

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte L (50), pp. 176-177.

Le *Cadaneto* cité là est en effet qualifié d'« *infra pago Atense* » ce qui pourrait indiquer tout aussi bien le site de Cadenet qu'un hypothétique domaine situé au sud-ouest de la ville d'Apt comme l'avaient imaginé les éditeurs du cartulaire (p. 177 n.3).

<sup>4</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, charte 284, p. 303.

Chanterelle ne se rapporte pas ici au champignon, mais au son aigu, très clair, que devait produire cette fontaine (la chanterelle étant la corde la plus aiguë d'un luth).

et Pons Borrian connu à Murs - mais même ceci n'établirait pas un lien avec Pont et Petrus car il ne s'agit que de témoins. L'acte ne précise pas l'origine (ni du coup, l'ancienneté) de la propriété de Pons et Petrus. Mais en 1076 les Borrian ne semblaient plus détenir aucun droit sur Trésémines - et on entrevoit qu'ils n'ont jamais dû les posséder.

A Gontard, à travers les chartes 243, 240, 242, 239 de Saint-Victor, c'est une foule de copropriétaires que l'on trouve installés dans le deuxième quart du XIe siècle (entre 1032/1039 et 1046). Outre Aurimund, son fils Raiambert et ses neveux Umbert et Ricaud mentionnés dans l'acte de 1037, on découvre Theodoric et ses fils Umbert et Ricavo (ou Ricaud). Aurimund et Théodoric sont peut-être frères, en tout cas leurs enfants sont cousins. Parallèlement à ces personnages on rencontre également là un Pons Alfant, sa femme Beatrix et leurs fils Gislard Aicard, Petrus et Nevolong ainsi qu'un Bencelenus/Bencelen et sa femme Gotolena, leurs fils Vuilelm, Farald et Ripert, et leur fille Bellildis. Pons Alfant et Bencelen sont les fils d'une Ingilburga mentionnée dans la charte 239<sup>1</sup>. Dans la charte 240, peut-être la plus ancienne puisqu'elle est datée de 1032/39, Pons Alfant se présente en outre comme *Alfantides, nomine Pontius* : il semble y avoir là une référence à un Alfant dont Pons serait le fier descendant. Mais on ne peut guère aller plus loin.

J.-P. Poly a retrouvé la trace d'un Alfant parmi les Borrian : il s'agissait d'un petit-fils d'Aicard *Cacosus* et Ava, fils d'Iter/Itier - un neveu de Rostagn *de Cataneto* donc, si l'on s'en tient à sa construction. Mais le lien est trop ténu, il y a trop d'Alfant à l'époque pour que l'on puisse le rapprocher de celui qui est cité à Gontard - et ce d'autant plus que la référence au père de Pons Alfant en 1032/1039 renvoie à une génération bien antérieure à l'Alfant signalé par J.-P. Poly parmi les Borrian.

Les noms des autres enfants des copropriétaires de Gontard, Nevolong, Petrus, Farald, Ripert, Aicard, nous semblent familiers. Pas étonnant : ils évoquent aussi bien les vicomtes de Cavaillon (Nevolong) que les proto-Mévouillon (Farald, Ripert, Aicard, Petrus). Même Alfant renvoie à un vicomte d'Avignon descendant probablement de la famille des juges Heldebert et Adalelme. On pourrait donc supposer des alliances multiples avec les familles déjà rencontrées, mais au XIe siècle ces noms sont devenus très courants et les copropriétaires de Gontard ne semble pas appartenir à la grande noblesse - ils sont trop discrets pour ça : en fait on ne les connaît que là. On ne peut donc exclure un phénomène de mode, comme on l'a déjà relevé pour l'expansion du nom de Teucina dans la seconde moitié du Xe siècle. Ce sont cependant par ailleurs des personnages cultivés et fiers de leur savoir : les références à la Bible et à l'histoire romaine de la charte 239, assez peu courantes, en témoignent.

Au final, outre Rostagn de Cadenet, on aurait donc à Gontard trois lignées parallèles, issues de Theodoric, Ingilburga et Aurimund, très vraisemblablement apparentées<sup>2</sup> puisque tous témoignent aux actes les uns des autres. Cela pourrait provenir simplement des intérêts communs à Gontard, mais ils ne semblent pas être possessionnés par ailleurs, en tout cas on n'en trouve pas trace. En outre, si c'est beaucoup plus difficile à établir pour les autres, Aurimund/Aurimundus ne rencontre aucune autre occurrence et Bencelen une seule.

Comme jadis celui de Samuel en Mâconnais et en pays d'Apt, il est assez tentant de rattacher le nom de Bencelen à des origines levantines, et même juives. En Mâconnais le doute n'est pas permis : datées de 949, les chartes 749 et 750 de Cluny (une prise d'hypothèque sur trente ans dénouée le même jour par une vente pour le montant de l'hypothèque)<sup>3</sup> mettent clairement en scène des Juifs (*Ebrei*) - la première étant même signée, en caractères hébraïques, par un

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 243 (1037) p. 269, charte 240 (1032-1039) p. 266, charte 242 (1047) p. 268, charte 239 (1046) p. 265.

<sup>2</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, charte 246 (1037) p. 270.

<sup>3</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, chartes 749 et 750 pp. 706-707.

Josué, qui actait, et un Samuel. Ce Josué était sans doute le scripteur de la charte 106, par laquelle Maïol et Cluny définissaient le champ de leurs revendications. En Provence, un siècle plus tard, c'est moins net. Le nom de l'épouse de Bencelen, Gotholena ou Gotolena, est de consonance germanique. Peut-être faut-il voir là les témoins d'alliances avec des familles de banquiers-négociants ou de prêteurs levantins, avec lesquels la noblesse burgundienne, bien plus ouverte à ce titre que celle d'Ancien Régime, ou moins dogmatique, aurait accepté de s'unir. Le nom d'Aurimundus, qui n'a aucune autre occurrence qu'à Gontard, pourrait suggérer un rapport avec l'or - beaucoup d'or. Il serait peut-être encore possible de le rapprocher d'un Arimund qui a signé avec un Ricardo, autour de 950/955, la charte 106 de Cluny rédigée par Josué<sup>1</sup>. C'est là sa seule apparition à Cluny. Un lien pourrait alors être envisagé entre les Juifs du Mâconnais, proches des Narbonne-Mâcon, et ces Juifs présumés de Provence. Mais cela demeure très ténu puisqu'un siècle les sépare. En tout cas Ingilburga, mère de Bencelen, pourrait bien être la belle-sœur d'Aurimund. Là encore rien n'est sûr. Mais en dépit des Sarrasins, les liens avec la Méditerranée orientale demeuraient bien établis au Xe siècle. On a évoqué plus haut les ambassades à Constantinople de l'évêque Liutprand de Crémone (927, 942) - la seconde, surtout, qui a donné lieu à un récit. On sait encore qu'entre 931 et 942 la flotte byzantine a combattu les Sarrasins du Fraxinet. Plus tard, dans le dernier quart du Xe siècle le surnom de l'archevêque Anno d'Arles, l'Archimandrite, évoque Byzance ou des origines orientales. Et enfin, en 1008, 1040 et 1045 divers documents attestent que les Juifs d'Avignon étaient sous la garde des comtes<sup>2</sup>.

Enfin, pour en terminer avec les noms, et en revenir aux Borrian, il faut signaler une certaine adéquation entre les noms de leurs ancêtres présumés (Aicard, Ava) et les descendants d'Ingilrada que nous avons rencontrés plus haut sur le plateau des Claparèdes. Cela peut bien sûr provenir d'un hasard, mais cela pourrait aussi éventuellement traduire un lien. Selon J.-P. Poly, Aicard *Cacosus* actait en 988. Avec sa femme Ava, ils devaient alors être jeunes si le père d'Aicard avait participé à l'expédition de 973 et y avait gagné le droit de bâtir une tour pour défendre la côte et l'arrière-pays d'un éventuel retour des Sarrasins. Il ne faut pas perdre de vue non plus, même si Ava était veuve dès 1001, que son fils Rostagn, déjà né avec ses trois frères en 1001, actait toujours en 1055 et 1056 (si c'était bien Rostagn de Cadenet). Aicard *Cacosus* et Ava pourraient donc appartenir à la génération d'Ingilrada, ou à la suivante. D'un autre côté, on se souvient qu'un Aicard avait anciennement planté une vigne du côté de Clermont que Beatrix et Rainoard III (fils du pseudo-Lacoste Rothbert) ont vendue en 1041, au soir de leur vie<sup>3</sup>. On ne sait pas qui était cet Aicard. On a présumé qu'il devait s'agir d'un proto-Mévouillon, Ingilrada ayant assez vraisemblablement mariée avec un Pons issu de la foisonnante famille. Peut-être un frère de ce Pons. Parmi les descendants d'Ingilrada on note en effet des Aicard dans la branche que l'on présume issue de Pons Bot. Mais parmi les enfants d'Ingilrada (et de Pons) il n'y a pas d'Aicard. Par contre on note une Ava. On pourrait alors envisager, plutôt qu'Aicard fût un frère de Pons, qu'Ava eût été sa sœur - ou même une sœur d'Ingilrada moins bien dotée que celle-ci.

On connaît justement une autre Ava dans le cartulaire d'Apt. Elle est bien plus ancienne puisque l'acte date de 920 : elle a consenti à la donation par son frère Adalgaus d'une propriété

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome I, charte 106 p. 707 : *sive de Ricardo, velut de Arimundo*.

<sup>2</sup> Pour les Juifs d'Avignon : G. de Manteyer, La Provence du Ier au XIIe siècle, Paris, Picard 1908, p. 251 n. 2 (suite p. 253).

J.-H. Albanés, U. Chevalier, Gallia Christiana Novissima, Tome 3 (Arles), Valence, Imprimerie valentinoise, 1900-1901, charte 305 (1008) col. 137-138.

M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 179 (1040) p. 209, charte 194 (1045) pp. 220-221.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte LXXIV (74), pp. 214-215.

à Saignon (*Obaga*)<sup>1</sup>. Parmi les témoins de cet acte, on trouve cependant un Rain(o)ard et un Gairald, vraisemblablement les frères présumés de Fulcher le Jeune. Ils n'ont pas consenti à la donation mais il y a là la trace d'un lien entre la tige des proto-Lacoste (Rainoard ou Gairald) et la fratrie Ava-Adalgaus. On pourrait même envisager qu'Ava fût une abréviation d'Aviorda, épouse de Garibald (Gairald) mentionnée dans une charte entre 931 et 937<sup>2</sup>. L'écart entre cette Ava/Aviorda et Ingilrada serait au moins de deux générations. Il ne semble pas qu'elle pût être beaucoup plus jeune car en 920 Rainald et Gairald étaient eux-même de jeunes hommes : ils avaient dû naître, comme Fulcher le Jeune, entre 880 et 890. On les trouve peut-être encore en Mâconnais en 950. Le lien entre la famille d'Adalgaus et d'Ava d'une part et d'autre part celle de Gairald ou Rainoard aurait donc eu largement le temps de se concrétiser par une alliance, si ce n'était déjà fait en 920 - et le nom d'Ava le temps de passer chez les pseudo-Lacoste. L'épouse d'Aicard *Cacosus* pourrait donc être une pseudo-Lacoste. Mais alors, à quel niveau ? Elle appartenait à la génération d'Ingilrada ou à la suivante. Elle pourrait ainsi être sa sœur, sa belle-sœur (sœur de l'époux d'Ingilrada) - mais aussi sa fille. On a vu que l'épouse d'Aicard *Cacosus* devait être jeune en 988, et qu'elle était veuve en 1001. Son fils présumé Rostagn de Cadenet, qui actait encore en 1055 et 1056, serait né vers 985/990<sup>3</sup>. Elle-même pourrait donc être née vers 965/970. Or la fratrie d'Ava qui apparaît en 1039, telle que nous l'avons reconstituée, est une fratrie de personnes âgées : l'un (Galter) serait mort avant 1045, un autre (Farald) avant 1046/48, et un troisième (Petrus de Bonils) avant 1053. On peut donc envisager qu'ils étaient nés vers 970-980. Leur sœur Ava pourrait donc être l'épouse d'Aicard *Cacosus*. C'est lui qui aurait planté la fameuse vigne de Clermont, et lui dont on garderait le souvenir en 1041 : en fait il aurait été de la génération de Rainoard (III) et de Beatrix qui l'ont mentionné, et même leur cousin germain par alliance - mais il était déjà mort en 1001, quarante ans auparavant. Ava pour sa part aurait pu mourir entre 1039 et 1041, ce qui expliquerait son absence de l'acte et la présence des Farald père et fils - le père, Farald *donator*, ayant donné sa part dans l'héritage de sa sœur... Plus haut nous avons émis l'hypothèse qu'Aicard pût être l'oncle de Farald, mais il aurait pu être son-beau-frère.

On s'est parfois interrogé dans ces lignes, au vu du nombre des garçons connus chez les pseudo-Mirabel ou les proto-Mévouillon, sur le nombre des filles, et leur destinée. Cette Ava, fille d'une pseudo-Lacoste, mariée à un Aicard *Cacosus*, fils d'un *miles* du comte Willelm II à qui celui-ci avait confié la garde d'une tour perdue au bord de la mer - en première ligne si les pirates sarrasins tentaient un débarquement - pourrait lever une (toute petite) partie du voile... On est certes là très loin de toute construction rigoureuse. Mais c'est une hypothèse qui en vaut bien une autre - et qui en vaut bien d'autres que le consensus a parfois, au fil des décennies, transformées en quasi-certitudes. Au moins celle-ci entend-elle rester à sa place d'intuition irraisonnée... mais tellement stimulante !

### 16.13.2.6. A Vitrolles, Les Ascher.

Ce sont d'autres *milites* que l'on retrouve à Vitrolles avec les Ascher. Comme les Borrian, ce seraient plus tard des chevaliers - plutôt rattachés à Avignon, cette fois. En fait, et là aussi comme les Borrian, mais plus nettement encore parce qu'elles semblent avoir été plus conséquentes, au XIe siècle leurs possessions étaient éparpillées un peu partout : sur la rive droite du Rhône face à Avignon (Meynargues), mais aussi près de Tarascon vers Saint-Jean

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XIII (13) pp. 109-110.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte XV (15) p. 113.

<sup>3</sup> On ne peut malheureusement pas établir de lien entre *Rostagnus de Cataneto/Cateneto* et *Petro de Cadeneto* connu en 1185 par une donation effectuée au profit des Templiers (*Domus milicie Templi Salomonis*, maison de la milice du Temple de Salomon) : cf C. Jacquème, Histoire de Cadenet (1922), Laffitte reprints, Marseille, 1979, pp. 218-219 (texte intégral).

du Grès (où ils cotoyaient les Borrian), autour de Saint-Rémy ou de Berre et dans le comté de Fréjus où un Ranulf Ascher était connu en 1054<sup>1</sup>. Enfin, et c'est ce qui nous intéresse surtout ici, ils avaient un petit domaine dans le Luberon : c'est un Ascher qui aurait donné la petite église ou chapelle Saint-Pierre de Pomairols ou Pomerol à Psalmody, en 1043 ou 1063<sup>2</sup>. La chapelle Saint-Pierre, bâtie au quartier du Plan sur un site gallo-romain, se trouve aujourd'hui sur le territoire de la commune de La Bastide-des-Jourdans. Mais au XI<sup>e</sup> siècle ce village n'existait pas, et le *territorium* de Vitrolles s'étendait bien plus à l'est. Située à 2 km de La Bastide<sup>3</sup> et à 2,5 km du Castellas de Vitrolles où s'élevait le *castrum*, la chapelle dépendait donc de ce dernier. L'église paroissiale de Vitrolles était bâtie sous le *castrum* du Castellas, en contrebas du village médiéval et en direction de la chapelle Saint-Pierre. Sa première mention date de 1274, et tout semble indiquer qu'il s'agissait là d'une fondation tardive<sup>4</sup> : on peut donc envisager que dans la première moitié du XI<sup>e</sup> s. c'était la chapelle Saint-Pierre, peut-être bâtie bien avant le *castrum* sur l'emplacement d'une chapelle de l'Antiquité tardive, qui desservait celui-ci. On place en effet la construction de la tour dans le second quart du XI<sup>e</sup> siècle. Il est donc assez vraisemblable que les Ascher, propriétaires de la chapelle, fussent aussi les maîtres - en tout cas les gardiens - du *castrum*.

Ces Ascher descendraient d'un Ratfrid ou Rifred, époux d'une Ugusinna, mentionné en 965, père d'un premier Ranulf qui aurait été clerc, mais aussi d'un Rotbald, d'un Leotald, d'un Willelm, d'un Vualter ou Gualter et enfin d'un Ascher selon J.-P. Poly<sup>5</sup>. Les noms de la deuxième génération pourraient suggérer une origine mâconnaise, mais ce n'est pas établi. Ils étaient en tout cas dans l'entourage des comtes et c'est sans doute à ce titre qu'ils se sont vu octroyer leurs domaines. Comme les Borrian et quelques autres familles, ils semblent avoir appartenu à une noblesse de second rang, loyale et bien possessionnée, mais assez loin toutefois des grandes familles ou des grands serviteurs évoqués plus haut - les pseudo-Lacoste, les Grifo, les Reillanne, les proto-Agoult ou les Nevelong...

### 16.13.2.7. A Roubians, des Oppède ?

On a également voulu voir, jadis, les Ascher à Roubians, à 700 m au sud-ouest de l'actuel village de Cabrières-d'Aigues<sup>6</sup>. C'était sans doute par erreur. J.-P. Poly a bien associé les Ascher à un acte mentionnant *Rubiano* en 1010<sup>7</sup>, mais l'acte est formel : celui-ci se trouvait dans le comté d'Avignon. Il s'agit donc plutôt du Roubian situé près de Tarascon, aussi orthographié *Rupiano*, déjà connu dans une autre charte de Saint-Victor en 973<sup>8</sup>... En fait, toujours selon J.-P. Poly, ce sont les Oppède (peut-être apparentés à l'évêque Gantelm de Fréjus, en tout cas proches du comte) que l'on retrouverait dans le domaine de Roubians, *villa* puis *castrum* mentionnés dès la fin du Xe selon E. Magnani<sup>9</sup>. Comme les autres familles

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 296 n. 53. - G. de Manteyer, *La Provence du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard 1908, p. 377. - M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, tome 1, charte 172 pp. 202-203, charte 186 pp. 214-215 et charte 578 pp. 568-570.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 296 n. 53. - P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 662.

<sup>3</sup> P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 405

<sup>4</sup> P.-A. Février (dir.), *Le Pays d'Aigues*, p. 661.

<sup>5</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, p. 296 n. 53.

<sup>6</sup> E. Sauze, ds P.-A. Février (dir.), *Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 21.

<sup>7</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, *Collection des Cartulaires de France*, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 186 p. 215.

<sup>8</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Tome 1, charte 170 p. 199-200. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII<sup>e</sup> siècle*, p. 134 n. 155.

<sup>9</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 185 n. 7. - E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XII<sup>e</sup> siècle*, p. 135 n. 156.

issues des *milites* de la *Reconquista* et de la fin du Xe siècle, Borrian ou Ascher, ces Oppède auraient participé, pour le comte, à un maillage du pouvoir plus serré que celui des vicomtes, tout en assurant un lien direct de fidélité avec les comtes.

#### 16.13.2.8. A Lauris, cinq coseigneurs...

Le cas des coseigneurs de Lauris (*Laurias*) que l'on trouve mentionnés dans le courant du XIe siècle, mais avant 1079 où leur donation a été confirmée, est plus obscur. Ils sont là toute une brochette à s'intituler seigneurs (*seniores*). A l'exception des deux premiers d'entre eux (un Pons Guigo et son frère Emin), les relations entre eux ne sont pas précisées. L'un d'entre eux (Lauger) est le fils d'un Pandulf, pour les autres (Rostagn Bovis, Fulco) on n'a aucune indication<sup>1</sup>. Tous semblent parfaitement inconnus ou impossibles à situer à ce jour, même si on a proposé jadis de les rattacher aux Gardanne<sup>2</sup>. Selon J.-P. Poly, ceux-ci étaient les descendants d'un alleutier d'Aups, Noë. Dans le deuxième quart du XIe siècle ils s'appelaient Umberto, Aldebert, Altran, Garmon, Willelm ou Fulco. Possessionnés dans la campagne arlésienne aussi bien qu'autour de Marseille, comme les Borrian ou les Ascher dont les domaines étaient souvent voisins des leurs, ils étaient autant d'une ville que de l'autre<sup>3</sup>. Mais a priori, rien ne les rapproche des Pons Guigo, Emin, Lauger fils de Pandulf, Rostagn Bovis ou Fulco connus à Lauris...

#### 16.13.2.9. A Lourmarin, un Dodo.

Enfin on connaît à Lourmarin, parce qu'il est cité en 1075 dans la fameuse charte 533 de Saint-Victor - l'échange dit de Bargemon, en fait passé à Saint-Symphorien, entre les abbés de Saint-Victor (de Marseille) et Saint-André (de Villeneuve-lès-Avignon) - un personnage qui semble avoir été maître du lieu et qui s'appelait *Dodo de Luzmart*<sup>4</sup>.

On serait tenté de le rattacher à Dodo, fils de Pons Arbald et époux de Walburgis - des proto-Castellane. Or les propriétés des Arbald dans le secteur semblent issues de l'héritage des Grifo. Celle-ci s'ajusterait au sud avec l'héritage des pseudo-Lacoste qui étaient au Xe siècle maîtres de Bonnieux et vraisemblablement de la moyenne vallée de l'Aiguebrun (*valle Speculum* en 1004 et *valle Speculi* en 1073/75 justement dans la charte 533). Cela suggérerait que c'était bien pour qu'ils les aidassent à défendre leur territoire et le passage du Luberon (le *passus de Biol* cité en 1053 et le *castrum* de *Bonils/Bonnieux* cité dès 966/972) que les Fulcher avaient cédé aux Grifo quelques propriétés à Bonnieux<sup>5</sup> (et peut-être donc à Lourmarin) à la fin du IX<sup>e</sup> ou au début du Xe siècle - dans le cadre d'une alliance matrimoniale et en échange de biens, plus ou moins perdus à l'époque, dans le haut Verdon et autour de Castellane. Dans ce sens, on pourrait relever que l'un des lieux qui a (peut-être)

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 316 pp. 332-333. - P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 230 (qui cite par erreur six co-seigneurs au lieu de cinq).

<sup>2</sup> E. Sauze, ds P.-A. Février (dir.), Inventaire Général des Monuments et des richesses artistiques de la France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, le Pays d'Aigues, Paris, Imprimerie Nationale, 1981, p. 21.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 289 n. 20, p. 290 et p. 263 n.77.

<sup>4</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 533 p. 529-531.

Voir également C. Jacquème, Histoire de Cadenet (1922), Laffitte reprints, Marseille, 1979, p. 194.

<sup>5</sup> Une partie seulement de Bonnieux : on se souvient qu'entre 966 et 972, lorsque l'évêque Arnulf a donné deux vignes que possédait sa famille (les Teutbert) sous Bonnieux, Rothbert et Guarac/Vuarac ont signé juste après un Rostagn parfaitement inconnu - mais qui pouvait être leur père demeuré le maître de *Bonils/Bonnieux* et de son *castrum*.

Sur l'acte de 966-972 voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXII (22) pp. 123-124, ici p. 124.

conservé le nom des Grifo se trouve être le col de Murs ou de Griffon, près d'un jas de Griffon, à 3 km au nord-ouest de ce village - un autre lieu de passage. Comme cela semble être souvent le cas, l'adoption d'une particule procéderait alors ici de la nécessité de distinguer les membres d'une famille où chaque nom était représenté plusieurs fois à chaque génération dans ses diverses branches<sup>1</sup>.

Toutefois cela reste très spéculatif. Aucun Dodo ne figure en effet dans la nombreuse descendance de Dodo et Walburgis mentionnée en 1043 : *Pontius Pulverellus, Ripertus, Leodegarius, Bonifatius, Arbaldus, Petrus* - et l'évêque de Senez, *Ugo*<sup>2</sup>. A moins d'envisager un oubli, ou qu'il appartînt à la génération des petit-enfants de Dodo et Walburgis, *Dodo de Luzmari* reste donc à ce jour un parfait inconnu. On ne sait même pas si Lourmarin lui appartenait en propre (en alleu) ou s'il avait été investi de la garde du lieu par le comte.

### 16.13.3. Les grands absents.

Dans ce contexte il est clair qu'un Maiol, abbé de Cluny, occupait une place centrale dans les événements. A la fin du Xe siècle, au soir de sa vie, il était avant tout le guide spirituel de l'une des plus grandes abbayes de son temps, dont il avait contribué à forger la puissance. Mais il restait un membre à part entière de la nouvelle noblesse mâconnaise qui s'était imposée au temps d'Hugo d'Arles : c'est elle sans doute qui l'a poussée à Cluny, et ce sont certains de ses membres que la révolution jurane de Chonrad a placés tout en haut du pouvoir en Provence. Ce n'est pas tout. Dans cette région justement il descendait aussi de l'une des vieilles familles autochtones qui avait dû composer avec les Francs et le premier pouvoir viennois avant d'être victime d'Hugo d'Arles. A ce titre il était encore l'héritier d'un immense domaine - dont il avait été spolié... Il connaissait donc, mieux que tout autre sans doute, parce qu'il avait tout vécu, les diverses facettes de l'histoire de son temps. Toutefois - parce que sa famille avait dû fuir en Mâconnais - malgré les alliances nouées dès avant sa naissance et l'étendue de son pouvoir spirituel il serait vain de vouloir faire de lui la clé de voûte de toute la noblesse locale, comme cela a été tenté jadis<sup>3</sup>. Il y avait là comme on vient de le voir bien d'autres acteurs. Rien que parmi les grandes familles d'autres lignées, moins éprouvées, avaient pu pousser leurs pions. Elles occupaient en Provence et dans le Luberon, dans la seconde moitié du Xe siècle, une place bien plus importante que les descendants de Fulcher le Jeune - et même que les descendants de Fulcher l'Ancien si l'on inclut les pseudo-Lacoste.

#### 16.13.3.1. Les pré- et proto-Mévouillon.

C'est sans doute le cas les pré- et proto-Mévouillon (avant et à partir de la génération de Pons et Blismodis) qui sont les grands absents de notre liste de familles nobles, alors qu'on les a évoqués très souvent dans ces pages. Que dire d'eux ? Leur généalogie demeure tellement conjecturale du fait des lacunes documentaires, de leur nombre et de la répétition des noms parmi eux, qu'il est très difficile, hormis ces noms (qui sont quand même sujets à de nombreuses questions ou alternatives) de les identifier - et quasi-impossible de le faire formellement.

---

<sup>1</sup> En ce sens G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 276.

<sup>2</sup> M. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Collection des Cartulaires de France, VIII (2), Paris, Lahure, 1857, charte 768 (1043) p. 115.

Il faut impérativement éviter toute confusion entre ce Pons Pulverel et son frère Ripert, et les frères Pons et Ripert que l'on rencontre à Sannes en septembre 1045 (charte 317, p. 333) qui sont, eux, fils d'un Petrus.

<sup>3</sup> J. Barrauol, *L'influence de saint Mayeul et de sa famille dans la renaissance méridionale du XIe siècle*, d'après une documentation nouvelle du Cartulaire d'Apt, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, pp. 67-83. - Voir la critique chez E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, pp. 54-58.

Leur expansion semble le fait d'alliances matrimoniales multiples, rendues possibles par l'étendue de leur parentèle et le nombre de leurs enfants : rien que les pseudo-Mirabel étaient huit frères - et combien de sœurs bonnes à marier ? Ça, on ne le saura sans doute jamais - même si avec Ava, épouse d'Aicard *Cacosus*, nous avons (peut-être) approché le sujet.

Pour autant il n'y a certainement pas eu de stratégie concertée - ils étaient trop nombreux et les liens paraissent avoir été trop diffus entre eux pour que celle-ci pût être mise en œuvre - mais plutôt une sorte de tradition familiale : saisir toutes les opportunités de nouer des alliances, dans toutes les directions. En fait c'était sans doute la règle pour la plupart des familles - mais eux, ils étaient très, très nombreux.

Le succès de l'entreprise transparaît assez nettement, mais en filigrane, à travers les noms qu'ils portaient le plus fréquemment (Pons, Farald, Leodgar, mais aussi Raiambald) et dont l'irruption soudaine dans un lignage auxquels ils étaient étrangers correspond parfaitement à un mariage survenu à la génération précédente.

Ils ont bien occupé le terrain. Mais c'est assez rarement qu'ils sont apparus au premier plan, ou qu'ils ont pris le contrôle d'un domaine étranger. Vraisemblablement cela a été le cas à Nice où Leodgar, deuxième époux d'Odile, semble bien avoir été l'un des leurs - et sans doute aussi Odile elle-même, issue d'une autre branche de la tentaculaire famille. Même alors cependant, ils ne paraissent pas avoir revendiqué leur ascendance. Peut-être cela découle-t-il du nombre, encore une fois : les aïeux directs s'effaçaient devant l'énorme nébuleuse formée par la parentèle. Cela pourrait expliquer par ailleurs la ferveur religieuse impulsée dans leur vaste cousinage par les Mison, autour de l'église Saint-Geniez du Dromont, à partir de 1030<sup>1</sup>. Avant tout, il aurait été question là d'affirmer, et à l'occasion de structurer, les liens familiaux.

Dans le Luberon, on observe le même silence qu'à Nice. A Reillanne, même si son domaine a dû naître de la conjonction de facteurs très divers, il y a pourtant un fort faisceau de présomptions pour que Lambert, père de Boniface I, appartint à la parentèle des proto-Mévouillon. Et il semble très probable aussi que celle-ci s'est alliée diversement par ailleurs aux Grifo, aux Arbald et aux pseudo-Lacoste pour donner quelques-unes des grandes familles (Castellane, Farald, Bot) dont on a tenté d'esquisser ici à grands traits l'origine, avant que de s'allier plus tard aux Agoult avec Guisla, fille de Raimbald dit de Nice.

### 16.13.3.2. Et la ville d'Apt ?

Enfin, il est une autre grande absente de ces lignes, c'est la ville d'Apt elle-même. G. de Manteyer a dit qu'en 896 Teutbert en était le comte. Mais il était aussi comte d'Avignon, d'Arles et de Marseille - sans doute en fait parce qu'il exerçait, sans en avoir le titre, les fonctions de duc de Provence<sup>2</sup>. Ensuite, on ne sait plus rien. On a été tenté souvent de faire de Grifo un comte d'Apt<sup>3</sup> mais il n'y paraît que deux fois, pour la donation des *villae Campos* et *Vallis* à Bonnioux en 955 et celle de *Pratelone* à Saignon entre 951 et 958. C'est très peu, et cela semble plaider pour une présence très occasionnelle en ville (peut-être accompagnée de quelque opération de police ponctuelle au col de Murs, sur la voie des Alpes ou dans le Luberon pour aider ses alliés pseudo-Lacoste) plutôt que pour une résidence, même partagée...

A la différence de Cavaillon, autre vieille cité, il semble donc, assez curieusement, que la ville a été plus ou moins ignorée par la révolution jurane. Même Manosque, qui n'était encore qu'un bourg agrémenté d'une modeste fortification, lui a été préférée : à partir de son accession au marquisat, en 979, Willelm II a choisi d'y passer une partie de l'hiver<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, pp. 235-237.

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, pp. 96-97, spécialement n. 1 et n. 2 p. 97.

<sup>3</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 32.

<sup>4</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, pp. 232, 286, 362.

Malgré la voie des Alpes, l'ancienne Voie Domitienne, le *Camin Roumieu* des pèlerinages à Rome, Apt semble avoir été à l'écart du pouvoir, au Xe comme au début du XIe siècle. Il n'est pas exclu que le conflit entre les grandes familles qui sur fond de revendication clunisienne se disputaient le pays dans la seconde moitié du Xe siècle, les pseudo-Lacoste, les proto-Agoult et, à un degré moindre sans doute, les Narbonne-Mâcon, ait contrecarré l'établissement d'un pouvoir politique solide, en laissant celui-ci entre les mains de l'évêque. La présence d'une tour épiscopale en ville entre 990 et 1000 plaide en ce sens. Il est possible qu'il s'agissait déjà de la Grande Tour mentionnée en 1122 par l'évêque Leodegar (d'Agoult). Leodegar a précisé que celle-ci lui venait de son père Rostagn. Or l'évêque Alfant, son frère, le qualifiait (avec leur frère Willelm) de "prince" d'Apt en 1056<sup>1</sup>. On peut donc envisager que le comte Bertran avait confié aux proto-Agoult, loyaux depuis le début, la garde de la ville après le second épisode de la rébellion des Fos autour de 1031, sinon déjà à l'issue de la première flambée de celle-ci entre 1018 et 1020 ou 1022<sup>2</sup>. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un autre chapitre de cette histoire.

Il faudrait donc attendre le deuxième tiers du XIe siècle pour que la ville commence à retrouver un peu la place qui avait jadis été la sienne. Mais à ce moment-là, comme Manosque où le comte Bertran I a cédé à Montmajour en 1037 tout l'héritage qu'il avait reçu<sup>3</sup>, Apt serait en passe d'être éclipsée par une nouvelle ville - Forcalquier<sup>4</sup>. Le pouvoir comtal paraît l'avoir élue parce qu'à la différence d'Apt il possédait alentour un domaine conséquent qui ne pouvait faire l'objet d'aucune contestation sérieuse. Elle se trouvait en outre assez près de la voie des Alpes pour contrôler celle-ci. Forcalquier accaparerait alors le rôle dévolu précédemment à Reillanne que tenaient pour les comtes, depuis le dernier tiers du Xe siècle, Lambert, époux de Walburgis, et leurs nombreux descendants.

## 16.13.4. Quelques idées générales.

### 16.13.4.1. Des acteurs bien différents.

L'approche des lignages que nous venons de tenter a mis en évidence l'existence de différents groupes d'acteurs : représentants des vieilles familles autochtones, nobles burgundiens issus du Viennois ou du Mâconnais parfois alliés à ces vieilles lignées, grands agents comtaux investis d'un vaste territoire ou d'un titre de vicomte, et jusqu'à des *milites* chargés d'assurer la garde d'un point fort.

C'est apparemment parmi ces derniers que l'on rencontre les premières appropriations de lieux dans un nom patronymique - peut-être parce que leur position, récente et relativement mal assurée, avait davantage besoin d'affirmer ses ancrages. C'est le cas de Rostagn d'Oppède, de Rostagn de Cadenet et peut-être de Rostagn d'Auribeau ou de Lambert de Buoux. Peut-être aussi celui de Willelm de Cucuron bien qu'il parût être l'héritier d'un vieil alleu. On croit cependant deviner un domaine au moins, Ansouis, où le comte n'a pas permis l'installation d'une lignée.

---

<sup>1</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte LIV (54) p. 183 (*torre episcopalis*), charte CXXV (125) p. 286 (*Turrim Majorem Aptae... quae michi ex padre meo processerunt*) et charte LXXXVII (87) p. 232 (*civitatis principum*).

Il ne faut toutefois pas entendre ce mot de prince au sens moderne du terme, mais à celui, latin, de premier entre tous les autres - principal encore plutôt que prince.

<sup>2</sup> J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, p. 175.

<sup>3</sup> E. Magnani, Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle, p. 124 et n. 121.

<sup>4</sup> La première mention du *castrum* de Forcalquier se situe entre 1018 et 1032 (sans surprise, début et fin de la rébellion des Fos). On le retrouve dans un acte daté avec plus de précision de 1030 : M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, charte 666 p. 12, charte 678, p. 18.

Les *militēs* choisis pour veiller ponctuellement à la sécurité d'une petite parcelle du territoire - assurer un maillage plus étroit du pays que celui exercé par les vicomtes - et en même temps peut-être garantir au comte des fidélités locales qui pouvaient éventuellement contourner ou enjambrer le pouvoir vicomtal, étaient issus de familles connues pour leur loyauté et leur pugnacité mais dépourvues des capacités (et des alliances) qui avaient pu valoir à un Lambert de se voir attribuer le domaine de Reillanne après qu'il eût géré pour le comte les abords de Montmajour. Parmi ces familles secondaires, on entrevoit au XI<sup>e</sup> siècle les Borrian d'Arles et les Ascher d'Avignon. On ne sait pas de quelle lignée s'étaient détachés les Oppède (mentionnés au début du XI<sup>e</sup> siècle aussi bien dans le domaine éponyme qu'à Roubians selon J.-P. Poly), ni celle de Lambert de Buoux s'il s'agissait bien d'un *miles* chargé de la surveillance du Fort de Buoux - ou de ce que les guerres contre les Fos (et, localement, les pseudo-Lacoste) avaient pu en laisser.

A La Tour-d'Aigues en tout cas, le juge de Provence devenu vicomte d'Avignon, Barangar (Bérenger pour les classiques) n'a pas pris le nom du village. Il n'en avait bien sûr pas besoin. C'est l'un de ses successeurs, *Ugo Fulco de Turri de Aquis*, qui l'a porté pour la première fois en 1060/61<sup>1</sup>.

#### 16.13.4.2. Pour les plus grands, des propriétés partout.

Dans un tout autre registre, quand on parcourt les grands cartulaires à la recherche de personnages, on ne peut manquer de s'étonner de l'étendue des territoires embrassés par la noblesse germanique. Les Teutbert ou les Narbonne-Mâcon, et sans doute les Arbald, ont possédé des domaines en Provence ou en Septimanie aussi bien que dans le Viennois ou le Mâconnais.

Finalement bien peu de parentèles se partageaient le pays, tant parmi les autochtones que les conquérants ou leurs descendants. Sans doute y avait-il eu d'un côté, pour les premiers, depuis l'Antiquité tardive, une concentration des terres qui s'est opérée par alliances ou achats : on sait par exemple grâce à la charte 1071 de Cluny qui nous livre son nom, que Fulcher l'Ancien avait acquis une partie de son domaine en pays d'Apt auprès d'un certain Bernard. Et de l'autre côté l'empire carolingien et ses satellites s'étaient étendus très rapidement : les nobles, malgré des familles souvent très nombreuses, n'étaient pas légion pour tenir les terres conquises. On n'est pas très loin ici des chevaliers de la Table Ronde, fussent-ils légendaires, ni des preux de Charlemagne.

Avec du recul cela pourrait expliquer l'ampleur des ravages que les troupes de Charles Martel semblent avoir causés dans les villes au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle : n'ayant pas les moyens humains d'occuper militairement ni politiquement la région, le Maire du Palais aurait voulu détruire les sièges du vieux pouvoir - couper celui-ci à sa racine pour empêcher toute nouvelle sédition - en même temps qu'instaurer la terreur de voir revenir ses armées - et imposer par cette menace les quelques hommes qu'il avait laissés sur place.

#### 16.13.4.3. Retour au cadre historique.

Cette référence à l'expédition punitive de Charles Martel nous le rappelle, notre étude des lignages nous a emmenés un peu loin. Pour essayer de définir ceux-ci, avant d'essayer de retracer individuellement leur origine, nous avons dû souvent aller assez avant dans le XI<sup>e</sup> siècle. Il est donc temps de revenir un peu sur nos pas, afin de replacer tous les groupes en présence dans le cadre politique et environnemental qui a permis leur apparition ou leur développement.

---

<sup>1</sup> M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 1, Collection des Cartulaires de France, VIII, Paris, Lahure, 1857, charte 460, p. 464 : *Ugo Fulconis de Turri de Aquis*.

Après Charles Martel, les premiers souverains carolingiens se sont signalés par les nombreuses faveurs accordées à la papauté. Le couronnement de *Karolus Magnus*, à Rome, à Noël 800, en constitue sans doute le point d'orgue par le pouvoir qu'il conférait tout à coup à un pape dont l'autorité était jusque-là très incertaine jusqu'en Italie. Au-delà de la piété, il faut sans doute rattacher cette politique à la nécessité : Pippin (Pépin le Bref) et Karol (Charles le Grand, Charlemagne) avaient besoin de l'Eglise pour légitimer leur contrôle sur certaines régions de l'empire naissant. La Provence en faisait partie. Ensuite la noblesse carolingienne a pu se lancer à la conquête de l'Eglise elle-même.

Peut-être contraint, un mouvement de fusion des deux noblesses (indigène et germanique) s'est fait jour malgré les difficultés nées de traditions différentes. Assez discret, il semble pourtant avoir été bien réel : les noms portés tant chez les Narbonne-pas-encore-Mâcon que chez les Fulcher en témoigneraient - avec Maïol d'un côté et Fulcher justement de l'autre... Sans doute les vieilles familles de l'aristocratie indigène en avaient-elles vu d'autres depuis le Ve siècle.

Mais la prise de pouvoir d'Hugo d'Arles et la Terreur qui lui a fait suite ont brisé le fragile équilibre qui essayait de se mettre en place. Et il a fallu attendre sa mort, en 947, pour que les choses changeassent à nouveau. En fait Chonrad/Conrad le Pacifique avait hérité dès 938 du royaume de Provence - mais sans avoir les moyens de faire valoir ses droits face à Hugo. Ce dernier a même forcé la mère de Chonrad, Berta de Souabie<sup>1</sup>, à l'épouser pour s'emparer de la Transjurane. Il comptait ainsi écarter Chonrad du pouvoir, et il y serait sans doute parvenu si celui-ci n'avait trouvé refuge auprès de l'empereur Otto Ier (devenu par la suite, en 950, son beau-frère).

Dès la mort d'Hugo d'Arles, Chonrad/Conrad s'est donc empressé d'installer de nouveaux cadres, chargés en premier lieu de faire valoir ses droits sur la région en faisant oublier Hugo d'Arles. Chonrad avait sans doute auparavant pris conseil auprès des exilés - et spécialement des Narbonne-Mâcon qui comptaient parmi ses grands vassaux : la révolution pacifique de Chonrad a ainsi ouvert la porte au retour des émigrés, sur lesquels il pensait pouvoir s'appuyer.

C'est à ce moment-là que l'héritage de Fulcher le Jeune, détenu par la famille de Raimodis pour le mettre à l'abri des prétentions d'Hugo d'Arles - symboliquement, puisqu'il n'était pas question de le revendiquer sur place - a sans doute servi à doter la nouvelle famille comtale de l'assise territoriale qui avait manqué à tous ses prédécesseurs.

Parallèlement, et peut-être en premier lieu pour aider celle-ci à faire valoir ses droits, un cadre légal, qui empruntait à la fois au vieux code théodosien et au droit coutumier germanique, a été restauré : il s'est concrétisé dès 952 par l'apparition de juges à Arles<sup>2</sup>, puis à Avignon, qui ont été doté d'un rang très élevé. Une partie de la noblesse indigène, qui depuis longtemps se réclamait du droit romain, a pu y être sensible. La mesure en effet garantissait leurs possessions historiques, celles qu'ils détenaient héréditairement. D'autres, tels les vicomtes de Marseille, se sont empressés de s'y rallier pour asseoir leur autorité - tout en revendiquant néanmoins haut et fort la gloire de leurs armes afin de décourager toute contestation. Au final le processus de fusion entre la noblesse locale et la noblesse burgundienne a ainsi été relancé.

Mais la révolution jurane (et mâconnaise) n'a pas trouvé que des adeptes : elle s'est heurtée à l'hostilité de tous ceux qui avaient profité de l'ancien régime, aussi bien directement, avec un Manassès que sa fonction rendait à peu près intouchable à qui voulait faire respecter le droit, qu'indirectement parmi ses opposants qui avaient trouvé là une occasion de s'émanciper plus

---

<sup>1</sup> Berta de Souabie ou de Souabe était la fille de Bucco (ou Burcard) II, duc de Souabe, qui a réuni Alsace et Souabe au sein d'un grand duché d'Alémanie qui s'étendait des Vosges jusqu'à la rivière du Lech en Bavière (Augsburg).

<sup>2</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 335 (pour Lambert *judex*, premier connu).

ou moins largement du pouvoir. Dans cette dernière catégorie, on peut compter les familles qui avaient profité du chaos ambiant pour s'approprier les domaines vacants : c'était un peu le cas de tous les lignages ainsi que l'a montré en haute Provence le premier épisode de la rébellion des Fos, mais particulièrement dans la vallée d'Apt des pseudo-Lacoste que les revendications de Cluny, des proto-Agoult et des satellites des Narbonne-Mâcon visaient directement dans la seconde moitié du Xe siècle...

Peu à peu cependant, le nouveau régime a commencé à s'imposer. Manassès, avec lequel les nouveaux comtes avaient dû composer et dont ils avaient tenté de briser l'influence (notamment en soutenant la fondation de Montmajour) a fini par disparaître, vraisemblablement en 962 - et ce n'est peut-être qu'un hasard lié à la conservation des documents, mais c'est à ce moment-là que certains vicomtes sont apparus dans les actes, tel Nevolong à Cavaillon. Chonrad en tout cas avait prudemment attendu sa mort pour descendre se faire connaître et reconnaître dans le Midi.

Quoique chacun essayât sans doute de tirer la couverture à soi, une osmose a commencé à se réaliser entre la plupart des différentes composantes de la noblesse : certains rongeaient leur frein en attendant une occasion de jouer leur jeu, mais aucun ne se sentait assez fort pour s'y risquer, et tous ressentaient donc la nécessité de s'accorder. C'est le cadre dans lequel les différents lignages que nous avons rencontrés se sont formés ou cristallisés.

Dans le même temps, portée par un climat exceptionnellement clément (chaud, et exempt des violents épisodes tempétueux qu'il avait connus auparavant) la région épuisée a retrouvé, dans les zones épargnées par les Sarrasins, les ressources et le ressort qui lui manquaient jusque-là. Une nouvelle page allait pouvoir s'ouvrir.

## 16.14. LA LÉGENDE, REFLET DE LA RÉALITÉ ?

Avec l'expulsion des Sarrasins et la mise au pas des Marrons, le fils cadet de Boson IV, Willelm II (le Libérateur), a fermement établi ses droits ainsi que ceux de sa famille à figurer dorénavant au tout premier rang.

Dès le second quart du XIe siècle, même si c'est dans un acte de Cluny (forcément favorable à la noblesse burgundienne, surtout d'origine mâconnaise) Willelm est ainsi qualifié de "*pater patriæ*", "père de la patrie"<sup>1</sup>.

### 16.14.1. Les épopées, leur construction... et leur enseignement potentiel.

Les chansons de geste qui ont célébré plus tard ses exploits en les transposant fortement (chanson de Guillaume, précisément, à la fin du XIe siècle, ou épopée des Aliscans à la fin du XIIe siècle) ont cependant révélé un autre personnage central de l'aventure. Il s'agit de Renoars/Renoart (Rainouart pour les classiques), personnage excessif, sorte de héros rabelaisien avant la lettre, dont les prouesses paraissaient dépasser finalement celles de Guillelm/Willelm - au point que l'on a pu se demander si une chanson de Rainoard primitive n'avait pas servi de catalyseur aux autres<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> A. Bernard, A. Bruel, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 6 vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903, tome IV, charte 2866 (entre 1031 et 1048).

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir R. Lejeune, La naissance du couple littéraire Guillaume d'Orange et Rainouart au tinel, ds Marche romane, XX, 1970 - J. Barrauol, Saignon, au cœur du Luberon, ds Cahiers 5 de Luberon Nature, 1979, pp. 25- 26.

Plus ancien, mais très complet : A. Frischia, Le personnage de Rainouart au Tinel dans la chanson d'*Aliscans*, *Annales de l'Université de Grenoble*, 21, 1909, p. 43-98.

Plus récent : F. Jingand, Guillaume et Rainouart, figures du héros démesuré, Thèse, Université Paul Valéry, Montpellier, juin 2014.

Plus de trois siècles plus tard, Dante allait faire à Renoart/Rainoard l'honneur d'une flamme individualisée dans le cinquième ciel de son paradis, celui des champions de la chrétienté, où il précéderait Godefroi de Bouillon :

*Puis, à leur tour, Guillaume et Rainoard,  
Sur cette croix, vinrent fixer mon regard,  
Et le duc Godefroy suivant Robert Guiscard*<sup>1</sup>.

En leur temps, ces épopées avaient donc eu un vaste retentissement. C'est encore en souvenir de Guillaume d'Orange, *Guillelm cor nez* (au nez court) qu'au début du XIIe s. Tiburge d'Orange a nommé son fils Guillelm tout en adoptant sur son blason un cornet allégorique du cor nez<sup>2</sup>.

Dans les *Aliscans*, vaste chanson composée à la fin du XIIe siècle, sans doute en Picardie, il y a une forte transposition de la réalité : on s'est placé dans la perspective d'une suite de la geste de Roland (écrite au XIe siècle) reprenant le thème de la lutte contre les Maures (ici les Sarrasins). Le centre de gravité est donc resté très carolingien (le roi Louis qui y figure est Louis le Pieux, fils de Charlemagne) mais c'est la Francie du XIIe siècle qui sert de modèle et de cadre au récit - alors que les événements se sont déroulés au Xe siècle dans le royaume de Jurane-Provence...

Ce n'est pas anodin, car ces chansons (celle de Guillaume et plus encore celle de Roland parce qu'elle est plus connue) ont ancré pour longtemps dans les esprits d'une majorité l'idée erronée (corroborée plus tard par certains manuels scolaires qui au mieux n'étaient pas assez explicites) que les empereurs carolingiens étaient *d'abord* des rois de France, et que les Francs de Karl (*der Grosse*) ou de son fils Hlodwig - latinisé en *Hludovici Pii*, Ludovic (Louis) le Pieux, par son biographe et contemporain Thégan de Trèves - étaient déjà des souverains français et non pas germaniques<sup>3</sup>.

En fait, dans les deux chansons de geste de Roland et de Guillaume, les références germaniques ont disparu, fondues dans un arrière-plan culturel qui était tout entier emprunté aux XIe et XIIe siècles et ne leur correspondait donc plus.

Le *hic* c'est que cet arrière-plan, d'abord purement littéraire, a servi de socle à un véritable imaginaire collectif - lequel, tout en faisant souvent peu de cas de la réalité historique, s'est imposé de manière durable. Il perdure aujourd'hui encore dans la fiction nationaliste que certains programmes politiques proposent régulièrement de rétablir comme vérité historique franco-française. Pourtant, c'est assez évident, la pluralité, le métissage et l'interfécondité des cultures ne datent pas d'hier... On a vu dans ces pages le phénomène remonter jusqu'au Paléolithique moyen, même s'il y a eu des résistances - matérialisées notamment par le cannibalisme de Fontbregoua au Néolithique ancien. C'est de ce côté qu'il faut chercher la barbarie.

Il apparaît cependant assez clairement que, dans la limite de facteurs réducteurs tels que croyances ou superstitions, c'est une tendance assez naturelle à l'humain de manifester de la

---

<sup>1</sup> Dante, *La Divine Comédie*, Chant dix-huitième (traduction libre).

<sup>2</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 356.

<sup>3</sup> On lit par exemple (parmi tant d'autres) dans un manuel de 1969 (M. et S. Chaulanges, *Premières images d'histoire*) destiné au cours élémentaire 1ère année, p. 8 : "... un de ces peuples, les Francs, vainquit les autres. Leur roi, Clovis, devint roi de presque toute la Gaule. La Gaule s'appela désormais le pays des Francs, la France." et immédiatement à la suite, p. 9 " Il y eut un roi des Francs qui devint si puissant qu'on l'appela l'empereur Charlemagne, c'est à dire Charles le Grand. Il fit de nombreuses guerres en Espagne, en Allemagne et en Italie."

Même si cela procède d'une louable volonté didactique de simplification, la Francie ne peut en aucun cas être assimilée à la France, et il eût fallu là une distinction et une explication que des enfants de 7 ans sont tout à fait à même d'entendre et de comprendre.

curiosité à l'égard de différentes sources culturelles dès que s'en offre la possibilité, et d'y rechercher au moins des sources d'inspiration.

Mais c'est également une autre tendance naturelle de l'humanité, par souci de rentabilité ou par paresse<sup>1</sup>, de favoriser le réflexe aux dépens de la réflexion, et de se doter de croyances ou d'idéologies destinées à fournir des réponses toutes prêtes aux diverses questions qui peuvent se poser. Malheureusement, ces systèmes sont le plus souvent fermés et hostiles aux nouveautés - par nature, puisqu'ils ont été élaborés à une époque où celles-ci ne s'étaient pas présentées. A ce titre, ils considèrent généralement l'inconnu dont elles sont porteuses comme une menace potentielle, parce qu'il risque de bouleverser la tradition à laquelle ils font référence et qui en constitue le fondement. Sans doute sont-ils soutenus en cela par la faculté naturelle de l'homme (sans doute dans une certaine mesure nécessaire à sa survie) d'oublier tout ce qui péchait dans le passé au profit de ses plus beaux moments, ceux-ci fussent-ils fort comptés. Toutes les politiques de repliement, soit qu'elles procèdent d'une idéologie ou d'une croyance déjà en place, soit qu'elles cherchent à en imposer une, font appel à ces ressorts. Et la tentation est grande alors pour ces politiques de transformer une simple appréhension de l'inconnu en haine.

Au nom du risque "d'acculturation", on entend ainsi souvent proclamer une sorte d'orthodoxie culturelle se proposant de bloquer tout apport étranger - en particulier il est vrai tout apport de personnes, ce qui est assez clair : derrière le nationalisme, le suprémacisme n'est jamais bien loin... Les grands défenseurs de cette orthodoxie "culturelle" ne sont pourtant généralement pas choqués qu'enfants et adolescents passent des heures à regarder tout et n'importe quoi sur leurs écrans. Là, c'est entrée libre. Mais tout d'abord, à l'échelle domestique, on a la paix - et ensuite, à l'échelle politique, il y a là des intérêts financiers auxquels on ne veut pas toucher. On n'envisage donc pas de limiter à certaines tranches horaires les contenus télévisuels (souvent débilissants) s'adressant à des enfants, ni de fournir aux jeunes les moyens objectifs d'estimer personnellement la richesse, la vacuité ou la nocivité de ce qu'ils regardent. En lieu et place de ces moyens, on se propose seulement de leur offrir quelques poncifs et quelques dogmes - un catéchisme complètement à côté de la plaque. Où se situe pourtant dans ces contenus la tradition culturelle que les champions de son orthodoxie souhaitent protéger ?

Au regard de l'histoire, le multiculturalisme apparaît comme une réalité. Contrairement à ce que l'on voit parfois écrit, ce n'est donc pas lui qui constitue une idéologie, mais c'est bel et bien sa négation. Et c'est cette idéologie-là, par nature figée, qui - pour empêcher toute atteinte à une tradition en partie fictive - nie bien souvent la valeur d'autres cultures, bloque les processus naturels d'intégration, et à terme provoque la violence dans un sens ou dans l'autre (et même souvent fort logiquement dans un sens et dans l'autre). Pour éviter cette violence, sans doute serait-il sage de réserver l'intolérance à tout ce qui se révèle arbitrairement réducteur, et d'abord réducteur de libertés et de curiosités individuelles.

Sans doute aussi faut-il toujours garder à l'esprit la règle absolue énoncée dans le dernier quart du Ier siècle avant notre ère par le sage juif Hillel l'Ancien, Hillel Ha Zaken, et qui a été reprise par l'article 6 de la Constitution de 1793 : « *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait* »<sup>2</sup>. Cette règle est sans doute absolument fondamentale pour toute éthique - parce que fondatrice de toute liberté individuelle et de son respect.

---

<sup>1</sup> La forme de civilisation qui s'est développée depuis une quarantaine d'années (élitisme de façade reposant sur la consommation, plutôt que recherche d'un épanouissement personnel) n'a sans doute fait qu'accentuer cette tendance, tout en accordant parallèlement une place exagérée aux médias dans la sériation des questions qu'il faut se poser et le temps qu'on doit leur accorder.

<sup>2</sup> « *Ce que tu trouverais haïssable pour toi, ne le fais pas à autrui* » chez Hillel Ha Zaken, dans lequel on a vu parfois la base de l'amour du prochain professé par les chrétiens. Certains auteurs, tels H. Maccoby (Paul ou l'invention du christianisme, Paris, éditions Lieu commun, 1987, p. 296 n. 2) n'ont d'ailleurs pas hésité à traduire la fin de la sentence par « *ne le commets pas à l'encontre de ton prochain* ».

Puisque nous parlons ici d'histoire, on peut noter au passage qu'à son époque les pharisiens auxquels appartenait le sage Hillel représentaient un courant très ouvert de la pensée juive : Gamaliel, le descendant direct d'Hillel, aurait d'ailleurs plaidé pour les disciples de Jésus lors de leur procès<sup>1</sup>. Pour autant, et de manière *a priori* parfaitement paradoxale, les chrétiens ont systématiquement dénigré et caricaturé les pharisiens - comme ils l'ont fait plus tard avec les manichéens. Pour ces pharisiens, H. Maccoby a montré que ce serait à l'instigation de Paul de Tarse, qui pour être plus crédible aurait voulu se faire passer pour l'un d'entre eux, alors que tout ce que les Actes des Apôtres et l'Évangile de Luc relatent le placerait plus nettement dans le camp des sadducéens, bien plus politiques et bien plus proches du pouvoir romain<sup>2</sup>... En tout cas cela a réussi, et le mot pharisien est devenu 2000 ans plus tard le qualificatif de quelqu'un qui n'a que l'apparence de la piété et de la vertu qu'il revendique - bref, un vrai Tartuffe... bien loin de la réalité historique d'un Hillel Ha Zaken. Quant aux descendants modérés et tolérants d'Hillel et de Gamaliel, il est vrai qu'on pourrait se demander depuis Sabra et Chatila (en 1982) où ils sont passés. Sans doute, comme déjà au temps d'Hérode, loin du gouvernement, parmi le peuple - ou parmi les sages *hakhimin*<sup>3</sup> qui ne se laissent pas entraîner par des politiciens, même lorsque ceux-ci s'appuient sur des arguments religieux. Yehudi Menuhin, sans doute, en 1991, devant la Knesset, ou Daniel Barenboïm depuis 1999 avec son *West-Eastern Divan Orchestra*<sup>4</sup>...

Depuis Hillel Ha Zaken, il y a eu bien sûr la Shoah<sup>5</sup>, dont l'abomination dépasse tous les mots dont on dispose. Mais aussi un certain sionisme s'est installé, qui trouve sans aucun doute en elle une grande partie de ses sources. Le philosophe "néo-marrane" E. Morin (E. Nahoum)<sup>6</sup> l'a fustigé en 1997<sup>7</sup> en le qualifiant de judéo-centrisme obsessionnel. A l'opposé de certaines

---

Hillel Ha Zaken aurait ajouté « *C'est là toute la Torah, le reste n'est que commentaire. Maintenant, va, et étudie* » (Talmud de Babylone, Chabbat 31a).

En ligne sur Sefaria.org (traduction de l'hébreu en anglais : "*which is hateful to you do not do to another ; that is the entire Torah, and the rest is its interpretation. Go study*") :

<https://www.sefaria.org/Shabbat.31a.1?lang=bi&with=all&lang2=en>

Le principe figurait déjà chez Confucius au Ve siècle avant notre ère : « *Tzeu koung demanda s'il existait un mot qu'on pût observer toute la vie. Le Maître répondit : "N'est-ce pas celui de tolérance ? Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse à vous-même"* ». » : Confucius, Entretiens, Chapitre XV, 23 (Traduction de S. Couvreur).

En ligne : [http://encho.free.fr/dossiersalon/philosophie/lesentretiensdeconfucius.htm#Chapitre\\_XV](http://encho.free.fr/dossiersalon/philosophie/lesentretiensdeconfucius.htm#Chapitre_XV)

<sup>1</sup> Actes (des Apôtres), 5, 34-39.

<sup>2</sup> H. Maccoby, Paul ou l'invention du christianisme, Paris, éditions Lieu commun, 1987, notamment pp. 40-42, 44, 46, 81 et s.

A la différence de nombreux exégètes chrétiens qui n'abordent pas la question de la validité des textes religieux, l'intérêt principal des travaux de H. Maccoby réside dans sa connaissance de l'hébreu et le choix qu'il a fait de placer les textes chrétiens en face de ce que l'on sait de la réalité sociale, politique et religieuse de l'époque, entre Judée et Galilée.

<sup>3</sup> H. Maccoby, Paul ou l'invention du christianisme, notamment pp. 38, 41.

<sup>4</sup> Pour rester parmi les musiciens qui ne sont pas seulement des interprètes, mais qui développent une pensée et une vision du monde nourries par la générosité du cœur, je renvoie encore à J. Savall : « *La culture doit être source de liberté, de contestation, de réflexion. Plus elle est riche et diverse, mieux elle joue son rôle. Une chose est certaine : si nous voulons éviter la décadence totale du monde civilisé, nous ne pouvons plus accepter l'accroissement constant des inégalités économiques et sociales, ni dépendre de superstructures financières plus fortes que les gouvernements.* » : Jordi Savall, éloge de l'utopie, ds Diapason, 656, avril 2017, pp. 14-18, ici p. 18.

<sup>5</sup> S'il est justifié ici, le terme de Shoah peut paraître un peu réducteur pour désigner l'abomination nazie, car celui-ci n'a pas touché que les Juifs. Mais le terme d'Holocauste, employé dès le XIXe s. pour désigner les pogroms médiévaux, par exemple par B. Lazare en 1894, n'est pas plus satisfaisant pour qualifier cette horreur. B. Lazare, L'antisémitisme, son histoire et ses causes, Paris, L. Chailly éd., 1894 pp. 120, 128.

[https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Antis%C3%A9mitisme\\_\(Lazare\)](https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Antis%C3%A9mitisme_(Lazare))

<sup>6</sup> Les marranes étaient les Juifs de la péninsule ibérique qui, contraints à partir du XVe siècle de se convertir au catholicisme, continuaient de pratiquer leur culte, au risque de finir sur un bûcher.

<sup>7</sup> Voir E. Morin, "Israël-Palestine, le double regard", ds Libération, 11 septembre 1997.

déclarations très politiques, ou politiciennes, il faudrait donc, à sa suite, clairement distinguer aujourd'hui les antisionistes des antisémites<sup>1</sup>. Le sionisme effectivement ne concerne pas le peuple juif tout entier, mais les idées politiques ou politico-religieuses plus ou moins extrémistes qui s'expriment et se manifestent depuis plusieurs décennies dans une partie - et une partie seulement - de ce peuple. Les divers arrêts de la Cour Suprême d'Israël contre la colonie illégale d'Amona entre 2006 et 2016 montrent bien que jusque dans ce pays des voix officielles peuvent s'élever contre une partie au moins de la politique menée par le gouvernement (qui soutenait cette colonie)<sup>2</sup>. Et de toute façon on ne peut pas négliger l'argument historique : même si tout le peuple juif dans le monde devenait sioniste - ce qui bien sûr est impossible - l'antisionisme ne pourrait en aucun cas alimenter un quelconque antisémitisme, car cela ne concernerait jamais qu'un moment assez bref et en rien définitif de la longue histoire de ce peuple. En allant jusqu'au bout de cette idée on pourrait d'ailleurs reprocher aux sionistes eux-mêmes de favoriser l'antisémitisme, parce qu'ils prétendent à la face du monde réduire le peuple juif (dans la diversité de ses composantes, de sa richesse de pensée, et de sa longue histoire) aux idées politiques violemment intransigeantes qu'ils professent et mettent en œuvre. Ce n'est pas notre propos ici. Et au demeurant, dans une tout autre dimension, on pourrait en dire autant des intégristes musulmans comme promoteurs de l'islamophobie - certainement pas sans arrière-pensée, car l'aversion de l'Islam qu'ils créent en Occident reste sans doute l'un de leurs arguments de recrutement les plus puissants parmi les jeunes musulmans... Enfin, à une autre échelle encore, cette perception des choses pourrait également s'appliquer à certaines mouvances catholiques proches de l'intégrisme en Europe, ou protestantes et puritaines en Amérique du Nord, qui sont sources de rejet d'un christianisme jugé nettement trop intrusif dans les vies privées... Détournée de ses buts, la religion chaque fois sert de prétexte à des projets politiques oppressifs, plus ou moins aboutis selon le niveau de pouvoir que les artisans de ces projets ont pu obtenir d'une manière ou d'une autre. Et toujours on est là à l'opposé du principe premier du maître théologien Hillel Ha Zaken.

Avec celui-ci (et l'article 6 de la Constitution de 1793) il ne s'agit pas d'imposer à tous les dogmatiques de renoncer pour eux-mêmes à leurs vérités, il s'agit de les convaincre de renoncer à vouloir à toute force les imposer aux autres - car aucun intégriste n'accepterait qu'on tente de lui imposer un autre dogme que le sien - voire de leur interdire de le faire, si le fanatisme les rend inaccessibles au raisonnement... On doit savoir imposer des limites pour éviter de se voir imposer un intégrisme arbitraire - politique ou religieux - qui, lui, n'en admettrait pas. Face au risque de perdre sa liberté de pensée et d'expression, il existe un devoir d'intolérance vis-à-vis de l'intolérance - le devoir d'une intolérance ciblée vis-à-vis de l'intolérance généralisée (et strictement limitée à cette dernière).

Aucun individu en tout cas, jamais, ne doit pouvoir être réduit à la seule notion d'élément d'un peuple - à moins qu'il en fasse lui-même le choix et précise son acception du peuple dont il se réclame - et aucun peuple ne doit pouvoir être stigmatisé en tant que tel, parce que chaque peuple recouvre une trop grande diversité, une trop grande richesse d'individus et de pensées

---

En ligne : [http://www.liberation.fr/planete/1997/09/11/israel-justifie-son-existence-par-une-necessite-vitale-les-palestiniens-aussi-ce-cercle-vicieux-entr\\_215859](http://www.liberation.fr/planete/1997/09/11/israel-justifie-son-existence-par-une-necessite-vitale-les-palestiniens-aussi-ce-cercle-vicieux-entr_215859)

<sup>1</sup> Voir aussi en ce sens l'éditorial de J. Daniel, "M. Macron, ne confondez pas antisionisme et antisémitisme", ds L'Obs, 19 juillet 2017.

En ligne : <https://www.nouvelobs.com/edito/20170719.OBS2311/m-macron-ne-confondez-pas-antisionisme-et-antisemitisme.html>

Il est cependant assez surprenant de voir un gouvernement sioniste pactiser avec un D. Trump qui est notoirement proche d'une extrême-droite dans laquelle l'antisémitisme entre autres reste fortement enraciné...

<sup>2</sup> Voir par exemple AFP-Le Point, "Cisjordanie : Israël évacue l'emblématique colonie d'Amona", ds Le Point, 2 février 2017, en ligne : [https://www.lepoint.fr/monde/cisjordanie-israel-evacue-l-emblematique-colonie-d-amona-02-02-2017-2102020\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/cisjordanie-israel-evacue-l-emblematique-colonie-d-amona-02-02-2017-2102020_24.php#)

tant au présent que dans l'histoire. Cette dimension historique d'un peuple ne doit jamais être oubliée, et il ne peut y avoir de racisme que dans la simplification, grossière jusqu'à la sottise. C'est encore le principe d'Hillel (et de l'article 6 de la Constitution de 1793) qui a inspiré plus récemment, dans les années 1970, le philosophe politique américain J. Rawls. Il en a tiré un prolongement sous forme de jeu extrêmement instructif. Il est d'ailleurs regrettable que celui-ci pour une fois n'ait jamais connu de version commerciale, car il eût fourni aux enfants (et aux adultes) des bases plus formatrices et plus enrichissantes que les divers jeux de société qui mettent en scène la conquête d'une hégémonie financière ou militaire.

Bâtir un monde : J. Rawls proposait au contraire à ses joueurs d'effectuer des choix sociétaux et politiques *sous voile d'ignorance*<sup>1</sup> - c'est à dire en ignorant quelle place chaque joueur occupait dans la société. Celui-ci était donc très tenté, sinon quasi-obligé, de considérer qu'il pouvait occuper la place la plus défavorisée. Et il avait ainsi tendance à privilégier des choix qui donnaient les moins mauvaises conditions à la personne la moins bien située physiquement, mentalement et économiquement (la notion de *maximin* de Rawls), plutôt que celles qui offraient les meilleures conditions à la personne la mieux située<sup>2</sup>...

Ce qui nous ramène, encore une fois, à la lumineuse pensée d'Hillel, à travers ce dernier questionnement : « *Si je ne suis pas pour moi, qui le sera ? Si je ne suis que pour moi, que suis-je ? Et si pas maintenant, alors quand ?* »<sup>3</sup>

## 16.14.2. Rainoard, le héros d'épopée.

Revenons à Renoart, ou Rainouart, ou Rainoard. Il incarne un personnage énorme, à tous les sens du terme. Physiquement d'abord : c'est un géant. Mais aussi dans ses capacités de destruction, et dans ses besoins - boire et manger... car pour le reste, on est ici plus chaste qu'un évêque.

Personnage rabelaisien avant l'heure, c'est à la fois Gargantua et frère Jean des Entommeures - mais un frère Jean qui ne se prive pas à l'occasion de massacrer du prêtre...

Fils du roi sarrasin de l'histoire (Desramé, déformation d'Abdérâme, francisation d'Abd al-Rahmān), capturé dans sa jeunesse, il a été vendu au roi Louis de Francie (transposition de l'empereur d'Occident Louis le pieux) et c'est dans les cuisines de celui-ci qu'il travaille. Personnage fruste, il est la risée des écuyers qu'il rosse ou tue par grappes entières lorsqu'il se met en colère. C'est là que le découvre Guillaume. Celui-ci est un personnage composite inspiré à la fois de Wilelm de Gellone (saint Guilhem, celui du Désert, contemporain de Charlemagne) et de Willelm II le Libérateur - transporté toutefois dans la cour de Louis, en Francie...

Armé d'un tinel, une énorme massue qu'il a taillée dans un arbre entier, Rainoard va suivre Guillaume et accomplir des exploits que n'eussent pas désavoué les personnages de Rabelais.

---

<sup>1</sup> Cette expression est empruntée à J. Harsanyi, mathématicien, économiste et philosophe hongrois naturalisé américain. Rawls écrit plutôt "position originelle" (*original position*), mais c'est moins parlant.

<sup>2</sup> J. Rawls, *A Theory of Justice*, Harvard, Harvard University Press, 1971 ; en français *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987 (Points, Essais, 2009).

Pour plus de renseignements on peut consulter :

<http://printculture.com/jeu-de-rawls/>

ou le blog de C. Hédoïn

<https://rationalitelimitee.wordpress.com/2012/10/06/choisir-sous-voile-dignorance-rawls-versus-la-theorie-de-la-decision-13/>

<https://rationalitelimitee.wordpress.com/2012/10/07/choisir-sous-voile-dignorance-rawls-versus-la-theorie-de-la-decision-23/>

<https://rationalitelimitee.wordpress.com/2012/10/08/choisir-sous-voile-dignorance-rawls-versus-la-theorie-de-la-decision-33/>

<sup>3</sup> Pirke Avot, 1, 14.

C'est donc à la base un personnage déchu, qui va retrouver son rang en combattant - et même plus que son rang, puisqu'il va retrouver sa sœur (la princesse Orable convertie au christianisme sous le nom de Guibourc, devenue l'épouse de Guillaume). Et aussi trouver l'amour en la personne de la belle Aélis, fille du roi Louis... La geste est par certains côtés d'un romantisme échevelé.

### 16.14.3. Quelle réalité possible ?

De la même façon qu'on s'est interrogé jadis sur la base historique de Guillaume, et que l'on a reconnu le rôle qu'a joué le comte-marquis Willelm II dans celle-ci, on peut se questionner sur Rainouart. N'est-il qu'un personnage de fiction, créé pour les besoins de l'histoire, ou bien reflète-t-il comme Guillaume un personnage réel qui aurait pris part à la croisade sarrasine des Burgundiens et des Provençaux, l'aventure qui a scellé leur union au Xe siècle ?

En fait le nom de Rainoard n'était pas très courant à l'époque, mais il trouve quand même quelques occurrences.

Sous la forme Rainoard, ou Rainard, ou Rainald, il est connu assez tôt chez les proto-Sabran : l'un d'entre eux, Rainoard, époux de Doda, tenait en 897 la charge de vicomte à Agde et à Béziers. Son fils, un autre Rainoard, frère d'Amelius évêque d'Uzès, a hérité de ses domaines agathois<sup>1</sup>. Mais les proto-Sabran, bien qu'ayant été pourvus de terres à Saint-Rémy par Ludovic/Louis l'Aveugle dès 903, n'ont pas été très actifs en Provence au Xe siècle. Nous avons vu que le rattachement même du vicomte Bermund à la famille comtale d'Uzès relève davantage du possible que du probable, et qu'il faut sans doute lui préférer une origine mâonnaise. Le territoire des proto-Sabran, à quelques exceptions notables comme Saint-Saturnin-du-Port (Pont-Saint-Esprit)<sup>2</sup>, cela restait principalement au Xe siècle la rive droite du Rhône.

En 909 par ailleurs, un Rainoard, évêque de Cavaillon, a assisté au concile réuni à Jonquières près de Lodève par Arnuste archevêque de Narbonne (assassiné quatre ans plus tard par les séides de Gerald - neveu d'Amel d'Uzès - qui allait usurper le siège)<sup>3</sup>. Ce Rainoard ne peut bien évidemment pas être le héros, ni nous apprendre grand chose sur lui.

L'année du concile de Jonquières signalant cet évêque de Cavaillon, 909, est aussi celle du mariage de Fulcher le Jeune. Ont consenti et signé au douaire qu'il a offert à Raimodis ses deux frères présumés, Rainoard I et Gairald. On les retrouverait tous deux en pays d'Apt en 920 et 931-937 aussi bien (peut-être) qu'en Mâconnais en 950<sup>4</sup>. Mais le héros ne se manifeste qu'en 972-973, lors de la libération de la Provence - ce qui serait vraiment bien tardif pour un frère de Fulcher le Jeune qui, né entre 880 et 890, aurait eu au bas mot 80 ans...

Par la suite, on connaît à Arles un Rainoard qui exerce les fonctions de juge. Il apparaît entre 964 et 970, un peu plus tardivement que son collègue Lambert *judex* que nous avons souvent croisé dans ces pages. Il serait pour G. de Manteyer - mais ce n'est pas sûr - le père de Lambert Dodo (ou Dodon)<sup>5</sup> qui est, lui, la tige des Châteaurenard. Ce Lambert Dodo est assez difficile à identifier dans les documents. Néanmoins on le rencontrerait vers 970<sup>6</sup>. Son père aurait donc pu naître vers 930/935, sensiblement à la même époque que Lambert *judex* (qui vivait encore, et sa mère aussi, en 1004). Malheureusement on n'en sait guère plus sur Rainoard *judex*, qui apparaît assez rarement. Lambert Dodo était mort en 1002 : sa veuve Balda et ses trois fils dont un Rainoard (ce qui a dû suggérer à Manteyer la possibilité d'une filiation à partir de Rainoard *judex*) ont fait une donation à Montmajour. Il faudrait donc

---

<sup>1</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 19.

<sup>2</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 32.

<sup>3</sup> J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, pp. 18 et 21.

<sup>4</sup> Voir par exemple E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 55 n. 131.

<sup>5</sup> G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, Picard 1908, p. 336.

<sup>6</sup> E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence*, p. 144 n. 193.

admettre que Lambert Dodo nous est connu tardivement (ce qui reculerait la date de naissance de son père) ou bien qu'il est mort assez jeune. On retrouve son fils Rainoard après 1015 en compagnie de son épouse Belilde<sup>1</sup> mais cela n'est pas très significatif. C'est aussi le cas de Lambert dit de Reillanne avec Boniface I (en 1013) ou de Lambert *judex* avec Willelm de Cucuron (en 1019) et cela ne nous éclaire pas beaucoup sur ces personnages : la fourchette de leur existence reste assez large pour qu'ils puissent appartenir à deux générations différentes même sans faire appel aux décalages générationnels que l'on rencontre parfois d'une famille à l'autre. Comme son grand-père présumé Rainoard *judex*, il n'y a rien enfin qui signale Rainoard fils de Lambert Dodo comme un personnage hors du commun. Il demeure donc assez difficile de voir en l'un ou l'autre le personnage qui a inspiré Rainouart (ou Rainoard) au tinel.

Il pourrait en aller différemment à Apt pour le père de Vuidran. Nous l'avons déjà rencontré lui aussi : il reposait en 973 dans la cathédrale d'Apt, juste avant la destruction de celle-ci - vraisemblablement par des chrétiens plutôt que par des musulmans si l'on en croit l'allusion à Judas qu'un Norpert a formulée en 976<sup>2</sup>. Rémerville et les éditeurs du cartulaire d'Apt ont situé la donation de Vuidran en 973 sur la base de l'année du règne de Chonrad qui y est mentionnée (*anno vigesimo octavo, regnante Chonrado*), et J.-P. Poly en 983 sur la base de l'année calendaire 983 clairement indiquée cinq lignes plus bas (*anno dominicae nongentesimo octogesimo tertio*)<sup>3</sup>. Mais la donation de Norpert le 19 juin 976 indique qu'à cette date la cathédrale avait été détruite, et abandonnée au profit de l'église Saint-Pierre qui avait elle-même besoin d'être reconstruite. La date de 973 paraît donc plus réaliste, les travaux de reconstruction de la cathédrale n'ayant débuté qu'en 1056.

L'inhumation dans la cathédrale de ce Rainoard, père de Vuidran, paraît indiquer cette fois-ci qu'il s'agissait d'une personnalité. Il est pourtant pratiquement inconnu dans les actes. Comme on l'a vu plus haut, plutôt que de Rainoard I, il pourrait s'agir de son fils ou de celui de son frère Gairald/Garibald/Gerald, sans que l'on puisse les départager - ni même être absolument sûr pour tout dire qu'il descendit bien de l'un ou de l'autre... Rothbert, probablement le pseudo-Lacoste bien que son frère Vuarac fût absent, et probablement donc le cousin de Vuidran, a signé l'acte (qui a dû s'accompagner d'une messe puisqu'il a été signé dans la cathédrale) par lequel celui-ci donnait une vigne et un champ pour le repos de l'âme de son père.

Contextuellement, on est toujours là dans le conflit entre les proto-Agoult et les pseudo-Lacoste. On se souvient que Vuarac avait tué le père d'Ymbert/Umbert dit de Caseneuve, tige des premiers. Sans doute la victime était-elle Eyric, fils de Fulcher le Jeune, mais là non plus le lien n'est pas formellement établi. Si cela s'avère exact, le meurtre aurait pu se placer avant 959/960 puisqu'Eyric n'a pas signé la précaire que Maiöl a accordé, pour partie en son nom, à l'évêque Arnulf et à son proche parent Teutbert.

Ce conflit entre les deux familles n'a trouvé un apaisement qu'en 992 lorsque Guarac/Vuarac s'est acquitté d'une amende conséquente auprès d'Ymbert/Umbert. Outre ses parts dans les propriétés qui paraissent avoir fait litige depuis le milieu du Xe siècle, Vuarac a cédé là d'autres biens provenant de son héritage, à Caseneuve (*Casanova*), entre Apt et Rustrel (*villa Calvizias*). à Gargas (*Gargatio*), entre Roussillon et Clavaillan (*Gurgis*) et encore en un lieu

---

<sup>1</sup> Voir par exemple E. Magnani, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu Xe-début XIIe siècle*, p. 146.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?)*, Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XXIV (24) pp. 126-127 : "... *Ego in Dei Vuidrannus, pro remedio animae patris mei Raynoardi, qui in eodem loco quiescit, cedo ad Sanctam Mariam...* " : pour le repos de l'âme de mon père Raynoard, qui en ce lieu repose, je donne à [la cathédrale] Sainte-Marie...

Pour la donation de Norpert, N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, charte XXV (25) pp. 128-129.

<sup>3</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, *Cartulaire de l'Eglise d'Apt*, n. 3 p. 127. - J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale*, Paris, Bordas, 1976, p. 170 n. 217).

non identifié (*Argallo*). Dans cet acte, Vuarac, qui s'adressait personnellement à Umberto, à la première personne, endossait clairement la responsabilité de son acte. Mais il se refusait cependant à qualifier celui-ci. Il a dit, littéralement « *moi Guarac, je te cède, Umberto, une partie de mon héritage, pour le forfait que je t'ai fait* »<sup>1</sup>.

Il semble bien que ses descendants ont refusé l'arrangement - comme ceux de Nevolong à Pertuis après 981 - et contesté violemment la propriété des biens cédés. Entre 1010 et 1032 en effet, et sans doute après 1018, le fils d'Umbert, Wilelm, a fait don à l'évêque d'Apt Stéphane (Estève ou Etienne, élu en 1010) du tiers qu'il possédait dans la *villa* de Calviès (*villa que vocatur Calicicias*, ou *Calvicias*). Pour indiquer l'origine du bien, il a pris bien soin d'évoquer et le meurtre et son règlement<sup>2</sup> : c'est grâce à ce document qu'on connaît le fin mot du "forfait" mentionné par Vuarac en 992. Or Wilelm a effectué cette donation pour que Dieu lui accorde victoire sur les ennemis qui tentaient de lui arracher son *honor* (bien) légitime<sup>3</sup>. Il y a tout lieu de penser que n'est donc pas un hasard s'il a si clairement rappelé le crime. Les ennemis devaient être les mêmes. C'est l'époque où le comte de Provence Willelm III puis les comtesses Adalaiz I et Gerberga ont vu les Fos et leurs alliés se dresser contre eux, obligeant l'évêque Stéphane élu à Apt en 1010 à un prudent voyage en Espagne entre 1019 et 1022<sup>4</sup>. Les proto-Agoult, comme l'évêque Stéphane, étaient du côté des comtesses. Tandis que les proto-Castellane (dans lesquels s'étaient fondus les pseudo-Lacoste) étaient, eux, du côté des Fos - et sans doute avaient-ils adopté ce parti à l'instigation des descendants de Vuarac, Heldebert/Aldebert et Rostagn, comme on l'a vu plus haut. Il est donc fort possible que Wilelm devait défendre son bien, mais aussi, comme son grand-père - et c'est sans doute pour cela également qu'il a rappelé le meurtre - sa vie même. En en appelant toutefois à Dieu, et en rappelant le contexte, il désignait ses ennemis à l'opprobre.

Toutefois en 973 il y avait d'autres périls, plus pressants, plus présents que le meurtre déjà ancien du père d'Umbert, qui secouaient le pays d'Apt. Maïol avait été libéré, Rothbald et Willelm avaient battu à la bataille de Tourtour les Sarrasins qui étaient assiégés à Fraxinet, mais les combats continuaient dans l'arrière-pays, et particulièrement autour d'Apt dont la cathédrale n'allait pas tarder à être détruite. Il semble que les pseudo-Lacoste ont cette fois-ci nettement soutenu l'évêque, Nartold. A l'issue de cette guerre, en 976, tout en les qualifiant de fidèles (vassaux), celui-ci leur a remis Saignon en précaire - non sans essayer, cependant, de récupérer, en tout cas de geler, ceux des domaines que Maïol revendiquait en 959/560 parce que les pseudo-Lacoste s'en étaient emparés.

En septembre 973, on n'en était pas encore là. Mais on l'a déjà relevé plus haut : Vuarac n'assistait pas à la cérémonie entourant la donation pour le repos de l'âme de Rainoard II - à la différence de son frère Rothbert et du fils de celui-ci, un Rainoard encore. Rostagn non plus, le père présumé de Rothbert et Vuarac, n'était pas là. On a envisagé plus haut qu'il pouvait être mort. Mais il semble bien qu'il a pris part à la fondation de Saint-Symphorien dans les années 980/990. Il faudrait donc admettre qu'il avait boudé la cérémonie à la mémoire de son

---

<sup>1</sup> "... *ego Guaracho, tibi cedo, Umberte, aliquid de aeditate mea, per forastactum quod tibi feci...*" cf N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt (835-1130 ?), Essais et travaux de l'Université de Grenoble, 20, Paris, Dalloz, 1967, charte XLIII (43) pp. 165-167 ici p. 166.

<sup>2</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, charte LXV (65) pp. 200-202 : "... *aliquid ex alode meo qui mihi ex patre meo ipse alodis per mortem patris sui scilicet avi meus emandatus est ...*" (ce bien qui me venait de mon père, qui lui-même le tenait de l'amendement de la mort de son père).

Sur Calicicias/Caluicras/Calvicias/Calvizias voir N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, p. 94.)

<sup>3</sup> "...*ut Dominus tribuat victoriam mihi de inimicis meis qui mihi legitimum meum honorem conantur auferre.*"

Le terme *honor* ne désigne pas ici son honneur, mais les biens qui lui venaient de son héritage : cf H. Dubled, Le cartulaire et l'histoire du droit et des institutions du haut Moyen Age, ds N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, pp. 33-62, ici pp. 43-44.

<sup>4</sup> Sur le conflit entre le comte, les comtesses et les Castellane alliés des Fos, voir J.-P. Poly, La Provence et la société féodale, Paris, Bordas, 1976, pp. 175-176.

cousin, ou encore qu'il n'y était pas le bienvenu. De fait un grand nombre de raisons ont pu empêcher Vuarac de venir. Cependant cela semblait assez important, et Rothbert (ainsi sans doute que son fils) était là : on peut ainsi envisager que si Vuarac n'est pas venu, c'est qu'il ne l'a pas voulu - ou que Vuidran ne le voulait pas. Mais pourquoi exclure Vuarac, sans doute Rostagn, et pas Rothbert ? En fait, en 972-973, les pseudo-Lacoste n'avaient pas encore été réhabilités par l'évêque Nartold. Même en ces temps violents, le meurtre du père d'Umbert et l'hostilité de Cluny avaient dû les placer à l'écart. Il était donc assez vraisemblable qu'on allait leur demander un effort particulier dans l'expédition contre les Sarasins. Rainoard II n'appartenait pas à la branche des pseudo-Lacoste. A son époque c'était Rostagn qui devait en être le chef. Par ailleurs pour le peu que l'on en sait, Gairald et Rainoard I paraissent avoir été très liés. On peut donc envisager que si Rostagn a refusé de participer à l'expédition pour une raison quelconque (et peut-être encore les suites du crime de Vuarac) c'est Rainoard II qui a dû prendre la tête de leur contingent, avec toutes les obligations que cela recouvrait en termes de surexposition au danger - et qu'il y a perdu la vie... Vuidran aurait alors eu de bonnes raisons d'en vouloir à son oncle et à son cousin que son impétuosité (ou sa fourberie) avait amené en ses jeunes années à tuer le père d'Umbert. Cela avait entraîné le sien, Rainoard II, dans une entreprise à l'issue de laquelle le héros (comme c'est souvent le cas) n'avait eu droit qu'à reposer en terre - fût-ce celle, consacrée, de la cathédrale d'Apt.

Ce pourrait donc bien être ce Rainoard II, père de Vuidran, qui a inspiré la chanson. Cela expliquerait pourquoi il a été inhumé dans la cathédrale. Comme le Rainouart de la chanson de geste (fils de roi enlevé puis vendu comme esclave) il aurait connu une déchéance dont il n'était pas responsable, et qu'il aurait dû racheter par ses exploits guerriers...

Cela expliquerait en outre pourquoi les pseudo-Lacoste ont vigoureusement soutenu Nartold dans les événements qui ont suivi l'expulsion des Sarrasins - ils jouaient là leur va-tout - et comment Vuarac et ses descendants ont accepté, bien à contrecœur, l'arrangement de 992. Cela fournirait l'origine lointaine du clivage que l'on peut observer à l'intérieur des pseudo-Lacoste. D'une part en effet on trouve Vuarac et ses descendants qui se sont radicalisés, et dont les biens ont été confisqués par le pouvoir comtal à l'issue de la rébellion des Fos. D'autre part on voit Rothbert, qui avait dû participer à l'expédition de 972-973, et les siens, demeurés loyaux, dont les biens n'ont pas été touchés. Avec cet éclairage, on pourrait même envisager que si Rothbert a souvent figuré dans les actes au côté de Vuarac, c'est parce qu'il lui apportait sa caution. En tout cas, à l'issue de la rébellion des Fos, ce sont certains des descendants d'Ingilrada, sœur présumée de Rothbert et Vuarac, neutre dans les conflits et vraisemblablement unie aux proto-Mévouillon (ralliés au pouvoir comtal après 1022) qui ont récupéré une partie des domaines qui avaient dû échoir aux fils de Vuarac, et notamment Bonnioux. Les pseudo-Lacoste n'étaient donc pas en disgrâce : seuls l'étaient les descendants de Vuarac. Pas plus que ceux d'Ingilrada, ceux de Rothbert (qui avait dû participer à l'expédition de 972-973) demeurés loyaux, n'ont pas été touchés.

L'hypothèse permettrait, avec une certaine vraisemblance, de coller un personnage réel sur Rainouart au tinel. Il ne faut pas se cacher néanmoins qu'il s'agit là d'une construction extrêmement fragile - plus littéraire et romanesque, c'est évident, qu'historique et sérieusement documentée.

Mais au fond, même si le trait est plus accentué ici, c'est un peu le lot de tout le Xe siècle, où il faut s'accommoder (ou se réjouir) d'une situation qui suscite hypothèses, spéculations ou digressions diverses - mais sollicite aussi grandement, à ce titre, la patience du lecteur.

Qu'il soit remercié pour celle dont il a pu faire preuve jusqu'ici. Il aura encore l'occasion de l'exercer.

## Table des matières du chapitre 16

CHAP. 16 : LE PREMIER MOYEN ÂGE.....	1
16.1. AU TEMPS DES MAIRES DU PALAIS, LA CONFRONTATION AVEC L'ISLAM.....	1
16.2. L'AVÈNEMENT DES CAROLINGIENS.....	2
16.3. LE TEMPS D'UNE RENAISSANCE.....	7
16.3.1. La base.....	7
16.3.2. Les mécanismes du climat.....	8
16.3.3. Les données historiques et leur interprétation.....	11
16.3.3.1. La question des rendements agricoles.....	11
16.3.3.2. Petit optimum climatique médiéval, du Groenland aux vignobles anglais en passant par le changement climatique actuel.....	12
16.4. EMBELLIE POLITIQUE, RIEN AVANT LE MILIEU DU Xe SIÈCLE.....	17
16.5. LE LUBERON DU HAUT MOYEN ÂGE ET LES HABITATS-REFUGES.....	19
16.6. LES <i>VILLAE</i> CAROLINGIENNES.....	24
16.7. LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, SOURCE ET ENJEU DU POUVOIR.....	30
16.7.1. L'évolution générale au IX <sup>e</sup> siècle.....	30
16.7.2. L'exemple de Gontard.....	33
16.8. LE DOUAIRE DE 909 ET LA CHARTE 106 DE CLUNY.....	35
16.8.1. Le douaire (charte 105 de Cluny).....	35
16.8.2. La charte 106 de Cluny et ses revendications.....	36
16.8.3. Les propriétés du douaire.....	37
16.8.3.1. Pinet et ses différents propriétaires.....	37
16.8.3.2. Un lien privilégié avec Montmajour ?.....	42
16.8.3.3. Lausnava, un autre domaine du douaire.....	50
16.9. DEUX ACTES DANS L'HISTOIRE : DE L'HÉRITAGE DE FULCHER À LA RÉVOLUTION JURANE.....	52
16.9.1. Une situation difficile.....	52
16.9.1.1. Pour les maîtres traditionnels du sol.....	52
16.9.1.2. Pour le peuple.....	55
16.9.2. Références au droit romain, des réalités diverses.....	57
16.9.3. Dans la seconde moitié du Xe siècle, des juges.....	58
16.10. AU CŒUR DES ENJEUX PATRIMONIAUX, POLITIQUES... ET RELIGIEUX DU Xe SIÈCLE.....	59
16.11. RETOUR À LA GRANDE HISTOIRE ET PETITS NOMS.....	66
16.12. L'UNION CONTRE LES SARRASINS : LA VICTOIRE DES NOBLES ÉTRANGERS.....	69
16.13. LE LUBERON AUX Xe-XIe SIÈCLES : LES LIGNAGES EN PRÉSENCE.....	72
16.13.1. Au nord du Luberon, le pays d'Apt.....	72
16.13.1.1. Les Teutbert.....	72
16.13.1.2. Les Fulcher.....	75
16.13.1.3. Les Grifo.....	78
16.13.1.4. Les pseudo-Lacoste : des proto-Castellane ?.....	80
16.13.1.5. Les Reillanne.....	89
16.13.1.6. Les Narbonne-Mâcon et leurs satellites.....	98
16.13.1.7. Les proto-Agoutl.....	111
16.13.1.8. Pons Farald et les "Farald" du Luberon, les Bonnieux, les Bot.....	118

16.13.1.9. De petits domaines ? Les cas de Saumane, Auribeau et Oppède.....	128
16.13.1.10. Les Borrian à Murs.....	129
16.13.1.11. Hors lignages, des familles d'alleutiers ? .....	129
16.13.2. Au sud du Luberon, quel pays d'Aigues ?.....	130
16.13.2.1. Ansois, centre géopolitique.....	131
16.13.2.2. A Cucuron (et Vaugines), les proto-Vence.....	132
16.13.2.3. A Pertuis, Nevolong, vicomte de Cavaillon.....	135
16.13.2.4. A La Tour-d'Aigues, Barangar - juge et vicomte d'Avignon ? .....	137
16.13.2.5. A Cadenet, Trésémines, Gontard, les Borrian... et d'autres.....	137
16.13.2.6. A Vitrolles, Les Ascher.....	143
16.13.2.7. A Roubians, des Oppède ? .....	144
16.13.2.8. A Lauris, cinq coseigneurs.....	145
16.13.2.9. A Lourmarin, un Dodo.....	145
16.13.3. Les grands absents.....	146
16.13.3.1. Les pré- et proto-Mévouillon.....	146
16.13.3.2. Et la ville d'Apt ?.....	147
16.13.4. Quelques idées générales.....	148
16.13.4.1. Des acteurs bien différents.....	148
16.13.4.2. Pour les plus grands, des propriétés partout.....	149
16.13.4.3. Retour au cadre historique.....	149
16.14. LA LÉGENDE, REFLET DE LA RÉALITÉ ? .....	151
16.14.1. Les épopées, leur construction... et leur enseignement potentiel.....	151
16.14.2. Rainoard, le héros d'épopée.....	156
16.14.3. Quelle réalité possible ? .....	157